

REVUE GABONAISE D'HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

ISSN 2303-9132

HISTARC

Institut de Recherche en Sciences Humaines
ODHAIP - LARIHPSA - LABARC - LARECDYR - GREG
CENAREST

Volume 2

Juin 2021
Numéro 7



REVUE GABONAISE D'HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

NUMÉRO 7

Volume 2

ISSN: 2303-9132

Réalisation du logo de la revue :
Martial Matoumba

Conception de la couverture et montage du livre :
Martial Matoumba,
Archéologue.
Chercheur à l'IRSH
Libreville, Gabon

Relecture et correction de la revue :
Dr Martial Matoumba,
Dr Robert Edgard Ndong,
Dr Judicaël Etsila.

ISSN 2303-9132

ISBN 978-2-9602667-5-7
EAN 9782960266757

Revue Gabonaise d'Histoire et Archéologie

ISSN: 2303-9132

Contact

HISTARC
(Revue Gabonaise d'Histoire et Archéologie)
IRSH/Libreville – Gabon
histarc.irsh@gmail.com
Campus de l'université Omar Bongo
Bâtiment de l'IRSH

Sommaire

Colonisation et sociétés secrètes gabonaises : la fabrication du mythe du sorcier autochtone (1931-1964)

Fabrice Anicet MOUTANGOU,
Maître-Assistant (CAMES)
Département d'Histoire et Archéologie
Université Omar Bongo (Gabon)
imenu4@yahoo.fr

Résumé

Les premiers Occidentaux, établis au Gabon, accordent peu de crédit aux mythes, légendes et sociétés secrètes autochtones. Seulement certaines situations, notamment l'étrangeté des pratiques rituelles, captivent leur attention. Mais la cohabitation évolue rapidement vers la suspicion avec l'avènement des mouvements de contestation politique au début des années 1930.
Menée par une élite locale instruite et ancrée dans les cultes locaux, cette nouvelle forme de résistance est envisagée comme un vaste projet de déstabilisation coloniale aux origines mystico-fétichistes. Dès lors, l'administration locale se lance dans une « chasse aux sorcières » avec, à la clé, la création du mythe du sorcier et la pénalisation de tout acte de sorcellerie ou présenté comme tel.

Mots-clés : Gabon - Colonisation - Bwiti - Administration - Sorcier - Fétiche - Sociétés sécrètes.

Colonization and gabonese secret societies: the fabrication of the myth of the native wizard (1931-1964)

Summary

The fist westerners to settle in Gabon gave little credence to indigenous myths, legends and secret societies. Only certain situations, notably the strangeness of ritual practices, captived their attention. But the cohabitation evolves quickly towards suspicion with the advent of political protest movements in the early 1930s.
Led by an educated local elite rooted in local cults, this new form of resistance is seen as a vast project of colonial destabilization with mystic-fetishist origins. From then on, the local administration embarked on a witch-hunt, creating the myth of the witch and penalizing anya ct of witchcraft or anya ct presented as such.

Keywords: Gabon - Colonization - Bwiti - Administration - Sorcerer - Fetish - Secret societies.

Introduction

Alors que l'Occident s'est débarrassé des oripeaux mystico fétichistes hérités du Moyen âge, les administrateurs coloniaux actifs en Afrique n'hésitent pas à entretenir le mythe de l'Africain sorcier et adepte des pratiques fétichistes. Au Gabon, la fin des luttes armées contre la domination coloniale (J-R. Koumabila, 2015) et l'avènement progressif des revendications politiques, sur fond de dénonciation du système colonial par les élites locales, donnent l'occasion aux administrateurs d'inaugurer ce qu'il convient d'appeler «la politique de lutte idéologique» contre les autochtones instruits et adeptes des sociétés secrètes locales (A. Keese, 2004, p. 147). Accusées à tort ou à raison d'être le creuset de la résistance idéologique naissante, les sociétés secrètes, actives depuis des siècles ou nées avec la colonisation, deviennent subversives. Dès lors, la haute administration de l'Afrique équatoriale française (AEF), appuyée par ses représentants dans les colonies, multiplie des actions visant à diaboliser ces cercles exotériques et leurs adeptes. Dans le même ordre d'idée, les notions de fétiche, féticheur, secte et sorcellerie s'imposent dans le débat public. Bien que difficile à définir tant son contenu reste vague et imprécis, cette dernière notion a favorisé la naissance du mythe du sorcier autochtone. Entretenu par un personnel administratif pourtant «héritier de la Renaissance et des mouvements religieux et philosophiques qui s'y rattachent» (A. Schweitzer, 1960, p. 166), ce mythe a souvent servi de prétexte pour réprimer, museler voire éliminer les Gabonais opposés au diktat colonial.

L'arrestation puis la condamnation de Léon Mba en 1931, présenté comme l'archétype du sorcier gabonais (F. Bernault, 1996, p. 218) marque le début de cette nouvelle phase de la répression coloniale. La tentative de musellement d'un élément autochtone gênant, loin d'impressionner les colonisés, renforce davantage des croyances locales et entretient le mythe de l'autochtone sorcier. Le procès en sorcellerie de Lambaréné en 1964, quatre ans après l'indépendance du Gabon (A. Audoynaud, 2012, p. 113-115) témoigne de la prégnance de ce mythe dans la société. Cet état de fait soulève une interrogation

essentielle : pourquoi et comment l'administration coloniale a-t-elle participé à la naissance puis à la perpétuation du mythe du sorcier autochtone au Gabon ?
Face aux velléités revendicatrices des Évolués gabonais, les colons n'avaient d'autres alternatives que la pénalisation de la pratique des rites locaux. Cette mesure justifiait les arrestations desdits évolués. Pour étayer cette assertion, l'abondante documentation localisée aux Archives Nationales du Gabon (ANG) a été mise à contribution. En effet, l'identification puis le dépouillement des fonds provinciaux ont permis d'identifier, grâce à l'analyse des lois, des correspondances, des notes, des circulaires, des télégrammes, des rapports d'enquêtes, etc., l'ensemble des mécanismes administratifs visant à construire le mythe au Gabon.

La réflexion s'articule autour de trois points. Le premier trace les origines de la fabrication du mythe. Le deuxième traite de l'immixtion du mythe dans la politique coloniale et de l'accommodement de certains colons aux cultes locaux qui témoignent des difficultés administratives à prendre le contrôle sinon à éradiquer ces pratiques locales. Le troisième rend compte de la perpétuation par les Gabonais du mythe au-delà de la période coloniale.

1. Sorcellerie et sorciers autochtones : fabrication et entretien d'un mythe par l'administration coloniale (1931-1945)

Les débats autour des sociétés secrètes africaines remontent aux premiers contacts entre autochtones et Occidentaux. Au XXe siècle, les spécialistes des sociétés secrètes d'Europe de l'Est ont tenté d'ériger une passerelle entre le chamanisme et les pratiques religieuses africaines à partir de l'étude des notions de «contact avec les esprits» et «transe» (J-L. Le Quellec, 2006, p.10). Tout porte à croire que le chamane et le maître des rites africains (A. Raponda-Walker et R. Sillans, 1962, p.20) ont en commun le souci d'établir un contact direct avec les esprits (Hamayon, 2006, p.15). Au Gabon, cette approche purement scientifique n'a jamais trouvé l'approbation des autorités coloniales. Craignant de voir son autorité sapée à partir

des cercles exotériques échappant à son contrôle, l'administration se lance dans une bataille contre leur propagation.

1.1. Les sociétés secrètes locales : des structures subversives aux yeux de l'administration

Au Gabon, les sociétés secrètes et leurs adeptes n'ont pas toujours suscité la crainte et la méfiance des autorités coloniales. Au cours de la première moitié du XXe siècle, les récits de vies de certains colons témoignent d'une certaine fascination pour les rites, les pratiques et les animateurs de ces cercles ésotériques. Sous la plume des auteurs tels qu'André Davesne, on assiste à une sorte de célébration des féticheurs (A. Davesne, 1943, p.157).

Avec la fin des luttes armées contre l'occupation coloniale, symbolisée par la reddition de Wongo en 1929, ces relatives bonnes dispositions se muent en lutte frontale entre les sociétés secrètes locales et le colonat blanc représenté par l'administration et le clergé catholique. L'enjeu de cette opposition demeure sans conteste, le contrôle de la majorité de la population gabonaise tiraillée entre la tradition et la modernité. Pour l'administration coloniale notamment, ce face-à-face vise un double but essentiel : neutraliser les velléités d'émancipation autochtone et couper la jonction entre la résistance armée en perdition et la lutte politique en gestation.

Importé par les peuples de l'intérieur et remodelé par les peuples de la côte, le culte local bwiti incarne la nouvelle menace contre laquelle l'administration entend se dresser. Florence Bernault (1996, p. 218), dans son étude magistrale sur le Congo-Brazzaville et le Gabon, traduit avec maestria les craintes que suscite cette secte locale dans les milieux coloniaux :

> La religion bwiti constitua l'un des noyaux essentiels de cette identité naissante. Venu du Sud du Gabon (Ngounié) et pratiqué à l'origine par les Mitsogho, le bwiti s'était répandu dans la région de l'Estuaire et le long de l'Ogooué dans la première moitié du XXe siècle, particulièrement parmi les Fangs. Les premiers adeptes à Libreville furent signalés en 1918. Les missionnaires puis les administrateurs prirent conscience du succès du bwiti entre 1920 et 1930. La religion provoqua une forte

> réaction défensive parmi les Européens. La méfiance des colons contre les Fangs, accusés de cannibalisme, trouva dans le bwiti une nouvelle raison d'être.

Ces développements marquent à n'en point douter l'avènement de la phase de diabolisation des sectes locales au Gabon. Mais, au-delà des structures en elles-mêmes, ce sont davantage des hommes, adeptes et prêtes de ces cultes locaux qui subissent les affres de cette répression. Parmi cette masse hétéroclite, les évolués, instruits à l'école coloniale et initiés aux cultes locaux, sont particulièrement surveillés.

1.2. Les élites locales doubles : les promoteurs de la sorcellerie

Au début des années 1930, on l'a signalé, la lutte contre les sectes locales, sur fond d'accusations d'empoisonnement et de pratiques de sacrifices humains prend forme. À côté de la surveillance des cellules de culte, les élites locales sont mises sous pression. Pour l'administration coloniale, cette pression passe d'abord par la diabolisation de ces évolués. Ainsi pour parler de ces êtres à la double culture et aux velléités d'émancipation avérées, le colonat blanc n'hésite-t-il pas à se servir d'une rhétorique moyenâgeuse : anthropophage (M. Koscas, 1993, p. 84), féticheurs (A. Davesne, 1943, p. 157), sorciers (A. Audoynaud, 2012, p. 101).

L'autre méthode de surveillance desdites élites par l'administration consiste à les faire participer à la gestion des affaires publiques, ainsi maintenir une surveillance accrue de leurs activités. Dans son article fort intéressant sur les rapports entre l'administration coloniale française et les évolués autochtones de l'AEF, Alexander Keese (2004, p. 141) résume parfaitement la situation grâce à l'étude des «idées des administrateurs français en Afrique noire, à partir des années 1930, quant au rôle de leurs collaborateurs indigènes». Plus loin, il soutient que

> les fonctionnaires français étaient tellement méfiants à l'égard de leurs subordonnés "évolués" présents dans l'administration, qu'ils essayèrent de les intégrer comme "chefs traditionnels". Quand ces alliés se montraient abusifs […], les responsables français les destituaient (A. Keese, 2004, p. 141).

Ce processus de destitution suivait un protocole bien rodé et articulé autour des accusations de manquement à la déontologie administrative, subversion et surtout pratique de la sorcellerie. Mais au fil du temps, le discours administratif s'affine pour ne mettre en avant que le prétendu côté mystique de ces êtres doubles et les dommages de l'influence qu'ils sont censés exercer sur le reste de la population. Ce cheminement analytique, construit au milieu des années 1920, s'étale au grand jour au cours de la décennie 1930 avec ce qu'il convient d'appeler l'« affaire Léon Mba ».

1.3. Léon Mba : évolué et sorcier de circonstance

Gabonais né au début du XXe siècle, Léon Mba va incarner le statut de sorcier au Gabon. Bien qu'incorporé dans l'administration coloniale (A.-D. N'dimina-Moungala, 2006, p. 89), son militantisme en faveur de la défense de la cause de ses congénères lui vaut des rodomontades de la part de ses supérieurs et parfois des accusations de traître ou d'agent subversif anti-français (M. N'Solé Biteghe, 1990, p. 25). Les rapports administratifs d'époque (A. Keese, 2004, p. 144) cachent à peine le ressentiment du colonat blanc vis-à-vis de cet évolué trop indépendant. Ainsi, à propos de lui, « l'administrateur-maire de Libreville […] développe l'image négative de l'indigène éduqué, traître potentiel, membre supposé d'une association anti-française ».

Toutefois, contre ces récriminations presque toujours infondées, l'administration ne dispose pas d'éléments nécessaires à l'ouverture d'une procédure judiciaire. Pour y parvenir, une vaste campagne de désinformation, sur fond d'accusations de sorcellerie et de meurtres à caractère fétichiste, sera rapidement organisée et forgera à jamais le mythe du sorcier autochtone.

Adepte du culte local bwiti (L. Sanmarco, 1983, p. 206), baptisé et diplômé d'une école catholique, Léon Mba est le candidat idéal susceptible d'incarner le personnage du mythe. Les écrits d'époque et la presque totalité de la littérature consacrée au Gabon et ses premiers hommes politiques tendent à confirmer l'hypothèse de la machination :

> Lorsqu'en 1931 des rumeurs coururent selon lesquelles M'Ba était lié à une société secrète indigène [bwiti], l'administration locale réagit avec exaspération et ne toléra plus les manœuvres de son auxiliaire. En fin de compte, l'accusation d'un agent local de l'UCAF […] suffit pour la justice française locale. Celle-ci se servit de ces témoignages pour établir des liens entre deux féticheurs […] poursuivis pour meurtre présumé, et le chef de canton soupçonné d'avoir profité de la mort d'un certain Endamne. Mba ne fut pas seulement destitué [de ses fonctions administratives], mais aussi arrêté […] même si [sa] participation au crime n'avait pas été prouvée et si le seul fait indubitable était sa qualité de membre du culte du bwiti, dans lequel quelques pratiques suspectes de fétichismes jouaient un grand rôle. (A. Keese, 2004, p. 146-147).

Quand il n'est pas diabolisé, des auteurs n'hésitent pas à amplifier l'importance du culte bwiti et la puissance supposée qu'il confère aux adeptes tels que Léon Mba. Pour Pierre Péan par exemple (1983, p. 33) :

> L'initiation [au bwiti] se fait par l'absorption à hautes doses de l'écorce ou de la racine d'un arbuste appelé iboga. À faible dose, elle entraîne d'abord des hallucinations ; elle peut ensuite provoquer le coma […]. Léon Mba […] avait assis son pouvoir sur le bwiti.

Dans tous les cas, aussi bien dans les accusations officielles que les supputations de couloirs, aucune preuve formelle ne lie directement Léon Mba aux actes de barbarie supposés se dérouler dans les temples ou lors des séances de bwiti. Pour Alexander Keese (2004, p.147) :

> [le Lieutenant-gouverneur du Gabon] Marchessou nourrissait ses suspicions à l'égard de Mba de considérations plus générales sur le caractère des notables indigènes qui, de l'avis de l'administration, continuait leurs manœuvres criminelles, les plus intelligents d'entre eux s'avérant les plus dangereux.

Mais c'est certainement Florence Bernault (1996, p. 218) qui résume le mieux la réelle position de l'administration face à la menace représentée par les évolués autochtones en général et Léon Mba en particulier :

> Le gouverneur du Gabon accusa en tout cas le chef de canton [Léon Mba] de favoriser le bwiti parmi ses administrés, afin d'unir culturellement et politiquement les fangs de l'estuaire. En liaison avec ces soupçons, mais aussi avec les inimitiés qu'il s'était créées parmi les Librevillois, Léon Mba tomba dans les mailles de la justice coloniale. En 1931, les restes d'un corps de femme furent découverts par les autorités coloniales […] L'enquête lia immédiatement le meurtre au bwiti. Léon Mba fut arrêté et jugé pour complicité […].

Comme on peut le constater, les objectifs des autorités coloniales de l'époque étaient ailleurs que dans la répression des actes de barbarie ou de pratique fétichistes. La peine de trois ans de prison et une déportation en Oubangui-Chari visait plutôt à éloigner le chef autochtone de son fief politique et limiter ainsi les velléités d'autonomie des éléments locaux évolués.

S'agissant du bwiti, secte locale accusée de faire l'apologie de la barbarie, il n'est démontré nulle part qu'il se structure autour du sacrifice humain. Les observations et témoignages d'André Raponda-Walker à ce propos sont formels :

> Je n'ai jamais entendu parler de crime rituel à propos de l'implantation d'une case de bwiti dans un village. J'ai pourtant visité de nombreux villages chez les tribus adonnées au bwiti et vu installer plusieurs cases de bwiti, sans jamais entendre parler de meurtre rituel […]. Il est absolument faux de dire que le bwiti conduit à l'anthropophagie (A. Raponda-Walker et R. Sillans, 1962, p. 194).

Tout comme les hommes qui la pratiquent, il apparaît clairement que la politique de dénigrement du culte bwiti (sur la Côte notamment) prend son sens dans le besoin manifeste de l'administration à limiter les regroupements des évolués autochtones dans des cercles exotériques échappant à son contrôle. Sinon, comment comprendre que ce culte, originaire du sud et très pratiqué dans l'arrière-pays bénéficie de la clémence des autorités dans ces régions éloignées ?
Il apparaît clairement que l'évolution du rapport de l'administration coloniale au culte bwiti reste tributaire des positions politiques de ses adeptes. Pratiqué par des populations peu ou pas instruites, ce culte local est toléré au point de devenir une curiosité et ses adeptes sont parfois assimilés aux guérisseurs et prêtres locaux. Pratiquée sur la côte, par une population locale devenue, au fil du temps évoluée (du fait de ses contacts permanents avec la civilisation occidentale), la sémantique autour de ce culte et ses adeptes s'assombrit et tourne désormais autour des notions d'anthropophagie, association de malfaiteurs, barbarie, profanation, charlatanisme, sorcellerie[1]. Cet assombrissement voulu et entretenu cache mal les tentatives de musellement de l'élite locale gabonaise à partir de la diabolisation des cercles exotériques et sociétés secrètes auxquels ils appartiennent. Assumé ou non par le colonat blanc, ce mécanisme visant à vilipender les traditions et cultes autochtones a surtout favorisé la construction et la perpétuation du mythe de l'autochtone sorcier. Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale et son prolongement jusqu'en 1945 vont momentanément desserrer l'étau sur les cultes locaux et leurs adeptes. Le semblant d'administration encore en place durant le conflit s'est davantage évertué à consigner, dans le cadre des rapports confidentiels, l'ensemble des manifestations autochtones à caractère religieux. De même, un intérêt particulier a été porté à l'ensemble des cultes locaux nouvellement installés pendant et après le conflit. Mais un autre phénomène, et non des moindres, va davantage attirer l'attention : c'est celui de la conversion de certains Occidentaux à

1. ANG, Fonds Mekambo, 2 Dg (II) 25, Note confidentielle du GGAEF aux Gouverneurs/Chef de territoire (Libreville, Bangui-Fort-Lamy-Moyen-Congo), 1946.

ces cultes animistes. Faut-il y voir une forme d'acceptation voire de reconnaissance par la puissance coloniale de l'importance des sociétés secrètes autochtones ? S'il est prématuré d'apporter une réponse fermée à cette interrogation, il ne fait l'ombre d'aucun doute que des formes d'accommodement aux pratiques sectaires africaines sont perceptibles parmi les Européens du Gabon.

2. « Le colonisateur colonisé » ou les formes de reconnaissance du statut de sorcier (1946-1959)

Empruntée au gouverneur général Louis Sanmarco (1983), la notion de « colonisateur colonisé » renvoie ici aux formes d'acceptation voire d'accommodement des Occidentaux aux pratiques culturelles gabonaises et aux sociétés secrètes qui les animent. Ces formes de conciliation se font jour dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. Au cours de cette période, l'administration de l'AEF tente de reprendre le contrôle du territoire. Au Gabon et sur l'ensemble des colonies de la fédération, cette tentative de redéploiement administratif se heurte désormais à une certaine résistance. Partout dans la fédération, une certaine effervescence autour des idées indépendantistes prend de plus en plus forme.

Au Gabon, comme au début des années 1930, les autorités, plutôt que de négocier, adoptent l'argument de la répression comme panacée aux revendications populaires. Là aussi, les sectes locales et leurs adeptes, sur la côte notamment, sont particulièrement épiés. Dans certains cas, les autorités n'hésitent pas à user des services d'autres sectes pour neutraliser des personnes suspectées de pratiquer la sorcellerie ou détentrices de fétiches. Le mythe du sorcier autochtone, après quelques années de léthargie, refaisait surface avec, cette fois, la bénédiction administrative.

2.1. Sorciers, contre-sorciers et nouveaux fétiches dans le Gabon d'après-guerre

Si la question des cercles exotériques et des adeptes qui les animent demeure prégnante au Gabon, il semble que l'administration

locale de la colonie, en symbiose avec le gouvernement général de l'AEF, ait exagérément surenchéri sur son pouvoir de nuisance. Cependant, une réalité saute aux yeux. À la fin de la guerre, la colonie enregistre une floraison des sectes et prédicateurs d'un nouveau genre. Si les sociétés secrètes traditionnelles, comme le bwiti, existent toujours, ces nouvelles sectes et les prédicateurs qui les animaient sont souvent hybrides, associant volontiers objets et pratiques religieuses occidentales et cultes locaux. Pour justifier cette nouvelle configuration du paysage religieux colonial, certains auteurs n'hésitent pas à pointer du doigt la désagrégation culturelle autochtone née de l'expansion coloniale. En claire, les nouvelles sectes « sont une réaction à la désagrégation culturelle et à la dislocation des mécanismes sociaux traditionnels » (S. Dulucq et *al.*, 2008, p. 150). En Afrique, l'administration coloniale va, dans une certaine mesure, rendre célèbres ces nouveaux prédicateurs et leurs sociétés secrètes.
En AEF et au Gabon, cette hypothèse s'appuie notamment sur l'analyse d'une note confidentielle du gouverneur général à l'endroit des gouverneurs et chefs de territoires. Intitulé « politique fétichiste », ce document, aux allures de mise en garde, attire l'attention des dépositaires de l'autorité publique sur la recrudescence des « coutumes fétichistes criminelles »[2]. Il est aussi question des modes de répression à adopter selon les cas. Pour contourner l'écueil lié à l'accusation de « procès en sorcellerie » et demeurer dans l'ordre du rationnel, le gouverneur général de l'AEF sollicite de ses subalternes déployés sur le terrain qu'ils s'intéressent davantage à ce qu'il qualifie de « faits criminels et délictueux imputables à ces sociétés [secrètes] »[3]. Reposant son argumentaire sur un travail de terrain datant de 1916, il a identifié deux sectes majeures : « les Hommes Caïmans » et « les Hommes panthères ». Selon lui, ces mouvements sectaires avaient en commun des pratiques criminelles identiques :

2. ANG, Fonds Mekambo, 2Dg (II) 25…, *op. cit.*
3. *Id.*

1- les Hommes Caïmans», comme «les Hommes panthères», une fois sous mandat de dépôt, mettent une certaine vanité à avouer leurs meurtres ;
2- les victimes sont, le plus souvent, la mère, l'enfant, le frère de l'assassin ;
3- les candidats à ces sociétés secrètes fétichistes n'y sont admis qu'après avoir commis un ou deux meurtres rituels ;
4- ils se trouvent contraints, sous peine de mort, de continuer à commettre autant d'assassinats qu'en compte la société rivale la plus active ;
5- les membres doivent boire le sang de la victime et consommer, en partie, sa chair[4].

Si l'existence et la dangerosité des sectes suscitées ne souffrent d'aucune contestation[5], leur importance, la description des pratiques et les interprétations qui en découlent ne reflètent pas forcément la réalité. Celle de 1916, date de la sortie du rapport de l'administrateur Charbonnier sur les Sociétés secrètes coutumières (Hommes-Panthères), ne correspond plus à la situation post Seconde Guerre mondiale[6]. Dans la colonie du Gabon par exemple, André Raponda-Walker semble minimiser le poids de ces «Hommes-panthères» au XXe siècle et attribue les actes criminels s'y rattachant aux éléments égarés : «Dans les contrées qu'il visita [dans toute la Ngounié et la région de Libreville], A. Walker n'entendit pas parler de sociétés d'hommes-léopards, mais seulement d'individus isolés, et cela assez rarement» (A. Raponda-Walker et R. Sillans, 1962, p. 179). En réalité, les crimes faussement attribués aux sorciers, dans le cadre des activités des sociétés secrètes locales, sont plutôt le fait de criminels isolés et nostalgiques des pratiques devenues surannées avec l'urbanisation galopante qui s'emparait du territoire tout entier. Plus que les sociétés secrètes traditionnelles, les sectes aux relents syncrétiques vont davantage perturber la politique fétichiste de l'administration.

Dans les années 1950, la phobie de ces nouvelles organisations secrètes est telle que l'administration n'hésite pas à faire évoluer son

---

4. *Id.*
5. Dans son ouvrage consacré à la vie du guide touriste Henri Guizard au Gabon, Fred Goulphin consacre un chapitre entier à la secte des Hommes-panthères.
6. ANG, Fonds Mekambo, 2Dg (II) 25…, *op. cit.*

vocabulaire en la matière. Par exemple, la notion de « contre-sorcier/contre-fétiche » s'impose dans le vocable officiel. Faute de définition conventionnelle, les autorités assimilent le contre-féticheur au chef d'une nouvelle secte ayant pour objectif la destruction des sorciers et fétiches traditionnels.

Au Gabon, une de ces sociétés secrètes, certainement la plus active au centre et au sud-est du territoire, demeure sans conteste la secte dite Mademoiselle. Son origine et sa trajectoire migratoire restent confuses au regard des divergences des récits regroupés par l'administration. En 1956, dans une correspondance adressée à l'administrateur en chef de la région du Moyen-Ogooué, le chef du district de N'Djolé tente de tracer le circuit de la secte à partir des pérégrinations de son prophète :

> En 1955 le nommé [Maniboncoeur ou Emane], actuellement âgé environ de 40 ans […], originaire de Souanke Moyen-Congo (limite Moyen-Congo Cameroun) est venu se fixer à Mekambo après un séjour au Cameroun de plusieurs mois. Il s'est présenté à la population comme envoyé de Dieu, expliquant qu'une demoiselle de race blanche lui était apparue la nuit, et lui avait ordonné au nom du seigneur d'accomplir au Gabon une longue et importante mission[7].

Les objectifs, les pratiques et l'influence de cette nouvelle secte vont finir de convaincre l'administration d'attribuer à ses responsables le statut de contre-sorciers. En effet, selon les dires de ses adeptes, en tête desquels Maniboncoeur :

> Cette demoiselle lui aurait dit : la population gabonaise est en voie rapide de disparition. Les décès dépassent de beaucoup les naissances et d'ici quelques années si le seigneur n'y apportait pas de remède vous disparaîtrez tous[8].

La pratique de la sorcellerie, l'empoisonnement, l'anthropophagie, le fétichisme et l'inconduite notoire des femmes sont les causes de

7. ANG ; Fonds N'Djolé, 2Dc (II) 7.4, Correspondance relative à l'enquête effectuée sur les origines des activités des contre-sorciers, 1956.
8. *Id.*

la menace qui pèse sur les populations[9]. Pour atteindre les objectifs escomptés, l'esprit de la demoiselle dicte la conduite à tenir :

> À compter de ce jour tu devras parcourir tous les villages, tu interrogeras en public tous les habitants, ils t'avoueront leurs fautes qui leur seront de ce fait pardonnées, tu rassembleras sur la place du village tous les fétiches, les ossements humains […] vous irez en procession jeter le tout dans la rivière la plus proche[10].

Véritable phénomène de société, la secte, ses pratiques et ses adeptes gagnent rapidement l'arrière-pays avec des variantes plus ou moins prononcées. À Mbigou, «on situe l'origine du mouvement dans le groupe ethnique Kota de Makokou et plus précisément dans le sous-groupe Shaké»[11]. Selon la même source, le dépositaire de la secte dans la région de Makokou, Ndengei, réussit à l'implanter dans la région et ses environs après avoir neutralisé les anciens fétiches tels que le mouiri[12].

L'autre constante dans le développement de cette secte reste sans conteste son caractère syncrétique et le poids du discours illusionniste importé d'occident par certains colons :

> Emane aurait été catéchiste d'une mission protestante américaine. Il a déclaré qu'il était en 1952 capita aux Travaux Publics à Sangmélima. Là, il fut en contact avec un agent européen des T.P. nommé Benoit, qui lui demanda des morceaux de ses ongles et de ses cheveux et une somme de 5000 f […]. Emane reçut peu après un petit livre et un flacon de parfum et, du moment qu'il eut ce talisman, il fut favorisé de fréquentes apparitions nocturnes d'une Demoiselle [qui] lui désignait toutes les personnes possédant des fétiches[13].

Loin des considérations mystico-fétichistes chères aux administrateurs coloniaux désireux de toujours présenter les Africains sous des traits

9. *Id.*
10. *Id.*
11. ANG, Fonds N'Djolé, 2Dc (II) 7.3, Note sur le mouvement de contre fétichisme et le fétiche mademoiselle au Gabon, 1956.
12. Au sujet de ce rite initiatique, voir André Raponda-Walker et Roger Sillans (1962, p. 225-235).
13. *Id.*

sombres et entretenir le mythe, on peut affirmer que la secte dite Mademoiselle n'est en rien l'émanation d'une pratique religieuse locale. Au début des années 1960, André Raponda-Walker et Roger Sillans (1962, p.6) ont su caractériser ce type de situation :

> De nos jours, certains jeunes des villes gabonaises, délaissent les croyances de leurs ancêtres, s'adonnent à la magie européenne, et, pour ce faire, correspondent avec des devins d'Europe ou d'Asie, pour se faire envoyer maints horoscopes, amulettes et talismans.

Nonobstant cette réalité, il apparaît clairement qu'il existe une sorte de consensus parmi les colons du Gabon au sujet du distinguo à effectuer entre les différentes sociétés secrètes. Cette volonté manifeste, traduite sur le terrain par l'attribution du statut de contre-fétiche à la secte Mademoiselle, dissimule mal la volonté administrative de régenter un environnement et des pratiques qui échappent encore à son contrôle. Parfois cette volonté de contrôle se heurte aux divergences de vues entre Occidentaux.

2.2. Le colonat blanc du Gabon divisé par le mythe du sorcier autochtone

Après avoir construit et entretenu le mythe dès le début des années 1930, l'administration n'a pas su définir voire caractériser le sorcier, la notion de sorcier et la pratique de la sorcellerie. Exercice périlleux parfois impossible au regard du caractère rationnel de la civilisation occidentale, les premières divergences à ce sujet apparaissent dans les années 1950 avec l'avènement des nouvelles sectes et les tentatives visant à les distinguer des sociétés secrètes plus anciennes. La note circulaire numéro 634 bis, au sujet du contre-féticheur et adressée aux chefs de régions et districts, résume bien ces divergences de vues. Dans cette note, le chef du territoire du Gabon tente de tempérer les ardeurs de ses subalternes au sujet des contre-féticheurs. Il réaffirme notamment la nécessité pour eux de demeurer mesurés sur les réelles motivations de cette secte et le danger que peut représenter la disparition des anciens rites dans certaines régions de la colonie :

> L'extension prise par Mademoiselle et l'infiltration possible de nouveau culte dans d'autres régions méritent d'être attentivement observées. Il n'est pas du tout exclu, en effet, que la destruction des fétiches traditionnels soit une simple étape vers l'implantation d'une nouvelle mystique. Celle-ci, par sa généralisation et le fait qu'elle soit une inspiration du dehors, peut comporter des dangers. Il n'est pas impossible qu'elle s'avère un jour politiquement orientée et éventuellement xénophobe. D'autre part, et sans nier le caractère rétrograde et, sous un certain angle, condamnable du fétichisme traditionnel, on doit noter que celui-ci est encore un des piliers de la société africaine. Il combat dans certains cas le vol, le meurtre et l'inconduite. Les sectateurs de Mademoiselle assurent qu'ils ne combattent que les mauvais fétiches, mais on peut se demander quel est le critère qu'ils retiennent. Il faut se montrer très vigilant à l'égard de l'iconoclastie qu'ils pratiquent. En tout cas, il est prudent de ne pas la favoriser […][14].

Cette position de l'autorité supérieure du Gabon tranche avec les positions accommodantes que semblaient adopter certains administrateurs de brousse tombés sous le charme de ces nouvelles sectes.

Une autre lecture de cette mise en garde concerne le risque de glissement vers l'action politique et anticolonialiste[15]. Et, le moins que l'on puisse dire, c'est que toute cette politique de lutte contre le fétiche et la sorcellerie vise manifestement à neutraliser d'éventuels agitateurs politiques comme par le passé. Ce d'autant plus que le mouvement semble fédérer toutes les classes de la société, les évolués et les écoliers :

> Dans le district de Mimongo, les lieutenants de Mademoiselle sont des écoliers venus de N'Djolé qui bernent les anciens des villages […]. Les évolués adhèrent à Mademoiselle comme les villageois de brousse. C'est le conseiller territorial […] de Makokou qui a appelé [Maniboncoeur] dans sa région en octobre 1954. À Lambaréné, le conseiller [territorial] intervient chaleureusement en faveur des iconoclastes. À Mouila, [un] chef de quartier […], chevalier de la Légion d'honneur,

14. ANG, Fonds N'Djolé, 2Dc (II) 7.2, Circulaire au sujet des contre-féticheurs, 1956.
15. ANG, Fonds N'Djolé, 2Dc (II) 7.3, Circulaire au sujet du néo fétiche, 1956.

> fidèle de la Mission catholique, attend la venue des envoyés de Mademoiselle avec curiosité et presque impatience pour les consulter et découvrir le responsable d'un accident de chasse[16].

En 1957, l'arrestation d'un présumé féticheur [Mimbara] dans la région de N'Djolé, accusé de pratiquer la sorcellerie et le charlatanisme, déclenche une vague d'indignations parmi ses sympathisants. Preuve que ces contre-sorciers ou Mimbara pouvaient représenter une menace pour l'autorité publique. Cette arrestation pousse une centaine d'individus à investir le poste de N'Djolé afin de réclamer la libération du présumé féticheur. Face à ce type de situation, l'administration, plutôt que de prendre une position tranchée, recommande la prudence. D'une manière générale, il est recommandé la prudence quant aux appréciations et commentaires à apporter au développement de la question de la sorcellerie. Cependant, on assiste de plus en plus à l'appropriation des cultes traditionnels comme le bwiti par les exploitants privés occidentaux.

2.3. Les « sorciers blancs » des enclaves forestières : quand le mythe se confronte à la réalité

Au cours de la première moitié du XXe siècle, alors qu'on assiste à une certaine cabale administrative contre les cultes autochtones, certains expatriés, les exploitants forestiers notamment, embrassent sans complexes les rites et pratiques autochtones en devenant adeptes ou sympathisants. Parmi ces convertis occidentaux, Jean Michonet et Henri Guizard restent sans conteste les exemples les plus marquants de leur temps.

Né d'une union mixte (entre un Français et une Gabonaise), mais élevé par son père (commerçant et exploitant forestier dans la région de Port-Gentil), Jean Michonet, devenu tour à tour recruteur de main-d'œuvre pour les chantiers forestiers et exploitant forestier, se résout à se faire initier au rite bwiti pour, dit-il, comprendre l'origine de ses difficultés (C. Dedet, 1984, p. 254-256) :

16. ANG, Fonds Ndjolé, 2Dc (II) 7.2…, *op. cit.*

> Je crois maintenant que je souhaiterais entrer dans le bwiti […]. Je me suis aussitôt dirigé vers le groupe [d'adeptes] et j'ai répété la formule que venait de m'apprendre mon ami :
> -ô vous, les bwitistes, si vous êtes des hommes, vous devez m'initier. Misérables farceurs si vous vous dérobez […] ! Le lendemain matin, un homme entre. Il pose près de moi un petit tabouret et, sur ce tabouret, le récipient de calebasse qui contient, je ne peux l'ignorer, la fameuse préparation d'écorce d'iboga […]. Si j'ai évoqué cette initiation, c'est pour l'importance qu'elle a eue sur le reste de ma vie : un bwitiste ne se comportant plus comme n'importe quel individu.

Jean Michonet, comme son grand-père avant lui, Jean-Marie Isaac, s'est essayé et semble apprécier voire admettre la toute-puissance du rite bwiti et les bienfaits qu'il peut avoir pour le corps et l'esprit, y compris chez les Occidentaux.
Chez Henri Guizard, ancien orpailleur et exploitant forestier devenu guide touristique, on observe plutôt une fascination doublée de respect pour les pratiques fétichistes et les résultats positifs qu'elles génèrent. À partir de ses expériences des fétiches et des pratiques de sorcellerie, il soutient même l'hypothèse de la présence des esprits dans la vie des vivants (F. Goulphin, 1987, p.135-136) :

> Le bilongo […], c'est le terme qui définit le poison, le mauvais médicament. Il peut vous être donné comme un poison ordinaire. Il peut vous être prodigué par les esprits, les pratiques de magie noire, auxquels d'ailleurs tout le monde ici croit fermement. Votre poison peut-être dans votre apéritif ou votre potage, ou dans l'eau de votre bain, ou en poudre dans votre pyjama, ou bien dans… chaussures, ou bien dans les « sorcelleries et envoûtements » les plus étranges auxquels nous ne voulons pas croire, pourtant…
> J'ai été « bilongoté » moi-même, je ne sais pas encore exactement comment. Mon évacuation sanitaire d'urgence vers un hôpital parisien m'a sauvé. Cependant, les grands professeurs y perdaient leur latin. Sur que j'étais empoisonné, mais comment ? […]. Oui ici tout est possible […] et tout a une raison que notre esprit cartésien ne veut ou ne peut admettre.

À force de vivre dans un environnement où les considérations mystico-fétichistes restent prégnantes, certains Occidentaux ont intégré l'idée de la présence du surnaturel dans la vie des vivants. Pour cette catégorie de colons, les notions de fétiche, sorciers et sorcellerie n'ont pas les mêmes connotations que dans le discours officiel administratif. Consciemment ou inconsciemment, il y a une acceptation de fait de la sorcellerie comme partie intégrante de la vie coloniale. De fait, les notions de fétiche et de sorcier ont fini par s'imposer dans les consciences et l'imaginaire gabonais. Blancs et Noirs y croient comme fer. Les premiers, représentés par l'administration et le clergé catholique, imposent l'idée du sorcier pour essayer de régenter et réprimer les pratiques sectaires difficiles à cerner. Les seconds tentent soit de perpétuer ce qui reste des traditions parfois millénaires, soit de les utiliser à des fins politiques au moment où la France ouvre la voie à l'indépendance de ses colonies.

3. État et sorcellerie au Gabon : entre mystification et fantasme (1960-1964)

Si le Gabon accède à la souveraineté internationale en 1960, sa classe politique et la presque totalité de son administration restent marquées par près de cinq décennies de colonisation. Bien qu'indépendant, le pays vit toujours au rythme des croyances ancestrales. On assiste même à une sorte de renaissance culturelle et mystique, grâce notamment à l'action des hommes politiques désireux de séduire les populations rurales dans le cadre des joutes électorales.

3.1. Sorciers et sorcellerie au service de la mystification politique

Au temps de la colonisation, les sociétés secrètes locales incarnaient la hantise des colons. La colonisation terminée, les Gabonais récupèrent à leur compte le mythe du sorcier pour en faire soit un instrument d'adhésion politique, soit un instrument dissuasif

contre des adversaires ou des populations jugés hostiles. Louis Sanmarco (1983, p. 204-205), dernier gouverneur du Gabon, fait d'intéressantes remarques au sujet des hommes politiques gabonais et de leur rapport à la sorcellerie dans le cadre du jeu politique local. Il met en avant, entre autres, le caractère dualiste, le caractère double des élites gabonaises et de la population toute entière, tiraillée entre culture occidentale et locale, entre tradition et modernité, entre chrétienté et sociétés locales :

> Les mœurs tout court ne témoignaient pas moins d'une « assimilation » aussi frelatée. La vie quotidienne y était impudiquement sans complexes. À la messe du dimanche, où les fidèles ne se gênaient pas pour manifester tout haut leur mécontentement si le curé se permettait de prêcher contre les pratiques de sorcellerie.

Pierre Péan (1983, p. 32) est davantage explicite sur cette forme nouvelle de lien direct entre croyances mystiques et ascension sociale. Pour lui, les croyances aux rites et pratiques mystiques ne concernent pas seulement les populations rurales. Les Gabonais scolarisés et diplômés occupant les postes de responsabilité dans la haute administration continuent à croire et entretenir ce rapport entre modernisme et tradition. C'est dans cet environnement trouble que l'élite politique locale désireuse d'accéder aux plus hautes fonctions politiques évolue.

De toute évidence, les écrits s'accordent pour présenter Léon Mba, premier président du Gabon, comme le produit de cette mystification politique. Aux dires des contemplateurs et détracteurs d'époque, cet homme politique truculent tire en partie son influence et son pouvoir de la crainte qu'il suscite du fait de son appartenance au rite bwiti (L. Sanmarco, 1983, p. 206) :

> S'il était devenu franc-maçon, tout en suivant les règles de la société secrète traditionnelle [bwiti], c'était à la fois parce qu'il y avait vu un moyen d'arriver (dans un cadre bien français) et parce que les hommes d'affaires français qui l'avaient initié voyaient en lui un homme plus ouvert à leurs intérêts.

Plus loin, ses succès politiques et son maintien à la tête du Gabon sont volontiers attribués au bwiti (F. Bernault, 1996, p. 222) et à la sorcellerie. Déjà, quelques années auparavant, pendant les élections territoriales de 1957 et la victoire surprise de Léon Mba sur Jean Hilaire Aubame (homme politique gabonais, 1912-1989), la crainte des représailles mystiques semble avoir influencé le résultat (L. Sanmarco, 1983, p. 207) :

> La différence des tempéraments, des formations, explique le grignotage des positions d'Aubame par Léon : 34 voix contre 6 d'abord à l'Assemblée territoriale ; puis une douzaine d'aubamistes formèrent un sous-groupe, puis se déclarèrent indépendants, puis votèrent Léon. De défection en défection, on arriva à 20 pour Léon contre 20 à Aubame. Évidemment, la dernière voix, il fallut la payer plus cher que les autres, mais on y arriva : l'argent des « affaires », le prestige et l'intimidation des sorciers, et aussi une administration plus que complaisante.

Ainsi qu'on peut le constater, tous les moyens étaient usités pour faire pencher les votes d'un côté comme d'un autre. Tentant de comprendre cette situation, Pierre Péan (parlant d'Omar Bongo), y apporte un début d'explication à cette intrusion mystique dans le champ politique : « Au peuple qu'il ne pouvait séduire à cause de sa collusion avec les Blancs, il a préféré l'alliance des sorciers qui lui concilient les divinités et, en même temps, le font craindre par ses compatriotes ». Cette crainte liée à l'association entre intérêts politiques et pratiques fétichistes se retrouve en lettres capitales dans les tracts distribués dans les rues de Libreville en 1964 (M. N'Solé Biteghe, 1990) à la suite du coup d'État militaire contre Léon Mba (F. Bernault, 1996, p. 15) :

> Un tract postérieur au coup d'État de février 1964, parodiant la prière chrétienne, accusa Léon Mba en ces termes : « Seigneur tout-puissant, moi Léon Mba fils de Minko, t'avoue Seigneur et au peuple gabonais, et tout haut, que j'ai desséché moi-même et vendu ma femme en plein marché en 1930, en même temps que mon âme ».

Bien que ces affirmations soient difficilement vérifiables et ne peuvent témoigner que de l'état d'esprit des Gabonais dans leur

rapport à la sorcellerie et aux sorciers, il apparaît clairement que le mythe du sorcier reste prégnant. Cette prépondérance de l'exotérique s'est même immiscée dans les règlements de litiges judiciaires.

3. 2. Le « procès en sorcellerie » de Lambaréné : l'encrage du mythe du sorcier dans le Gabon post indépendance

Si l'imaginaire politique gabonais intègre volontiers le mythe du sorcier dans le jeu politique auquel se livrent les différents acteurs en présence, plus curieux est l'intrusion du fait mystique, de la sorcellerie et du mythe du sorcier dans le système judiciaire gabonais. S'il est vrai qu'il existe des passerelles entre les tribunaux coutumiers et la justice héritée des colons, il existe néanmoins un vide dans le règlement des questions dites de sorcellerie. Cependant, ce flou juridique n'a en rien constitué une barrière contre les tentatives de jugement des questions exotériques dans les tribunaux officiels. Le procès ouvert à Lambaréné en 1964 témoigne à n'en point douter du poids du mythe du sorcier dans l'imaginaire gabonais, y compris chez les dépositaires de l'autorité de l'état.

Dans une sordide histoire de meurtre perpétré lors d'une partie de chasse, le jugement rendu par le tribunal de Lambaréné, en dehors de toute logique rationnelle, ne laisse aucun doute sur le poids du mythe (A. Audoynaud, 2012, p. 113) :

> Jugement correctionnel du 22 avril 1964 à Ecoué, entre le ministère Public et Blyeke Etienne :
> Attendu que Blyeke Etienne a été cité devant le tribunal de céans sous prévention d'avoir, à Bissobiniam, district d'Ecoué, le 13 septembre 1963, par maladresse […] involontairement causé un homicide sur la personne de Joseph Akoué ;
> Qu'il résulte du dossier que Blyeke Etienne s'est rendu à la chasse dans l'après-midi ; que vers 16 h, il entendit les cris des singes et alla se poster entre la grande forêt et les plantations, espérant que les singes allaient y passer ; que se trouvant sous le feuillage, il vit venir à lui un chimpanzé s'approchant de plus en plus de lui en hurlant ; que Blyeke se vit dans l'obligation de le charger à la tête d'un coup de feu ; que le chimpanzé tomba et fit entendre un cri d'homme ; qu'il se redressa et put encore

> faire plus de 1000 mètres en forêt en courant quand, Etoumé Élisabeth, qui le rencontra, le prit par la main, que la victime s'affaissa et mourut sans rien dire […].
> Attendu qu'il est de notoriété publique au Gabon que les hommes se changent soit en panthère, soit en gorille, soit en éléphant pour accomplir des exploits, éliminer les ennemis, défendre leurs plantations et ravager celles des voisins et des amis ; que ce sont-là des faits qui sont inconnus du droit occidental et dont le juge gabonais doit tenir compte, qu'il est en effet inconcevable à l'esprit européen qu'un homme puisse faire plus de 400 km en 27 heures à pieds, alors qu'un [Bakota] de Makokou et [Souanke] l'accomplit […].
> Attendu que le tribunal à l'entière conviction qu'Akoué Joseph s'est transformé en chimpanzé en forêt où il aurait été en chasse et à l'insu de personne, et que Blyeke, notable, ancien combattant largement décoré, plusieurs fois vainqueur de chimpanzés, ne pouvait pas tirer en plein jour sur un homme contre lequel il n'avait aucun antécédent défavorable ;
> Par ces motifs, déclare Blyeke Etienne non coupable des faits reprochés […].

Ce jugement, pour le moins atypique, est riche d'enseignements sur l'état d'esprit et la mentalité des autorités gabonaises. Alors que le colon s'est toujours ingénié à requalifier les actes dits de sorcellerie en acte d'anthropophagie, association de malfaiteurs, barbarie, etc., les justiciers gabonais, quant à eux, donnent au mythe du sorcier autochtone une nouvelle dimension. A. Audoynaud (2012, p. 113) ne croit pas si bien dire lorsqu'il précise au sujet du juge à l'initiative de cette décision judiciaire ubuesque : « […] bien que magistrat formé en France, il rendit en mai 1964, quatre ans après l'indépendance, un jugement pleinement en accord avec ses convictions africaines ; c'était un homme à la croisée de deux mondes ». Loin d'être un cas isolé, le Gabon post indépendance ne s'est pas débarrassé des oripeaux hérités de la tradition et entretenus par le colonat blanc. Grâce au caractère double de la population et à la perpétuation des légendes, le mythe du sorcier n'est pas prêt de s'estomper.

Conclusion

Les peuples et cultures rassemblés dans l'espace gabonais ont favorisé la floraison des sociétés secrètes et rites peu ou pas compris des colons. Mais le projet colonial et le zèle des administrateurs coloniaux vont œuvrer à diaboliser et effacer cet héritage ancestral. Profitant du contexte de l'entre-deux-guerres, marqué par la montée des velléités d'émancipation des Gabonais, les Français se lancent dans une lutte acharnée contre ces cercles exotériques jugés subversifs. Mais la promulgation d'une série de dispositions administratives et juridiques coercitives contre les pratiques religieuses locales, loin de dissuader les autochtones, produit plutôt l'effet inverse. L'action répressive administrative a manifestement œuvré à forger le mythe de la toute-puissance de la sorcellerie et du sorcier. Récupéré et entretenu par les hommes politiques du nouvel État gabonais, ce mythe demeure prégnant dans la mémoire collective locale.

Sources et Bibliographie

Sources : Archives Nationales du Gabon (ANG)

Fonds Mekambo

2Dg (II) 25, Note confidentielle du GGAEF aux Gouverneurs/Chef de territoire (Libreville, Bangui-Fort-Lamy-Moyen-Congo), 1946.

Fonds N'Djolé

2Dc (II) 7.2, Circulaire au sujet des contre-féticheurs, 1956.

2Dc (II) 7.3, Circulaire au sujet du néo fétiche, 1956.

2Dc (II) 7.3, Note sur le mouvement de contre fétichisme et le fétiche mademoiselle au Gabon, 1956.

2Dc (II) 7.4, Correspondance relative à l'enquête effectuée sur les origines des activités des contre-sorciers, 1956.

Bibliographie

Audoynaud André, 2012, *Chroniques d'un médecin colonial*, Paris, L'Harmattan.

Bernault Florence, 1996, *Démocraties ambiguës en Afrique centrale. Congo-Brazzaville, Gabon : 1940-1965*, Paris, Karthala.
Davesne André, 1943, *Croquis de brousse*, Paris, Sagittaire.
Dedet Christian, 1984, *La mémoire du fleuve. L'Afrique aventureuse de Jean Michonet*, Paris, Phébus.
Dulucq Sophie, Klein Jean-François et Stora Benjamin, 2008, *Les mots de la colonisation*, Toulouse, PUM.
Goulphin Fred, 1987, *Les veillées de chasse d'Henri Guizard,* Paris, Flammarion.
Koumabila Juste-Roger, 2015, *Un choix de liberté. La guerre de Wongo au Gabon (1928-1930),* Yaoundé.
Keese Alexander, 2004, « L'évolution du « leader indigène » aux yeux des administrateurs français : Léon M'Ba et le changement des modalités de participation au pouvoir local au Gabon, 1922-1967 », *Afrique et Histoire*, n°1, Volume 2, p. 141-170.
Koscas Marco, 1993, *Albert Schweitzer ou le démon du bien*, Paris, Jean-Claude Lattès.
Hamayon Roberte, 2006, « L'idée de « contact direct avec des esprits et ses contraintes d'après l'exemple de sociétés sibériennes », *Afrique et Histoire*, n°6, p. 15-40.
Le Quellec Jean-Loïc, 2006, «Éditorial », *Afrique et Histoire*, n°6, 2006, p. 9-11.
N'dimina-Moungala Antoine-Denis, 2006, « Les principes directeurs de la politique étrangère du Gabon sous le président Léon M'Ba : 1960-1967 », *Cahiers d'Histoire et Archéologie*, n°8, p. 87-100.
N'Solé Biteghe Moïse, 1990, *Échec aux militaires au Gabon en 1964*, Paris, Chaka.
Péan Pierre, 1983, *Affaires africaines*, Paris, Fayard.
Raponda-Walker André et Sillans Roger, 1962, *Rites et croyances des peuples du Gabon*, Paris, Présence Africaine.
Sanmarco Louis, 1983, *Le colonisateur colonisé. Souvenir d'un gouverneur de la France d'Outre-mer*, Paris, Pierre-Marcel Favre.
Schweitzer Albert, 1960, *Ma vie et ma pensée*, Paris, Albin Michel.

François Gning et le « mouvement jaune » dans les deux grèves des cheminots africains à Thiès (1938-1947)

N'goran Gédéon BANGALI,
Maitre-Assistant
Université Jean Lorougnon Guede
(Côte-d'Ivoire)
bangaligedeon@gmail.com

Résumé

Dans le présent article, il est question de mettre en lumière le rôle du mouvement jaune dans les deux grèves des travailleurs africains du rail à Thiès, siège des ateliers ferroviaires du Dakar-Niger et épicentre du syndicalisme cheminot d'Afrique occidentale française (AOF). Si par le passé une certaine approche héroïque de l'interprétation des luttes ouvrières a focalisé l'historiographie sur les actions dominantes des grévistes, il n'en demeure pas moins qu'à l'opposé de cette tendance s'est illustré un mouvement non gréviste. Ce groupe s'impose comme l'allié de l'administration ferroviaire et des autorités fédérales. Sous la direction de François Gning, il développe divers moyens et actions d'obstruction intelligente aux mouvements de grève (lobbying auprès des autorités fédérales en 1938, création d'un syndicat jaune en 1948, etc).

Mots-clés : Afrique - Cheminots - Colonisation - Grève - Syndicalisme.

François Gning and the «yellow movement» in the two strikes of African railway workers in Thiès in 1938 and 1947

Abstract

This article examines the role of the yellow movement in the two strikes of African railway workers in Thiès, the headquarters of the Dakar-Niger railway workshops and the epicenter of AOF railway unionism. If in the past a certain heroic approach to the interpretation of workers' struggles has focused historiography on the dominant actions of the strikers, the fact remains that, in contrast to this tendency, a non-striking movement has distinguished itself. This group established itself as an ally of the railway administration and the federal authorities. Under the leadership of François Gning, it developed various means and actions of intelligent obstruction to strike movements (lobbying the federal authorities in 1938, creation of a yellow union in 1948, etc).

Keywords: Africa - Railway Workers - Colonization - Strike - Trade Unionism.

Introduction

La variabilité des modes d'action syndicale dépend à la fois des pesanteurs liées au rapport de forces entre syndicalistes et gouvernants, mais encore plus de l'ancrage idéologique de chaque organisation ouvrière. Le syndicalisme jaune, au contraire des syndicalismes révolutionnaires et réformistes, n'établit pas, par déduction du principe de lutte des classes, une posture conflictuelle entre les prolétaires et la bourgeoisie. Il se donne à être un syndicalisme anti-conflit, misant sur le dialogue, la négociation et la collaboration avec le patronat, à l'exclusion de tout autre moyen, pour atteindre ses buts d'amélioration de la condition ouvrière. Le mouvement tient son appellation « jaune » de l'insigne des syndiqués du Creusot, première organisation formée sur instigation de l'administration métropolitaine le 29 octobre 1899. Aux dires de Félicien Challaye (1912, p. 257) cet insigne représentait un gland jaune. Relativement à cette influence patronale, la symbolique jaune est devenue progressivement synonyme de traîtrise et se trouve ostracisée dans le discours ouvrier. Cette conception négativiste s'est ensuite propagée par effet de contagion à l'historiographie. Cela s'explique par le fait que l'histoire syndicale soit en grande partie une histoire de l'action revendicative, centrée sur les rapports conflictuels entre les travailleurs et le patronat. De sorte que, de par la sélection même des sources convoquées, la contribution à l'histoire des « non-grévistes » est reléguée à la marge. Ainsi, dans le cas des deux grandes grèves des cheminots africains d'AOF, les travaux de Mamadou Seyni M'bengue (1975) et Mor SENE (1987) font écho du courant non gréviste dans une perspective de « briseur de grève ».

La présente publication vise à mettre au centre de la réflexion le mouvement jaune. Pour ce faire, nous organisons l'analyse autour du questionnement suivant : comment s'explique la fracture observée entre grévistes et non-grévistes dans les deux mouvements majeurs des cheminots au Sénégal ? Quel rôle ont joué François Gning et les travailleurs non-grévistes dans les mouvements de 1938 et 1947 ? Notre hypothèse principale de recherche est que l'existence

de sous-catégories de différenciation dans le corps des cheminots africains a favorisé un conflit d'intérêts entre grévistes et non-grévistes. Pour étayer notre argumentaire, nous avons eu recours aux articles scientifiques et ouvrages publiés sur le sujet. Mais les sources d'archives de la série K, du dépôt AOF à Dakar, dédiée aux thématiques du travail, de l'esclavage et de la main-d'œuvre coloniale, constituent le socle de notre travail. Leur exploitation, selon la méthode thématique, nous a permis de présenter les résultats de la recherche en deux axes. Dans un premier point, nous étudions les facteurs de la fracture observée entre les grévistes et les non-grévistes. L'action dissidente des non-grévistes dans les mouvements de grève de 1938 et 1947 est étudiée dans le second point.

1. Facteurs de la fracture observée entre grévistes et non-grévistes

Les deux grèves du rail présentent une constance en matière de mobilisation des travailleurs africains. À savoir qu'elles extériorisent des dissonances et antagonismes prévalant entre cheminots africains censés appartenir à la même condition, et porter de ce fait la même aspiration au changement. Ce chapitre analyse les facteurs explicatifs de la fracture.

1-1. Des freins sociologiques à la mobilisation unanimiste des grèves

La typologie du syndicalisme observé au Sénégal et en AOF au cours des années 1930 et 1940 est raciste. L'adhésion des travailleurs aux syndicats est déterminée par la correspondance de chaque structure ouvrière à l'une des deux communautés ouvrières définies sur une base raciale. Cette différenciation de deux communautés raciales de travailleurs induit un rapport d'antagonisme entre travailleurs. La divergence des intérêts économiques et le souci de préservation des privilèges de la catégorie supérieure cristallisent cette fracture. Pour passer de la coexistence parallèle de « syndicats de travailleurs européens » et de « syndicats de travailleurs africains »

à l'ère des « syndicats uniques », il faut attendre une circulaire du parti communiste français (septembre 1945) appelant les membres des Groupes d'Études Communistes à travailler à la coordination de l'action syndicale dans les colonies (J. Suret-Canale, 1994, p. 86). Mais cette transformation, qui résulte plus d'une consigne stratégique que d'une révolution des consciences, limite la dynamique de brassage à l'adhésion d'une minorité de travailleurs européens communistes dans les syndicats dits uniques, mais composés en réalité essentiellement d'adhérents africains. C'est ainsi qu'à la table des négociations précédant la grève historique de mars 1947, se retrouvent opposées au sein de la commission paritaire une fédération des cheminots européens (conduite par le duo Legé-Jourdan) et une fédération des cheminots africains dirigée par Ibrahima Sarr (N. G. Bangali, 2017, p. 43). C'est le premier palier de division du corps ouvrier du « Dakar-Niger ».

Si cette ligne de démarcation raciale au sein du prolétariat du rail est synonyme d'entrave au principe unanimiste des grèves, il en est de même des divergences observées parmi la masse des travailleurs africains. En effet, tout porte à croire qu'il existe un autre facteur de division moins évident à l'intérieur du bloc africain, généralement présenté d'un seul tenant sous le vocable générique de « travailleurs indigènes ». Il s'agit des disparités sociologiques et économiques. En effet, les critères d'âge ou d'accès aux privilèges statutaires définissent des sous-catégories dont la perception de la nécessité de faire grève diverge. Asia Friedman utilise le concept de « communautés perceptuelles »[1] pour désigner ce genre de phalanges internes formées par la segmentation du corps social de départ qu'est le bloc des cheminots indigènes. En effet, la sociologie ouvrière en AOF et au Sénégal suggère des fractures de compréhension entre les générations. Elles peuvent s'expliquer par les schèmes culturels de la société d'origine des cheminots africains. Dans un environnement social où les relations de travail sont façonnées par les rapports

1. Asia Friedman, 2011, La perception : une approche en sociologie cognitive, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme. En ligne : http://books.openedition.org/editionsmsh/14415.

d'allégeances des jeunes adultes aux aînés, une action syndicale portée par la première catégorie citée ne rencontre pas systématiquement l'adhésion des seconds. C'est ce qui ressort de l'enquête faite par André Hauser dans le milieu des travailleurs de l'industrie à Dakar en 1954. À cet effet, il explique que

> la compréhension est surtout une question d'âge : les jeunes agents de maîtrise auront des contacts faciles avec les jeunes ouvriers. Mais ni les uns ni les autres ne s'entendront davantage avec les vieux agents de maîtrise ou les vieux ouvriers qu'avec les manœuvres, jeunes ou vieux : l'antagonisme est culturel plutôt que sous-économique (A. Hauser 1955, p. 140).

L'existence des communautés de compréhension, évoluant sur différentes longueurs d'onde, représente un frein sociologique à la mobilisation unitaire des grèves du rail.

Cumulativement à ce paramètre culturel, le principe de mobilisation unanimiste des grèves du rail est aussi contrarié par la non-existence d'une communauté d'intérêt entre agents africains du cadre et la masse des travailleurs journaliers et manœuvres. Malgré l'appartenance commune à la même communauté raciale, les cheminots africains se scindent en deux sous-catégories distinguées de fait par la reconnaissance statutaire accordée aux uns et refusée aux autres. Si les premiers jouissent des garanties rattachées au statut de travailleur titulaire, tel n'est pas le cas pour l'écrasante majorité composée des auxiliaires et journaliers qui représentaient 7 500 des 8 617 travailleurs que compte le « Dakar-Niger » en 1943 (B. N'dour, 1990, p. 12). Ce qui aboutit à une appréciation subjective non seulement des motifs de lutte, mais aussi de leur opportunité contextuelle. Cette divergence explique les oppositions apparues à l'intérieur de la STIDN (Syndicat des Travailleurs Indigènes du Dakar-Niger), lesquelles conduisent les auxiliaires à se constituer en « association amicale » à l'été 1938, dans la mesure où leur malaise social ne trouvait aucun écho auprès de la direction du syndicat ténue par les éléments du cadre africain. Cette opposition de statut et d'intérêt se joue à l'arrière-plan de chaque mouvement de grève.

C'est notamment le cas en 1938 et en 1947 où l'on retrouve François Gning, le leader historique de la STIDN et figure tutélaire des travailleurs africains du cadre, opposé à la dynamique revendicative portée par les auxiliaires. À ce premier facteur de division relatif aux disparités sociologiques et économiques qui fragmentent le bloc des travailleurs africains se greffe la question des alliances politiques tissées par les leaders syndicaux.

1.2. L'interférence des liaisons politiques dans le champ syndical

La dynamique de lutte portée par les deux mobilisations syndicales des cheminots africains du Sénégal charrie des enjeux politiques à but électoraliste qu'il importe d'analyser pour restituer le tremplin social qui influence la trajectoire des grèves du rail. Parce qu'occulter l'interaction sociale des syndicats ou de leurs leaders avec l'écosystème politique local, auquel ils sont de fait liés, condamne à analyser leurs prises de position comme des choix spontanés ou relevant de postures émotives. De façon générale, les syndicats développent deux types de relations avec le marigot politique, à savoir les rapports de subordination ou de coopération (R. Mouriaux, 2006, p. 32). La différence est sémantique et se trouve dans le fait que la subordination fonde un rapport à sens unique où le syndicat est caporalisé par la formation politique dont il est le satellite ouvrier ; au contraire de la coopération qui suppose un échange, une relation binaire fondée sur une logique de parrainage mutuel. Cette seconde typologie sied le mieux au cas sénégalais où la première fois que la grève est évoquée publiquement comme moyen de pression, c'est dans le cadre de la campagne électorale pour les législatives de 1914. En exploitant ce canevas de mobilisation ouvrière, Blaise Diagne parvient à conquérir le titre de premier élu noir de toute l'AOF le 14 mai 1914 (I. D. Thiam, 1991, p. 86). C'est de cette façon que la grève est entrée dans la culture politique locale comme un moyen de propulsion des ambitions électorales. C'est en tout cas sous cet angle que François Gning perçoit l'action de l'association amicale

professionnelle des agents auxiliaires dirigée par Cheick Diack en 1938, qu'il accuse d'être à la solde du député Galandou Diouf, successeur électoral de Blaise Diagne. C'est à quelques différences près le même motif qui justifie son rôle d'opposition à la grande grève de 1947-1948. Mais la complexité des interférences politiques dans le champ syndical va au-delà du genre de rapport opportuniste qu'il dénonce.

Après le décès de Blaise Diagne en 1934, la scène politique est animée par deux partis locaux, le parti dioufiste (de Galandou Diouf) et le Parti Socialiste Sénégalais[2] (PSS), auxquels s'ajoutent les sections locales des partis métropolitains comme le Parti radical socialiste et la Section française de l'internationale ouvrière (SFIO). Avec la fusion du PSS dans la section locale du SFIO lors du congrès fédéral de Thiès du 11 et 12 juin 1938, le jeu politique se trouve polarisé entre Lamine Gueye (le chef politique du bloc socialiste unifié) et Galandou Diouf le (titulaire du poste de député du Sénégal au Palais Bourbon). Le fait que le congrès de réunification des socialistes se tienne à Thiès, la cité abritant le siège de la régie et les ateliers ferroviaires et concentrant en outre la résidence des travailleurs du rail, signale l'enjeu politique que représente la masse de cheminots dans la stratégie électoraliste des acteurs politiques. Si par l'intermédiaire de François Gning, « connu pour ses fortes attaches socialistes » (O. Gueye, 2011a, p. 65), le parti laministe s'assure une entrée auprès de cette masse ouvrière en s'appuyant sur la STIDN que ce dernier dirige, le député Galandou Diouf se positionne quant à lui comme « le principal soutien des cheminots auxiliaires en septembre 1938 » (O. Gueye, 2011a, p. 70). La relation qui lie, à ce titre, le représentant local de son comité électoral, Maneck Seck, à l'organisation syndicale des auxiliaires, relève plus de la coopération, donc d'une relation mutuellement profitable, que de la caporalisation univoque dénoncée par Gning lorsqu'il parle de Cheick Diack et ses amis comme des « éléments travaillés par des agitateurs politiques de la ville » (N. G. Bangali, 2014, p. 123). Il faut équilibrer l'appréciation des attentes

2. Fondé par Lamine Gueye à la suite d'une scission avec la SFIO.

électoralistes que charrie l'appui accordé par le député du Sénégal aux cheminots auxiliaires avec le besoin de l'Association Amicale Professionnelle des Agents du «Dakar-Niger » de bénéficier du parrainage d'une personnalité officielle pour s'insérer dans la légalité. Cela d'autant plus qu'aux termes de la législation promulguée en mars 1937, les revendications corporatistes ne pouvaient être menées que par des syndicats légalement constitués et dirigés par des lettrés. Les cheminots auxiliaires ne remplissaient pas ces critères en dépit du fait que l'organisation dite « association amicale professionnelle » opérait comme un syndicat ordinaire. Dans de telles conditions, l'appui du député africain du Sénégal leur assurait une caution déterminante, laquelle caution était symbolisée par le fait que son représentant local accompagnait même les leaders de l'amicale aux rencontres avec l'administration (F. Cooper, 2004, p. 82).

Ces liens politiques qui cristallisent la division entre cheminots africains titulaires et auxiliaires ont refait surface sous une nouvelle forme dans le contexte de la grève de 1947 bien qu'aucun des acteurs de 1938 n'ait conservé sa position. En effet, Galandou Diouf, décédé en 1941, est remplacé dans son mandat législatif par Lamine Gueye. L'association amicale des auxiliaires et la STIDN ont laissé place à la Fédération des Cheminots Africains d'AOF dirigée par Ibrahima Sarr, le tombeur électoral de François Gning. Cela n'empêche que, dans les mêmes conditions que 1938, à l'occasion de la grève historique de 1947-1948, François Gning ne se retrouve propulsé au-devant de la scène avec un nouveau rôle à l'origine de la résurgence de l'antagonisme historique entre agents africains du cadre et travailleurs auxiliaires. La première explication tient au fait que la nouvelle fédération des cheminots africains reprend la ligne directrice de la défunte amicale dirigée par Diack, en rejetant notamment l'élitisme de la STIDN et en intégrant la prise en compte des revendications des travailleurs auxiliaires. La deuxième explication est imposée par le contexte historique de cette grève. Elle éclate après la sortie du Parti communiste français du gouvernement tripartite et dans le sillage immédiat des grèves dites insurrectionnelles de la CGT en métropole. Malgré l'affirmation de son identité de syndicat autonome, il pèse sur

la fédération des cheminots africains des soupçons d'affinité avec la CGT et donc avec les communistes que François Gning, le « vieux syndicaliste resté attaché à la SFIO et à Lamine Gueye » (O. Gueye, 2011b, p. 10) exploite pour se repositionner en créant un syndicat jaune. Donc le mouvement antigrève dont il est le meneur en 1948 est motivé par la conviction de contrer la paralysie du réseau ferroviaire perçue comme une action politique pour fragiliser la coalition au pouvoir dont fait partie la SFIO. Son action dissidente s'interprète dans ce sens comme un retour insistant de l'interférence des facteurs politique dans le champ syndical.

2. L'action dissidente des non-grévistes dans les mouvements de grève de 1938 et 1947

La grève demeure dans sa définition première un rapport de force entre les groupes de travailleurs et le patronat. À ce titre, il met en exergue un jeu d'alliance. Il s'agit dans cette partie d'analyser le positionnement dans les deux conflits du rail des travailleurs africains du cadre conduit par François Gning.

2.1. La grève de 1938

L'étude des ressorts et causalités des revendications qui ont conduit aux incidents du 28 septembre 1938 met en avant le facteur économique induit par la demande des auxiliaires d'un réajustement pécuniaire en fonction du taux de vie chère. C'est la même cause qui a conduit à la première grève de l'immédiat après-guerre (décembre 1945-février 1946) à laquelle les cheminots ont été tenus à l'écart par François Gning durant sa dernière année à la tête de leur syndicat. Mais pour comprendre la polarisation des positions et les actes de défiance internes posés par François Gning et les non-grévistes, il faut nécessairement dépasser le facteur économique et orienter l'analyse sur l'axe de la personnalisation des antagonismes. C'est ce qui ressort du rapport Lescanne produit par le directeur du « Dakar-Niger » à la suite des incidents de 1938. Il y explique notamment dans les correspondances et les renseignements recueillis que le

mouvement était dirigé contre « Gning personnellement et contre le syndicat qu'il dirige »[3]. Il relève même le caractère massif et structuré de cette opposition dirigée contre le leader syndical des cheminots du cadre local, en mettant notamment en exergue l'appui de Maneck Seck évoqué plus haut, mais aussi et surtout le fait que « les éléments syndicalistes européens ont, au moins au début, encouragé l'agitation des auxiliaires dans la mesure où le syndicat Gning n'étant [pas] fédéré avec les syndicats européens »[4]. L'analyse de M. Lescanne est par ailleurs corroborée par une note secrète des services de renseignements qui pointent du doigt des militants du syndicat de cheminots européens qui auraient « réunis à Dakar des agents journaliers (…) et exercé leur influence sur des agents peu lettrés, faciles à berner et inaptes à être syndiqués »[5]. Le motif avancé et qui véhicule également l'idée d'antagonisme dirigé contre Gning, n'est autre que le refus du syndicat du cadre local qu'il dirige de se fédérer à un mouvement de pression initié durant la saison de la traite par le syndicat européen pour arracher quelques avantages pécuniaires.

Tous ces éléments et enjeux greffés à la raison économique de départ ont fini par éluder les véritables enjeux du mouvement de grève de septembre 1938 pour n'en faire, dans la perception de François Gning et de sa clientèle syndicale, qu'une action de défiance à son autorité sur le groupe racial des cheminots indigènes, agents du cadre local et travailleurs auxiliaires compris. Cette personnification des enjeux explique la nature de la réaction qu'il développe avant et pendant les évènements du 27 septembre 1938. Lors de la première prise de contact entre la direction de la régie et les représentants des auxiliaires, le 20 juin, un deuxième rendez-vous leur est fixé à la date du 9 août. Il est question ici d'apaiser et d'obtenir la dispersion d'un rassemblement de protestation devant les bureaux de la direction à

3. ANS K 181 (26), AOF, Rapport du directeur du réseau Dakar-Niger sur les évènements de Thiès, 12 octobre 1936.
4. *Idem*.
5. ANS K2 (1) AOF, Note secrète de renseignements A/S mouvement de grève, 27 novembre 1938.

Thiès. Le surlendemain de cette deuxième rencontre, le dirigeant de la STIDN désapprouvant certainement ce cadre de discussion créé en dehors de l'unique syndicat légal des travailleurs indigènes, fait valoir ses relations personnelles pour saborder la dynamique. En effet, dans un courrier en date du 11 août 1938, il dénonce les meneurs du mouvement naissant au gouverneur général en ces termes :

> Il s'agit d'éléments nouveaux du réseau dont le passé est plus ou moins douteux qui, travaillés par des agitateurs politiques de la ville, aspirent à la création d'un syndicat de journaliers plutôt politique que professionnel dans le seul but de semer à tout moment du désordre au réseau, ce que notre syndicat actuel n'admet pas[6].

Le jour suivant une nouvelle audience est accordée à la délégation des auxiliaires. À cet effet, le gouverneur général d'AOF, Marcel De Coppet, adresse un courrier de mise en demeure au directeur de la régie. Dans la lettre 646-C/1 datée du 17 août 1938, il lui notifie la protestation de Gning et l'invite à prendre « toutes mesures nécessaires et avertir sérieusement les meneurs »[7]. Pour appuyer cette consigne, des notes de renseignement corroborant les accusations formulées par le responsable de la STIDN lui sont également communiquées. Cette intervention, contre le cours des évènements, qui entraîne une révision de la méthode de gestion de la crise naissante, joue un double rôle de sabordage des négociations entamées, mais surtout favorise le basculement du contentieux dans une spirale conflictuelle. Les premiers contacts de négociation laissent place à des mesures de rétorsion contre le principal meneur de la fronde, en la personne de Cheick Diack. Le 15 septembre, sur instructions de sa hiérarchie, le chef de service d'exploitation décide de la mutation du fourgonnier auxiliaire à Gossas, dans un poste sédentaire. L'intention manifeste est de le soustraire de sa fonction ambulante de fourgonnier lui permettant aussi d'entretenir et de diffuser la fronde dans les différentes stations du « Dakar-Niger ».

6. ANS K1 (1), AOF, Lettre de Monsieur François Gning à Monsieur le gouverneur général, le 11 aout 1938.
7. ANS K 181 (26), AOF, Rapport du directeur du réseau Dakar-Niger sur les évènements de Thiès, 12 octobre 1936.

Les jours qui précèdent le 26 septembre, date de son départ à son nouveau poste, diverses actions sont entreprises par les auxiliaires, entre autres une demande d'audience auprès de la direction qui se solde par une fin de non-recevoir et le dépôt d'une pétition de 806 signatures demandant l'annulation de la mutation. N'étant pas parvenus à obtenir gain de cause, la grève est décidée à la mi-journée du 27 septembre. Selon le rapport de l'administrateur de la Circonscription de Dakar et dépendances,

> le même jour à 13h15 le chef du dépôt de Dakar Niger avisa téléphoniquement le chef du service spécial de police et de sûreté que certains agents étaient disposés à ne pas tenir compte de l'ordre de grève, mais qu'ils craignaient d'être l'objet de représailles de la part des grévistes[8].

La désolidarisation des travailleurs non-grévistes, pour des motifs que nous évoquions précédemment, complexifie la gestion du conflit à partir du moment où l'invocation de leur droit de travail fonde la nécessité du déploiement de la force publique pour contrer toute obstruction éventuelle venant des grévistes. Par ailleurs, ces derniers, en faisant le constat que la consigne d'arrêt de travail n'a été observée que par le service de traction (qui concentre le noyau dur du mouvement des auxiliaires), se voient dans l'obligation de croiser le fer avec la force publique et les non-grévistes le matin du 28 septembre. Dès lors, il y a altération des enjeux en cours. Elle se traduit par une fixation des grévistes sur le défi d'imposer un débrayage intégral. Sur un effectif de 1975 journaliers en service à Thiès, 1235 observent la grève du 28 septembre[9]. Selon la direction de la régie, 75% des non-grévistes sont en poste dans les services centraux et 25% dans les ateliers qui comptent « la presque totalité des agents locaux » dont le syndicat rivalise avec les auxiliaires

8. ANS K 181 (26), AOF, Lettre 444C du Gouverneur des colonies administrateur de la circonscription de Dakar et dépendances à monsieur le gouverneur général d'Afrique Occidentale Francophone, 11 octobre 1938.
9. ANS K 2 (1), AOF, Dossier : Evénements de Thiès, rapport confidentiel № 411C de l'administrateur CAU à Monsieur le gouverneur du Sénégal, 3 octobre 1938, p. 10.

grévistes[10]. En outre, il signale que ces éléments non-grévistes, redoutant des représailles, sont nourris sur place par les soins du réseau. Leurs craintes sont fondées comme on peut le constater quelques jours plus tard. En effet, au deuxième jour de la grève, l'entrée de la cité Ballabey, siège des bureaux et ateliers, est prise d'assaut par une centaine de grévistes armés de gourdins, barres de fer, marteaux et pilons à mil. Le but de cette manœuvre est clair : déloger les travailleurs présents à leur poste. Les heurts qui s'en suivent causent six morts par balles (tous des grévistes), douze blessés graves (dont cinq forces de l'ordre) et quatre-vingts blessés légers (dont quarante-cinq tirailleurs) (N. G. Bangali, 2014, p. 122).

2.2. La grève de 1947-48

La configuration du rapport de forces dans le domaine ferroviaire au moment du déclenchement de la grève des cheminots africains du 10 octobre 1947, nonobstant quelques changements, demeure comparable au schéma d'antagonisme de 1938. Si l'Association Amicale Professionnelle des Agents du « Dakar-Niger », dirigée par Cheikh Diack, fragilisée par la politique de fermeté du ministre Georges Mandel, n'a pas survécu à la période de guerre et au contexte de restriction imposé par Vichy, la prise de contrôle de sa rivale, la STIDN, par une jeune garde de dirigeants, favorise le transfert de sa combativité vers cette dernière. En effet, après 18 ans de direction (1928-1946), François Gning est poussé à la démission et remplacé par Ibrahima Sarr le 23 mai 1946, lors d'une assemblée réunissant 1000 membres à Thiès (J. C. Robinson, 2007, p. 43). Le principal mobile de cette éviction orchestrée par un noyau de jeunes cheminots membres de l'Union des Jeunes de Thiès est assimilable aux mêmes raisons qui ont motivé l'émergence de l'amicale des auxiliaires en 1938. Deux griefs sont opposés à François Gning. Le premier est relatif à la politique jaune observée par le syndicat sous sa direction. Celle-ci a consisté à privilégier des rapports de connivence avec

10. ANS K181 (26), AOF, Rapport du Directeur du réseau Dakar Niger sur les incidents de Thiès, 12 octobre 1938.

l'administration au détriment d'une action revendicatrice ferme. Il lui est aussi reproché son imperméabilité aux aspirations des auxiliaires représentant 80% des cheminots indigènes alors qu'après la disparition de leur amicale il était devenu de fait le leader syndical représentant à la fois les cadres locaux et les auxiliaires. Ces deux récriminations sont renforcées par sa décision de boycotter le mot d'ordre de grève générale de janvier 1946 contre la vie chère. Il a choisi de tenir la corporation à l'écart du mouvement de revendication de primes de vie chère, pour ne pas altérer les bons rapports avec l'administration dont il venait d'obtenir quelques mois avant cette grève une augmentation du traitement salarial des cheminots africains du cadre. Quoiqu'il en soit, la non-participation à ce mouvement a suscité la colère dans les rangs des cheminots auxiliaires. D'autant plus qu'elle s'est soldée par une augmentation pécuniaire à travers l'octroi de nouvelles primes de vie chère aux autres corporations. Son attitude lui vaut la convocation d'une assemblée extraordinaire au mois de mai suivant. L'occasion manquée et la frustration qui en découlent ont été mises à profit non seulement pour pousser vers la sortie ce vieux dirigeant jugé tiède, mais aussi pour marquer la rupture de la politique jaune suivie par la STIDN sous sa direction.
Mais l'éjection de François Gning et sa retraite syndicale ne durent que deux années. En effet, au plus fort de la grève des cheminots déclenchée par la nouvelle direction, il se signale à nouveau par son opposition à la dynamique combative en appuyant les efforts de l'administration pour briser le mouvement. La politique de dissuasion administrative contre le mouvement déclenché le 10 octobre s'articule autour de trois grandes étapes. La première concerne le recours à la sentence rendue par la Cour d'Arbitrage de Dakar le 31 octobre 1947. Cette option est destinée à exercer des pressions sur les dirigeants syndicaux accusés de n'avoir pas épuisé la procédure de conciliation, d'arbitrage et de surarbitrage avant d'entrer en grève (O. Gueye, 2011a, p. 122). Mais l'inflexibilité affichée des concernés face à l'agitation de sanctions pénales, additionnée à l'enlisement de la grève qui, en janvier 1948 entre dans son troisième mois, conduisent à une initiative de médiation. Bien que menée par des parlementaires, cette

initiative est parrainée en sous-main par une administration qui ne s'attendait sûrement pas à une telle ténacité des cheminots africains privés de rémunération salariale. Mais en dehors de la Côte-d'Ivoire où l'intervention du député Félix Houphouët-Boigny a favorisé la reprise du travail, les deux médiations de Fily Dabo Sissoko et du sénateur français et ancien syndicaliste Dumas, se sont soldées par un échec. De sorte qu'après cette deuxième tentative infructueuse d'obtenir la levée du mot d'ordre, à la fin du mois de janvier 1948, la Régie n'a d'autre choix que d'étoffer les effectifs des travailleurs qui n'ont pas quitté leur poste depuis le début de la grève pour aller dans le sens d'une normalisation progressive du trafic ferroviaire. Au nombre des travailleurs non-grévistes restés à leur poste, le retour sur la scène syndicale de François Gning s'inscrit dans cette dynamique administrative de redistribution des cartes.

Le sept février 1948, dans l'enceinte de l'atelier de bois de Thiès, une assemblée réunissant 150 personnes procède à la création d'une nouvelle organisation dénommée Syndicat Libre des Cheminots. Quoiqu'initiée par François Gning selon le procès-verbal de la rencontre, elle bénéficie de deux soutiens politiques majeurs. Celui du député Roland Dumas qui, après l'échec de sa médiation auprès du comité directeur de grève dirigé par Ibrahima Sarr, « aurait donné ces conseils pour régulariser la situation et l'organisation du nouveau syndicat » selon une note de renseignement[11]. À ce soutien s'ajoute celui de la section sénégalaise du RDA qui manœuvre à travers trois de ses militants impliqués dans le processus de constitution pour prendre les leviers de ce nouveau syndicat. Il s'agit de Traoré Eugène, Alao Fari et Seby Bakary. Cette ambition explique la vive contestation par le *trio* du choix porté sur la personne de Gning par la majorité des travailleurs présents et qui précipita la levée de séance dans une atmosphère électrique. Sur les 150 membres présents, une centaine a validé à main levée sa désignation dans les fonctions de secrétaire général, contre quinze voix opposées. Mais pour les opposants à ce choix, il y avait matière à ouvrir préalablement les débats sur le

11. ANS K 365 (26), AOF, Renseignements généraux, création probable d'un nouveau syndicat des cheminots africains, 31 décembre 1947.

bien-fondé de sa candidature avant de passer au vote. En effet, une partie des membres présents étaient des travailleurs nouvellement recrutés qui ne connaissaient donc pas les antécédents du concerné. Après le départ précipité des soutiens de Gning, Eugène Traoré entretient l'assistance restée sur place sur les raisons de leur manque de confiance en François Gning :

> Il s'est toujours montré fourbe, il a même facilité la tâche de l'administration pour la réduction des effectifs du personnel, il s'est de tout temps opposé à la reconnaissance du droit au logement du personnel africain. Étant jaloux, il n'a jamais voulu intervenir pour l'unification de zone et il ne prendra par conséquent jamais la tête du syndicat[12].

Cet incident est passé sous silence par le procès-verbal de la réunion qui mentionne par contre la présence de cheminots absents comme Abou Cissé du service voie, Raphaël Dembélé de la deuxième subdivision ou Antoine Correa de la deuxième subdivision. L'objectif est clairement de renforcer la crédibilité de l'évènement en y associant une liste de présence représentative des différents services composant la Régie. Nonobstant ces insuffisances, le procès-verbal a le mérite d'exprimer avec clarté l'orientation idéologique du nouveau syndicat, et la lecture que ses dirigeants font du conflit en cours. Il laisse transparaître, premièrement, la question du conflit de générations entre les travailleurs tel qu'évoqué dans la première partie de ce travail. Ses rédacteurs y dénoncent le fait qu'après le départ de Gning il y ait eu l'avènement d'

> un syndicat essentiellement formé de jeunes [qui] vivaient dans une atmosphère orageuse et d'inspiration politique, malgré l'esprit de tolérance et de conciliation à maintes reprises prouvé par nos chefs et par la haute administration[13].

Comme alternative à la situation dénoncée, ils affirment la volonté de défendre, à travers le nouveau syndicat, les droits des adhérents

12. ANS K 365 (26), AOF, Note secrète de renseignement 110-1 № 46, 8 février 1948.
13. ANS K 365 (26), AOF, Ordre du jour de la réunion générale en vue de la création d'un nouveau syndicat des cheminots africains, 7 février 1948.

dans « la légalité et la justice » sans omettre de préciser qu'ils feraient « appel à tous les éléments sains et propres ayant la conscience de leur devoir professionnel », « à tous les éléments jeunes ou vieux de bonne volonté, mais compréhensifs et pondérés »[14]. En outre, les rédacteurs du procès-verbal jouent sur la fibre patriotique, avec l'intention de projeter leur organisation dans une perspective contraire à celle qualifiée de révolutionnaire et soupçonnée d'intelligence avec le communisme, attribuée au syndicat dirigé par Ibrahima Sarr. On peut y lire à ce propos :

> nous vous parlons ici en cœur français pour la vraie France. Nous demandons votre collaboration non pas pour vous mener à la dérive, mais pour vous conduire vers la lumière dans l'intérêt supérieur de la plus grande France ; dégagée de toute ingérence étrangère[15].

La survenance de l'accord de fin de grève entre le comité directeur de la fédération des cheminots africains d'AOF et la régie marquée par une reprise du travail le 19 mars 1948, soit un mois après l'assemblée constitutive du syndicat libre, n'a permis à cette nouvelle organisation de s'illustrer que sur le seul dossier de défense du sort échu aux travailleurs recrutés durant la grève.

Réseau	Agents n'ayant jamais quitté leur poste	Grévistes ayant repris le travail avant la fin de la grève	Nouveau personnel embauché durant la grève	Main d'œuvre militaire ou pénale mobilisée
Direction fédérale	32	10	25	-
Dakar-Niger	251	236	452	186
Conakry-Niger	91	68	1 018	19
Abidjan-Niger	109	519	755	41
Benin-Niger	42	03	166	-
Total	525	836	2 416	246

Source : ANS, K 457 (179) AOF, Inspection générale du travail, lettre № 28 IGT/AOF de l'Inspecteur général du travail d'AOF à M. l'inspecteur général du travail, chef de service central du travail et de la main d'œuvre à paris, Dakar le 8 janvier 1948.

Tabl. 1. Point du personnel cheminot en activité a la date du 2 janvier 1948

14. Idem.
15. ANS K 365 (26), AOF, Ordre du jour de la réunion générale en vue de la création d'un nouveau syndicat des cheminots africains, 7 février 1948.

Le tableau de la page précédente fait le récapitulatif des travailleurs en service durant la grève. Ils se répartissent entre personnels européens, anciens cheminots africains et personnel recruté au cours de la grève.

À la reprise du service par l'intégralité des travailleurs, y compris les 2 416 recrutés durant la grève, les ateliers de la régie à Thiès se trouvent confrontés à une situation d'effectifs pléthoriques. Une note de renseignement en fait la description suivante :

> Partout le nombre des agents est beaucoup trop élevé pour les besoins du service et il n'y a pas même de place pour les caser. Bon nombre de cheminots des ateliers et des bureaux sont donc dehors ou dedans, assis à ne rien faire[16].

Cette situation de promiscuité portait les germes d'altercations entre grévistes revenus à leur poste et non-grévistes. Mais le caractère passionnel d'une dispute intervenue l'avant-veille de la reprise entre un cheminot gréviste et un « défaillant » a permis aux autorités syndicales et administratives de prendre à temps toute la mesure des risques et d'anticiper à travers une tournée de sensibilisation dans les ateliers de Thiès le 19 mars. En effet, lors d'une dispute sur la route de Khombole, à proximité de la boulangerie Hallack, portant sur le protocole de fin de grève, le cheminot non-gréviste Gueye Mamadou, écrivain en service à l'exploitation, en est arrivé à poignarder Moreau Samaké, menuisier à la 3e subdivision traction et membre du comité directeur du syndicat dirigé par Ibrahima Sarr[17]. Au-delà des réunions d'apaisement initiées le lendemain de cet incident par les syndicalistes et la présence d'Ibrahima Sarr le jour de la reprise à l'entrée principale de la cité Ballabeye, la régie a décidé de prendre des mesures de licenciement d'une catégorie du personnel non indispensable au bon fonctionnement de ses ateliers. En réalité, le croisement des chiffres effectué durant les négociations avait

16. ANS K 458 (179), AOF : Renseignements généraux, note 100-1 № 83 C sur la reprise du travail au Dakar Niger (Thiès), 19 mars 1948.
17. ANS K 458 (179), AOF : Renseignements généraux, note 100-1 № 79 C sur la grève des cheminots africains et réactions du personnel en service au Dakar Niger, 17 mars 1948.

déjà permis d'en arriver à cette conclusion de sorte que le principe était inscrit dans le protocole de fin de grève. Ce qui suppose que le syndicat libre, dirigé par François Gning, dont les membres recrutés durant la grève sont les premiers visés, n'a pas été associé à ladite décision de compression de personnel. Sa réaction est donc celle de l'indignation, exprimée à travers un télégramme adressé au directeur fédéral des chemins de fer à Dakar, libellé comme suit :

> Apprenons que suite protocole reprise travail auriez ordonné destitution de tous cheminots ayant repris service depuis sentence surarbitrale au profit tous ceux qui viennent de cesser la grève le 19 mars -STOP- ainsi chefs de gare ayant assuré service dans conditions parfaites durant grève doivent céder place à ceux qui ont refusé ouverture leur gare avant fin grève. Mêmes procédés humiliants dans autres services -STOP- protestons énergiquement contre injustice aussi flagrante et ingratitude sans exemple dont ces agents sont victimes dans seul but sauver face syndicat gréviste au détriment personnel africain qui a obéi a sentence surarbitrale et qui s'est groupé autour nouveau syndicat[18].

La note de renseignement 100-1 № 79 C apporte des éléments d'information complémentaire en relevant que les cheminots non-grévistes :

> s'élèvent notamment contre le fait que les 20% d'augmentation sont inclus dans le protocole alors que tous les fonctionnaires doivent en bénéficier. Ils ajoutent qu'il est inadmissible de reprendre tous les grévistes alors qu'il n'y a pas de places pour tous. Gning et ses amis du nouveau syndicat libre sont atterrés ; ils craignent d'être l'objet de brimade de la part de leurs compatriotes (…)[19].

Même si les vives protestations du syndicat de François Gning semblent démontrer le contraire, les compressions envisagées concernent aussi une partie des journaliers en service avant la

18. ANS K 458 (179), AOF : Télégramme conseil administration syndicat libre cheminots africains Dakar Niger à directeur fédéral régie chemins de fer de l'AOF Dakar, [non daté].
19. ANS K 458 (179), AOF : Renseignements généraux, note 100-1 № 79 C sur la grève des cheminots africains et réactions du personnel en service au Dakar Niger, 17 mars 1948.

grève. Dans la mesure où le nombre de cheminots à licencier par vagues successives a été arrêté à 5552 personnes alors que le personnel embauché durant la grève n'est que de 2416. Par ailleurs, face aux protestations, le haut-commissaire de l'AOF a donné des consignes relatives aux mesures d'accompagnement, en demandant à l'inspection du travail « de préparer et d'organiser le réemploi du personnel licencié, soit dans les entreprises du secteur privé, soit dans les établissements sous contrôle administratif »[20].

Conclusion

Si les premières organisations syndicales de l'Afrique occidentale française émergent comme des filiales des centrales métropolitaines, le mouvement ouvrier des cheminots africains se singularise par son autonomie à la fois idéologique et opérationnelle par rapport à ces dernières. Cependant, cette autonomie est à relativiser dans la mesure où elle n'est valable que vis-à-vis des formations syndicales françaises, mais pas de l'administration coloniale et des chapelles politiques locales. Dans ces structures les leaders du mouvement cheminots ont développé des alliances qui renforcent ou projettent dans le champ syndical les divisions de type partisan. Le mouvement jaune porté par François Gning, l'allié historique du SFIO au Sénégal, illustre dans les deux mobilisations de 1938 et 1947 la contradiction de cette identité autonomiste généralement reconnue aux cheminots d'AOF. La dynamique d'opposition qu'il développe à l'occasion de ces deux grèves soulève aussi la question de l'obligation morale de solidarité entre les travailleurs d'obédiences syndicales différentes en situation de grève. Certes le sujet est déjà tranché du point de vue juridique, en posant la possibilité légale pour tout travailleur de faire prévaloir son droit de travail sur celui d'une grève décrétée par un syndicat de sa corporation ou entreprise, il n'en demeure pas moins qu'il suscite des indignations à chaque occasion de conflit collectif du travail. Entre grévistes et non-grévistes, l'incompréhension du

20. ANS K 458 (179), AOF : Direction de Cabinet du gouverneur générale, Lettre № 591 CAB/R du Haut-Commissaire de la République en AOF à monsieur l'inspecteur général du travail en AOF, Dakar le 1er juillet 1948.

non-respect du mot d'ordre d'arrêt de travail persiste et aboutit bien des fois à des représailles des premiers envers les seconds, allant de l'injure verbale à des actes de violence physique.

Sources et bibliographie

Sources

Archives nationales du Sénégal – Fonds AOF

ANS K1 (1), AOF, Lettre de Monsieur François Gning à Monsieur le gouverneur général, le 11 août 1938.

ANS K 2 (1), AOF, rapport confidentiel № 411C de l'administrateur CAU à Monsieur le Gouverneur du Sénégal, 3 octobre 1938.

ANS K2 (1) AOF, Note secrète de renseignements A/S mouvement de grève, 27 novembre 1938.

ANS K 181 (26), AOF, Lettre 444C du Gouverneur des colonies administrateur de la circonscription de Dakar et dépendances à monsieur le gouverneur général d'Afrique Occidentale Francophone, 11 octobre 1938.

ANS K181 (26), Direction du Dakar-Niger, Rapport du Directeur sur les incidents de Thiès, 12 octobre 1938.

ANS K 365 (26), AOF, Ordre du jour de la réunion générale en vue de la création d'un nouveau syndicat des cheminots africains, 7 février 1948.

ANS K 365 (26), AOF, Renseignements généraux, note secrète de renseignement 110-1 № 46, 8 février 1948.

ANS K 365 (26), AOF, Renseignements généraux, création probable d'un nouveau syndicat des cheminots africains, 31 décembre 1947.

ANS, K 457 (179) AOF, Inspection générale du travail, lettre № 28 IGT/AOF de l'Inspecteur général du travail d'AOF à M. l'inspecteur général du travail, chef de service central du travail et de la main d'œuvre à paris, Dakar le 8 janvier 1948.

ANS K 458 (179), AOF : Renseignements généraux, note 100-1 № 79 C sur la grève des cheminots africains et réactions du personnel en service au Dakar Niger, 17 mars 1948.
ANS K 458 (179), AOF : Renseignements généraux, note 100-1 № 83 C sur la reprise du travail au Dakar Niger (Thiès), 19 mars 1948
ANS K 458 (179), AOF : Direction de Cabinet du Gouverneur général, Lettre № 591 CAB/R du Haut-Commissaire de la République en AOF à monsieur l'inspecteur général du travail en AOF, Dakar le 1er juillet 1948.
ANS K 458 (179), AOF : Télégramme conseil administration syndicat libre cheminots africains Dakar Niger à directeur fédéral régie chemins de fer de l'AOF Dakar, [non daté].

Sources électroniques

M'BENGUE Seyni Mamadou, 1975, « La grève des cheminots de Thiès », Ethiopique, №2. En ligne : http://ethiopiques.refer.sn/spip.php?article249 (consulté le 20 novembre 2020).
FRIEDMAN Asia, 2011, La perception : une approche en sociologie cognitive [en ligne], Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme (généré le 03 août 2020). En ligne : http://books.openedition.org/editionsmsh/14415 (consulté le 20 janvier 2021).
ROBINSON Julia Coyner, 2007, « "tout travail doit nourrir son homme" The Dakar-Niger railroad and the 1947-1948 strike in the political and labor history of Senegal ». Independent study project (ISP) Collection, 189. En ligne: https://digitalcollections.sit.edu/isp_collection/189 (consulté le 15 décembre 2020).

Bibliographie

BANGALI N'goran Gédéon, 2017, « la solidarité communautaire durant la grève d'usure des cheminots africains au Sénégal », *Sifoë*, no 7, p. 37-49.
BANGALI N'goran Gédéon, 2014, *Méthodes de revendication et gouvernance politique des crises syndicales en Afrique occidentale francophone (1936-1990),* Thèse de Doctorat d'histoire, Université de Bouake.

CHALLAYE Félicien, 1912, « le syndicalisme jaune », R*evue de Métaphysique et de Morale*, nº 20-2, p. 256-263.
COOPER Frederick, 2004, *Décolonisation et travail en Afrique : l'Afrique britannique et française, 1935-1960*, Paris, Karthala-Sephis.
GUEYE Omar, 2011a, *Sénégal : histoire du mouvement syndical, la marche vers le code du travail*, Paris, L'Harmattan.
GUEYE Omar, 2011b, « Léopold Sédar Senghor et le mouvement syndical », *Cahier Senghor,* nº2, p. 1-27.
HAUSER André, 1960, « Quelques relations des travailleurs de l'industrie à leur travail en AOF (Sénégal, Soudan, Guinée) », *Bulletin de l'IFAN*, T XVII/B, 1-2, p. 129-141.
MOURIAUX René, 2006, « syndicalisme et politique : liaison dangereuse ou stratégie moderne ? », *Mouvements*, nº1-43, p. 30-35.
N'DOUR Birame, 1990, « De l'histoire des cheminots du Sénégal 1890-1948», in *Les Cahiers*, № 12, p. 9- 17.
SENE Mor, 1987, *La grève des cheminots du Dakar-Niger 1947-1948*, Mémoire de maîtrise, Université de Dakar.
SURET-CANALE Jean, 1994, *Les Groupes d'*É*tudes Communistes en Afrique Noire*, Paris, L'Harmattan.
THIAM Iba Der, 1991, *Histoire du mouvement syndical africain : 1790-1929*, Paris, L'Harmattan.

L'antagonisme entre Houphouët-Boigny et Sékou Touré à l'épreuve des contorsions politiques sur l'émancipation de l'Afrique et des rixes diplomatiques entre la Côte d'Ivoire et la Guinée (1956-1972)

Kouakou Laurent ASSOUANGA,
Maître-Assistant
Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
laureass@yahoo.fr

Résumé

Exempt de toute défection notable depuis sa création en 1946 à Bamako, le Rassemblement Démocratique Africain (RDA) est en proie à la division entre autonomistes et fédéralistes après l'adoption de la Loi-cadre en 1956. Félix Houphouët-Boigny, président du RDA, prône l'autonomie des colonies tandis que Sékou Touré, vice-président du RDA, opte pour un exécutif fédéral. Le projet de réforme constitutionnelle proposé par le Général De Gaulle en 1958 exacerbe les tensions entre les deux leaders du RDA. Houphouët-Boigny milite pour la Communauté franco-africaine alors que Sékou Touré réclame l'indépendance immédiate des colonies. La rivalité née des divergences d'opinions entre Houphouët-Boigny et Sékou Touré se mue progressivement en une guerre de leadership ponctuée de manœuvres de déstabilisation entre la Côte d'Ivoire et la Guinée de 1960 à 1972.

Mots clés : Colonie - Colonialisme - Autonomie - Fédéralisme - Souveraineté - Indépendance - Leadership.

The antagonism between Houphouet-Boigny and Sékou Touré, a test to the political contortions on the emancipation of Africa and its diplomatic brawls between Ivory Coast and Guinea (1956-1972)

Abstract

Free from any notable defection since its creation in 1946 in Bamako, the African Democratic Rally (RDA) suffers from the division between autonomists and federalists after the adoption of the Parent Law in 1956. Felix Houphouet-Boigny, President of the RDA, advocates the autonomy of the colonies while Sékou Touré, vice-president of the RDA in 1958, opts for a federal executive. The constitutional reform project proposed by General De Gaulle exacerbated the tensions between the two leaders of the RDA. Houphouet-Boigny militates for the Franco-African community while Sékou Touré demands the immediate independence of the colonies. The rivalry born in difference of opinions between Houphouet-Boigny and Sékou Touré gradually turned into a leadership war punctuated by destabilizing manoeuvres between Côte d'Ivoire and Guinea from 1960 to 1972.

Keywords : Colony - Colonialism - Autonomy - Federalism - Sovereignty - Independence - Leadership.

Introduction

Le 23 juin 1956, le Parlement français adopte la Loi-cadre élaborée par le Ministre d'Outre Mer Gaston Defferre et le Député Félix Houphouët-Boigny. Si cette Loi introduit le suffrage universel et instaure un collège unique[1], elle jette cependant les bases d'une dislocation progressive des deux empires coloniaux, l'Afrique Occidentale Française (AOF) et l'Afrique Équatoriale Française (AEF). Redoutant que « la France ne devienne la colonie de ses colonies », la Loi-cadre accorde d'importantes prérogatives administratives aux colonies. Elle vide ainsi les grands Conseils de Dakar et de Brazzaville de toutes responsabilités. La France, avide de capitaux pour se remettre des affres de la Seconde Guerre mondiale, était peu disposée à allouer un budget conséquent à la cohorte de cadres africains qui essaimaient les exécutifs fédéraux de Dakar et de Brazzaville. Le leader du RDA, Félix Houphouët-Boigny, dont le territoire, la Côte d'Ivoire, porte l'essentiel du fardeau financier de ces instances fédérales réclame la fin de tout exécutif fédéral et budgétivore. Léopold Sédar Senghor s'y oppose car, Dakar, la capitale du Sénégal dont il est originaire fait office de siège de cette instance fédérale. Sékou Touré, le Chef du Parti Démocratique de Guinée (PDG), dont le pays est un modeste contributeur aux charges de l'institution fédérale, s'indigne et accuse Houphouët-Boigny de faire le lit de la balkanisation de l'Afrique sur l'autel de ses intérêts égoïstes. Dès lors, la Loi-cadre devient, par le choc des intérêts et le jeu des interprétations partisanes, une pomme de discorde entre les leaders africains. Le Congrès de Bamako organisé du 18 au 25 septembre 1957 (Sékou Touré, Discours de clôture du IIIe congrès du RDA en 1957) pour concilier les points de vue au sein du RDA endosse le fédéralisme. Félix Houphouët-Boigny, qui a usé de son aura et de sa fortune pour créer le RDA en 1946, est mis en minorité par ses pairs tandis que Sékou Touré, chantre du fédéralisme, est porté en triomphe par les congressistes. Élu en juillet 1958 vice-

1. Dispositions légales non reconnues par la quatrième République française baptisée «Union française».

président du RDA, Sékou Touré devient dès lors l'« adjoint, [le] dauphin et déjà [le]rival de l'Ivoirien » (I. Baba Kaké, 1987, p. 71). La réforme constitutionnelle[2] initiée par le Général De Gaulle en août-septembre 1958 altère les relations entre les deux leaders puis crée le schisme entre la Côte d'Ivoire et la Guinée. Mais pourquoi la marche vers l'émancipation de l'Afrique a-t-elle d'abord suscité l'incompréhension puis l'inimitié entre Houphouët-Boigny et Sékou Touré et *in fine* instauré des relations exécrables entre la Côte d'Ivoire et la Guinée de 1956[3] à 1972[4] ?

Les matériaux utilisés pour l'élaboration de ce travail sont multiformes et variés. D'abord, les sources (Traités, Accords bilatéraux, Lois, Décrets, Journaux officiels des Républiques de Côte d'Ivoire et de Guinée, Discours des deux Chefs d'État). Ensuite, nous avons eu recours aux ouvrages et aux thèses. Enfin, nous avons interrogé les périodiques (Le Monde, Afrique nouvelle, Fraternité Matin, Horoya etc.) ainsi que les bandes sonores (la voix de la révolution, Archives d'Afrique). Par le biais d'une étude discursive et rétrospective alternant croisement de données et confrontation des sources, nous avons reconstitué l'antagonisme sous fond de guerre de leadership entre Houphouët-Boigny et Sékou Touré. Par ailleurs, le recours à la Psychologie nous a permis de cerner le caractère et la personnalité des deux leaders emblématiques dans la conduite des Affaires de l'État. L'histoire diplomatique fut d'un apport inestimable pour déceler la complexité et les subtilités de la politique étrangère de la Guinée et de la Côte d'Ivoire. Cet article présente trois grandes articulations. La première évoque les divergences nées de la Loi-cadre et de la réforme du Cadre juridique des ex-colonies françaises (1956-1959).

La deuxième souligne l'escalade diplomatique entre la Côte d'Ivoire et la Guinée (1960-1965). Enfin la troisième articulation décrypte les

2. Réforme constitutionnelle consacrant la dissolution de la quatrième République «Union française» et l'avènement de la cinquième République «Communauté franco-africaine»

3. Élaboration de la Loi-cadre qui accorde de larges prérogatives aux territoires où colonies au détriment des instances fédérales.

4. Dégel relatif des relations entre la Côte d'Ivoire et la Guinée après la visite officielle du Président Félix Houphouët-Boigny à Faranah en Guinée.

manœuvres subversives entre la Côte d'Ivoire et la Guinée (1966-1972).

1. La Loi-cadre et la Communauté franco-africaine : une pomme de discorde entre Houphouët-Boigny et Sékou Touré (1956-1959).

1.1. Sékou Touré, un adepte du fédéralisme

Né en 1922 à Faranah en Guinée, Sékou Touré « souffre toute [son adolescence] des sarcasmes et des quolibets » des coépouses de sa mère Aminata Touré (I. Baba Kaké, 1987, p.19). Inscrit à l'école de Kissidougou où il obtient le Certificat d'Études Primaires Élémentaires, Sékou Touré est orienté à l'école professionnelle Georges Poiret de Conakry. Happé par le syndicalisme (S. Touré, Discours au XXVIe congrès de la C.G.T de 1946 à Paris) dont il se sert comme tremplin pour devenir le leader incontestable du RDA en Guinée, Sékou Touré devient député au Palais-Bourbon en 1956 (S.K. Keïta, 1998, p.135).

La Loi-cadre adoptée dans ledit Parlement le 23 juin 1956 instaure un climat délétère entre Houphouët-Boigny et Sékou Touré. En effet, la croisade du leader guinéen contre la balkanisation de l'AOF, actée par la Loi-cadre, découle de la politique à géométrie variable de Félix Houphouët-Boigny qui se sert du RDA pour défendre les intérêts de la Côte d'Ivoire au détriment des autres colonies. Alors que le leader ivoirien mène une violente répression contre la province du Sanwi afin de préserver l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire contre tout irrédentisme au profit du Ghana, il promeut, par le biais de la Loi-cadre, à Paris, la dislocation de l'AOF. Grand bénéficiaire du démantèlement de la colonie de Haute-Volta en 1932, dont l'essentiel « des cercles Ouagadougou, Koudougou, Kaya et Tenkodogo » (J. L. Topka, 2006, p. 80) furent rétrocédés à la Côte d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny s'opposait à toute reconstitution de ladite colonie alors qu'il œuvrait au démantèlement de l'AOF. Dès lors, Sékou Touré perçoit ce refus du Président du RDA comme une manœuvre

politique dont le but ultime est d'imposer l'hégémonie de la Côte d'Ivoire. En 1958 Sékou Touré propose « [...] lors de la rédaction du projet de Constitution, la création à Dakar (...) d'un exécutif fédéral, avec un gouvernement fédéral et un Parlement fédéral [...] » (I. Baba Kaké, 1987, p. 66) souverain et indépendant de la métropole. Or, Félix Houphouët-Boigny prône l'autonomie des colonies sous l'égide de la France tout en assimilant l'indépendance à la sécession.

Faisant siennes les propositions de Félix Houphouët-Boigny, le Général De Gaulle lance une sévère mise en garde contre les leaders africains qui réclament l'indépendance immédiate : « Bien entendu, et je le comprends, on peut avoir envie de la sécession. Elle impose des devoirs. Elle comporte des charges. Le referendum vérifiera si l'idée de sécession l'emporte. Mais on ne peut concevoir un territoire indépendant et une France qui continuerait de l'aider » (I. Baba Kaké, 1987, p. 75). Mécontent, Sékou Touré s'offusque de l'amalgame fait par Houphouët-Boigny et le Général De Gaulle entre le droit inaliénable à l'autodétermination des peuples asservis et la sécession qui est une remise en cause de l'intégrité territoriale d'un État souverain :

> Mon amour-propre pour la dignité de l'Afrique [...] a été choqué [...] si le texte constitutionnel ne comporte pas le droit [...] à l'indépendance, même si tous les territoires étaient d'accord pour l'adopter, la Guinée rejetterait le projet (I. Baba Kaké, 1987, p.75).

Le 25 août 1958, Sékou Touré déclare devant le Général De Gaulle à Conakry, je cite, « [...] nous préférons la pauvreté dans la liberté à la richesse dans l'esclavage [...] nous ne renoncerons pas et nous ne renoncerons jamais à notre droit légitime et naturel à l'indépendance » (I. Baba Kaké, 1987, p. 80). Le 14 septembre 1958, le leader guinéen sonne la mobilisation des siens :

> [...] nous voterons non à une Communauté (Ve République) qui n'est que l'Union Française (IVe République) rebaptisée, c'est-à-dire la vieille marchandise dont on a changé l'étiquette. Nous voterons non à l'inégalité ; nous voterons non à l'irresponsabilité. À partir du 29 septembre, nous serons un État indépendant (I. Baba Kaké, 1987, p. 82).

Le 28 septembre 1958, la Guinée sous l'impulsion de Sékou Touré vote non au referendum. Sur « 1 405 986 inscrits, 1 200 151 votants, et le non s'impose avec 1 130 292 bulletins contre 56 995 pour le oui [soit 94% pour le non] ». (I. Baba Kaké, 1987, p. 84). Le 2 octobre 1958, la Guinée Conakry acquiert son indépendance. Félix Houphouët-Boigny se montre, quant à lui, hostile à l'indépendance et solidaire de la métropole.

1.2. Houphouët-Boigny, un partisan de l'autonomie

Né en 1905 en Côte d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny est initié aux rites et coutumes Akouè qui le prédisposaient à la chefferie en vertu du matrilignage consacré comme mode de dévolution du pouvoir en pays Akan. Il fit ses études primaires à Bonzi puis à l'École Normale Supérieure de Bingerville avant de rejoindre l'École William Ponty de Dakar au Sénégal. Médecin, Chef du Syndicat Agricole Africain (SAA), il crée le RDA en 1946. Député au Palais-Bourbon depuis 1951 puis Ministre, Houphouët-Boigny élabore avec Gaston Deferre la Loi-cadre en 1956. Mais en avril 1958, le schisme entre Houphouët-Boigny et Sékou Touré atteint son paroxysme. Au mépris des résolutions du IIIe congrès du RDA à Bamako, qui accordaient primauté au fédéralisme, l'Assemblée territoriale de Côte d'Ivoire adopte un projet de Loi qui consacre l'autonomie du territoire. En sus, le Président du RDA écarte Sékou Touré au profit de « Gabriel Lisette, vice-président du Tchad, comme interlocuteur au sein du Comité Consultatif Constitutionnel chargé de proposer des modifications à la future Constitution française » (*agpguinee.com* du 26/03/2021). Le 5 août 1960, Houphouët-Boigny propose comme projet de Loi référendaire en prélude à la réforme constitutionnelle, « […] une autonomie complète [des colonies] sans exécutif fédéral ni *a fortiori* indépendance immédiate » (I. Baba Kaké, 1987, p. 73). Hostile à toute indépendance, le leader du RDA martèle que « si l'on veut exorciser le démon de l'indépendance […] il faut agir en obligeant les territoires et leurs dirigeants à choisir immédiatement

entre la Communauté franco-africaine et la sécession » (I. Baba Kaké, 1987, p. 73).

En vérité, l'hostilité du Président du RDA à tout fédéralisme et à l'indépendance des colonies résulterait de plusieurs facteurs : principal pourvoyeur de devises de l'AOF, la colonie de Côte d'Ivoire n'apprécie guère que l'ensemble des services et des édifices fédéraux soit logé à Dakar au Sénégal. En outre, l'écrasante majorité des cadres rémunérés de cette administration fédérale aux frais du contribuable « ivoirien » sont originaires du Sénégal, du Dahomey et du Soudan français (A. Tirefort, 1999, p. 10). Bref, pour Félix Houphouët-Boigny, la Côte d'Ivoire ne saurait demeurer « la vache à lait de l'AOF » (A. Tirefort, 1999, p. 16). Son aversion pour l'indépendance immédiate des colonies de l'AOF est aussi tributaire des charges[5] liées à l'édification d'un État embryonnaire et surtout à la raréfaction de cadres compétents pour affronter les défis du développement : « […] nous avons en Côte d'Ivoire 20 avocats, 10 médecins et deux ingénieurs » (Le Crapouillot, n°29 de mars-avril 1974, p. 56) répète-t-il à tous ceux qui le pressent de rompre avec la France en 1958. « Croyez-vous vraiment que nous puissions nous débrouiller tous seuls ?» (Le Crapouillot, n°29 de mars-avril 1974, p. 56).

En réalité, Houphouët-Boigny suspecte Sékou Touré d'être la taupe[6] de Senghor au sein du RDA. En effet, le Parti du Regroupement Africain (PRA), organisation rivale du RDA, dirigé par Léopold Sédar Senghor a opté, lors de son congrès tenu à Cotonou du 25 au 27 juillet 1958, pour l'indépendance immédiate des colonies. En sus, le leader du RDA condamne la collusion entre son vice-président, Sékou Touré, et le Président de la Gold Coast[7], Kwamé Nkrumah, adversaire déclaré de Félix Houphouët-Boigny sur le processus de décolonisation de l'Afrique. *A contrario*, Sékou Touré considère Félix Houphouët-Boigny comme le « cheval de Troie » du Général De Gaulle car il « confond toujours la politique avec la ruse,

5. *Journal officiel de la République de Guinée* n°1 du 01/01/1959, p. 9-10.
6. Sékou Touré, Déclaration de M. Sékou Touré sur le PRA le 1er avril 1958.
7. Colonie britannique, la Gold Coast (Ghana actuel) eut son indépendance le 5 mars 1957.

le machiavélisme, le jeu de cartes et les intrigues… l'histoire avec la course de vitesse, sacrifiant toujours le sujet pour l'objet, le fond sur la forme » (J. Baulin, 1980, p. 81). Bref, Félix Houphouët-Boigny « préfère le pain beurré dans l'enceinte de la prison au plat de manioc cultivé […] par ses frères africains » (J. Baulin. 1980, p. 48). Pour le leader ivoirien, Sékou Touré :

> […] s'y connaît en fausse agitation. C'est le côté hâbleur du personnage. Il voulait que l'on dise que c'est à la suite de son intervention que De Gaulle a modifié le texte constitutionnel […] Quand on parle de décolonisation de l'Afrique noire on oublie que le processus, du moins de 1956 à 1960, s'est décidé à Paris. Et j'étais alors le seul Noir parmi les décideurs blancs […] le général De Gaulle n'était homme à se laisser impressionner par l'agitation et les criailleries de quelques syndicalistes […]. (I. Baba Kaké, 1987, p. 87).

Contrairement à la Guinée le 28 septembre 1958, la Côte d'Ivoire accorde un plébiscite total et sans réserve à la Communauté franco-africaine : « votants 1 608 808, suffrages exprimés 1 608 307, oui 1 608 084, non 224, soit 99,9% de oui » (A. Tirefort, 1999, p. 1). Désormais, la méfiance entre Félix Houphouët-Boigny et Sékou Touré vire au « pugilat ». Ce mélange d'amour-propre blessé, de contradiction d'intérêts et de conceptions, de sentiments déçus et d'opinions politiques sabotées témoigne de l'inimitié que ces deux leaders se vouent réciproquement.

2. L'escalade diplomatique entre la Côte d'Ivoire et la Guinée (1960-1965)

2.1. Les invectives de Sékou Touré contre le Chef de l'État ivoirien

En 1960, l'idylle politique, entre le Général De Gaulle et Félix Houphouët-Boigny, visant à maintenir les colonies de l'AOF sous le joug de la métropole en contrepartie d'une large autonomie se solde par un échec. Le 7 août 1960, la Côte d'Ivoire, à l'instar de la Guinée en 1958, accède à l'indépendance au grand désarroi de

Félix Houphouët-Boigny : « Je suis resté sur le parvis de la cathédrale avec les fleurs fanées de la Fédération sur les bras » (Le Crapouillot, n°29 de mars-avril 1974, p. 56). Tribun rompu à la verve oratoire (A. Lewin, 1984, p. 53), Sékou Touré qualifie le leader ivoirien et les siens de « valets de l'impérialisme qui volent l'argent de leurs peuples, se croient en sécurité à l'extérieur de leurs pays, où ils ont châteaux et comptes en banque […] » (A. Bamba, 2008, p. 282). Le Chef de l'État guinéen qualifie Houphouët-Boigny « d'Africain indigne, d'ennemi juré de la cause africaine, de pantin sans conscience de Yamoussoukro, de sinistre Président de la Côte d'Ivoire, de hideuse pieuvre de Yamoussoukro » (J. Baulin, 1980, p. 75).

Fin manœuvrier, Sékou Touré sait ternir « l'image de marque d'Houphouët-Boigny » (*Horoya Hebdo*, spécial, 01/01/1971, p. 14). De ce fait, il alterne mensonge et vérité à des faits de notoriété publique susceptibles d'écorner l'image d'Houphouët-Boigny. Or, le Président ivoirien considère le respect traditionnel dû à l'âge comme un principe intangible. En conséquence, les insultes de son cadet le vexent. Elles sont dures à admettre : « (…) nous avons l'habitude d'être injuriés par ceux-là mêmes dont nous avons facilité la carrière » (J. Baulin, 1980, p.49).

En réalité, Houphouët-Boigny ne peut descendre dans l'arène aux invectives sans se contredire publiquement. Prince héritier Akouè, Houphouët-Boigny a été élevé selon les vertus de la monarchie et a vécu dans une relative opulence conformément à son statut social. Dans le monde akan, la société est bien hiérarchisée avec au sommet de l'État *les Eyessikafouè* c'est-à-dire les riches et les nobles que sont le Roi, ses notables et les grands propriétaires terriens. Ensuite viennent les *Adoumoufouè*, les *Nissifouè* et les *Alloufouè*. Cette frange de la société est composée des gardiens de la tradition, des herboristes, des guérisseurs, des prédicateurs, des oracles et des grands chasseurs. Puis, les *Eyalèfouè*, constitués de la grande masse paysanne et des pauvres. Enfin, au bas de l'échelle sociale, les *Ekangafouè* que sont les captifs de guerre et les esclaves de cases. *A contrario*, Sékou Touré, issu d'une famille pauvre, donc *Eyalèfouè*, doit son rang et son prestige au syndicalisme et à sa fouge politique.

Par ailleurs, le mutisme du Président ivoirien face aux diatribes de Sékou Touré s'explique par son rang social. En pays Akan, le Roi ou Nanan se réfère toujours à ses notables pour faire passer ces messages. Il parle toujours en dernier ressort car il y va de son autorité, de son audience et de son prestige auprès de ses administrés. En sus, Houphouët-Boigny est attaché à son droit d'aînesse (F.H Boigny, Discours du 15/01/1962 au Parlement). L'aîné ne saurait prêter le flanc au cadet. Maurice Yaméogo, le Président voltaïque, qui fait souvent office de notable pour le leader du RDA affirme :

> […] un homme comme Houphouët, lorsqu'il est insulté, n'a pas le droit de répondre. Son audience constitue la meilleure réponse aux âneries de ceux qui veulent pourtant être comme lui… Ayez un peu plus de pudeur, car les Africains sont polis […] (J. Baulin, 1980, p. 55).

Si le Chef de l'État guinéen assimile le leader du RDA à un valet de l'impérialisme, Félix Houphouët-Boigny, quant à lui, donne gîtes et couverts aux opposants guinéens.

2.2. La Côte d'Ivoire terre d'asile des dissidents guinéens

Le 2 octobre 1958, Sékou Touré, auréolé de sa victoire sur le colonialisme français célèbre avec faste l'indépendance de son pays tandis que Félix Houphouët-Boigny et le Général De Gaulle fulminent de colère : « La Guinée a voulu le divorce ? Elle l'aura. Mais sans pension alimentaire » (I. Baba Kaké, 1987, p. 84). De connivence avec De Gaulle, le leader ivoirien s'évertue à mettre la Guinée en quarantaine économique :

> […] On laisse entendre, dit-il, qu'à Paris de puissants intérêts font pression pour une politique de faiblesse, de concession à l'égard de la Guinée. Je n'ose y croire. Si cette politique triomphait, si la France donnait une préférence à ceux qui ont fait sécession contre ceux qui ont choisi la Communauté, alors la sécession ferait tache d'huile […] (J. Baulin, 1980, p. 48) […] Moins nous serons nombreux et plus l'aide sera importante pour la Côte d'Ivoire […] (Le Crapouillot, n°29 de mars-avril 1974, p. 56).

Avec hargne, Sékou Touré dénonce les intriques d'Houphouët-Boigny qui « […] avec la complicité active de quelques traîtres guinéens, divise depuis des années les peuples frères de la Guinée et de la Côte d'Ivoire » (*Horoya-Hebdo* du 14 mai 1970). Sur un ton martial, le guide de la révolution guinéenne prévient qu'il mettra tout en œuvre « […] pour détruire ce facteur de division et aboutir à la réconciliation complète entre les deux nations » (*Horoya-Hebdo* du 14 mai 1970). Bref, le ton est au bellicisme entre la Guinée et la Côte d'Ivoire. Devant les militants du PDG de Conakry, Sékou Touré déclare :

> Ainsi, camarades [la Côte d'Ivoire] est toujours en guerre contre nous, nous menons la même guerre contre […] Houphouët […]. Nous savons que le jour où Houphouët se trouvera dans la masse de Côte d'Ivoire, il perdra sa vie à l'instant même. Il n'osera jamais se présenter au sein de la masse. Peu importe, il peut se cacher dans un trou, nous sommes derrière lui pour le poursuivre et le détruire (*Horoya* du 14 septembre 1973).

En effet, le Chef de l'État guinéen soupçonne les services secrets français d'avoir inondé la Guinée, via la Côte d'Ivoire, de « faux francs guinéens » et des produits de contrebande afin de plonger l'économie guinéenne dans le marasme tout en l'éloignant de potentiels investisseurs étrangers (*agpguinee.com* du 26/03/2021). En outre, Sékou Touré suspecte la Côte d'Ivoire d'être une terre d'asile pour les opposants guinéens. En effet, les complots, les purges, les procès expéditifs, les exécutions sommaires et l'horrible épreuve de la diète noire infligée aux prisonniers du camp Boiro ont jeté sur la route de l'exil plus d'un demi-million de Guinéens en Côte d'Ivoire d'où ils ont créé le Front de Libération Nationale de la Guinée.

Le FLNG est un mouvement subversif dont le but ultime est d'évincer Sékou Touré du pouvoir et de promouvoir la démocratie en Guinée. Ces principaux leaders sont des anciens fonctionnaires ou hommes liges en rupture de ban avec Sékou Touré : Camara Boubacar, Barry Thierno, Diallo Habib et Sow Abdoulaye. Le FLNG est une structure hiérarchisée. Au sommet de cette organisation, nous avons le Bureau Révolutionnaire, ensuite le Comité de Coordination

et à la base les Sous-sections. (*Fraternité Matin*, n°406 d'avril 1966, p10). Le Bureau Révolutionnaire fait office de conseil exécutif. Les comités de coordination assurent la liaison entre les responsables du FLNG et le gouvernement ivoirien. Les sous-sections relayent les informations et les instructions sur le territoire ivoirien. Sous prétexte d'une déstabilisation du FLNG, Sékou Touré se livre à des purges effroyables en Guinée. Meurtri par les dérives autoritaires de Sékou Touré, François Mitterrand, alors député de Nièvre s'écria :

> […] condamner, laisser pourrir dans des camps de misère, fusiller, pendre, par raison d'État ou par logique politique, sans chercher à mesurer le degré de responsabilité individuelle, sans prêter à l'innocence sa faible chance, suffit à m'interdire d'entrer dans la dialectique des puissants du jour, si peu maîtres d'eux-mêmes qu'ils ne dominent plus leur pouvoir […] (I. B. Kaké, 1987, p. 153-145).

En réalité, Sékou Touré était obsédé, depuis l'indépendance de la Guinée en 1958 jusqu'au sommet tripartite [Houphouët-Senghor-Sékou Touré] de Monrovia en 1978 et aux accords bilatéraux[8] entre la Côte d'Ivoire et la Guinée en 1979, par une déstabilisation française avec le soutien du Président ivoirien et la complicité des opposants guinéens. De dérives autoritaires en répression brutale, le chantre du panafricanisme sombre dans la dictature. Rompant avec sa ligne éditoriale coutumière, *Fraternité Matin*, le quotidien d'État ivoirien réplique violemment aux diatribes de Sékou Touré :

> Le forcené de Conakry continue, la bave haineuse et nauséabonde à la gorge, à déverser ordures et insanités sur notre président et notre pays […] Le flot de sang innocent qu'il ne cesse de répandre sur le sol guinéen […] ne cessera de le troubler. Qu'il songe à la fin terrible du Néron ! (*Fraternité Matin* n°2664 du samedi 2 au dimanche 3 septembre 1973, p. 12).

8. Décret n°79-281 du 04 avril 1979 portant ratification de l'accord économique entre la République de Côte d'Ivoire et la République de Guinée. Décret n°79-958 du 12/12/1979 portant, ratification du traité d'amitié et de coopération entre la République de Côte d'Ivoire et la République de Guinée du 14/04/1978. Loi n°79 du 21 mai 1979 autorisant la ratification du traité d'amitié entre la République de Côte d'Ivoire et la République de Guinée signé à Abidjan le 14/04/1979.

En mépris souverain, le gouvernement ivoirien propose qu'« une commission de médecins psychiatres aille en consultation auprès de l'exalté de Conakry » (*Le Monde*, n°8922 du 20 septembre 1973, p. 8). En guise d'avertissement, Abidjan prévient que Félix Houphouët-Boigny « l'aîné du Chef de l'État guinéen […] ne se prêtera plus désormais à des réconciliations sans lendemain » (*Le Monde*, n°8922 du 20 septembre 1973, p. 8). Aux philippiques des autorités ivoiriennes, Sékou Touré répond :

> […] vendredi prochain, dans les mosquées, nous les maudirons, pour que nos peuples avancent sur le chemin du progrès. Nous sommes sûrs que les musulmans qui se trouvent dans les autres pays africains réciteront au moins une fois la Fatiha pour flétrir les agents de l'impérialisme, du colonialisme et du sionisme, les réduire au néant […] (*Horoya*, n°2033 du 14 septembre 1973).

En réalité, l'allergie de Sékou Touré à la modération aurait pour fondement sa lignée ou sa consanguinité avec l'Almamy Samory Touré. Grand résistant à la conquête coloniale, Samory Touré a infligé plusieurs revers aux troupes françaises (J. N Loucou, 2007, p.15-17). Ce résistant africain s'est toujours élevé contre toute autorité rivale à la sienne. Ainsi, l'affront de Sékou Touré au Général De Gaulle en 1958 est une revanche sur l'histoire. Cette confrontation entre Sékou Touré et le Général De Gaulle est un prolongement par continuité du duel colonial entre Samory Touré et le Colonel Archinard. Débarrassé du tutorat français le 2 octobre 1958, Sékou Touré n'entend nullement se soumettre aux injonctions d'Houphouët-Boigny fut-il son aîné. Ses accointances avec le panafricaniste Kwamé Nkrumah ne peuvent faire de lui un vassal complaisant. En vérité, aucun chef d'État africain n'est prêt à abandonner les délices du pouvoir souverain ou jouer les seconds rôles face à ses homologues. Las d'invectives, la Guinée et la Côte d'Ivoire se livrent dès 1966 à des actes de déstabilisation réciproques.

3. Les manœuvres de déstabilisation entre la Côte d'Ivoire et la Guinée (1966-1972)

3.1. L'infiltration d'espions guinéens en Côte d'Ivoire

En 1966, l'infiltration d'agents à la solde de Conakry ainsi que l'incursion de l'armée guinéenne en Côte d'Ivoire ravivent les tensions entre Sékou Touré et Houphouët-Boigny. Inquiet de l'activisme du FLNG à Abidjan, Sékou Touré envoie des espions du PDG contre les responsables dudit mouvement afin d'annihiler toutes manœuvres de déstabilisation de son régime. Se déguisant en journaliste de radio-Conakry, Ahmed Tidjane ex-membre de la voix de la révolution tombé en disgrâce est promu journaliste à Abidjan. Dès son reclassement professionnel, il s'éloigne de la communauté guinéenne et s'isole dans l'alcool. L'attitude suspecte d'Ahmed Tidjane interpelle les autorités ivoiriennes.

Alertés, les services ivoiriens de sécurité mènent une perquisition au domicile du journaliste fictif. À l'issue de cette opération policière, le Ministre d'État, Séry Gnoléba, publie un rapport explosif. Dans une missive adressée au « responsable suprême de la révolution [Sékou Touré] sous le couvert de Camara Damantang » l'incriminé, Ahmed Tidjane, indique qu'il a « infiltré le cœur de la contre-révolution et qu'il la poignardera de l'intérieur » (T. Bah, 1996, p. 158). Par ailleurs, le document énumère les noms des hommes à exécuter : « il s'agit des Guinéens (responsables du FLNG) que le Président guinéen avait l'habitude de dénoncer » (T. Bah, 1996, p. 158). Mis aux arrêts, l'espion guinéen et ses complices sont expulsés vers Conakry. Consterné, Sékou Touré réfute les accusations ivoiriennes et s'insurge contre l'expulsion des « […] ressortissants guinéens […] de Côte d'Ivoire pour avoir refusé de cautionner les activités subversives dirigées contre leur pays par le Président Houphouët-Boigny » (*Fraternité Matin*, n°423 du mardi 3 mai 1966, p. 12).

Outre la méthode d'infiltration de ses « agents secrets » en Côte d'Ivoire, Sékou Touré crée le schisme et instaure la suspicion entre ses opposants à Abidjan. Pour s'attirer la sympathie des Guinéens

hostiles à son régime, Sékou Touré leur convoie clandestinement d'importantes sommes d'argent[9]. Par ailleurs, il lance les séduisantes filles[10] du protocole d'État guinéen à l'endroit de ses opposants. Confrontés aux vicissitudes de l'exil, certains opposants guinéens d'Abidjan finissent par succomber aux méthodes de Sékou Touré. Fer de lance du FLNG, Camara Boubacar s'est discrédité en se faisant complice de Sékou Touré. Dès lors, le leader du FLNG fait « l'objet de méfiance de la part d'un grand nombre de compatriotes guinéens et est soupçonné d'être un agent du PDG » (T. Bah, 1996, p. 137). De ce fait, les récriminations ne manquent plus à son endroit : « Camara a des attitudes figées, statiques, pleines de préjugés » (T. Bah, 1996, p. 137).

Dans la nuit du 23 au 24 avril 1966, des dizaines de soldats guinéens franchissent la frontière ivoirienne et avancent jusqu'à quelques encablures de Touba. Le commando guinéen s'empare de quelques fusils et d'une bicyclette. En vérité cette escalade militaire résulte de l'activisme grandissant du FLNG à Abidjan et de la pléthore de complots ourdis contre Sékou Touré en Guinée. En effet, Sékou Touré suspecte « la Côte d'Ivoire […] d'être à l'origine d'un monstrueux complot tendant à le renverser » (J. Baulin, 1980, p. 49). Le Président guinéen dénonce « la mise en place de camps militaires le long des frontières de la Côte d'Ivoire…» (J. Baulin, 1980, p. 49) et la distribution « d'armes aux anciens combattants et aux notables de la frontière » (*Afrique nouvelle*, n°651 du 27 janvier 1960).

Pour Conakry, cette incursion militaire en terre ivoirienne a donc pour but de démanteler les camps militaires le long de la frontière ivoirienne qui servent de base arrière à la déstabilisation de la Guinée. Ensuite, l'armée guinéenne doit prendre possession des armes qui s'y trouvent pour en faire sa propre dotation. Enfin, cette opération militaire a pour but de mettre hors d'état de nuire les Guinéens qui portent atteinte à la souveraineté de leur pays depuis le sol ivoirien.

La riposte de la Côte d'Ivoire se fait sans ménagement. « Dans la nuit

---

9. Propos de Pontus Kodjané ivoirien ayant résidé à Conakry de 2004 à 2007.

10. Informations données par Barry Conté, ex-agent de sécurité guinéenne résidant à Abobo.

du 25 avril, environ 500 soldats ivoiriens […] armés jusqu'aux dents encerclèrent le village de Doubela en (Guinée) » (*Fraternité Matin*, n°423 du mardi 3 mai 1966, p. 12). Dans leur avancée, les soldats ivoiriens ont « grièvement blessé […] un gendarme [guinéen] puis ont kidnappé 4 agents frontaliers qu'ils ont entraînés de force en territoire ivoirien » (*Fraternité Matin*, n°423 du mardi 3 mai 1966, p. 12).

Surpris par l'armada ivoirienne, Sékou Touré promet « mobiliser […] 250 000 anciens combattants guinéens de l'armée française dont quelque cinquante mille militaires recrutés parmi les femmes et la jeunesse du Parti Démocratique de Guinée » contre la Côte d'Ivoire (J. Baulin, 1980, p. 62). En réaction aux appels à la mobilisation générale en Guinée, le Chef du Parlement ivoirien, Philippe Yacé affirme devant les diplomates occidentaux inquiets que :

> […] le gouvernement ivoirien regrette vivement de se trouver dans l'obligation d'appliquer au Président guinéen sa propre conception des rapports internationaux… Avec Sékou Touré, il n'ya que la loi de la jungle qui compte. Nous rendrons désormais œil pour œil, dent pour dent […] (J. Baulin, 1980, p. 80).

Le Chef de l'État ivoirien, Félix Houphouët-Boigny, décrète lui aussi la mobilisation générale des forces armées ivoiriennes. Peu coutumier des discours martiaux, le Président Houphouët-Boigny adresse une sévère mise en garde à la Guinée :

> […] Que Sékou Touré s'avise donc de nous attaquer. Le peuple ivoirien, solidaire de ses dirigeants, saura lui réserver l'accueil qu'un tyran peut attendre d'un pays épris de liberté […] S'il arme son peuple contre […] la Côte d'Ivoire, il court devant un suicide certain […] (*Le Monde*, 14 avril 1966).

Pour le Président ivoirien, « la possession d'armes par des éléments non contrôlés [militants du PDG], dans un contexte politique non exempt de rancœur » (S. Diarra, 1997, p. 105) est susceptible de porter atteinte à la paix et à la sécurité de la sous-région. En vérité, Houphouët-Boigny redoute que ces armes ne soient détournées par les monarchistes Sanwi ou par les irrédentistes du Guebié qui

menacent la stabilité et l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire (F.H Boigny, Discours du 03/01/1962).

3.2. La Côte d'Ivoire et la tentative d'éviction du Chef de l'État guinéen

Le 22 novembre 1970, l'armée coloniale portugaise et ses supplétifs guinéens envahissent Conakry et s'emparent des sites névralgiques de la capitale guinéenne. Après le repli des soldats portugais[11], les mercenaires à la solde des opposants guinéens sont mis en déroute par l'armée guinéenne. Aussitôt le raid sur Conakry achevé, Sékou Touré accuse de « tous les maux de la Guinée […] la Côte d'Ivoire » (I. Baba Kaké, 1987, p. 156). Devant l'Assemblée nationale guinéenne érigée en tribunal révolutionnaire, il martèle :

> […] À bas la Côte d'Ivoire […] qui organise et finance les foyers d'opposition anti-guinéenne ! Au poteau Houphouët-Boigny, le faux-frère qui complote contre l'économie guinéenne pour affamer le peuple de Guinée ! (*Fraternité Matin*, n°2644 du jeudi 6 septembre 1973, p.1) [..].

Le Président guinéen réclame à Houphouët-Boigny « l'extradition de tous les éléments anti-guinéens » (I. Baba Kaké, 1987, p. 224) de Côte d'Ivoire, responsables de l'insurrection du 22 novembre :

> […] nous demandons à la Côte d'Ivoire de choisir entre la réalité politique du Parti démocratique guinéen, la réalité du régime guinéen, la réalité du gouvernement et la clique de renégats qui ont été abrités en Côte d'Ivoire et qui ont le dessein criminel de vouloir porter atteinte à l'indépendance et à la souveraineté de la Guinée…Quand nous aurons cette réponse de façon claire, alors le monde saura qu'entre la Guinée et la Côte d'Ivoire il n'y a plus de problèmes […] (*AFP-Bulletin quotidien d'Afrique*, n°7874, 2021 août 1962).

Philippe Grégoire Yacé, le Président de l'Assemblée nationale ivoirienne, qualifie les propos de Sékou Touré d'« accusations […] mensongères [et] injurieuses » (*Fraternité Matin*, n°1334 du lundi 5 mai

11. Cf à l'émission *décryptage sur Radio France Internationale* du mardi 1er juillet 2008 de 17heures 30 à 18 heures d'Alain Yerobalo, correspondant d'RFI en Guinée-Bissau.

1970, p. 1). Condamnant l'attitude du Président guinéen, le Président du Parlement ivoirien précise qu'Houphouët-Boigny « fait fi des critiques perfides, des sarcasmes amers, des commentaires fielleux inspirés par l'envie malveillante…» (*Fraternité Matin*, n°1334 du lundi 5 mai 1970, p.1). Contrairement à la Sierra Leone, au Libéria et à la Gambie, la Côte d'Ivoire refuse d'extrader en Guinée les leaders du FLNG. Par solidarité avec la Guinée, la Gambie a déporté à Conakry trente-huit Guinéens arrêtés sur son sol pour activité subversive (*Fraternité Matin*, n°1816 du lundi 7 décembre 1970, p. 12).

Ragaillardi par l'extradition de Guinéens des pays voisins, Sékou Touré se heurte au refus des autorités ivoiriennes. En effet, le leader guinéen s'y méprend. La Côte d'Ivoire n'est pas le Libéria ni la Sierra Leone encore moins la Gambie. Ces pays anglophones sont peu enclins aux luttes de leaderships sous-régionales et n'ont aucun antécédent colonial avec la Guinée si ce n'est le partage des frontières héritées de la colonisation et des populations à cheval sur leurs frontières. En vérité, la mansuétude de ces pays à l'égard de la Guinée a pour but de contenir la colère de Sékou Touré en profitant de la brèche de l'extradition vers Conakry pour se débarrasser d'opposants gênants. Le Président Siaka Stevens de la Sierra Leone se prête à ce jeu machiavélique en livrant l'un de ses propres ressortissants à la guillotine révolutionnaire. Mais Houphouët-Boigny qui a « fait le serment solennel sous l'arbre des sacrifices, où coula tant de sang humain, de ne jamais tuer ni faire tuer » (*Le Crapouillot*, n°29 de mars-avril 1974, p. 53) ne peut se prêter à ces extraditions fantaisistes.

Le Chef de l'État ivoirien ne peut transgresser les vertus de solidarité et de fraternité en offrant en holocauste ou en sacrifice, des Guinéens dont l'exécution probable pourrait entacher sa réputation d'homme de paix et de sage africain. En effet, au mépris de l'accord passé avec le Président gambien, Daouda Diawara, Sékou Touré a exécuté sommairement les réfugiés guinéens renvoyés de Gambie (*Le Monde* du 26 janvier 1971, p. 1) que l'historien Ibrahima Baba Kaké (1987, p. 153) relate : « […] Ces corps qui balancent aux gibets de Conakry entourés d'une foule en délire. Ce carnaval macabre nous scandalise […] ». Or, la Gambie a insisté pour que la Guinée n'inflige pas de

peine capitale aux prisonniers transférés. Bref, le Président ivoirien ne peut s'accommoder de telles prévarications diplomatiques. Bien qu'astreint à une convention d'extradition (Article 3 du Titre VIII de la Convention judiciaire sénégalo-guinéenne du 22/06/1962), Léopold Sadar Senghor n'a point entamé sa réputation d'homme de lettre et de culture en livrant à la guillotine révolutionnaire des Guinéens réfugiés au Sénégal. Dès lors, Houphouët-Boigny, qui n'est point tenu par une contrainte juridique, ne peut se soumettre aux injonctions de Sékou Touré.

Face au refus d'extradition des Guinéens, les étudiants africains fascinés par le combat anti-néocolonial de Sékou Touré décident d'organiser une marche de protestation devant les chancelleries occidentales à Abidjan. Le gouvernement ivoirien s'y oppose :

> […] ayant appris que cette manifestation orchestrée par des étudiants étrangers était contre certaines ambassades, des forces de l'ordre qui suivaient la manifestation établirent un dialogue avec les étudiants, leur précisant l'obligation dans laquelle est tenu le gouvernement ivoirien d'assurer la protection sur son sol des ambassades et autres représentations étrangères […] Ces étudiants expriment clairement leur intention de porter atteinte à la sécurité intérieure de notre pays […] (*Fraternité Matin*, n°1809 du vendredi 27 novembre 1970, p. 1).

En vertu des conventions de Vienne de 1961 et de 1963 relatives aux privilèges et aux franchises diplomatiques, le Président Houphouët-Boigny doit assurer la protection des représentations diplomatiques accréditées en Côte d'Ivoire (*Nouveau Réveil*, n°28844 du mercredi 20, juillet 2001, p. 6). Allié des États-Unis d'Amérique en pleine guerre froide, le Portugal bénéficie d'importantes livraisons d'armes des pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans la lutte contre le communisme. Or, « les sous-marins fournis par l'OTAN au Portugal ont été utilisés contre la République de Guinée » (*Fraternité Matin*, n°1816 du lundi 7 décembre 1970, p. 12). Certes, le Portugal veut mettre hors d'état de nuire les maquisards du Parti Africain pour l'Indépendance du Cap Vert et de la Guinée-Bissau (PAIGC) qui lancent depuis la Guinée-Conakry des raids meurtriers contre ses

soldats en Guinée-Bissau. Néanmoins, Lisbonne a enfreint, avec la complicité active des Occidentaux, au traité de l'OTAN en utilisant des armes censées endiguer le communisme à des fins impérialistes. Cette marche de protestation a pour but de dénoncer les complices de l'impérialisme et l'utilisation de ces armes de destruction massive contre un État souverain.

Conclusion

De 1956 à 1958, le débat sur la Communauté franco-africaine et les intérêts contradictoires de chaque colonie de l'AOF met à rude épreuve l'entente cordiale entre Houphouët-Boigny et Sékou Touré au sein du RDA. Au lendemain des indépendances en 1960, l'incompréhension entre ces deux leaders charismatiques vire à l'orgueil puis à l'inimitié politique entre la Guinée et la Côte d'Ivoire. Le FLNG considéré à Conakry comme un mouvement subversif était en réalité un « tigre en papier » qui faisait de l'agitation politique à Abidjan. Ce mouvement fantôme n'avait ni les moyens financiers ni la logistique nécessaire [artillerie, chars, hélicoptères de combats] encore moins des hommes rompus au métier des armes [miliciens, mercenaires, barbouzes] pour évincer le régime de Sékou Touré. Adepte de la ruse et de la malice, le Président Houphouët-Boigny utilise les opposants guinéens comme un épouvantail ou une épée de Damoclès pour susciter peur et crainte chez Sékou Touré. Sous la hantise d'une éviction du pouvoir d'État, Sékou Touré s'engouffre dans la brèche de la *victimisation* pour masquer les carences de sa gouvernance autoritaire et chaotique (S. Touré, Discours prononcé à l'Assemblée territoriale le 31/12/1957) tout en abusant de la *légitime défense* ou de la *raison d'État* pour exécuter à coups de parodie de complots ses adversaires. Les relations exécrables entre la Guinée et la Côte d'Ivoire au lendemain des indépendances étaient en réalité une rivalité née des contradictions sur la marche de l'Afrique post-coloniale qui s'est muée progressivement en une *guerre* de leadership

africaine entre l'*aîné* Houphouët-Boigny et son *cadet* Sékou Touré jusqu'à *l'entente cordiale*[12] en 1978.

Sources et bibliographie

Sources

Décrets, Loi et Actes officiels

Décret n°79-281 du 04 avril 1979 portant ratification de l'accord économique entre la République de Côte d'Ivoire et la République de Guinée.
Décret n°79-958 du 12/12/1979 portant, ratification du traité d'amitié et de coopération entre la République de Côte d'Ivoire et la République de Guinée du 14/04/1978.
Loi n°79 du 21 mai 1979 autorisant la ratification du traité d'amitié entre la République de Côte d'Ivoire et la République de Guinée signé à Abidjan le 14/04/1979.
Journal Officiel de République de Côte d'Ivoire n°19 du 19 avril 1979.
Journal Officiel de République de Côte d'Ivoire n°28 du 07/06/1979.
Journal Officiel de République de Côte d'Ivoire n°59 du 11/12/1980.
Article 3 du Titre VIII de la Convention judiciaire sénégalo-guinéenne du 22/06/1962.

Discours

Houphouët-Boigny, 1961, Discours à l'Assemblée nationale, du 03/01/1961.
Houphouët-Boigny, 1962, Discours à l'Assemblée nationale, du 15/01/1962.
Sékou Touré, Discours du Délégué de l'Union des syndicats de la Guinée au 26e congrès de la C.G.T., Paris, 8-12 avril 1946.

12. Accords de coopération entre la Côte d'Ivoire et la Guinée in *Journal Officiel de République* de Côte d'Ivoire n°19 du 19 avril 1979, *Journal Officiel de République de Côte d'Ivoire* n° 28 du 07/06/1979. Communiqué final de la visite officielle du Président Ahmed Sékou Touré en Côte d'Ivoire en 1980 in *Journal Officiel de République de Côte d'Ivoire* n°59 du 11/12/1980.

Sékou Touré, Discours prononcé à l'Assemblée territoriale le 31/12/1957.
Sékou Touré, Discours de clôture tenu au III[e] congrès du RDA tenu à Bamako du 18 au 25 septembre 1957.
Sékou Touré, 1976, Discours prononcé au Xe congrès du PDG, Imprimerie Patrice Lumumba, p. 103.
Sékou Touré, 1978, Discours d'ouverture prononcé au XI[e] Congrès national du PDG, le 17/11/1978.

Bibliographie

BABA KAKE Ibrahima, 1987, *Sékou Touré, le Héros et le Tyran*, Paris, Groupe Jeune Afrique.
BAH Thierno, 1996, *Mon combat pour la Guinée*, Paris, Édition Karthala.
BAMBA Abdoulaye, 2008, *Les relations politiques Côte d'Ivoire Guinée : du débat sur la Communauté franco-africaine à la mort de Sékou Touré : 1958-1984*, Thèse d'histoire contemporaine, Abidjan, Université de Cocody.
BAULIN Jacques, 1980, *La politique africaine d'Houphouët-Boigny*, Paris, Eurofor-Press.
CRIMI Basile, 1975, « La vérité sur l'assassinat d'Amilcar Cabral » *Jeune Afrique*, n°734, p. 20.
DE GUERIVIERE Jean, 1973, « violemment mis en cause par monsieur Sékou Touré » *Le Monde*, n°8922, p. 8.
DIAGUISSA Arouna, 1971, « Sékou Touré rend justice » *Jeune Afrique*, n°526, p. 28.
DIARRA Samba, 1997, *Les faux complots d'Houphouët-Boigny, fracture le destin d'une nation*, Paris, Karthala.
FOLOGO Dona Laurent, 1973, « Devant les vociférations de Sékou Touré nous ne pouvons pas nous taire », *Fraternité Matin*, n°2664, p12.
GALFIER-BOISSIERE Jean et DEVAY Jean-François, 1974, « Les rois nègres », *Le Crapouillot*, n°29.
GNOLEBA Sery, 1970, « Le désordre ne passera pas chez nous », *Fraternité Matin*, n°1809, p. 1.

KEITA Kobélé Sidiki, 1998, *Ahmed Sékou Touré, l'homme et son combat anti-colonial (1958-1984)*, Conakry, Ed. SKK.

LEWIN André, 1984, *La Guinée*, Paris, PUF.

LOUCOU Jean Noel, 2007, *Côte-d'Ivoire : Les résistances à la conquête coloniale*, Abidjan, Les Éditions du CERAP.

TIREFORT Alain, 1999, « Octobre 1958, l'Affaire Daho-Togo : une fièvre de xénophobie en Côte d'Ivoire » in TERIER Guillaume (dir.) *Individus, familles, nations. Essai d'histoire démographique XIXe-XXe*, SEDES.

TOURE Sékou, 1971, « Réponse de Sékou Touré à Houphouët-Boigny », *Horoya Hebdo*, n° spécial, p. 14.

YACE Philippe Grégoire, 1966, « La déclaration du Président Yacé » *Fraternité Matin*, n° 423, p. 12.

La police camerounaise : force supplétive de l'armée dans la lutte contre le maquis (1959-1971)

Rose Nadine MAHOULA NDJOKWE,
Enseignante-chercheure
Département d'histoire de l'ENS de Bertoua
Université de Ngaoundéré/ Cameroun)
rmahoula@yahoo.com

Résumé

Le Cameroun Oriental connaît après 1945 une grande effervescence nationaliste marquée par la naissance d'organisations syndicales et politiques. L'Union des Populations du Cameroun, créée en 1948, s'impose comme le parti le plus virulent dans la revendication de la réunification et de l'indépendance du Cameroun. Pour freiner cet élan nationaliste, la France interdit d'activité le parti, le 13 juillet 1955. Devenue illégale, l'UPC œuvre désormais dans la clandestinité et crée des maquis dans les régions Sanaga-Maritime et Bamiléké. C'est le début d'une guerre d'indépendance qui ne s'achève qu'en 1971. Pour contrer les insurgés upécistes, la France recourt non seulement aux troupes de L'AEF, mais aussi à la police locale. À partir des documents d'archives, des sources écrites et orales, cette contribution table sur le rôle de la police comme force supplétive dans la pacification du Cameroun durant la période de braise pré et postindépendance.

Mots Clés : Police - Force supplétive - Guerre - Forces Armées - Maquis.

The Cameroonian police: the army's auxiliary force in the fight against the maquis (1959-1971)

Abstract

Eastern Cameroon experienced great nationalist effervescence after 1945, marked by the birth of trade union and political organizations. The Union of the Populations of Cameroon, created in 1948, stands out as the most virulent party in the demand for the reunification and independence of Cameroon. To curb this nationalist impulse, France banned the party from activity on July 13, 1955. Having become illegal, the UPC, which now works underground, created maquis in the Sanaga-Maritime and Bamiléké regions. It was the beginning of a war of independence which did not end until 1971. To counter the Upécist insurgents, France had recourse to the troops of the AEF but also to the local police force at the center of our article. Based on archival documents, written and oral sources, this contribution builds on the role of the police as a supplementary force in the pacification of Cameroon during the pre and post-independence embers.

Keywords: Police - Supplementary force - War - Armed forces - Maquis.

Introduction

Soixante ans après l'indépendance, l'histoire du Cameroun en général et en particulier celle de l'armée reste marquée par des évènements indélébiles dont la particularité historique importe d'être évoquée. Le Cameroun, comme l'ensemble des pays colonisés, connut une mutation et un bouillonnement auxquels ne s'attendaient ni le colonisateur ni les insurgés (C. Ateba Yéné, 1988, p. 120) au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. L'expérience acquise avec le soutien du territoire à la France dans les années 1940 a engendré chez les Camerounais des idées nationalistes et revendicatrices (P. Moussa, 1960, p. 7). Cette crise politique sera alimentée par la suppression de l'union des populations du Cameroun (L'UPC) en 1955. De ces revendications naissent des exactions qui provoquent des affrontements armés entre les troupes coloniales et les insurgés. Dans ce contexte de turbulence, d'insécurité et d'instabilité politique, les autorités administratives réorganisent le système de défense et de sécurité du Cameroun. Par l'accord du 20 juillet 1922 , la France, puissance mandatée et tutrice, crée les forces supplétives de police (gardes indigènes) afin d'œuvrer aux côtés des forces armées à la «pacification du Cameroun». Pour pallier ce besoin pressant, l'autonomie statutaire de la police est modifiée et son rôle restructuré (Le Clerc, 1973, p. 10).

Face à cette situation, comment la police en tant que force supplétive a-t-elle lutté contre les nationalistes insurgés aux côtés des forces armées? Mieux, quels outils a utilisé la police, considérée comme force de troisième catégorie, dans la lutte contre ces insurgés et comment la police a-t-elle réussi à se détacher de ses missions régaliennes pour lutter contre les «maquisards»?

Notre méthode d'analyse est basée sur l'approche diachronique historienne. Elle permet de saisir l'évolution dans le temps et surtout les mutations des nouvelles responsabilités de la police camerounaise en matière de sécurité face au maquis de l'UPC. Pour le faire, nous présentons les mutations dans la Police durant la période du

maquis s'étendant de 1955 à 1959 d'une part ; et d'autre part, le rôle joué par cette dernière pendant la révolte armée de 1960 à 1971.

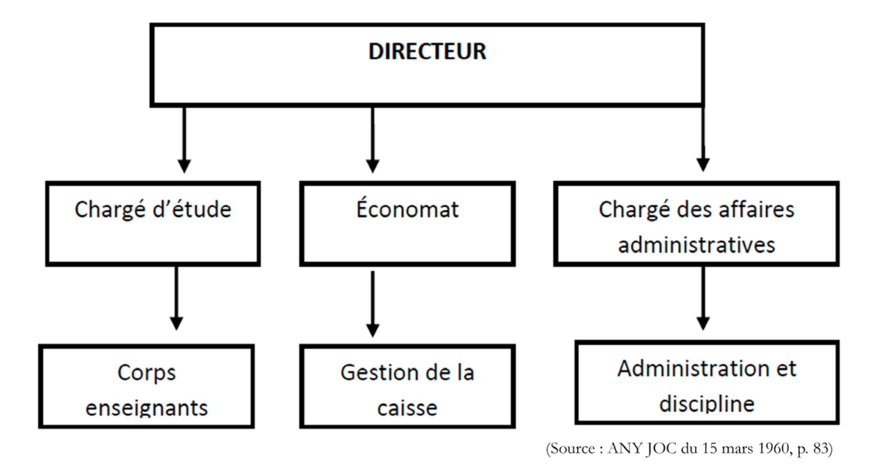
1. Les transformations de la police entre 1955 et 1959

La mutation du corps de police s'effectue en fonction des évènements qui prévalent dans l'histoire et la scène politique nationale. Pour parvenir à élucider ces mutations, il est judicieux de présenter l'évolution fonctionnelle et structurelle de la police qui jusqu'à 1925 avait pour tâche principale la surveillance des villes et des villages périphériques. Mais dès 1955, devant la poussée de L'UPC entrée dans le maquis, le pouvoir colonial réorganise le rôle des forces de police en vue de lutter contre «la rébellion». De nombreuses mutations sont de ce fait instaurées au sein de la police. De la restructuration de l'école en passant par la formation, l'administration post-indépendance mit tout en œuvre pour faciliter la présence des forces de police dans la lutte aux côtés des forces armées.

1.1. Les réformes du statut de la police

Avec l'arrêté de 1952 portant création d'une école de police au Cameroun, il était nécessaire non seulement d'organiser les structures et d'apprêter les infrastructures, mais également de préparer l'organisation administrative relativement précaire de la nouvelle structure. Ainsi, avec la décentralisation des services, la police connaît des innovations qui, bien que précaires, contribuent à son autonomie et au développement de sa structure. Par l'arrêté du 13 décembre 1945, les services de la police et de la sûreté sont rattachés à la Direction des affaires politiques et administratives. Comme le stipule l'article de l'arrêté portant création de cette structure et conventionnellement à l'arrêté du 29 septembre 1952, une direction des (affaires politiques et administratives) (APA), organe administratif du Cameroun, s'occupe de la situation politique intérieure et du commandement indigène. La restructuration de l'école de police était devenue un enjeu pour le gouvernement, car il

fallait par tous les moyens traquer la subversion, c'est-à-dire tous les opposants, les contestataires, les tendancieux, bref les rebelles. La formation et le recrutement des policiers étaient indispensables pour l'ensemble des forces de répression. D'école Nationale de Police à l'École Nationale Supérieure de Police, divers changements se sont opérés sur le plan structurel par exemple ; de nouveaux bâtiments sont construits pour héberger les éléments en formation. Celle-ci devient internationale et accueille ainsi les élèves en provenance de l'extérieur du Cameroun dont, la majorité vient des pays de l'Afrique centrale en l'occurrence le Congo, la République centrafricaine, la Guinée équatoriale et le Tchad. Pour une première, l'école forma dix-huit (18) ressortissants centrafricains parmi lesquels quatre (4) commissaires de police et quatorze (14) officiers ; quinze (15) ressortissants tchadiens parmi lesquels quatre (4) commissaires de police et onze (11) officiers (*Revue mensuelle de l'E.N.S.P,* 2001, p. 22). S'étant doté de l'une des meilleures structures de formation de toute l'Afrique centrale, le Cameroun devient donc la mamelle nourricière de presque tous les pays de la sous-région en crise. La situation économique du Cameroun en 1959 lui permet non seulement de combler les insuffisances de l'ancienne structure, mais également de combler les attentes des États membres de l'Union douanière des États de l'Afrique centrale (UDEAC). En effet, une entente similaire avait déjà été trouvée sur la répartition des responsabilités au sein de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et tous les étrangers, comme le stipule l'article 16 du décret portant création de l'École, pouvaient être admis à l'École Nationale Supérieure […] les frais d'entretien et d'instruction étant à la charge de leurs gouvernements. En dehors de l'évolution au niveau de ses structures, l'organisation administrative connaît des innovations. Dorénavant, la structure organique de l'école se compose d'un directeur, d'un personnel et d'organes consultatifs la figure 1 ci-dessus présente l'organigramme.



(Source : ANY JOC du 15 mars 1960, p. 83)

Fig. 1. Organigramme de l'école de police en 1960

Malgré de nombreux efforts consentis par l'État dans l'édification et la construction de nouvelles bâtisses pour la formation des policiers, la demande sécuritaire se fait toujours pressante ; d'où l'organisation et l'édification de nouveaux bâtiments devant servir d'infrastructures au Centre d'Instruction et d'Application de la police de Mutenguéné.

1.2. Recrutement et formation

Le centre de formation de Mutenguéné (cf. page suivante) a été mis sur pied pour pallier le besoin de formation des policiers, car la croissance observée dans les actions menées par les « rebelles », mais aussi celle de la population augmentait le besoin sécuritaire sur le territoire[1]. La configuration de ce centre avait pour principal objectif l'amélioration de la sécurité publique du Cameroun. Il s'avère par conséquent que les infrastructures de l'École Nationale Supérieure ne pouvaient plus contenir tous les agents[2] ; d'où le recours au centre de formation de Mutenguéné.

1. Entretien avec Minlo Medjo, 85 ans environ Commissaire de police à la retraite, Yaoundé le 6 septembre 2014.
2. *Ibid.*



(Source : bibliothèque privée du professeur Virginie Wanyaka le 15/10/2020)

Fig. 2. Vues du Centre d'instruction de Mutenguéné

Situé dans la province du Sud-ouest et surplombant la vallée de Tiko, le centre s'établit dans un espace très vaste à l'entrée de Mutenguéné. Il s'étend dans une vaste prairie située au sommet d'une colline. À l'arrière du Centre, on trouve une grande falaise rocheuse abritant une vallée profonde, lit d'une rivière truffée de chutes et de rapides, constituant un obstacle naturel qui complète les 22 obstacles artificiels devant servir de «parcours du combattant [3].» Le but de l'architecture de cet établissement était de dégarnir le trop-plein d'effectifs de l'École Nationale de police devenue étroite pour abriter les apprenants. En bref, ce Centre est un supplétif aux formations reçues à Yaoundé. Les stages comme la formation militaire ne pouvant s'effectuer à Yaoundé à cause des espaces inappropriés étaient aisément pratiqués à Mutenguéné. Cette structure travaillait donc en étroite collaboration avec l'École

3. Le parcours du combattant est une épreuve constituée de 22 obstacles artificiels calqués sur les obstacles naturels qu'un commandant peut rencontrer en situation réelle sur le terrain.

Nationale de Yaoundé, l'objectif étant de perfectionner l'outil de formation de la police en y introduisant des disciplines novatrices et des méthodes d'enseignement supérieur modernes et sophistiquées. De 1950 à 1959, on observe des améliorations au niveau du recrutement des agents de police. Désormais, le personnel est recruté parmi les hommes de la milice ayant en moyenne 18 mois de service et de réengagement pour s'assurer de leur état physique (D. Bangoura, 1992, p. 44). Les étapes de recrutement dans la police vont croître jusqu'à l'indépendance et même après celle-ci. Avec la montée de l'insécurité, les services de police connaissent de manière permanente un problème de personnel ; en réponse à cet impératif et devant l'agitation upéciste, l'administration estima nécessaire d'étendre les services de police sur tout le territoire. L'article premier de l'arrêté du 19 mars 1947 prévoyait que tout Camerounais respectant les critères établis par cette loi pouvait être éligible au recrutement. Ainsi, les conditions de nationalité, d'âge, de langage, sans oublier le critère physique devaient être remplis[4]. Et jusqu'à l'indépendance, le mode de recrutement resta inchangé, le concours demeurant la voie unique, mais non exclusive d'adhésion à la police[5].Tout comme le recrutement, les étapes de formation des agents dans la police vont connaître des mutations au fil du temps, en fonction des structures et du matériel mis à la disposition des encadreurs. Dans les années 1957, en prélude à l'arrêté du 2 septembre de la même année, les candidats promus au concours de gardien de sécurité publique recevaient une formation de deux (2) ans et étaient par la suite nommés stagiaires par décision du Directeur de la sûreté générale.

Il faut rappeler que les élèves gardiens et gradés étaient formés sur le tas. Seulement, la formation pour les élèves gardiens durait quatre (4) mois de plus que celle des gradés. La formation de ces derniers se pratiquait dans les commissariats qui avaient été créés pour la circonstance. À la fin de la formation, les agents subissaient

4. JOCF du 15 - septembre 1947, p -1075 (Agent de police, recrutement, correspondance et dossiers du concours).
5. P. Pondi, Intervention à l'émission télévisée «Histoire des Grandes figures» CRTV, juin 1999 à 21 h 30 min.

des stages qui pouvaient leur permettre d'occuper une place importante au service même du commissariat.

Avec l'innovation au sein du corps des gardiens de la sécurité politique transformé en corps de la police camerounaise, la formation de ces derniers était dorénavant assurée par les officiers et sous-officiers de la gendarmerie de laquelle dépendait le détachement central d'instruction et d'entraînement des éléments de la police urbaine (Nang Mballa, 2001, p. 75). Passée cette étape, les agents de police « stagiaire » entamaient la deuxième phase de la formation qui allait jusqu'à l'expiration de l'engagement. À la fin de celle-ci, l'agent de police « stagiaire » était confirmé dans ses fonctions par une recommandation de titularisation[6]. En effet, les changements au niveau de la formation des agents de la police allèrent croissant jusqu'à l'indépendance. Mais il faut noter qu'en dépit de ces améliorations dans la formation des agents de police, cette dernière resta insuffisante. C'est pourquoi dès les années 1960, il fut institué dans la formation des agents de police, conformément à leur statut de force civile et de force régulière, une formation militaire. Cela signifie qu'en dehors de ses missions traditionnelles de maintien de l'ordre, de sécurité publique, de renseignement et de répression des infractions, la police avait un rôle de défenseur national[7]. Ainsi, au cours de leur formation, les apprenants se spécialisaient dans diverses matières telles que : la topographie, l'armement, le tir, le droit militaire et les techniques de minage et déminage[8].

Les exigences pour la suite de la formation dépendaient des compétences de chaque candidat. Ces cours étaient dispensés à l'École Nationale Supérieure de l'armée nationale. Ils étaient pour la plupart, enseignants de l'École Militaire Inter-Armée du Cameroun.

6. JOCF du 15 - septembre 1946, p. 1076 (Diverses notes relatives à la police camerounaise).
7. Ces informations sont tirées de l'emploi de temps des élèves commissaires 2e année à l'ENSP, 1960.
8. Arrêté n° 2506/CAB/PR du 7 octobre 1960 fixant les conditions d'accès à l'ENSP.

La formation était pratiquée pour une durée maximale de 45 jours[9]. À son terme, les élèves étaient orientés en fonction des aptitudes présentées au cours de ces années de formation. Ceux qui se faisaient distinguer par leurs aptitudes physiques étaient envoyés au Groupement Spécial d'Opération (GSO) et suivaient une formation continue, ceux qui se démarquaient par leurs potentialités intellectuelles étaient envoyés dans les divers services en fonction des besoins de différents services en personnel[10]. En somme, avec l'indépendance et les mutations connues au sein de la police, cette dernière va lutter contre le maquis aux côtés des forces armées.

2 - Le déploiement de la police aux côtés des forces armées 1960-1971

Depuis la proclamation de l'indépendance et la mise sur pied du gouvernement, l'audience du mouvement nationaliste ne faisait que croître. Devant une telle situation, la police met tout en œuvre pour briser l'enthousiasme du parti nationaliste et l'amener à renoncer à son programme politique. Un dispositif de répression sera à cet effet mis en place par l'État pour soutenir les actions de la police auprès des forces armées pour lutter contre les «rebelles».

2.1. Le rôle de la police dans le renseignement

La police comme force supplétive aux côtés des forces armées a joué un rôle déterminant. À travers le renseignement, la police a joué un rôle très important dans la répression de la « rébellion » armée. Les services de renseignement de la police ont été des pièces maîtresses qui ont permis aux forces armées de traquer jusqu'au moindre recoin les contestataires du joug colonial et du régime d'Ahmadou Ahidjo. Renseignement, espionnage et contre – espionnage sont autant de moyens utilisés par la police dans la lutte contre l'UPC et Jean Fochivé, chef de la police politique camerounaise, qui avait suivi une

9. ANY.1AC 9460, diverses notes relatives à la police Camerounaise, 1960.
10. Entretien avec J.E Yap, 66 ans commissaire de police, Yaoundé, le 29 décembre 2009.

formation en France par les services de documentation extérieure, exerça d'une manière efficace les méthodes par lui apprises pour traquer les rebelles cachés dans les forêts. Roger Faligot et Pascal Krop le reconnaissent d'ailleurs lorsqu'ils affirment communément :

> Au début de l'indépendance du Cameroun, le policier camerounais Jean Fochivé était venu dans le cadre du PLR (poste de liaison et de renseignements), effectuer un stage à Paris. Rentré au Cameroun, il crée le service de documentation et d'Étude Camerounais (SIC), copie certifiée conforme du SDECE. À l'exception près qu'on torture à tour de bras dans les locaux de Fochivé (R. Faligot, 1985, p. 291).

En fait, pour apporter son appui à l'armée dans la lutte contre la rébellion, l'administration va déployer tous les moyens nécessaires à la consolidation des services de renseignement au Cameroun. Le rôle du Bureau d'étude et de la Documentation (BEDOC), en collaboration avec la Brigade Mixte Mobile (BMM), était d'établir et de monter les dossiers d'enquêtes dans le but de démanteler les réseaux « rebelles ». Samuel Missomba, directeur général du Centre National d'étude et de la Recherche (CENER) confirmera lors d'une interview que

> les dossiers d'enquêtes rédigées dans les bureaux d'Études et de Documentation montés par la BMM ont été d'un apport considérable pour les forces armées dans la traque des rebelles et dans la sécurisation du territoire[11].

La BMM, qui est une émanation de cette police politique en tant que tentacule répressif, avait une existence certaine en 1960, du moins après la création du BEDOC. Les corps exerçant à la BMM étaient formés d'un ensemble de policiers, de gendarmes et de militaires réunis pour la circonstance dans la traque des « trublions ». Une fois la mission terminée, nous précise Minlo Medjo, « chacun retrouvait sa troupe[12] ».

11. Entretien avec Missomba S, Directeur général du CENER en retraite Loum, le 4 janvier 2015.
12. Entretien avec Minlo Medjo, Délégué général à la sûreté Nationale de regretté mémoire Yaoundé, le 2 février 2015.

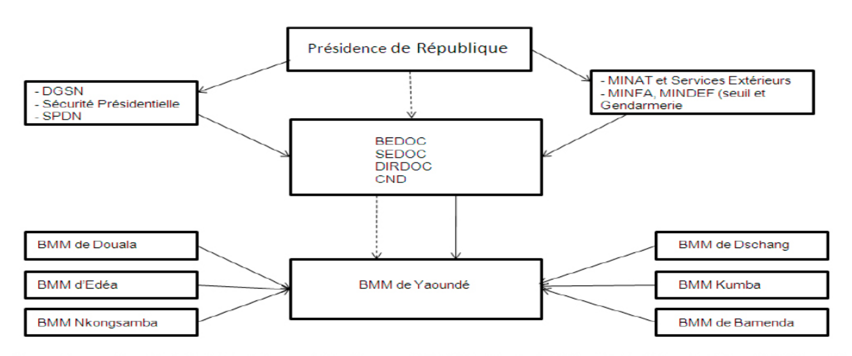
Avec à sa tête un chef de poste et un personnel composé de commissaires, d'inspecteurs de police, de sous-officiers[13], la BMM s'occupait de coordonner les activités de sa structure, d'assurer la surveillance et de prendre part à l'exécution de certaines tâches comme les interrogatoires et les tortures[14]. Cette structure regroupait les cellules souterraines les plus redoutées (A. Eyinga, 1978, p. 36). La structure des cellules était restreinte, comprise entre 3 et 4 mètres environ (T. A. Ndefo, 2004, p. 82). La cellule des femmes était séparée d'une aire de 12 à 16 mètres carrés de celle des hommes. Une salle appelée chapelle servant de salle de torture a permis à travers sa texture (murs couverts de sang séché, instruments de tortures et autres) à faire identifier cette BMM comme un « service qui administre directement la torture» (L. Kaptué, 1995, p. 88-106).

Outre le BEDOC qui n'a pas connu une longue existence, le SEDOC travaillait en étroite collaboration avec la branche répressive de cette police politique qui n'est autre que la BMM, composée de militaires, de policiers et de gendarmes. Il faut rappeler que la mise sur pied du SEDOC entraîna une extension spatiale de ce dernier. La nouvelle BMM de Yaoundé transférée depuis 1960 en face de la prison centrale est une enceinte carrée entourée de murs de maçonneries surmontés des fils barbelés et électrifiés. On y trouve également des cellules rangées dans deux couloirs, dont 5 , de chaque côté. Selon Albert Ndefo, la morphologie de la structure laisse apparaître une bâtisse en forme de «L », avec les bureaux intégrés de « V » lorsqu'on ne prend pas en compte les bureaux[15]. Son équipement et son arsenal de sécurité avaient également été améliorés. Les réformes connues dans la période 1960 à 1971 dans les services de la police étaient fonction des besoins sécuritaires dans l'ensemble du pays.

13. *Ibid*.
14. Voir L'interrogatoire de Celestin Lingo, cité par Thomas Albert Ndefo Noubissi, «La police et la question nationale au Cameroun sous –administration française 1945-1960», mémoire de maîtrise, Université de Yaoundé I, 2001, p. 78.
15. Décret n° 60 6 -DF-160 du 3 mai et 4 juillet 1960 -1969 portantes organisations de la Sûreté nationale qui crée la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, ANY JOEC, 5 août -1959, p. 1039.

2.2. Le rôle névralgique de la police politique (BMM)

Créée en 1964, la police politique se vit confier des missions précises visant à mettre à nu les actions «rebelles[16]». Cette police politique s'activait dans la conception et l'élaboration de plans de recherche et de renseignement sur les activités subversives en les regroupant suivant leur importance et leur gravité. À ces missions s'ajoutait l'aspect répressif ou toutes les forces de défense nationale (police, gendarmerie, armée) œuvraient véritablement dans cette armature répressive de police tant au niveau de la structure de coordination que des tentacules répressifs qu'était la BMM (C. Amilcar, 1975, p. 36). Le schéma ci-dessous (fig. 2) présente un aperçu de fonctionnement de cet appareil répressif de la police politique au Cameroun.



(Source : Thomas Albert Ndefo Noubissi, «(Police et société au Cameroun 1925-1969)», Mémoire de DEA en histoire, Université de Yaoundé I, 2004, p. 67).

Fig. 3. L'appareil administratif et répressif de la police politique au Cameroun

Il se dégage de manière spécifique de ce tableau que, la description que Jean Fochivé fait des services de la Brigade Mixte Mobile est un peu simpliste. Avec la croissance de la violence, nous pouvons constater à travers le tableau que les missions de la BMM, loin de se limiter à la ville de Yaoundé, cellule mère de ladite structure, allaient s'étendre sur d'autres villes du Cameroun. Ajoutons également à l'observation de ce schéma que, pour un bon fonctionnement, les

16. Notamment la brigade de surveillance Maritime par arrêté du 11 - avril 1964. Cf. –JOC - 1964 - p. 376.

services de la BMM dans sa structure respectaient les normes d'une administration moderne avec à sa tête pour chaque antenne, un chef de poste, une administration financière et des enquêteurs. Il serait judicieux de préciser que, les personnes recrutées dans cette police constituaient un solide réseau de renseignement qui allait au fil du temps réduire et même détruire les réseaux des «rebelles».

Comme en Algérie, la police à travers les informations recueillies par les agents dispersés sur le terrain traitait les informations et les passait au crible de la critique (D. David, 1989, p. 101-102). Sur la même lancée, les camps de regroupement des populations étaient construits par l'autorité coloniale afin de museler toutes velléités vindicatives des nationalistes. Cette technique paramilitaire consistait à isoler les «rebelles», à les couper de leur base. Les autres méthodes utilisées sont celles de l'infiltration, de l'embuscade, de la propagande empruntant à la fois les discours publics et les tracts sensibilisant la population à rallier les insurgés à la bonne cause qui est celle de la paix (Z. Sacha, Mahoula R. N., 2017, p. 116). Pour mener à bien ces opérations, la police n'a pas hésité à faire appel aux chefs traditionnels plus proches de la population pour conscientiser les populations locales sur les méfaits des violences et des révoltes orchestrées dans les villages. L'autre rôle non négligeable joué par les chefs traditionnels fut l'élaboration d'une campagne anti-upéciste. Cette campagne visait à toucher les habitants acquis aux causes de l'UPC. Les chefs étaient chargés de ressortir les méfaits causés par la rébellion dans le développement et l'épanouissement des populations locales. Et pour atteindre leurs objectifs, les chefs n'avaient pas hésité à faire recours aux registres rituels ; le cadi antiterroriste fut ainsi utilisé pour retrouver les coupables et procéder à la conscientisation et à la réconciliation de ces derniers à une cause noble (V. F. Ngangeu, 2001, p. 60).

Au-delà de tout ceci, des procès rituels avaient été mis sur pied un peu partout dans les localités concernées. Ainsi, les rebelles ralliés se convertissaient à leur tour en agents de conscientisation, de sensibilisation, de médiation de paix et de réconciliation. Afin de continuer à développer victorieusement son action, la police et

les autres forces de maintien de l'ordre vont continuer à consentir des efforts et des sacrifices nécessaires à la pacification des zones insurgées[17].On note ainsi dans cette détermination l'extermination à travers les bombardements aériens des camps «rebelles ». Nous citons notamment les camps de Fokoué, Bangang et Bamedou[18] qui furent bombardés au napalm et pour la première fois, sur ordre du Général Pierre. Semengué[19]. Selon le rapport qui rend compte de ces actions, l'utilisation du napalm, les attaques des camps retranchés, les embuscades et attaques par surprise effectuées par la police, les bombardements et le mitraillage des villages ainsi que les opérations de commandos constituaient l'un des grands succès de la lutte antiterroriste dans l'ensemble du territoire[20].La disparité de l'habitat en région bamiléké a également facilité les opérations de ratissage. Tous les maquis ou presque étant situés à l'intérieur des villages devenaient des cibles faciles pour les opérations de police. À ce propos S. Missomba dira :

> qu'il devenait aisé d'agir sur ces zones névralgiques et de venir à bout de tout ce qui constituait une entrave à la paix et à l'unité nationale[21]. Dans le cadre de ce type d'opération, il est juste de relever l'action du renseignement menée par les forces de police dans la lutte contre la « rébellion armée [au Cameroun].

Au cours de ces attaques, plus de 1950 maquisards avaient été éliminés dans l'ensemble du territoire camerounais.

Conclusion

En abordant la question du rôle de la police comme force supplétive dans la lutte contre le maquis, nous avions pour objectif de ressortir les techniques utilisées par la police pour vaincre la « rébellion » aux

17. ANY -1AA366 -(2) Rapports quotidiens de la sûreté n° 1244.
18. Voir, *La voix du Kamerun*, Nouvelles série n° -12 et 13, mars 1968, p. 4.
19. Entretien avec Semengué, Pierre, 80 ans environ, Général à la retraite, -Yaoundé, le 7- mai 2014.
20. APO1AA 146, Cameroun, sécurité, 1968, bulletin bimensuel de renseignement n° -25 du 1er au 25- août 1969.
21. APO 1AA 136, Ouest (Cameroun), terrorisme 1966-1969.

côtés des forces armées[22]. Tout part de l'interdiction de l'UPC dès 1955 du fait que ses revendications ne cadraient pas avec celles de l'administration coloniale et postcoloniale. Contrainte d'agir dans la clandestinité, parce que traquée par les forces de maintien de l'ordre, l'UPC se déploie rapidement dans la plupart des régions du Cameroun et instaure son influence. Dans l'optique de contrer ses exactions, une violente répression fut organisée par l'administration coloniale avec le concours des forces de maintien de l'ordre. Pour y parvenir, de nombreuses initiatives furent prises ; notamment la révision des missions régaliennes de la police. Parmi celles-ci, nous avons relevé la formation des policiers, l'important ravitaillement dans la logistique et la modernisation du service de renseignement, pièce maîtresse de la police. L'instauration des services de renseignement (SEDOC, DGR), pour ne citer que ceux-là, a été d'un apport important dans les missions de la police aux côtés des forces armées. La collaboration et la coopération de la police avec les forces armées et les forces annexes ont contribué de manière appréciable et efficace à la lutte contre les maquis au Cameroun. En dépit des critiques qui lui furent adressées, et malgré son caractère relativement limité sur les questions de répression, nous pouvons dire que la police a réussi à poser aux côtés des forces armées les jalons d'une sécurité nationale qui nonobstant la présence de quelques troubles perdure jusqu'à nos jours.

22. Dans le cas du Cameroun, la police joue le rôle de 1e catégorie parce qu'elle est en contact direct avec la population. Et en qualité de force de 3e catégorie, elle fait partie du corps de bataille.

Sources et bibliographie

Sources orales

No	Informateurs	Statut social	Lieu de l'entretien	Date de l'entretien
1	Etota Léon	Commissaire de police	Douala	02-2009
2	Minlo Medjo	Délégué Général à la sûreté nationale	Yaoundé.	06-09-2014
3	Missomba Samuel	Directeur Général du CENER	Loum	01-01-2015
4	Mvondo Fou	Commissaire de police	Yaoundé	01-08-2010
5	Nana Simo	Commissaire de police	Babouantou	05-11-2010
6	Ntep Simon	Commissaire principal	Yaoundé	20-12-2009
7	Peheu Paul	Commissaire de police principal	Yaoundé	30-07
8	Semengué Pierre	Général d'armée	Yaoundé	07-05-2014
9	Yap Jean Émile	Commissaire de police	Yaoundé	29-12-2009

Archives Nationales

A.N.Y, JOCF, 9 juillet 1952. Arrêté n° 261 du 19 juin 1952 portant création de l'école de police à Yaoundé, p. 981.
A.N.Y JOCF, 15 janvier 1959. Décret n° 59/122 du 23 juillet 1959 portant organisation de la Suréte Nationale du Cameroun, p. 83.
A.N.Y, 1AC 91/2, Ouest (Cameroun), UPC, Activités Upécistes et problèmes de maintien de l'ordre.
A. N. Y JOC du 15 mars 1960. Organisation de l'école de police, p. 83.
A. N. Y JOC 20 janvier 1959. Instruction complétant le décret du 23 juillet 1959 P 84.
JOCF du 15 septembre 1947. Agent de police, recrutement, correspondance et dossiers du concours, p. 1075.
A.N.Y 1 AC 9460, diverses notes relatives à la police camerounaise, 1960.
JOCF, 1930, instruction complétant l'arrêté du 17 juin 1930, art4.

A.N.Y1AA366 (2) Rapports quotidiens de la sûreté n° 1244.
APO 1AA 146, Cameroun, (Cameroun) Sécurité, 1968, bulletin bimensuel de renseignement n° 25 du 1er au 25 août 1969.
APO 1AA136, Ouest (Cameroun), terrorisme 1966-1969.
A.N.Y, VTI/14, Sécurité, activités terroristes, 1966-1969.
Arrêté n0 30/CAB/PR du 7 octobre 1960 fixant les conditions d'accès à l'ENSP.
Décret n° 60 -DF -160 du 3 mai et 4 juillet 1966-1969. Portant organisation de la sûreté nationale qui crée la Délégation Générale à la Sûreté Nationale 1969.

Bibliographie

Amilcar Cabral, 1975, *La pratique révolutionnaire*, François Maspero, Paris Ve.
Ateba Yéné Charles, 1988, *Cameroun, Mémoire d'un colonisé*, Paris, l'Harmattan.
Bangoura Dominique, 1992, *Les armées africaines 1960-1990*, Paris, Cheam.
David Dominique, 1989, *La politique de la défense*, *textes et documents*, Paris, Fondation pour les études de défense nationale.
Eyinga Abel, 1978, *Mandat d'arrêt pour cause d'élections de la démocratie au Cameroun*, Paris, l'Harmattan.
Feudjio Bertrand, 1998, « *Rébellion upéciste et répression dans la Menoua 1955-1970* », Mémoire de DIPES - II, Yaoundé.
Kaptué, Léon, 1995, « Grèves, émeutes et répression au Cameroun : les évènements de septembre 1945 à Douala », *in* Eboussi Boulaga Fabien, *Terroirs, n° 2*, Paris, L'Harmattan, p. 88-106.
La voix ! Du Kamerun, 1968, Nouvelles série n° 12 et 13. Fin mars, p. 4.
Sacha Zacharie, Mahoula Rose Nadine, 2017, *Les Grassfields du Cameroun*, *les fondements culturels au développement humain*, Cerdotola.
Nang Mballa, 2001, « *Du service local de police et de sûreté à la sûreté générale au Cameroun français1939-1959* », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I.

Ndefo Noubissi Thomas Albert, 2004, « *Police et société au Cameroun 1925-1969* », Mémoire de DEA en histoire, Université de Yaoundé I.
Ndefo Thomas Albert, 2001, « *La police et la question nationale au Cameroun sous-administration française 1945-1960* », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I.
Revue mensuelle, 2001, *E.N.S.P*, n°11, p. 22-26.

Anachronismes mémoriels et fabrique de l'oubli : comprendre la crise anglophone au Cameroun (1961-2016)

Alphonse Zozime TAMEKAMTA,
Département d'Histoire
École Normale Supérieure de Yaoundé
Université de Yaoundé I
tamekamta@gmail.com/tamekamta@yahoo.fr

Résumé

Depuis novembre 2016, le Cameroun fait face à l'une des crises politiques majeures depuis 1960 : la crise anglophone. En cinq années, cette crise a fait plusieurs milliers de victimes et de déplacés internes. Au moment où les langues se délient progressivement, la crise anglophone s'avère être l'issue complexe d'un ensemble de revendications des populations du Nord-ouest et du Sud-ouest, après 1961, plus ou moins mêlées, ayant rallumé des cycles de violence disproportionnée. Entre revendication d'une histoire tue, défaut de mémoire reconnue et fabrique politique de l'oubli de leur identité singulière, la communauté anglophone du Cameroun, est ainsi apparue au cœur des études historiques et politiques plus ancrées. Cette réflexion analyse les contenus et les supports du discours contestataire anglophone, en lien avec l'évolution sociopolitique du Cameroun depuis 1960, dans la perspective d'une offre de paix durable.

Mots clés : Colonisation - Mémoire - Oubli - Revendication - Histoire - Crise anglophone - Cameroun.

Memorial anachronisms and the factory of forgetting: understanding the anglophone Crisis in Cameroon (1960-2016)

Abstract

Since November 2016, Cameroon has been facing one of the major political crises since 1960: the Anglophone crisis. Over the past five years, this crisis has claimed several thousand victims and internally displaced persons. As tongues are gradually loosening, the anglophone crisis is the complex outcome of a set of claims by the populations of the Northwest and Southwest, after 1961, more or less mixed, having reignited cycles of disproportionate violence. Between the claim of a killed history, the lack of recognized memory and the political fabrication of the oblivion of their singular identity, the Anglophone community of Cameroon, has thus appeared at the heart of the most anchored historical and political studies. This paper analyzes the contents and supports of the Anglophone protest discourse, in relation to the socio-political evolution of Cameroon since 1960, in the perspective of an offer of sustainable peace.

Key-words: Colonization - Memory - Forgetting - Claim - History - Anglophone crisis - Cameroon.

Introduction

Le Cameroun, pays d'Afrique centrale, est un ancien territoire colonial issu de la versatilité occidentale. Protectorat allemand à l'issue du traité germano-Douala du 12 juillet 1884, il est partagé en deux zones d'influence le 4 mars 1916 par les victorieux de la Première Guerre mondiale : une zone française (425 000 km^2) et une zone britannique (85 000 km^2). Plus tard, le 12 août 1922, l'acte de Londres décidait de placer le Cameroun sous le mandat (B) de la Société des Nations (SDN). Le 13 décembre 1946, en vertu de l'article 77 de la Charte de San Francisco, le Cameroun passait sous la tutelle de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Le 1er janvier 1960, la partie française du Cameroun accédait à la souveraineté internationale alors que la partie britannique ne le sera que le 31 septembre 1961. Le lendemain, 1er octobre 1961, date historique, les deux Cameroun se mettaient ensemble dans le cadre de la réunification. Quelques années plus tard, le 20 mai 1972, par un référendum décidé par le président Ahmadou Ahidjo, les Camerounais optaient pour le basculement institutionnel de la réunification à l'unification, entérinée par la constitution du 2 juin 1972. Bien que ce détour énumératif de l'histoire coloniale du Cameroun soit évasif, il reste avéré que des voix, de plus en plus insistantes, s'élèvent pour dénoncer un enfouissement de l'histoire du Cameroun dans les abyssaux de l'oubli. Et cela semble procéder à la délégitimation des héros/nationalistes et au confinement, dans l'oubli, des dates phares de l'histoire. Ainsi, deux fêtes nationales, sans repère historique avérée et fondamentalement contestées, sont commémorées annuellement : la fête nationale, le 20 mai, et la fête de la jeunesse, le 11 février. Aujourd'hui plus qu'hier, certains universitaires, hommes politiques et activistes de l'ex-Cameroun britannique, modérés, s'offusquent de la négation de leur identité historique. D'autres par contre, extrémistes, susurrent des velléités irrédentistes du fait de l'oubli ou de l'absence d'appropriation politique des dates majeures de l'histoire du pays. Il s'en est suivi une

escalade de violence qui a fait de nombreuses victimes et d'énormes dégâts depuis 2016.
Au cœur de cette escalade de violence, s'invite la réflexion : quelles sont les techniques de revendication/contestation des commémorations mémorielles au Cameroun et comment se déterminent-elles à l'évolution sociopolitique du pays? Partant d'un postulat d'une insatisfaction de la communauté anglophone dans la distribution de la rente politico-administrative et l'absence d'une identité mémorielle, cette réflexion ambitionne, à terme : d'analyser les complexités socio-historiques et coloniales du Cameroun ainsi que la gestion des compromis politiques ; de mettre en lumière l'ensemble des éléments de discorde et les thèmes fédérateurs susceptibles de garantir une paix efficace. En convoquant les théories fonctionnelle et écologique de l'État, cette réflexion, bâtie sur la base des sources orales (interviews), archivistiques et documentaires, entend privilégier, sur le plan méthodologique, deux approches : historique et sociologique. Ainsi, la première partie est consacrée à l'étude des trajectoires coloniales complexes du Cameroun. La deuxième partie, quant à elle, analyse la gestion du pouvoir politique post-indépendance et les déterminants du discours anglophone, implicitement contestataire. La troisième partie se préoccupe de la contestation explicite de la communauté anglophone, par mobilisation thématique, jusqu'à l'escalade de la violence armée depuis 2016.

1. Le Cameroun : entre singularité coloniale et complexité historique

Le Cameroun est un sujet singulier depuis l'époque pré-coloniale. Soumis à une double colonisation, le pays s'est investi dans un dualisme identitaire et historique, consacré par l'ensemble des accords convenus par la SDN et l'ONU.

1.1. Le Cameroun soumis à la double coloniale franco-anglaise

Le Cameroun est le fruit d'une triple domination coloniale. Entré dans ce cirque grâce à la ruse prodigieuse des commerçants allemands (Éduard Woermann, Adolf Schmidt et Johannes Voss) basés à Douala, le *Kamerun* est devenu protectorat du Reich par le traité du 12 juillet 1884 signé en compagnie de quelques chefs côtiers *duala (*King Akwa Dika Mpondo et King Bell Ndoumb'a). Dès lors, commence la germanisation à marche forcée, matérialisée par l'imposition de l'allemand comme seule langue de communication et d'enseignement agréée.

Lorsque débute la Première Guerre mondiale après l'attentat de Sarajevo du 28 juillet 1914, les Français et les Allemands combattent par alliances interposées. Au Cameroun, les Allemands sont combattus par les Français, les Anglais et les Belges. Bien que la ligne défensive allemande au Cameroun ait été brisée en septembre 1915, le dernier bastion allemand, détenu par le dernier chef militaire, Von Raben, dans la forteresse de Mora, capitule le 18 février 1916. Au lendemain de cette défaite, Français et Anglais se sont retrouvés à Douala, au palais des gouverneurs allemands pour répartir le butin (A. Oloa Zambo, 2007, p. 34). Bien avant, la France a repris les 275 000 km^2 d'espaces cédés à l'Allemagne en 1911. Par la suite, le Cameroun est divisé, le 4 mars 1916, en deux portions inégales : le Cameroun anglais, constitué du *Northern British Cameroon* (44 000 km^2, rattaché à la province septentrionale du Nigeria) et le *Southern British Cameroon*, (41 000 km^2, rattaché à la province méridionale du Nigeria) ; le Cameroun français (425 000 km^2).

Entre 1916 et la tenue de la conférence de paix de Versailles (clôturée le 28 juin 1919), le Cameroun s'est vu attribué le statut de condominium. La SDN, principale innovation dans l'histoire de la supranationalité, est essentiellement chapeautée par le conseil suprême des puissances victorieuses. Avant Versailles, après moult échanges, ledit conseil décidait le 30 janvier 1919 que les dépouilles allemandes lui seraient retirées et seraient confiées à certains pays

pour l'administration (J.-Ph. Guiffo, 2007, p. 25). Cette décision, contenue dans l'article 119 du Traité de Versailles, stipule que « l'Allemagne renonce en faveur des principales puissances alliées et associées à tous ses droits et titres sur ses possessions d'Outre-mer ». La session de l'Assemblée générale de la SDN, qui s'ouvre en novembre 1920 était consacrée à la question du mandat. Ce concept, fruit de l'imagination du Maréchal sud-africain Jan Smuts, est un compromis entre l'internationalisation des colonies allemandes et la création d'un organisme ad hoc de gestion (Ph. Gaillard, 1989, p. 119). Finalement, le mandat B, comportant des dispositions qui favoriseront les Camerounais par rapport à leurs voisins, est examiné par le conseil de la SDN en date du 21 février 1921. Par acte du 10 juillet 1922, la SDN validait le mandat B au Cameroun. Ainsi, en application de l'article 22 du Traité de Versailles, l'acte de Londres du 12 août 1922 plaçait le Cameroun sous le mandat de la SDN.

1.2. La consécration internationale de la dyade identitaire et historique au Cameroun

Indélébilement consigné dans les archives de l'histoire comme un condominium franco-britannique, le statut du Cameroun a évolué au gré des assises internationales. La reconnaissance internationale de la France et de la Grande-Bretagne comme seules puissances habilitées à administrer le Cameroun, par ricochet, induisait l'imposition du français et de l'anglais comme seules langues autorisées. Cette reconnaissance a connu deux moments certes distincts, mais similaires. Le premier moment est la conférence de Versailles qui vit naître la SDN et qui fit de l'Allemagne la principale instigatrice de la Première Guerre mondiale et lui imposa des sanctions. C'est pourquoi le conseil suprême des puissances victorieuses, principal organe décisionnel de la SDN, décidait le 30 janvier 1919 que les dépouilles allemandes lui seront retirées et seront confiées à certains pays pour l'administration. Cette décision a été contenue dans l'article 119 du Traité de Versailles qui stipulait que « l'Allemagne renonce en faveur des principales puissances alliées et associées à tous ses droits

et titres sur ses possessions d'Outre-mer ». Le second moment de la consécration de la dyade linguistique au Cameroun est l'Accord de tutelle du 13 décembre 1946. En effet, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (AGONU), par acte du 13 décembre 1946, ratifiait l'accord passé entre la France et l'Angleterre, en vertu de l'article 77 de la Charte de San Francisco qui stipule que les territoires sous mandat seront remplacés par un nouveau mandat, celui de tutelle.

C'est ainsi que le « joyau » originellement allemand est transformé en un territoire se présentant en lamelles, arbitrairement divisé par les vainqueurs de la Grande Guerre. Si le préjudice territorial subi par les Camerounais peut être énorme, le préjudice moral et culturel l'est davantage (M. Z. Njeuma, 1989, p. 244-255). Car, soumis à deux modes civilisationnels distincts et au mépris de leur antériorité, les Camerounais, désormais d'expression française et anglaise, francophones et anglophones, seront astreints à une évolution séparée. Ce « schisme » a entretenu l'environnement psycho-affectif jusqu'à l'accession du pays à l'indépendance, suivie de l'adoption définitive, après des compromis politiques, de l'anglais et du français comme langues officielles.

2. De la post-colonie chevauchante à la fabrique de la mémoire anachronique

Le Cameroun postcolonial présente deux déterminants. D'abord, une indépendance sous fond de compromis politiques et des ajustements institutionnels, ensuite la réunification et l'unification, peu inscrites dans la matrice historique, génératrices de déconvenues et de revendications.

2.1. L'indépendance, les compromis politiques et les ajustements institutionnels

Le 1er janvier 1960, le Cameroun français accédait à l'indépendance, en prenant la dénomination de Cameroun oriental. Ahmadou Ahidjo, ancien premier ministre et désormais président de la nouvelle

République, s'impose un défi : celui de ressusciter un projet national grâce auquel l'Union des populations du Cameroun (UPC), premier parti politique créé le 10 avril 1948, avait acquis une popularité dans les deux Cameroun. Il s'agissait pour lui, dépourvu de passé nationaliste, de se faire une légitimité politique circonstancielle. Pour cela, il noue des rapports cordiaux avec John Ngu Foncha, leader du *Kamerun National Democratic Party* (KNDP) et Premier ministre du Cameroun occidental. Aussi, des rencontres d'harmonisation des points de vue se sont-elles multipliées : à Buea en juillet 1959 ; à Yaoundé en janvier, mai, novembre et décembre 1960 ; à Nkongsamba en avril 1960. Mais, la conférence constitutionnelle de Foumban (17-21 juillet 1961) a permis de niveler les divergences liées à la structure fédérale, admise par Ahmadou Ahidjo et John Ngu Foncha.

Une fois les compromis politiques trouvés, il s'en est suivi des ajustements institutionnels matérialisés par la constitution du 1er septembre 1961 consacrant l'État fédéral du Cameroun avec deux entités distinctes cohabitant à l'intérieur des frontières originelles du Kamerun. L'article 59 de la nouvelle constitution stipulait que: « The Present Provisions, by which the Constitution of the Republic adopted on 21 February by the Cameroonian People is revised, shall enter into force on 1srt October 1961. The revised Constitution shall be published in French and English, the French Text being Authentic ». Le préambule de la constitution du 2 juin 1972, issue de la consultation référendaire du 20 mai 1972, avait mentionné l'usage alternatif du français et de l'anglais.

2.2. Réunification et Unification: deux repères historiques contraints à l'oubli ?

Lorsque s'ouvre à l'ONU la session spéciale de février-mars 1959 sur la levée de tutelle au Cameroun français, au Cameroun anglais, l'ONU, par Résolution du 13 mars 1959, décidait d'organiser un référendum. Cette décision faisait suite au constat lié aux divergences

des points de vue entre John Ngu Foncha[1] et Emmanuel Endeley[2]. Mais avant le référendum, à la demande de l'AGONU, se tenait la conférence de Mamfé du 10 au 11 août 1959, dont l'objectif, non atteint, était d'amener les leaders du *Southern Cameroon* à harmoniser leurs points de vue. Ainsi, par Résolution du 16 octobre 1959, un projet proposé neuf jours plutôt par dix puissances avec l'aval de Foncha et Endeley, est adopté par l'ONU. En novembre 1959, l'ONU désignait l'Iranien Abboh comme commissaire aux plébiscites, le Chilien Pinochet et le Birman Kyaw Min comme scrutateurs au Cameroun septentrional. Organisé le 7 novembre 1959, ce plébiscite annonce une volonté unanimement exprimée des Camerounais du Nord qui renvoient à plus tard la décision sur l'avenir du Cameroun septentrional. Le 12 décembre 1959, l'ONU annonçait un nouveau plébiscite qui sera conjointement organisé au Nord et au Sud du Cameroun (A. O. Zambo, 2007, p. 118).

Le 1er janvier 1960, le Cameroun français accédait à l'indépendance, en prenant la dénomination de Cameroun oriental. Ahmadou Ahidjo se fera donc maître d'ouvrage d'un projet cher à l'UPC, tombée en disgrâce coloniale en 1955. Il s'agit de la réunification ; une priorité du champ politique de l'UPC depuis son congrès de 1952 (L.-P. Ngongo, 1982, p. 205). Cette réunification a également été une préoccupation politique de John Ngu Foncha. Il préconisait d'ailleurs lors de la session camerounaise à l'ONU :

> Premièrement, séparation du Cameroun méridional et la fédération nigériane avant l'accession de cette dernière à l'indépendance en 1960 ; deuxièmement, la constitution du Cameroun méridional en une entité distincte qui demeure sous le règne de tutelle et sous l'administration du Royaume-Uni, pendant une courte période au cours de laquelle, il évoluera vers l'indépendance complète ; troisièmement, l'examen au cours de cette période de la possibilité d'une réunification sous la

1. Leader du KNDP, Premier ministre du *Southern British Cameroon* et partisan de la réunification.
2. Leader de l'opposition à l'Assemblée du Cameroun méridional, il est par ailleurs partisan de l'intégration du Cameroun méridional au Nigeria.

> forme d'une fédération… . La réunion avec le Cameroun septentrional serait favorablement accueillie, dans l'intervalle, si celui-ci avait mené à bien sa séparation d'avec la fédération du Nigéria[3].

En juillet 1959, eut lieu à Buea la première rencontre entre John Ngu Foncha et Ahmadou Ahidjo. À cette rencontre, les deux architectes du futur État unique associé ont débattu sur les futures dispositions en vertu desquelles les deux Cameroun envisageraient la réunification, si le plébiscite y était favorable. À partir de 1960, des négociations s'accélèrent. Les rencontres de Yaoundé en janvier, mai, novembre et décembre ; de Nkongsamba en avril 1960, ont permis à Foncha de soutenir sa perception de la Fédération et aux deux d'élaborer un draft du futur État fédéral. Mais, cette perception assez facile de l'avenir cumulé des deux territoires ne comptait pas avec la « capacité de nuisance » d'Endeley, partisan de l'intégration du Cameroun anglais au Nigéria. Toutefois, pour des besoins de clarté historique, il est important de noter que l'idée de mise ensemble des deux Cameroun est antérieure à 1948. En effet, les Duala, de la côte à Bimbia, principaux intermédiaires dans le commerce entre la côte et l'intérieur du pays, formaient une seule entité socio-culturelle. Lorsque la partition du pays est intervenue en 1916, ces groupes avaient été les premiers à s'en offusquer. En conséquence, les *chiefs* (Ch.-T. Kuoh, 1990, p. 119-121) apporteront leur caution morale pour que le mépris colonial soit réparé. C'est donc comprendre que le CNF, le KUNC et l'UPC ne peuvent pas se prévaloir de la paternité du concept « réunification » (J. B. Ebune, 1992, p. 169). Ces groupes et partis politiques ont, toutefois, été les principaux relais et faisceaux de sensibilisation des Camerounais sur la nécessité de la réunification.

Loin d'une querelle historique simpliste de paternité, reconnaissant les faveurs d'un environnement affectif favorable à la mise ensemble des Cameroun, le rôle facilitateur des nationalistes, la réunification

3. Nations Unies, Document officiel de l'Assemblée Générale, Treizième session, 4e commission, 84e séance, lundi 23 février 1959 à 10 h 40 min, p. 559-560.

est d'abord et avant tout, la résultante d'une œuvre transhistorique de bravoure de Foncha et Ahidjo. En dépit de quelques dissonances, les deux leaders renverront à plus tard l'harmonisation complète de leurs points de vue, sujette aux résultats du second plébiscite. Celui-ci intervenait les 11 et 12 février 1961 et donnait les résultats suivants :
- Cameroun méridional : -République du Cameroun = 233 271 voix
 -République du Nigéria = 97 724 voix
- Cameroun septentrional :-République du Cameroun = 97 659 voix
 -République du Nigéria = 147 296 voix.

Les résultats de ce plébiscite ont été entérinés par l'AGONU, le 21 avril 1961, en dépit des contestations du Cameroun ex-français[4]. Cette même résolution prévoyait pour le 1er juin 1961, la levée de Tutelle au Cameroun septentrional anglais, au moment de son intégration dans la fédération du Nigéria. La voie était ainsi ouverte pour la réalisation du projet politique le plus important de la décennie 1960 qui bénéficiera de trois éléments adjuvants :
- L'habilité des dirigeants politiques du KNDP et de l'UC ;
- L'inaptitude des partisans de la fédération ou de l'autonomie à plaider pour une association définitive avec le Nigéria ou une autonomie complète du *Southern British Cameroon* ;
- L'effet cumulatif d'un nationalisme profond dans les deux parties du Cameroun, prolongé par des religieux locaux (c'est l'exemple du révérend Samuel Ajayi Crowther au Cameroun méridional anglais) qui percevaient et relayaient déjà les valeurs de l'union (S. Nkarey, 2004, p. 95).

C'est ainsi que de nombreuses rencontres ont été organisées entre les deux parties, soldées par les résolutions de la conférence constitutionnelle de Foumban de juillet 1961. Là, d'apparentes divergences, finalement aplanies, caractérisent les deux acteurs politiques. Si pour Foncha, une structure fédérale avec une nette autonomie des États fédérés était souhaitée, pour Ahidjo, par souci

4. Le 30 mai 1961, Philemon Beb à Don, ambassadeur du Cameroun en France, avait remis au greffier de la CIJ une requête faisant état du différend entre le Cameroun et le Royaume Uni, lié à la manipulation des résultats du plébiscite au Cameroun septentrional anglais.

d'hégémonie, la structure fédérale devait concentrer les pouvoirs élargis. C'est ainsi que, le 1er octobre 1961, la Réunification fut consacrée.

Plus tard, le Président Ahidjo a annoncé son projet de mise à mort ou de «démantèlement» (V. J. Ngoh, 2004, p. 143) de la Fédération, au nom de l'unité nationale. Le 1er octobre 1970, à l'occasion de la célébration du 10e anniversaire de la Réunification, il en informait le peuple. Après avoir pris la température lors de sa tournée au Cameroun occidental en mai 1971, il reçut l'aval du comité central de l'UNC et informa l'Assemblée nationale fédérale, le 6 mai 1972, de l'imminence du référendum, intervenu le 20 mai 1972, simultanément au Cameroun occidental et oriental, largement approuvé (3 177 846 voix pour, 176 voix contre). Le 2 juin 1972, une nouvelle constitution scellait l'Unification du Cameroun avec l'avènement de la République unie du Cameroun. Ce référendum, autant que les accords de Foumban seront lourds de conséquences. Ces deux dates, en définitive, sont devenues des repères historiques à partir desquels, certains Camerounais d'expression anglaise, développent une série de revendications populaires. D'autres par contre, formulent des revendications extrémistes. De toute façon, l'exigence historique peut s'approprier ce fait social et l'analyser dans la plus stricte objectivité, en se gardant toute impartialité et subversion, en militant en faveur d'une cordiale entente fraternelle.

3. L'histoire du Cameroun entre transactions politiques et contestation populaire : anglophonie *versus* francophonie ?

Entre transactions politiques et contestations populaires depuis 1961, le Cameroun est marqué par deux termes à nuisance évidente : anglophone/anglophonie et francophone/francophonie. Faute de prise de conscience collective d'une telle dérive, l'anglophonie est devenue l'incubateur de plusieurs discours revendicatifs et contestataires : la négation de l'identité anglophone ; l'accès à la rente économico-administrative et l'identité culturelle et politique «anglophone».

3.1. La revendication d'une supposée négation de l'identité anglophone (1961-1972)

L'année 1961 marque le début de l'élaboration des supports exclusifs d'identification des Camerounais d'expression anglaise. Cette ingénierie séquentielle, événementielle, conjoncturelle et contextuelle, structure, au rythme de différentes phases, la vie politique nationale. Sa résurgence actuelle tire ses origines dans un passé durant lequel le consensus n'a pas pu sceller l'union envisagée. La double «colonisation» du Kamerun constitue la souche référentielle, le vecteur de ce malentendu transhistorique. L'évolution séparée de ces deux territoires depuis 1916 a forgé une pseudo-convivialité, une hétéro-identification. Ce constat, non hâtif, s'avère être l'une des bases de la théorisation d'une antériorité distinctivement anglophone. Les multiples discours tenus par les deux architectes de la Réunification ainsi que les différentes rencontres d'harmonisation des points de vue ont, certes, abouti à l'immatriculation institutionnelle de la Fédération le 1er octobre 1961, mais pas à une homogénéisation du champ politique national. C'est pourquoi les remous ont commencé, animés par ceux considérés comme les ennemis de la Fédération. Ceux-là percevaient dans la Fédération, la disqualification ou l'annihilation de la mémoire du *British Cameroon* et l'hégémonie alternative du Cameroun français. Aujourd'hui, quelques voix s'élèvent à l'ex-Cameroun anglais pour dénoncer les accords de Foumban. Fon Achirimbi II de Bafut en fait partie. À la conférence de Mamfé en août 1959, il déclarait : «Nous avons rejeté le Dr Endeley parce qu'il voulait nous amener au Nigéria. Si Monsieur Foncha essaye de nous amener au Cameroun français, nous fuirons aussi. Pour moi le Cameroun français c'est le feu, et le Nigéria c'est l'eau […]. Je suis pour la sécession sans la réunification» (J.-P. Fogui, 1990, p. 95-96).

Plusieurs décennies après, Carlson Anyangwe, membre du Conseil National Anglophone, revenait à la charge en ces termes :

> Il faut dire que la question anglophone est difficile. C'est un héritage difficile à gérer du fait du traitement que cette partie du territoire a reçu de la part des Anglais. Ces derniers n'avaient jamais considéré le *Southern Cameroons* comme un territoire utile. Tout au contraire, ils s'en sont toujours servis comme cordon de sécurité entre le Nigéria et le Cameroun. Leur seule préoccupation a toujours été la défense du Nigéria, particulièrement de son intégrité territoriale. Alors le *Southern Cameroons* est pour eux cette zone tampon qui peut subir tous les soubresauts, sans pour autant que les frontières nigérianes ne soient modifiées (L.-M. Nkoum-Me-Ntseny, 1996, p. 96).

Ce sentiment d'exclusion, manifesté par les Camerounais d'expression anglaise, s'est accru avec l'uniformisation des symboles étatiques. Bien que la constitution du 1er septembre 1961 ait consacré le bilinguisme, de nombreux griefs énumérés par les Camerounais d'expression anglaise font état de plusieurs malentendus parmi lesquels :
-L'absorption numérique de l'anglais par le français dans un contexte de bilinguisme consacré. Pourtant, la conférence de Foumban s'achevait par un communiqué conjoint, lu à la presse par John Ngu Foncha, Premier ministre du Cameroun britannique. Celui-ci indiquait que les deux langues officielles des deux Cameroun, le français et l'anglais, étaient importées et qu'elles devraient un jour être remplacées par une langue et une culture autochtones (J. Benjamin, 1972, p. 125). Cette option, apparemment souscrite par les Camerounais d'expression anglaise à travers le leader charismatique du Cameroun occidental, leur a été rappelée par le Président Paul Biya en visite officielle à Bamenda le 13 septembre 1991, en ces termes :

> N'opposons pas les Camerounais entre eux. N'opposons pas Anglophones et Francophones... La barrière des langues n'est pas et ne doit pas être un problème politique dans notre pays. Le Cameroun est et demeure un pays bilingue et pluriculturel. D'ailleurs, souvenez-vous, au début du siècle, les Camerounais n'étaient ni Anglophones, ni Francophones. Pourquoi faut-il qu'à l'aube du troisième millénaire, les guerres des autres, les cultures des autres divisent les Camerounais déjà confrontés à tant d'autres problèmes ? (P. Biya, 2003, p. 297).

- La validation des symboles étatiques du Cameroun oriental comme éléments de souveraineté du nouvel État fédéral. Il s'agit en réalité du drapeau national donc les couleurs et leur disposition sur l'étoffe ont été acceptées avec double étoile sur la bande verte. De même, la devise, l'hymne et les armoiries… ont été maintenus ou partiellement modifiés pour répondre à la configuration fédérale ;
- L'imposition du parti unique (UNC) ;
-La modification de la dénomination de l'État après le référendum du 20 mai 1972. Le rattachement du *Southern British Cameroon* à la République du Cameroun, critiqué par quelques dignitaires et hommes politiques, concrétisé par la Constitution fédérale du 1er septembre 1961, semblait avoir été accepté par dépit. Cette constitution instaurait un système centralisé qui réduisait progressivement l'autonomie de la partie anglophone. Ce processus allait conduire l'ancien *Southern british Cameroon* à se dissoudre en juin 1972 dans l'État unitaire plus centralisé (M. Aboya Endong, 2002, p. 2). Cette dynamique institutionnelle a généré la plupart des problèmes parmi lesquels le changement de dénomination du pays. En effet, le 4 février 1984, un décret présidentiel consacrait « la République du Cameroun », faisant sauter l'épithète « unie ». Le retour à la République du Cameroun, appellation du Cameroun ex-français avant la Réunification, a été mal apprécié par de nombreux Camerounais d'expression anglaise[5] ;
-L'absence d'appropriation permanente des dates importantes de l'histoire. Polémique ou oubli, le débat a été ravivé à certains moments. Le choix de la date du 20 mai comme fête nationale du Cameroun n'est pas consensuellement acceptée, surtout par certains Camerounais d'expression anglaise. Pour eux, le 1er octobre a plus de portée affective que le 20 mai. C'est d'ailleurs ce qui transparaît de l'une des interviews de Bernard Muna, qui déclarait en 2006 :

> Je vais fêter le 1er octobre, même avec un verre de vin de palme et un plat de haricot dans ma salle à manger. C'est un jour glorieux pour le patriotisme camerounais. C'est ce jour que nos compatriotes du Came-

5. John Ngu Foncha, Salomon Tandem Muna et de nombreux dignitaires rencontrés dans la région du Nord-Ouest affirment que le changement de dénomination de l'État en 1984 n'a pas épousé leurs attentes.

> roun occidental ont tendu la main à travers le Mungo pour embrasser leurs frères et sœurs de l'autre rive pour créer une seule et même nation. Le 1er octobre restera un jour mémorable pour tout Camerounais de bonne foi. J'en appelle à la prise de conscience du gouvernement (B. Muna, 2006, p. 8).

Mais Daniel Abwa (D. Abwa, 2008, p. 10), historien, offre une explication appréciable du choix du 20 mai en lieu et place du 1er janvier ou du 1er octobre. Pour lui, le 1er janvier est une date certes historique, mais n'engage que les Camerounais d'expression française. Le 1er octobre, ajoute-t-il, a été choisi d'un commun accord par les Britanniques et les Nations Unies, sans consentement des Camerounais d'expression anglaise. Or, le 20 mai est une date à laquelle les Camerounais ont marqué leur adhésion au projet unitaire par le référendum tenu à cette fin. Pour cette raison, la date du 20 mai requiert toute la symbolique nationale.

À l'opposé, Armand Leka Essomba (A. Leka Essomba, 2008, p. 149-161) situe le choix du 20 mai dans le cadre d'une opération de démonopolisation politique et de délégitimation symbolique de l'UPC par A. Ahidjo. En effet, dépourvu de « légitimité nationaliste » pour n'avoir été ni au cœur du dispositif politique incarné par l'UPC, ni au cœur du système administratif fondateur de l'État du Cameroun -dont Aujoulat et Mbida en étaient des ténors -, celui-ci avait préféré bâtir sa légitimité non pas sur un mérite (indépendance) dont il n'était pas l'auteur, mais sur un capital historique dont il allait être le principal héros : la tragédie de la séparation et le défi unificateur. Le sacrement politique prestigieux issu du référendum du 20 mai 1970, archivé comme important repère historique, a permis à Ahmadou Ahidjo de combler son déficit de légitimité et de s'octroyer le statut de *père de la nation*, en vogue en Afrique au début des indépendances.

Les Camerounais d'expression anglaise perçurent les changements intervenus depuis 1961 comme une oblitération de leur identité historique, une « domestication » forcée de leurs repères politiques. Sous l'instigation du Président Ahmadou Ahidjo, et en dépit du cadre

conventionnel, les destinataires de la Réunification et de l'Unification, ont été les moins soumis au projet visionnaire du Cameroun. La marche forcée vers une destinée unilatéralement convenue par les deux parties contractantes a généré un legs historique unique, différemment apprécié. Cette indication restrictive ou associative assure le débat autour de la prise en compte ou non des Camerounais d'expression anglaise dans la distribution politique du pouvoir administratif.

3.2. La revendication de l'accès à la rente administrative et économique (1972-1989)

La campagne de sensibilisation de l'électorat à voter pour le rattachement au Cameroun français au référendum de 1961, plusieurs mois avant d'aborder l'étape cruciale du partage et du fonctionnement du pouvoir fédéral à Foumban, engageait les leaders et le peuple dans une voie de non-retour. Leurs exigences ont été probablement négligées par l'optique unitaire d'A. Ahidjo, décidé à «vider le fédéralisme de sa substance» (F. Bitee, 2008, p. 37).
L'affaissement présumé de l'«hégémonie anglophone», subséquent à l'élargissement de la territorialité de l'autorité d'Ahidjo, semblait «condamner» les Camerounais d'expression anglaise à jouer les seconds rôles dans la distribution du pouvoir. Bernard Fonlon, partisan du biculturalisme bilingue s'en offusquait en ces termes :

> En trois ans de réunification, grâce aux articles 5 et 6 de la constitution fédérale, plusieurs pratiques et institutions sont venues de l'Est dans l'Ouest. Au Cameroun occidental, on conduit sa voiture maintenant à droite, le franc a remplacé la livre sterling comme monnaie courante, l'année scolaire a été alignée sur celle de l'Est et le système métrique scientifique a remplacé les mesures britanniques peu maniables. Mais, en vain, ai-je cherché une seule institution ramenée de l'Ouest dans l'Est. Hors de ses frontières fédérées, l'influence du Cameroun occidental est pratiquement nulle... Le résultat par conséquent est qu'au Ca-

> meroun oriental, l'influence française déjà prédominante est terriblement consolidée par les Camerounais eux-mêmes..., nous serons tous Français dans deux ou trois générations (A. Eyinga, 1984, p. 283-284).

Ce constat de «phagocytose» relayé, est appuyé par des réformes institutionnelles à travers lesquelles les Camerounais d'expression anglaise se sont sentis exclus de la gestion rentière au plan administratif et économique. Ainsi, plusieurs malentendus ont conforté la revendication «anglophone» :

- Le choix unilatéral de substitution de J. N. Foncha comme colistier d'Ahidjo à l'élection présidentielle de 1970, n'a pas été apprécié par Foncha (F. Soudan, 2010, p. 32) ;
- La suppression du système original de financement des petites et moyennes entreprises à travers la *West Cameroon Development Association* (WEDA) et la *Cameroon Bank* (Cambank) ;
- La suppression du poste de vice-président de la République dévolu au Cameroun occidental à l'issue du référendum du 20 mai 1972 ;
- La suppression du poste de Premier ministre de l'État fédéré à l'issue du remaniement du 12 juin 1970 et l'occupation de ce poste restauré en 1975 par un Camerounais d'expression française, Paul Biya (E. Effa, 2006, p. 11). En effet, l'article 7 de la constitution du 2 juin 1972 amendé, avait réintroduit le poste de Premier ministre. En 1979, cet article est de nouveau révisé et stipule que c'est le Premier ministre et non le président de l'Assemblée nationale[6] qui succède au Président de la République en cas de vacance ;
- La perte du ministère d'État par les provinces du Nord-ouest et du Sud-ouest. En effet, à l'issue du remaniement du 4 février 1984, Emmanuel Egbe Tabi, ministre d'État chargé des relations avec les assemblées depuis le 6 novembre 1982 est remplacé par un Camerounais d'expression française. Les populations des deux provinces «anglophones» auront l'impression d'une sous-représentation, bien que John Ngu Foncha fût nommé Grand Chancelier des ordres nationaux avec rang et prérogatives de

---

6. Salomon Tangeng Muna, élu en juin 1973 président de l'Assemblée Nationale, est ainsi, dit-on, écarté de la course à la Présidence.

ministre d'État (M. -E. Owona Nguini, 1999). Cette «difficulté» de positionnement des Camerounais d'expression anglaise sur l'échiquier politique national est démontrée par M[e] Akéré Muna :

> Imagines que tu aies un président anglophone et que jamais en 30 ans tu n'aies eu un francophone comme secrétaire général à la Présidence, Directeur du Cabinet civil du président de la République, ministre de la Défense, ministre de la Fonction publique, ministre de l'Information ou de la Communication, ministre du plan, ministre de l'urbanisme et de l'Habitat […], directeur général du CENER, Ambassadeurs en France, aux États-Unis, au Nigéria, ou jamais plus de trois Secrétaires généraux dans les ministères et dans les sociétés para-publiques les plus prestigieuses… (A. Muna, 1995, p. 11).

La découverte du pétrole et la volonté de contrôler les entreprises implantées en zone anglophone. Des études de faisabilité annonçaient que l'exploitation des gisements *offshore* du Rio Del Rey démarrait en 1977, tandis que celles de Lokele et Moundi débutaient en 1972. Depuis lors, le pétrole est au cœur du problème anglophone au Cameroun. C'est d'ailleurs ce qui a fait dire à Bassek Ba Kobhio que :

> La question de la fédération ou de la sécession est une question économique, autant pour ceux qui la souhaitent que pour ceux qui n'en veulent pas… Les velléités autonomistes des anglophones n'ont en réalité pas été uniquement tuées durant des décennies du fait de la dictature d'Ahmadou Ahidjo. Elles se sont réveillées depuis le constat technologiquement fait que le Sud-ouest, partie du Cameroun anglophone, avait un sous-sol regorgeant du pétrole (K. Ba Kobhio, 1992, p. 5).

En réalité, les chocs pétroliers de la décennie 1970 ont coïncidé avec l'exploitation du pétrole par le Cameroun. L'apport très considérable de cette manne pétrolière pour les finances publiques, les vives critiques formulées par les bailleurs de fonds par rapport à la gestion de ces recettes (V. Ndi Mbarga, 1993, p. 22; D. Oyono, 1996, p. 113) ont une fois de plus rallumé le sentiment d'exclusion «anglophone». L'autre grief, non moins important formulé par des Camerounais d'expression anglaise est leur sous-effectif dans les entreprises publiques et para-publiques implantées au Nord-ouest ou au Sud-

ouest. La CDC, second pourvoyeur de l'emploi après l'État, implantée à Limbé, en constitue la pomme de discorde. La SONARA n'échappe pas à cette querelle. C'est pourquoi, dira Bernard Muna,

> Il n'existe aucune industrie dans les provinces anglophones. Même la SONARA, localisée dans le Sud-ouest, a un effectif de plus de 90 % de Francophones. La CDC qui, à l'époque, était leur seul employeur avec un effectif de plus de 17 000 personnes est aujourd'hui bradée morceau par morceau. On compte à ce jour plus de 10 000 personnes mises en chômage. Des tentatives de confiscation des terres des Bakweri sont signalées de nos jours. L'avenir de ces deux provinces est sombre et l'administration a démissionné de ses tâches républicaines (A. Muna, 1995, p. 11).

Or, au-delà des griefs sus-cités, il demeure prouvé que le modèle fédéral de 1961 rendait la planification économique très délicate au Cameroun. Le modèle unitaire issu du référendum du 20 mai 1972 devait donc jouer un rôle important dans l'amélioration de cette situation. En effet, assujettis à des plans divergents de développement, les deux Cameroun étaient voués à un sous-développement chronique, étant donné leur héritage colonial et leur incorporation au sein de la périphérie du système capitaliste (W. Awung Ndongho, 1984).

En définitive, «les maladies infantiles» (J.-M.Zang-Atangana, 1989, p. 207) de la Réunification assurent des malentendus (D. Abwa, 2000, p. 117-141) que le temps n'ose ensevelir. Les rapports interculturels hégémoniques, débouchant sur des conflits interculturels et/ou institutionnels (A. Kom, 2000, p. 25-26), semblent avoir raison des gestes d'apaisement engagés par le Président Paul Biya tels que le choix de la province du Nord-ouest pour sa première sortie le 9 février 1983. Le rappel du passé historique commun entre Anglophones et Francophones, fait dans son allocution du chef de l'État, demande probablement à être entretenu, car la décennie 1990 s'ouvrait sur un renchérissement identitaire.

3.3. La revendication de l'identité culturelle et politique « anglophone » (1990-2017)

L'année 1990 a été marquée par une turbulence liée aux manifestations pour ou contre le multipartisme. Aux brimades et répressions policières, se sont substitués les multiples procès (Me Yondo Black, en l'occurrence), etc. Dans l'agitation qui caractérise cette période émergent des acteurs politiques nouveaux parmi lesquels le libraire devenu populaire, John Fru Ndi, originaire de la province du Nord-ouest. Le 26 mai 1990, il organise à Bamenda un meeting non autorisé de lancement du Social Democratic Front (SDF), son parti politique. La marche organisée à cet effet est réprimée par la police au prix de six morts. La polémique autour des circonstances de la mort des victimes, tous anglophones, entretient un climat de suspicion. Les médias officiels, les membres du gouvernement et le parti au pouvoir rendent responsables les « Anglophones ». Les victimes, mortes par fusillade ou piétinées, ont assuré « le mensonge d'État » (M. Tjadé Eoné, 2001, p162-163 ; M. Kamto, 1999, p. 73-107), mais choquent la communauté anglophone. Sans que la classe politique n'y comprenne grand-chose, John Ngu Foncha, vice-président du RDPC, démissionne de ses fonctions. Dans sa lettre de démission, il déclare :

> The Anglophone Cameroonians whom I brought into Union have been ridiculed and referred to as "les Biafrais", les "ennemis dans la maison", "les traîtres", etc., and the constitutional provisions which protected this anglophone minority have been suppressed, their voice drowned while the rule of the gun replaced the dialogue which the Anglophone cherish very much (A. Womah Mukong, 1990; P. Konigs, 1996, p. 28).

Désormais, la violence accompagne la contestation politique ponctuée par une campagne de désobéissance civile et un tenace incivisme fiscal. Cette désobéissance a atteint son point d'orgue avec

les *villes mortes* instituées en 1991. L'opposition camerounaise[7], en dépit des multiples réunions de coordination, se présente au premier scrutin multipartiste le 11 octobre 1992. Le 23 octobre 1992, la Cour suprême accréditait le candidat Paul Biya vainqueur du scrutin avec 39,90 %, contre 35,60 pour John Fru Ndi. Les contestations post-électorales issues de ce scrutin allaient renforcer la conscience anglophone. L'expérience «traumatisante» des Camerounais d'expression anglaise à l'ouverture du multipartisme, l'intransigeance du leader du SDF et les slogans de campagne qui l'accompagnaient, l'état d'urgence décrété à Bamenda… ont puissamment contribué à forger une conscience exclusive.

Voilà pourquoi, au bénéfice de la libéralisation politique et syndicale, de multiples associations et groupes de pression ont été créés. Plus agressifs, le *Free West Cameroon Movement* (FWCM) et l'*Ambazonia Movement* de Fon Gorji Dinka prônent la sécession. Plus modéré, le *Cameroon Anglophone Movement* (CAM) devenu *All Anglophone Conference* (AAC) revendique le retour à l'État fédéral. Il s'agit en réalité de deux tendances alternatives qui s'affrontent. La première tendance, minimaliste, revendique le retour au fédéralisme initial. Cette exigence a été formulée au cours de la première conférence des Anglophones tenue les 2 et 3 avril 1993 à Buea et baptisée *All Anglophone Conférence* I (AAC I). La deuxième tendance, maximaliste, autrement baptisée «Option Zéro» revendique la sécession. Réunis à Buea le 9 février 1994, les membres du comité exécutif national du CAM amendaient définitivement l'Initiative de paix de Buea (IPB), document qui devait être soumis à la seconde conférence anglophone (AAC II), tenue du 29 avril au 2 mai 1994 à Bamenda (W. Gam Nkwi, 2004, p. 200-201).

Les événements en cours au Cameroun, autrement appelés crise anglophone, nés des revendications corporatistes (des avocats et enseignants) des Anglophones de novembre 2016 sont sans doute

7. Lire Pierre Flambeau Ngayap, *L'opposition au Cameroun. Les années de braise*, Paris, L'Harmattan, 1999; Andreas Mehler, «Cameroun : une transition qui n'a pas eu lieu» in J.-P. Daloz et P. Quantin (sous la dir.), *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala, 1997.

le prolongement d'une insatisfaction longtemps révélée et ayant couvé pendant de longues décennies sous l'entretien de l'élite politique anglophone. Aussi, la gouvernance politique, empreinte de clientélisme et médiocratie, est-elle au cœur de cette conjoncture sociale qui a mué en revendications politiques. Quatre catégories d'acteurs, idéologiquement radicaux, assurent l'entretien de cette crise identitaire et politique depuis bientôt cinq ans : les partisans du *statu quo* incarnés par les détenteurs du pouvoir politique de Yaoundé et s'arc-boutant sur la répression légitime (approche militaire) ; les anglo-négationnistes (qui récusent une prétendue identité anglophone) ; les fédéralistes (anglophones) et les sécessionnistes (anglophones). En optant pour la paix armée et le dialogue des sourds, ces acteurs entretiennent la fragmentation sociopolitique et identitaire du pays, déjà fragilisé par les crises humanitaire (réfugiés nigérians et déplacés internes liés à Boko Haram, réfugiés centrafricains dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua) et sociale répétitives. En attendant que l'usure du temps ait raison sur le crépitement d'arme, les conclusions du Grand Dialogue National (octobre 2019), le statut particulier des régions anglophones et le *Public Independant Conciliator* (décret n° 2020/773 du 24 décembre 2020) au Nord-ouest et Sud-ouest, constituent des voies de l'espérance.

Conclusion

Somme toute, le territoire national fait l'objet de plusieurs usages politiques du fait de l'émergence du «problème anglophone». L'actuelle crise politique sous fond de revendication identitaire traduit l'inachèvement du processus postcolonial d'appropriation de l'histoire du Cameroun. L'instrumentalisation des différences linguistiques et culturelles est si poussée au point où la multiculturalité du Cameroun, loin de constituer une source d'enrichissement mutuel, est devenue une source de conflit. Il se pose ainsi le problème du vivre-ensemble qui exige une culture citoyenne plus ancrée et l'élaboration des valeurs et principes partagés : la solidarité (lien d'engagement et de dépendance réciproque entre personnes) ; la tolérance (respect

de l'autre et de ses convictions) ; la justice (principe juridique et moral fondamental en vertu duquel les actions humaines doivent être sanctionnées positivement ou négativement en fonction de leur mérite au regard du droit et de la morale). Ceci implique la justice sociale, l'égalité des chances, l'équité et l'éthique. Il s'en découle la responsabilité (individuelle et collective) qui suppose le devoir de répondre de ses actes. D'une manière générale, il urge de reformuler la gestion du territoire au Cameroun, en alternant « l'État-nation » et « l'État-Espace ».

Sources et bibliographie

Sources orales

N°	Noms et Prénoms	Âge	Profession	Date et lieu de l'entretien
1	KANO Suzanne	101 ans	Cultivatrice	30 janvier 2004 à Balépo (Babadjou)
2	GUELEWO Joseph	42 ans	Chef de 3e degré de Balépo	30 janvier 2004 à Balépo
3	KOULÉHO Joseph	81 ans	planteur et ancien élève de John Ngu Foncha	15 août 2009 à Balépo
4	TATSINDA Odilia	57 ans	Infirmière en retraite	14 août 2009 à Bamenda
5	NSTAAYEM Anastasia	47 ans	technicienne d'agriculture	14 août 2009 à Bamenda
6	KANYI Valentine	37 ans	ingénieur des travaux publics	17 août 2009 à Bamenda
7	NGANA Désiré	57 ans	enseignant de lycée	7 juillet 2010 à Yaoundé

Bibliographie

ABOYA ENDONG Manassé, 2002, « Des contestations multiformes contre le régime : menaces sécessionnistes sur l'État camerounais », *Le Monde diplomatique*, décembre, p. 2.

ABWA Daniel, 2000, « Le problème anglophone au Cameroun : facteur d'intégration ou de désintégration nationale » in DUBOIS colette, MICHEL Marc, SOUMILLE Pierre (Ed.), 2000, *Frontières plurielles, frontières conflictuelles en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, p. 117-141.

ABWA Daniel, 2008, interview accordée au journal *L'Action*, nº 644 du 17 décembre, p. 10.

AWUNG NDONGHO Wilfred, 1984, *La gestion économique du Cameroun. Politiques et performances*, Yaoundé, Fondation Friedrich Ebert.

BA KOBHIO, 1992, «Démocratie et velléités séparatistes. La question anglophone», *Amand'la*, février, p. 5.

BENJAMIN Jacques, 1972, *Les Camerounais occidentaux. La minorité dans un État bicommunautaire,* Montréal, les Presses de l'Université de Montréal.

BITEE Francine, 2008, *La transition démocratique au Cameroun de 1990 à 2004*, Paris, L'Harmattan.

BIYA Paul, 2003, *Anthologie des discours et interviews du Président de la République du Cameroun. 1982-2002*, Volume II, Yaoundé, Éditions SOPECAM.

EBUNE J. B., 1992, *The Growth of political parties in Southern Cameroons.* 1916-1960, Yaoundé, CEPER.

EFFA E., 2006, «Biya Bi Mvondo, en Paul position», *Les Cahiers de Mutations*, nº 037, juin, p. 11.

EYINGA Abel, 1984, *Introduction à la politique camerounaise,* Paris, L'Harmattan.

FOGUI Jean-Pierre, 1990, *L'intégration politique au Cameroun : une analyse centre-périphérie,* Paris, L.G.D.J.

GAILLARD Philippe, 1989, *Le Cameroun*, Tome 1, Paris, L'Harmattan.

GAM NKWI Walter, 2004, "The Anglophone Problem" in V. J. Ngoh (Ed.), *Cameroon. From Federal to a Unitary State 1961–1972. A Critical Study*, Limbé, Design House.

GUIFFO Jean.-Philippe, 2007, *Le statut international du Cameroun. 1921-1961*, Yaoundé, Éditions de l'Essoah.

KAMTO Maurice, 1999, *Déchéance de la politique*, Yaoundé, Éditions Mandara.
KOM Ambroise, 2000, *La malédiction francophone. Défis culturels et condition postcoloniale en Afrique*, Yaoundé, Clé.
KONINGS Piets, 1996, « Le problème «anglophone» au Cameroun dans les années 1990 », *Politique Africaine*, n° 62, juin, p. 28.
KUOH Christian-Tobie, 1990, *Mon témoignage. Le Cameroun de l'indépendance (1958-1970)*, Paris, Karthala.
LEKA ESSOMBA Armand, 2008, « Le statut du 20 mai dans la mémoire camerounaise : Critique politique d'une légende nationale et perspective de réhabilitation de l'ancestral projet de fraternité et d'autogouvernement » in FUMTIM Joseph, *Cameroun : mon pays*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya, p. 149-161.
MEHLER Alexander, 1997, «Cameroun : une transition qui n'a pas eu lieu» in DALOZ Jean-Pierre et QUANTIN Pierre (sous la dir.), 1997, *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala, p. 95-138.
MUKONG WOMAH Albert (Dir.), 1990, *The case of the Southern Cameroons*, Buéa, CAMFECO.MUNA Akéré, 1995, interview accordée à *Génération*, n° 01 du 25 au 31 janvier, p. 11.
MUNA Bernard, 2006, «Le 1er octobre et moi», *Le Messager*, n° 2224 du mardi 3 octobre, p. 8.
NDI MBARGA Valentin, 1993, *Ruptures et continuités au Cameroun*, Paris, L'Harmattan.
NGAYAP Pierre Flambeau, 1999, *L'opposition au Cameroun. Les années de braise*, Paris, L'Harmattan.
NGOH Victor Julius, 2004, "Dismantling the Federal System" in NGOH Victor Julius (Ed.), *Cameroon. From Federal to a Unitary State 1961–1972. A Critical Study*, Limbé, Design House.
NGONGO Louis-Paul, 1982, *L'histoire des forces religieuses au Cameroun*, Paris, Karthala.
NJEUMA Martin Zachary, (sous la dir.), 1989, *Histoire du Cameroun (XIXe-début XXe siècle)*, Paris, L'Harmattan.
NKAREY Jules Sansterre, 2004, *Afrique. L'histoire entre le Cameroun anglophone et le Cameroun francophone. De 1472 à 2003*, Paris, Publibook.

NKOUM-ME-NTSENY Louis-Marie, 1996, «Dynamique de positionnement anglophone et libéralisation politique au Cameroun : de l'identité à l'identification», *Polis*, Volume spécial, février.

OLOA ZAMBO Anicet, 2007, *L'affaire du Cameroun septentrional. Cameroun/Royaume-Uni*, Paris, L'Harmattan.

OYONO Dieudonné, 1996, *Un parcours vital. Essai sur le renouveau camerounais*, Yaoundé Edi'Action.

SOUDAN François, 2010, «Les chemins de l'unité», *Jeune Afrique*, n° 2575 du 16 au 22 mai, p. 32.

TJADÉ EONÉ Michel, 2001, *Démonopolisation, libéralisation et liberté de communication au Cameroun. Avancées et reculades*, Paris, L'Harmattan.

ZANG-ATANGANA Joseph-Marie, 1989, *Les forces politiques au Cameroun réunifié*, Tome 3, Paris, L'Harmattan.

La congrégation des Salésiens au Gabon : une histoire des implantations (1964-2000)

Michel ASSOUMOU NSI,
Attaché de recherche,
IRSH/CENAREST (Gabon)
LARECDYR
assoumounsi@yahoo.fr

Résumé

La congrégation des Salésiens a pour fondateur Don Bosco. Né en Italie en 1815 au sein d'une famille modeste, ce dernier se découvre, rapidement des qualités et des prédispositions exceptionnelles. Celles-ci le guident rapidement vers les autres et il estime dès lors que son destin est étroitement lié à un accompagnement envers les jeunes. D'où la création de son organisation qui s'étend ensuite dans le monde entier. Au Gabon, elle arrive en 1964. Dès cette date, elle se dissémine dans plusieurs localités du pays : Sindara, Libreville, Port-Gentil, Oyem. Comme dans le projet initial de Bon Bosco, l'intérêt central est la jeunesse ; une jeunesse en proie à de nombreuses incertitudes, mais aussi une jeunesse pleine d'espoirs. La présente étude fait une géohistoire de la présence de la congrégation des Salésiens au Gabon.

Mots-clés : Don Bosco - Gabon - Salésiens - Séminaire - Jeunesse.

The Salesian Congregation in Gabon: a history of settlements (1964-2000)

Abstract:

The Salesian congregation was founded by Don Bosco. Born in Italy in 1815 into a modest family, he quickly discovered that he had exceptional qualities and predispositions. These qualities quickly guided him towards others, and from then on he believed that his destiny was closely linked to accompanying young people. Hence the creation of his organisation, which then spread throughout the world. It arrived in Gabon in 1964. From then on, it spread to several places in the country: Sindara, Libreville, Port-Gentil and Oyem. As in Bon Bosco's initial project, the central interest is youth; youth in the grip of many uncertainties, but also youth full of hope. This study provides a geohistory of the presence of the Salesian congregation in Gabon.

Keywords: Don Bosco - Gabon - Salesians - Séminar - Youth.

Introduction

« Vous serez mes témoins jusqu'aux extrémités de la Terre », disait le Christ à ses Apôtres[1]. Ces propos trouvent leur justesse avec la présence des Missions chrétiennes au Gabon. En effet, en 1842, trois années après le début de la colonisation française du pays, les premières missions chrétiennes s'implantent. Il s'agit des missions protestantes, guidées par les pasteurs Wilson et Griswold (C.H. Ondo Mba, 2005, p. 18). Elles sont suivies en 1844 par les missions catholiques. Celles-ci sont conduites par Jean Rémi Bessieux. Il a pour mission d'implanter durablement l'Église catholique au Gabon. Malgré ses difficultés en ressources humaines, la Mission catholique parvient à mettre sur pied une Église locale en 1958 ; c'est-à-dire un clergé diocésain.

Les missionnaires catholiques spiritains mènent sans doute une action socio-éducative intéressante. À travers le pays, ils construisent des établissements d'enseignement général et professionnel. Conscient de l'utilité de l'Église catholique dans la formation des jeunes, le Gabon, au lendemain de son indépendance intervenue le 17 août 1960, prolonge ses relations avec le clergé devenu local. La confiance maintenue à l'Église catholique, doublée des besoins socio-éducatifs grandissants, se traduit par l'arrivée de nouvelles congrégations religieuses, dont les Salésiens. Née en Italie le 18 décembre 1859, la Congrégation salésienne a pour vocation de donner une éducation à la jeunesse. Comme les autres Congrégations religieuses, elle va se disséminer sur le territoire. D'où, la question centrale qui guide la présente réflexion : où et quand s'implante au Gabon la congrégation des Salésiens entre 1964 et 2000 ? Le choix de cette fourchette temporelle n'est pas fortuit. 1964 correspond à la prise en charge de la Mission de Sindara. Les Salésiens s'engagent dans cette partie du sud du pays pour y ouvrir un petit séminaire diocésain, autrement appelé « séminaire des aînés ». Il a pour but de faciliter les vocations tardives. Ce service se poursuivra sept ans plus tard avec le séminaire des jeunes de Saint-Jean en 1971. Après la construction

1. La Bible, Actes des Apôtres, I ; 8.

de plusieurs centres, l'engagement s'avère de plus en plus important au vu des difficultés. Ceci va pousser la congrégation des Salésiens à adopter une nouvelle politique d'attaque et une adaptation spécifique par l'ouverture de nouveaux cadres d'activités. L'an 2000, quant à lui, correspond d'une part à la construction du complexe d'Okala Mikolongo à Libreville. Et d'autre part à l'attribution, aux prêtres salésiens d'Oyem, d'un champ pastoral bien défini et au lancement de nouvelles activités dans la plupart des centres.
L'objectif de l'étude est de faire une géohistoire de la présence de la congrégation des Salésiens au Gabon. Pour ce faire, sont mises à contribution des sources orales, des sources écrites et des références bibliographiques diversifiées. L'exploitation de cet ensemble documentaire permet d'articuler la réflexion autour de deux parties. La première dresse un bref portrait de Don Bosco, fondateur de la Congrégation des Salésiens. La seconde passe en revue les implantations de la congrégation des Salésiens sur le territoire gabonais.

1. Don Bosco, fondateur de la Congrégation des Salésiens

Parler ici de Don Bosco, c'est aborder d'une part, son enfance et sa jeunesse et, d'autre part, les débuts de son Ministère.

1.1. Don Bosco, l'enfance et la jeunesse.

Don Bosco est né le 16 août 1815 à Morialdo (village de la Principauté du Piémont faisant partie du Royaume de Sardaigne). Son père, Francisco Bosco (1784-1817), un paysan pauvre, a eu des enfants lors de son premier mariage. Il s'agit respectivement d'un garçon nommé Antonio et d'une fille appelée Térésa (F. Desramaut, 1962, p 89). Remarié à Margherita Occhiéna, il eut également deux autres enfants avec cette dernière. Il s'agit cette fois de deux garçons : Giuseppe (1813-1862) et Jean Bosco. Ce dernier n'a que deux ans lorsque son père meurt le 11 mai 1817. Une mort prématurée qui le marque profondément puisqu'il parle lui-même d'un terrible malheur (J. Bosco, 1946, p. 46).

Jean Bosco grandit dans une famille très modeste aux côtés d'une mère qui avait la charge de trois enfants après la mort de son mari. Très jeune, Jean Bosco a appris à rendre de petits services à la maison et aux champs. Par exemple, il s'occupait des fleurs et rapidement sa grande préoccupation était devenue de garder les vaches et plein d'autres animaux de la ferme (Anonyme, 1959, p. 109). De caractère plutôt sérieux, il parlait très peu, pesait les paroles d'autrui et cherchait à connaître les autres afin de pouvoir régler sa conduite avec prudence et pondération. Des qualités assez remarquables chez un jeune de son âge à telle enseigne que lorsqu'il avait seulement cinq ans, il pensait déjà que le but de sa vie était de réunir les garçons de son village pour leur enseigner le catéchisme. D'autres exemples viennent justifier le caractère prédisposé chez ce jeune. Vers l'âge de neuf ans, il voit en imagination une foule de galopins se transformer d'abord en animaux sauvages et finalement en doux agneaux (Anonyme, 1959, p. 116). À peu près dans la même période, il avait vu « un personnage lumineux lui recommander la douceur et la charité ». Dans un rêve, il avait vu une « dame d'allure majestueuse ». Celle-ci lui demandait de s'occuper de ses fils en lui demandant pour cela de se rendre humble, fort et courageux. Le rêve s'achève sur ces paroles de la dame : « tu comprendras tout en son temps ». La jeunesse de Jean Bosco est ainsi marquée par une série d'évènements, d'apparitions et de songes, les uns aussi troublants que les autres.

Vers l'âge de quatorze ans, autour de l'année 1828, Jean Bosco quitte le domicile familial. Il s'expatrie chez les paysans à Moglia, dans la région de Lombardie. Là-bas, il a la responsabilité de garçon de ferme, une tâche qui lui permet de gagner sa vie. Parallèlement, il continue d'étudier ses leçons durant son temps libre. Plus tard, il s'inscrit à l'école publique de Castelnuevo, en attendant de fréquenter le collège municipal de Chieri. Don Bosco ne reste que très peu de temps à l'école publique de Castelnuevo. Dès novembre 1831, il est à Chieri pour « s'appliquer sérieusement à l'étude ». Ses études allaient d'ailleurs bon train. La première année (1831-1832), il rattrape son retard en parcourant successivement les trois classes inférieures des études secondaires : classe de grammaire, classe d'humanité et classe

de rhétorique. Il apprend également divers métiers comme apprenti cordonnier, apprenti menuisier, apprenti forgeron. Vers la fin de ses études secondaires, au moment où les étudiants décident de leur avenir, Jean Bosco décide d'entrer dans l'Ordre Franciscain. Il est ainsi reçu comme postulant chez les Fils de Saint-François en avril 1834. Le 30 octobre 1835, il entre au Grand séminaire de Chieri où il passe successivement deux années de Philosophie et quatre ans de Théologie. Il reçoit la Tonsure ainsi que les Ordres Mineures. Le 19 septembre 1840, il est reçu au Sous Diaconat et Diacre le 27 mars 1841. Il est ordonné Prêtre par l'Archevêque de Turin, Luigi Fransoni, le 5 juin 1841 et prend ainsi le nom de Don Bosco.

1.2. Les débuts du Ministère de Don Bosco.

L'année 1841 peut être retenue comme celle de la naissance de l'œuvre salésienne. Jeune prêtre, Don Bosco ressentait plus que jamais le désir de s'occuper des jeunes. Cela se justifie par une série d'évènements qui orientent son apostolat dans le sens qu'il souhaitait. C'est ainsi que sur les précieux conseils de celui qu'il considère comme étant son guide spirituel et temporel, Giuseppe Cafasso, Don Bosco entre au *Convitto ecclesiastico* (Anonyme, 1959, p 115). Fondé par le Père Luigi Guala en 1817, cet endroit était destiné à donner aux jeunes prêtres qui le fréquentaient, un complément de formation orienté vers les tâches pratiques du Ministère. On apprenait tout simplement à devenir un bon prêtre. C'est ainsi que Don Bosco se lance dans la prédication, les confessions et les cours de religion. Dès les premiers dimanches qui marquent les débuts de son apostolat, il décide de parcourir la ville pour se faire une idée de la condition morale dans laquelle se trouve la jeunesse. Partout, il avait observé des jeunes de tous âges qui vagabondaient dans les rues. Des jeunes sans doute qui avaient besoin d'aide et d'assistance. Pour tenter d'expliquer ce phénomène des jeunes dans la rue, le Père Lemoyne évoque la conséquence d'un exode rural qui s'est produit à l'aube de la première industrialisation. On pouvait rencontrer sur les chantiers de construction des enfants de huit à douze ans, passant

leurs journées à escalader des échafaudages, chargés de chaux, de briques. Des conditions de travail aussi précaires que difficiles, car ils sont exposés au vent et à la pluie. Ces premières expériences orientent définitivement le jeune prêtre Don Bosco vers la jeunesse pauvre et délaissée.

Au cours d'un dimanche, il rencontre Bartolomeo Garelli, un jeune orphelin de père et de mère sans instruction. Cette rencontre s'avère être une prédiction, car Don Bosco la qualifie comme étant une sorte d'appel de toute l'enfance misérable et délaissée, une interpellation supplémentaire sur sa destinée. Sur l'invitation de Don Bosco, Garelli revient le dimanche suivant avec six autres jeunes. Chaque dimanche, le nombre allait croissant. Ils sont vingt, le 2 février 1842, quatre-vingt, le 6 mai de la même année. Très vite, il donne à ces rassemblements le nom d'*Oratorio festivo* (Anonyme, 1959, p. 126). Il donne à ce terme la définition de lieu destiné à recréer les jeunes garçons par d'agréables divertissements, le tout après qu'ils aient rempli leurs devoirs religieux (F. Desramaut, 1949, p. 88). Ces rassemblements avaient lieu pendant les dimanches et les jours de fête selon la méthode de Jean Bosco. Ils comportaient donc une partie récréative et une partie religieuse. Promenades, jeux et chants constituaient la détente indispensable, mais aussi le catéchisme et les sacrements.

Grâce à l'achat de la propriété des Filippi et une série de constructions échelonnées entre 1852 et 1859, l'Oratoire de Jean Bosco finit par prendre de vastes proportions. C'est ainsi qu'en 1855 on compte 153 internes, 470 en 1860 et un peu plus de 600 jeunes en 1861(F. Girandi*,* 1969, p. 115). Des chiffes spectaculaires qui permettent à Don Bosco de penser que son œuvre avait atteint une stabilité. En 1862, il place son travail sous le Patronat de Saint François de Sales, véritable modèle de charité et d'action apostolique. Une nouvelle organisation est donc mise en place : le matin est réservé pour la confession, la récréation, l'alphabétisation et le chant. L'après-midi la récréation reprend, ensuite a lieu le cours de catéchisme et la récitation du chapelet. Préoccupé d'asseoir son œuvre en lui donnant l'unité d'esprit de discipline et d'administration, Don Bosco

commence en 1847 à rédiger le règlement de l'Oratoire où il expose en détail la manière uniforme dont les choses devaient être faites. De façon plus immédiate, son action consiste à fournir le pain et le logement aux jeunes travailleurs de son foyer, ce qui ne va pas tarder à devenir une école professionnelle. On y garantit les droits fondamentaux du jeune ouvrier : la santé, le juste salaire, le repos du dimanche, l'apprentissage correct du métier ainsi que la prévoyance en cas de maladie. En 1853, Don Bosco décide d'installer les premiers ateliers dans sa maison (F. Desramaut, 1969, p. 337). Les raisons qui l'y ont poussé; le Père Lemoyne met en premier plan les dangers qui guettent les jeunes en ville : l'inconduite et l'irréligion avec la mention spéciale pour l'hérésie protestante. Il tient à ses ateliers pour chausser, habiller et loger ses pensionnaires. Il commence alors par des embryons d'ateliers pour cordonniers et pour tailleurs, puis au printemps 1854 par l'atelier de reliure, celui de menuiserie en 1856 puis celui des imprimeurs en 1862. Le règlement n'accepte le jeune de 12 à 18 ans qu'à condition qu'il soit orphelin de père et de mère, totalement pauvre et abandonné. Cependant, dans le courant de l'année 1847, Don Bosco recrute quelques garçons plus instruits, susceptibles de lui prêter main-forte dans l'instruction des autres. En recrutant des étudiants, son souhait en réalité est de sonder des jeunes à la vocation. Il veut à terme former de futurs prêtres. Son esprit est en proie à un grand dessein que des songes viennent périodiquement lui révéler. Don Bosco veut préparer d'innombrables collaborateurs de demain qui seront là afin de l'aider dans sa vaste entreprise (Anonyme, 1959, p. 256). C'est ainsi que le premier essai significatif dans la formation des futurs prêtres date de 1849, mais il se solde par un échec. En effet c'est au cours de cette année que l'œuvre a failli connaître son tout premier prêtre. Il s'agit du jeune Gastini, mais ce dernier meurt peu de temps avant son ordination, car une épidémie de typhus frappait dans la région (W.Morand, 1969, p. 49). En 1850, il recrute Michel Rua qui devient plus tard son successeur. Le foyer des étudiants se développe ainsi d'année en année : 12 pensionnaires en 1850 puis 121 entre 1857 et 1858. Le professeur Carlo Bonzanini, embauché par Don Bosco pour la formation, recevait les élèves des

trois premières années de latin. Le Père Matteo Picco achève leur formation secondaire dans les classes d'humanité et de théorique. Dans l'ensemble, les étudiants proviennent des milieux ruraux et même parfois bourgeois. Dans l'admission de ces derniers, le souci de retrouver des vocations de prêtres reste prédominant. C'est ainsi que le premier règlement pour la maison de l'Oratoire n'accepte un étudiant que sur la base des trois principales conditions suivantes : disposition spéciale pour les études, piété éminente et prédispositions spéciales d'embrasser l'état ecclésiastique (J.B. Lemoyne, 1956, p. 74). En 1850, la situation peut se résumer de la manière la plus simple : Don Bosco est un prêtre diocésain de Turin comme tous les autres. Son œuvre appelée Oratoire est placée sous l'autorité de Mgr Fransoni. Dans son travail il est aidé par des prêtres et des laïcs. Voici le langage que lui tient son supérieur à propos de son œuvre :

> De mon point de vue, vous devriez vous choisir quelques hommes de confiance, laïcs et ecclésiastiques, former avec eux une sorte de société ayant des statuts, leur communiquer votre esprit, leur enseigner votre système de manière qu'ils soient non seulement des collaborateurs, mais aussi des continuateurs de votre œuvre après votre départ (J.B. Lemoyne, 1956, p 96).

À cela s'ajoute l'espoir que ses songes contribuent de temps à autre à alimenter. Cet espoir est que de futurs « pastoureaux » sortent du troupeau. Il comprend dès lors qu'il était possible de fonder une congrégation dans laquelle s'uniront et vivront ensemble des personnes dans un but de bienfaisance. Une congrégation qui prendrait une dimension mondiale à travers les quatre coins de la terre. Une dimension importante qui prend son envol en Italie avant de s'établir en France en 1875 (F. Desramaut, 1969, p. 11-12). Après la France, c'est le tour de l'Espagne en 1881, l'Angleterre en 1887 puis une expansion vers d'autres contrées du monde entre 1881 jusqu'au début des années 1960 (F. Desramaut, 1969, p. 13). Cette expansion rapide s'explique de diverses manières. Les invitations pressantes des hiérarchies locales de l'Église catholique, préoccupée par la détresse religieuse des populations, et notamment des jeunes. C'est ainsi qu'à

la demande de divers évêques, manquant de prêtres, bon nombre de Salésiens sont amenés plus qu'ailleurs, à accepter un ministère paroissial. Par goût et par nécessité, ils deviennent d'enthousiastes bâtisseurs de l'Église. Don Bosco interprète le départ des missionnaires comme une réponse salésienne aux commandements du Christ aux douze : « Allez dans le monde entier, enseignez toutes les Nations, proclamez la Bonne Nouvelle à toute créature[2] ». C'est donc dans cet élan que les premières missions Salésiennes débarquent au Gabon en 1964, c'est-à-dire près de 90 ans après leur premier anniversaire. Ces Missions sont encore jeunes, comparées à celles des Dominicains par exemple fondées en 1200 ou des Jésuites en 1540. En tout cas, avec l'avènement d'une conscience plus universaliste chez les catholiques, il semble qu'une période nouvelle se soit ouverte dans l'histoire de l'évangélisation des peuples, et donc dans celle des Missions des disciples de Don Bosco.

Leur arrivée au Gabon coïncide avec une série d'événements aussi bien sur le plan social que sur le plan religieux. Sur le plan social ils arrivent dans un pays nouvellement indépendant, en manque d'élites, de structures d'encadrement, avec une population majoritairement jeune. Sur le plan religieux, l'Église catholique, après une longue étape marquée par le Vicariat apostolique (1844-1955), est devenue locale. Elle comporte certes un clergé encore majoritairement missionnaire, mais elle y compte aussi des prêtres diocésains. C'est donc dans une Église autochtone sous la direction de Mgr Jean Jérôme Adam (depuis 1947) à la recherche de ses repères, que les premiers Salésiens débarquent en 1964.

2. Les implantations de la congrégation des Salésiens sur le territoire gabonais

L'ouverture des centres salésiens est considérée comme le point de départ d'une véritable mission des apôtres de Don Bosco auprès des jeunes. Pour cela, le centre va obéir aux caractéristiques générales des autres à travers le monde. Cette installation obéit à une conception

2. La Bible, Matthieu, 28, 19 et Marc, 16, 15.

et une considération prises par la société salésienne pour l'Afrique et dans le cadre du projet Afrique. En effet, au vingt et unième chapitre général de la congrégation des Salésiens, Don Ricceri, après avoir fait l'inventaire des Missions en Afrique, pose de façon claire le problème de l'intensification de la présence salésienne en Afrique. Le Conseil supérieur délibéra ainsi : « Se rappelant le vœu prophétique de Don Bosco, les Salésiens s'engagent à renforcer sensiblement l'œuvre de Don Bosco en Afrique (W.Morand, 1969, p. 39). C'est ainsi que dans l'intervalle temporel 1964-2000, la congrégation des Salésiens est présente dans plusieurs localités du Gabon. Ses premières implantations sont tâtonnantes et enrichissantes à Sindara et à Libreville. Elle se déploie par la suite dans trois localités : Port-Gentil, Oyem et la périphérie de Libreville.

2.1. Des tâtonnements enrichissants à Sindara et Libreville

La Mission Notre-Dame des Trois Épis de l'Équateur de Sindara est fondée en 1899 par les Pères Boutin et Barreau (J. Hubert, 1994, p. 74), tous les deux de la Congrégation du Saint-Esprit. Ils y sont rejoints par le jeune abbé Raponda Walker qui vient d'être ordonné, ainsi que les Frères Austremoine, Roch et Joseph. Plus tard s'y installent aussi les Sœurs de Sainte-Marie. Au début, la Mission connaît d'énormes difficultés pour tenir dans le droit fil des espérances. En dehors des problèmes liés à l'évangélisation des autochtones que rencontrent les religieux s'associent ceux liés au manque de vocation des jeunes. Déjà en 1904, dans une lettre du 19 décembre, l'abbé Walker fait savoir à Mgr Le Roy que « sur deux cents petits Noirs qui sont passés par l'école de la Mission, vingt-quatre seulement avaient été baptisés et avaient reçu la communion et la confirmation ». Et il ajoute que les difficultés sont nombreuses et ce ne sont ni la peste, ni les incendies, ni même les invasions de criquets, mais la multiplicité des langues parlées dans la région (J. Hubert, 1994, p. 17). C'est dans ce contexte que la Mission de Sindara, engagée par les Spiritains doit vivre et évoluer pendant longtemps. Le champ est vaste dans cette localité du pays et il y a beaucoup à faire. L'évêque local, Mgr

Raymond De la Moureyre, estime dès lors qu'il faut l'appui d'une nouvelle congrégation pour venir renforcer l'œuvre d'évangélisation au sein de son diocèse. C'est dans ce sens qu'il envoie une lettre à Paris auprès de la société salésienne[3]. Cette demande reçoit un écho favorable puisqu'en 1965, les premiers prêtres Salésiens débarquent à Sindara[4].

Comme souligné plus haut, le problème des vocations se pose avec gravité dans cette région du sud du Gabon. En réalité, il se pose un peu partout. Dans la localité de Sindara particulièrement, on crée un séminaire international des aînés afin de sonder les vocations tardives. Cet établissement va recevoir les jeunes du Congo, du Cameroun, du Tchad, de la Centrafrique ainsi que ceux du Gabon. Les Pères François Legard et Marcel Nihouarn ont donc la lourde responsabilité de conduire cette mission[5]. Ces pionniers vont essayer de vivre et de développer le charisme salésien dans ce milieu particulièrement hostile.

Le séminaire international des Aînés est un centre d'accueil des vocations qui se manifestent en retard. Il reçoit des jeunes dont l'âge varie entre 16 et 25 ans. Les cours dispensés vont de la classe de 6e en 3e. Les cours réguliers comprennent les mathématiques, le français et l'histoire. À cet enseignement général s'ajoute un encadrement technique général lié à la pratique de la menuiserie, de l'électricité et de la maçonnerie. L'enseignement religieux, quant à lui, trouve une place tout aussi importante dans les groupes organisés. On constitue des chorales, des groupes de prière ainsi qu'un enseignement spécifique de catéchisme. Ainsi, la Mission de Sindara, aux mains des Salésiens s'inscrit dans le sens d'une œuvre de promotion générale et intégrale de l'homme. Mais toujours est-il que l'œuvre salésienne ne saurait être totale sans signes de loisirs. Aussi, les notes consultées révèlent-elles que la journée du séminariste est divisée en deux parties. Le matin est réservé aux cours théoriques et pratiques. L'après-midi présente deux spécificités : les loisirs (films, jeux, guitare, baby-foot

3. AAL, Rapport 1, Missions religieuses dans le sud.
4. Archives CSSP «Le séminaire des Aînés de Sindara.
5. *Idem.*

et football) et l'entretien (désherbage de la pelouse, allée des fleurs, peinture des bâtiments, ateliers de mécanique…). À cet ensemble de choses, il faut ajouter la corvée de bois pour la cuisine et l'eau potable à la montagne qu'il faut puiser chaque matin. Les après-midi, les élèves indisciplinés vont au sous-bois pour assurer le désherbage. Le dimanche est réservé à l'accueil des enfants des villages avoisinants. Durant les jours de fête, particulièrement celle du 31 janvier de chaque année, sont organisées des manifestations socioculturelles[6]. Le tableau ci-dessous donne une idée plus précise sur les entrées au séminaire de 1965 à 1976.

Années	Nombre de séminaristes
1965	6
1966	16
1967	18
1968	26
1969	23
1970	23
1971	21
1972	22
1973	36
1974	40
1975	26
1976	31

(Source : Archives CSSP)

Tabl. 1. Évolution des entrées au séminaire des Aînés (1965-1976)

De la création du séminaire jusqu'en 1968, le nombre des séminaristes progresse régulièrement. Entre 1969 et 1972, régressent-ils avant une flambée en 1973 ? Ils connaissent une nouvelle chute après 1975. Ces variations s'expliquent par plusieurs facteurs, dont l'inhospitalité

6. AAL, Rapport 1, Missions religieuses dans le sud.

du milieu dû au climat, les cas d'abandon, mais aussi les vocations hésitantes. Dans l'ensemble, les séminaristes qui montrent de réelles prédispositions sont ensuite envoyés au séminaire d'Otélé au Cameroun[7]. Selon le Pape Jean Paul II, le charisme de Don Bosco est la promotion de l'homme intégral, c'est-à-dire la formation intellectuelle, morale et sociale faite à la lumière de l'évangile (W. Morand, 1988, p98). Dans la région de Sindara, cet intérêt marqué pour les jeunes est plus que global. D'une part, il tient compte
du développement de la dimension religieuse et chrétienne. L'encadrement s'adresse à l'unité de la personne en développant la foi comme motif vital. D'autre part, la promotion intégrale du jeune vise des valeurs humaines. Ce qu'il faut retenir c'est que tous les jeunes ne vont pas nécessairement à Sindara pour devenir prêtres. Pour certains, le collège et l'encadrement qui s'y applique motivent plus d'un[8]. De tous les jeunes passés à Sindara, certains sont devenus religieux. On citera Mgr Modibo Timothée, Mgr Matthieu Madéga ou encore le Père Pasquier[9]. D'autres entrent dans la vie active et deviennent des cadres de la vie socio professionnelle, au service du pays. C'est ainsi qu'on peut retenir : Mba Ndong de la radio de Franceville ; Bruno Salet, administrateur à la présidence de la République ; Hyppolite Soundzou, cadre à Gabon Poste puis sénateur[10].
L'œuvre des Salésiens étant bien implantée dans la localité de Sindara, Mgr André Fernand Anguilet alors Archevêque de Libreville, pense qu'il faut porter secours aux Diocésains de l'Église catholique dans la recherche des vocations religieuses. C'est dans ce sens qu'il fait appel aux Salésiens pour prendre en charge le petit séminaire Saint-Jean de Libreville d'abord entre 1971 et 1980 puis de 1984 à 1997. Le Père Henri Caniou puis le Père Pierre Morteau s'engagent dans cette lourde tâche. Le travail dans sa globalité va se résumer à des engagements précis : remettre les structures d'accueil du petit séminaire en état, chercher des moyens pour éveiller auprès des jeunes et des parents la

7. Archives CSSP, Notes sur le séminaire des Aînés de Sindara.
8. Ngoua Louis Marie, E.O. du 22 janvier 2021 à Libreville.
9. Archives CSSP, Notes sur le séminaire des Ainés de Sindara.
10. *Idem*.

nécessité d'une vocation religieuse. C'est ainsi que les Pères Salésiens vont restructurer les locaux et créer de nouvelles aires de jeux afin de remplacer les vieilles qui ne sont presque plus utilisées. Les pères vont ainsi organiser les choses dans le pur style salésien[11]. L'aumônerie des collèges, l'organisation du patronage ainsi que la construction d'un nouvel internat sont autant de réalisations et d'activités qui vont petit à petit attirer les jeunes en grand nombre. Vers la fin des travaux de construction du nouvel internat, les Pères Salésiens vont commencer à organiser les activités selon l'idéal salésien. Les jeunes vont au cours chaque matin. Dans l'après-midi à partir de 3 h, on assiste à une séance collective des jeux. Certains jouent au football, au handball, d'autres apprécient plutôt les jeux éducatifs comme le scrabble, le Monopoly et bien d'autres. Les dimanches après la messe, on fait place à l'accueil des enfants et des jeunes des quartiers environnants. On en profite pour organiser des kermesses.

Mais toute cette ambiance ne peut ne pas avoir les résultats escomptés. Par l'affection et l'amitié vouée sur la personnalité du jeune, ce dernier peut dès lors se sentir en sécurité. Les chiffres sont éloquents à ce propos. Par exemple, pour ce qui est de la première année de prise en charge du séminaire par les Pères Salésiens, on note 18 jeunes en 1971, 34 en 1972[12]. Les années suivantes, le nombre se stabilise aux alentours de 40 élèves à chaque rentrée. Sur cette base, ce sont près de 880 jeunes environ qui ont été encadrés par les Salésiens au petit séminaire Saint-Jean en près de 26 ans[13].

En définitive, les Salésiens viennent au Gabon pour y réaliser ce que Don Bosco a fait en Italie, en Europe et continue à faire dans le monde entier. Pour ce faire, dans le contexte gabonais, ils s'engagent dans deux domaines principaux : la prise en charge d'une Mission avec le ministère paroissial en zones urbaines et rurales, et le domaine de l'éducation dont les exigences se regroupent autour des besoins tels que la formation professionnelle en mesure de donner un métier aux jeunes, une formation et une assistance pastorale aux

11. ASSJ, Registres d'inscription, 1971.
12. *Idem.*
13. *Idem.*

enseignants et aux catéchistes et enfin, une alphabétisation dans les secteurs du primaire et du préprimaire. Durant la période allant de 1971 à 2000, les Salésiens vont ouvrir six centres dans trois autres localités du pays.

2.2. Une présence dans trois autres localités

C'est toujours à la demande de Mgr Anguilet que la Congrégation des Salésiens s'installe à Port-Gentil, dans le sud-ouest du pays. La particularité de cette énième installation est qu'il s'agit cette fois-ci des Sœurs. Elles arrivent plus précisément en septembre 1969. Les travaux pour la construction du bâtiment devant les accueillir durent deux ans. En 1971, est donc créé le Centre les Cocotiers de Sainte-Marie Dominique[14]. Commencé par le local d'habitation, le centre fait son petit chemin et s'agrandit. Il comporte une école maternelle et un centre professionnel. Il assure son apostolat auprès des jeunes par le patronage et la pastorale dans la paroisse. Au total, quatre sœurs s'occupent de la bonne marche des activités[15]. Aux Sœurs s'y ajoutent les Pères salésiens au début de l'année 1974. Certains font partie du petit groupe qui était anciennement installé à Sindara et à Libreville. D'autres sont directement envoyés par la Province de Paris. À Port-Gentil, ils prennent la direction d'une paroisse. Les Pères Nihouarn et Rozen en 1973, puis Anton, Basile Mvé, Tanguy, Laurent Bloyet entre 1977 et 1990 vont se signaler par la pastorale des jeunes. Le Père André Ndiomo ainsi que d'autres assurent quant à eux les cours au collège Raponda Walker (J. Hubert, 1994, p. 62). D'autres activités comme le patronage et l'aumônerie des collèges sont également pratiquées.

Après la ville de Port-Gentil, la congrégation salésienne étend ses activités dans la ville d'Oyem, située dans le nord du pays. La Mission catholique dans la province du Woleu-Ntem date de 1929, celle-ci conditionna la construction de la cathédrale Sainte-Thérèse d'Angone (J. Hubert, 1994, p. 30). La nouvelle cathédrale Saint-

14. Archives des Sœurs Salésiennes du Centre « Les Cocotiers », Rapport annuel 1970.
15. *Idem*.

Charles Lwanga en 1966 et l'érection du diocèse d'Oyem, qui unit deux provinces, l'Ogooué Ivindo et le Woleu-Ntem, vont permettre à l'Église catholique gabonaise de mesurer l'ampleur des besoins en termes d'évangélisation et d'encadrement pastoral de tous ses croyants. Aussi, le 12 décembre 1982, l'arrivée de Mgr Basile Mvé à la tête du nouveau diocèse va-t-elle permettre de nouvelles orientations. Dans l'ordre de création et de mise en place des nouveaux centres dans la ville d'Oyem on peut citer le Centre Marie Dominique en 1984. Il est confié aux Sœurs Salésiennes pour la première fois. La Sœur Angèle et la Sœur Vilma Tallone, quelques pionnières[16], vont s'installer derrière l'hôpital d'Oyem. Les autres, chacune avec son effort, participent au développement des infrastructures du centre des jeunes. Quatre filles s'occupent du foyer des filles et le centre professionnel, dans un souci de promotion féminine, accueille les jeunes filles en difficulté. Le centre propose aussi ses activités dans le cadre du patronage et de la pastorale en paroisse. La pratique sportive n'est pas en reste : il y a le football, le volleyball, le basketball, l'athlétisme et d'autres activités culturelles, tels que les ateliers de danse, de théâtre de dessin et de lecture. Le centre propose aussi des activités du café philosophique où on organise régulièrement des débats et des conférences sur les thèmes d'intérêt commun, en plus des soutiens scolaires, le café dispose d'un ample espace de bibliothèque et médiathèque, et il constitue ainsi une vraie oasis de tranquillité où les jeunes peuvent lire, faire leurs devoirs scolaires ou se divertir. La salle polyvalente quant à elle reste un endroit idéal pour les activités socio-éducatives et culturelles[17].

Dans le même élan de l'arrivée des Sœurs salésiennes dans la province du nord, le Père Germain Lagger et le Père Pierre ouvrent un nouveau centre en périphérie de la ville, plus précisément au quartier Nkom Ayat[18]. Les Salésiens disposent dès lors d'un centre professionnel et prennent en charge la paroisse Saint Basile, construite en 1986. Le patronage y est assuré tous les jours, surtout le dimanche. Les

16. Archives des Sœurs Salésiennes d'Oyem, Rapport annuel 1980.
17. Ella Abessolo Olivier, E.O. du 15 février 2021 à Oyem.
18. *Idem*.

prêtres orientent aussi leurs activités dans le cadre de l'aumônerie des collèges. L'étape d'Oyem marque donc des débuts prometteurs. L'installation de la congrégation salésienne dans cette partie du Gabon est tout autant symbolique, car elle honore aussi la présence au sein du nouveau diocèse de Mgr Basile Mvé, un des premiers prêtres salésiens d'origine gabonaise[19].

Après leur première installation à Libreville avec l'aide apportée au petit séminaire Saint-Jean, les Salésiens sont de retour dans la capitale vers la fin des années 1980, plus précisément en 1989. Ils créent à Owendo, en périphérie sud de Libreville, un nouveau centre dénommé centre Saint-Jean, né de la Mission de la Sainte Croix de Notre Dame du Port et de la Nomba. Cette Mission est l'œuvre des Pères Clément, Guellec et Sillard (J. Hubert, 1994, p 77). C'est le 21 octobre 1977, se rendant compte des 1500 logements de la cité SNI, que le Père François Laigo et le spiritain Fonferrier commencent la construction d'une église. Celle-ci est ouverte en 1985, mais il reste le problème de l'encadrement des jeunes dans toute la cité. Face à ce problème important, Mgr Anguilet fait appel aux Salésiens pour tenter d'apporter une solution. Parti donc sur des bases infimes, le centre devient très vite une plaque tournante dans la formation des postulantes et aspirantes dans la sous-région.

Années	1990	1992	1994	1996	1998	2000	Totaux
Garçons	38	53	67	59	68	73	358
Filles	45	59	53	66	72	69	364
Totaux	83	112	120	125	140	142	722

Source : Archives salésiennes Owendo-SNI

Tabl. 2. Inscriptions des jeunes pour la Première communion à la paroisse Notre-Dame du Port et de la Nomba d'Owendo

À ce centre, s'ajoute la construction d'un complexe scolaire. Celui-ci reçoit les enfants pour le préprimaire et le primaire. Le centre propose aussi des activités du patronage et assure l'éducation des jeunes filles

19. Gabriel Bibang, E.O. du 10 novembre 2019 à Libreville.

dans le cadre des ateliers de la production féminine, mais aussi de la responsabilité pastorale. Le tableau ci-dessus permet d'avoir une idée sur l'engagement des jeunes dans le cadre des sacrements.

Les inscriptions sont croissantes pour la première communion dans la paroisse Notre-Dame du Port et de la Nomba. En 10 ans, 722 jeunes sont inscrits pour recevoir ce sacrement. Entre 1990 et 2000, on note un taux d'accroissement de 8 %, avec un pourcentage assez significatif de l'ordre de 50,41 % pour les filles contre 49,59 % pour les garçons.

Après le départ des Pères salésiens du séminaire Saint-Jean, ils s'installent dans une petite maison du quartier Beau-Séjour en attente d'une Mission spécifique. Ils occupent par la suite les locaux de la Mission Saint-Pierre à la demande de l'Archevêque de Libreville, Mgr Basile Mvé[20]. Là, ils s'occupent des activités paroissiales et sociales. Ils cohabitent avec les Frères de Saint Gabriel et les Sœurs Trinitaires. Avec la construction du nouveau centre Don Bosco dans le quartier d'Okala Mikolongo en périphérie nord de Libreville, les Salésiens déménagent de Saint-Pierre et intègrent leurs nouveaux locaux. Ce nouveau centre flambant neuf marque une nouvelle étape de l'expansion de l'œuvre salésienne. Dans cette perspective, le nouveau lieu ouvre un centre professionnel ainsi qu'une église qui s'occupe de la catéchèse et de l'évangélisation. À cela s'ajoutent les activités socioculturelles. Les Pères Joseph, Henri Caniou et Gilles s'attellent à relancer l'engagement des salésiens auprès des jeunes dans cette zone de la périphérie de Libreville[21].

La proportion d'enfants dans ce nouveau centre est très élevée, mais les jeunes sont frappés de maux très répandus : chômage, pauvreté, délinquance. À ces maux, il faut ajouter l'irrégularité dans la fréquentation scolaire et le nombre de jeunes qui quittent l'école très tôt se multiplie. Aussi, les jeunes n'arrivent-ils pas à s'occuper utilement. Cette situation invite les œuvres salésiennes à privilégier le type « oratoire ». L'expérience spirituelle et apostolique de Don Bosco reste le critère permanent de discernement et de renouvellement.

20. André Ndjomo, E.O. du 19 novembre 2019 à Libreville.
21. Gabriel Bibang, *op.cit.*

On note donc que les Salésiens du Gabon souhaitent rester fidèles à ce qui se faisait et qui doit continuer à se faire pour les œuvres de Don Bosco[22]. Au départ d'une œuvre, il y a le souci de la condition des jeunes, surtout les plus pauvres. La préoccupation centrale reste de leur donner une formation chrétienne et ceci reste du sort de la paroisse qui évangélise. S'y ajoute la préoccupation de l'accueil familial, c'est la responsabilité de la maison. Il y a aussi le souci de la promotion humaine développé par l'école, le partage et la vie culturelle et sportive dans la foi. Cette dernière préoccupation est facilitée dans la cour de récréation. Telles sont les caractéristiques du charisme salésien.

Conclusion

Au lendemain de l'élévation de l'ancien Vicariat apostolique du Gabon en diocèse autochtone en 1955, la jeune Église catholique du Gabon vit une nouvelle ère, une période de tâtonnements et de recherche de repères afin de se construire et se consolider. En 1969, Mgr Jean Jérôme Adam, démissionnaire, cède sa place au jeune Évêque autochtone, Mgr André Fernand Anguilet. Ce dernier s'attelle à moderniser la jeune Église locale en la dotant de nouvelles structures et cette expansion se fait avec le concours de nouvelles congrégations qui viennent s'installer dans le pays. Depuis 1964, les Salésiens sont présents dans le sud du pays. Ils prennent en charge la Mission de Sindara avant de s'engager avec le séminaire Saint-Jean en 1971, toujours à la demande de l'Archevêque de Libreville. Ces étapes furent non seulement des périodes de tâtonnement, mais aussi d'enrichissement, d'adaptation et de prise en considération des difficultés qui les attendaient. L'ouverture des centres de Port-Gentil et des autres s'en suit. Depuis, le projet a permis un meilleur engagement religieux salésien. Celui-ci tend à donner aux jeunes une place de choix dans l'Église catholique, universelle et surtout locale. Les chorales, les mouvements religieux bien organisés, les groupes des animateurs, la masse des jeunes impliqués dans la liturgie, la

22. Dimitri Ossebe, E.O. du 11 février 2021 à Libreville.

messe constituent autant d'activités qui ne peuvent laisser les jeunes en marge des activités religieuses et pastorales, mais aussi de la société[23].

L'implantation géographique des Salésiens dans l'Église du Gabon ne saurait se mesurer par la seule action religieuse. L'accent est à mettre également sur l'encadrement scolaire et professionnel et nous l'avons souligné à quelques reprises. Il serait donc intéressant de voir comment cela s'est réellement traduit dans les faits.

Sources et bibliographie

Sources orales

N°	Nom et Prénoms	Age	Profession ou Fonction	Date et lieu de l'entretien
1	Bibang Gabriel	75	Enseignant retraité. Ancien coopérateur salésien Paroisse Notre-Dame des Trois Apôtres.	13 Novembre 2019 à Libreville.
2	Ella Abessolo Olivier	42	Enseignant. Ancien élève au Centre Don Bosco Oyem.	15 Février 2021 à Oyem.
3	Ndjomo André	53	Prêtre. Ancien séminariste à Sindara. Ancien responsable du Centre Don Bosco de Sainte-Barbe.	19 Novembre 2021 à Libreville.
4	Ngoua Louis Marie	50	Entrepreneur. Cadre à Colas Gabon. Ancien élève à Sindara.	21 Janvier 2021 à Libreville.
5	Ossebe Dimitri	30	Aspirant au sacerdoce. Responsable de la catéchèse au Centre de Mikolongo.	18 Février 2021 à Libreville.
6	Pambou Clothaire	46	Enseignant.	23 Mars 2021 à Libreville.

23. Pambou Clothaire, EO du 23 mars 2021 à Libreville.

Sources

Sources imprimées

La Bible, Traduite d'après les textes originaux de Louis Second, 1996, USB-EPF.

Sources d'archives

Archidiocèse de Libreville
Rapport 1 : Missions religieuses dans le sud.

Archives du Séminaire Saint-Jean de Libreville
Registres d'inscription 1971-1980.
Registres d'inscription 1984-1997.

Archives des Sœurs salésiennes du Centre «les Cocotiers»
Rapports annuels : 1970-1980-1998.
Registres scolaires : 1980-1995-2000.

Archives des Sœurs salésiennes d'Oyem
Rapports annuels : 1990-1995 et 1997-1999.
Registres du Centre professionnel : 1990-2000.

Archives des Sœurs Salésiennes d'Owendo-SNI
Registres scolaires : 1990-2000.

Archives CSSP

Congrégation du Saint-Esprit, Notes sur le séminaire des Aînés de Sindara.

Bibliographie

ANONYME, 1959, *Don Bosco dans le monde*, Turin, Ed. LDC.
BOSCO Jean, 1946, *Mémoires de l'oratoire de Saint François de Salles de 1815 à 1855*, Lyon, Ed. Ceria.

DESRAMAUT Francis, 1949, *Don Bosco et la vie spirituelle*, Paris, Ed. Ceria.
DESRAMAUT Francis, 1969, Étude d'un livre fondamental sur la jeunesse de Saint Jean Bosco, Paris, Ed. Ceria.
GIRANDI Francesco, 1969, *L'Oratoire de Don Bosco*, Turin, Ed. LCD.
HUBERT Jacques, 1994, *Album Souvenirs du 150è anniversaire de l'Église catholique du Gabon 1844-1994*, Libreville, Imprimerie Saint Joseph.
LEMOYNE Jean Baptiste, 1956, *Mémoires biografiches*, Rome, Ed. MG.
ONDO MBA Cyrille Hyacinthe, 2005, *Les dissensions au sein des confessions religieuses : cas de l'*Église *évangélique du Gabon de 1961 à 1989*, Mémoire de Maitrise Histoire, Libreville, Université Omar Bongo.
MORAND Wirth, 1969, *Don Bosco et les Salésiens, cent cinquante ans d'histoire*, Turin, Ed. LCD.
MORAND Wirth, 1988, *L'œuvre de Don Bosco, de l'origine à nos jours*, Caen, Ed. Don Bosco.

Les groupes d'animation du Parti Démocratique Gabonais : Cellules de base militantes, instruments de propagande de masse ou cercles ascensionnels (1968 - 2007) ?

Omer Arsène IVORA MOUANGOYE,
Doctorant en Histoire, Université Omar Bongo (Gabon)
Centre de Recherches et d'Études en Histoire et Archéologie (C.R.É.H.A.)
ivora.omer@gmail.com

Résumé

Le présent article met en relief les fonctions spécifiques de ces groupes d'animation, de 1968 à 2007. En 1968, l'UFPDG, créée en 1972, soutenue par Marie-Joséphine Kama, alors épouse d'Albert-Bernard Bongo le Président-fondateur du PDG, avait favorisé la création des groupes d'animation. Avant l'indépendance du Gabon (1960), les groupes de danse étaient connus pour animer des cérémonies traditionnelles. Au lendemain de l'indépendance, de rares groupes de danse étaient créés momentanément pour chanter la gloire des autorités politiques gabonaises, mais aussi étrangères de passage au Gabon. À partir de 1968 et durant environ trente (30) ans après, plusieurs groupes de danses traditionnels du début des années 1960, devenus des groupes d'animation du PDG, émergent des neuf (9) provinces du Gabon. Constitués de centaines de militantes du PDG, entre 1968 et 2007, ces groupes se révèlent de véritables cercles ascensionnels et des instruments de propagande des valeurs du PDG.

Mots clés : Ascension – Femmes – Gabon – Groupes d'animation – Militantisme – U.F.P.D.G. – Propagande.

The animation groups of the Gabonese Democratic Party: Militant base cells, instruments of mass propaganda or ascending circles (1968 - 2007)?

Abstract

This article highlights the specific functions of these animation groups, from 1968 to 2007. In 1968, the GDPPFU, created in 1972, supported by Marie-Joséphine Kama, then wife of Albert-Bernard Bongo, the President and founder of the GDP, had encouraged the creation of animation groups. Before Gabon's independence (1960), dance groups were known to perform traditional ceremonies. In the aftermath of independence, rare dance groups were created momentarily to sing the glory of the Gabonese political authorities, but also foreigners passing through Gabon. From 1968 and for about thirty (30) years later, several traditional dance groups of the early 1960s, which became GDP animation groups, emerged from the nine (9) provinces of Gabon. Made up of hundreds of GDP activists, between 1968 and 2007, these groups turned out to be veritable ascending circles and instruments of propaganda for the GDP 's values.

Keywords : Ascension - Women - Gabon - Animation groups - Activism - GDP-PFU - Propaganda.

Introduction

En l'an 1968, le Gabon entrait dans l'une des phases les plus mémorables de sa vie politique. Albert-Bernard Bongo, Vice-Président devenu Président de la République en 1967 à la mort du Président Léon Mba, fondait le Parti Démocratique Gabonais (PDG). La fondation du PDG donnait lieu à la dissolution de tout autre parti politique et, de fait, à l'instauration du monopartisme. Albert-Bernard Bongo justifiait l'instauration du Parti unique par la volonté de garantir l'unité nationale et d'abolir les discriminations ethniques en rassemblant, dans un même et seul parti politique, toutes les couches de la société et toutes les communautés culturelles du pays. Il favorisa la mise en place de nouveaux mécanismes de propagandes et de mobilisation populaire. À cet effet, les femmes gabonaises jusque-là tenues à l'écart des grandes arènes politiques, mais représentant la moitié de la population du Gabon[1], devaient alors jouer des rôles déterminants au sein du PDG. En 1972, le PDG créa en son sein l'Union des Femmes du PDG (UFPDG), un organe spécialisé regroupant des femmes issues des neuf (9) provinces du Gabon. La création de cet organe fut justifiée par une volonté, pour les cadres du PDG, de favoriser une mobilisation véritable des femmes « pour participer à toutes les tâches d'intérêt national qui appellent un large consentement populaire (O. Bongo, 1975, p. 167). Au sein de l'UFPDG, les femmes, alors en grande partie peu instruites, s'étaient regroupées au sein des groupes d'animation du parti, et dont la création du premier groupe remontait au lendemain de la création du PDG. Ces groupes d'animation qui chantaient pour le PDG étaient devenus de véritables cellules remuantes des femmes de l'UFPDG.

De 1968 à 2007, dates de la création du PDG et du 39e anniversaire de sa création, les femmes regroupées au sein de l'UFPDG ont fortement contribué à asseoir l'hégémonie du PDG sur l'étendue du territoire gabonais à travers les groupes d'animation.

1. Rassemblement Général de la Population et de l'Habitat, 1993, p. 13.

Des analyses scientifiques (N. Metegue N'nah, 2006 ; L.-B. Mapagou, 1985 ; Koumba Kassa, 2019) et des jugements portés à l'endroit des groupes d'animation ont longtemps entretenu à leur égard une image essentiellement festive, laissant de côté les soupçons de tout autre intérêt que ces groupes pouvaient représenter pour l'hégémonie du PDG. À ce jour, quelques travaux ont relevé des hégémonies que les hommes politiques du PDG ont acquises grâce aux groupes d'animation. Il s'agit d'une récente publication de l'Anthropologue Alice Aterianus-Owanga (2020), intitulée *Une culture de « bougeuses de fesses ». Spectacle du pouvoir et incorporation genrée dans les groupes d'animation culturelle du Gabon* démontrent de façon magistrale comment depuis les années 1960 les genres musicaux ont participé à la popularité des politiques. Bien avant, Joseph Tonda (2009), un autre Anthropologue et Sociologue, mettait déjà en relief l'instrumentalisation des groupes d'animation lors des événements politiques majeurs du PDG.

Partant de ce qui précède, le présent article soulève une interrogation centrale : entre 1968 et 2007, quelle a été la contribution des groupes d'animation dans l'hégémonie du PDG et lesdits groupes ont-ils été, à un moment donné, des instruments de conquête et/ou d'ascension sociale et politique ?

Le présent article a pour objectif de mettre en relief le concours des groupes d'animation dans l'hégémonie du PDG entre 1968 et 2007. Pour ce faire, nous nous appuierons sur des données écrites, orales et sur l'iconographie. Il traite dans une première partie de l'émergence et du développement des groupes d'animation avant de montrer dans une seconde partie comment ces groupes ont été à la fois des réservoirs d'électeurs et des instruments de propagande de masse pour le PDG.

1. Les groupes d'animations : émergence et développement

Quoiqu'au Gabon, de nombreux récits tendent à associer l'apparition des groupes d'animation à l'avènement du PDG en 1968, de nombreuses données historiques et anthropologiques permettent de prouver que la danse et l'animation sont avant tout des réalités

culturelles gabonaises. C'est dans la seconde moitié des années 1960 que ces réalités vont subir une grande transformation au service des politiques.

1.1. La danse et l'animation, deux réalités culturelles gabonaises

«La danse traditionnelle est avant tout une question d'état d'esprit et non de mode. Une sorte de philosophie à la gabonaise», soulignait Igor Follot (1987 : quatrième de couverture). Dans la post- colonie, on retrouvait déjà des formes de groupes féminins de danses folkloriques dans chaque communauté culturelle gabonaise, (Alice Aterianus-Owanga, 2020). Vêtues de tenues constituées de raphias, de feuilles de palmiers ou des bananiers, de plumes d'oiseaux, de morceaux de tissues, et maquillées avec du kaolin, le look des danseuses excluait la pudeur. Certaines prestations de danse, à caractère initiatique, étaient uniquement réservées aux femmes d'une certaine catégorie d'âge et d'un certain statut spirituel (André Rabonda-Walker et Roger Sillans, 2005, p. 256-257).

Les occasions de danses étaient le plus souvent les cérémonies d'initiations, de retraits de deuils, de naissances, etc. Durant la période précoloniale et jusqu'à l'arrivée des Occidentaux, des prestations de danse étaient également données en l'honneur d'un hôte important en visite dans un village. La substance des chansons variait selon les événements. Il s'agissait soit d'éloges, des recommandations, de louanges, de bénédictions, etc. Les occasions de danses étaient aussi les moments de séduction et de défoulement pour les jeunes filles. Par les restrictions quotidiennes de leurs sociétés traditionnelles, les femmes se servaient de la danse comme moyens d'expression de leurs libertés physique et mentale. La danse était donc pour les femmes des occasions de se faire distinguer et d'attirer les regards masculins. Les pas de danse étaient simples et souvent dirigés par les femmes les plus expérimentées et les plus inspirées. La maîtrise de la langue locale et le son de la voix étaient souvent des critères de choix pour désigner la tête de file des danseuses, qui bougeaient au

rythme des battements de mains, de tam-tam, de percussions ou de sonnailles (André Raponda-Walker et Roger Sillans, 2005, p. 72-78).

1.2. Du développement à la politisation des groupes d'animation

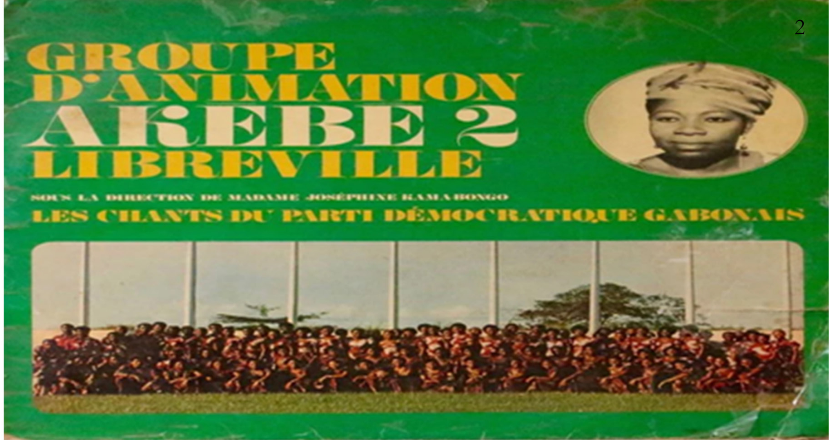
La transformation des milieux ruraux et l'extension des villes ont fortement contribué à transformer le caractère traditionnel des groupes de danse folkloriques. Les nouvelles exigences sociales avaient réduit le rythme des pratiques de danse dans les villages, et l'exode rural a progressivement modifié le calendrier des cérémonies traditionnelles. Les grandes prestations de danses se faisaient pendant les vacances scolaires (entre juin et septembre). Par souci de pudeur, les nouvelles générations d'hommes instruits cantonnaient leurs épouses dans les foyers.

En ville, certains groupes de danse se constituaient par occasion pour animer les événements coutumiers tels que les mariages, les naissances ou les cérémonies mortuaires. D'autres, pour de meilleures préparations, s'organisent en Association d'entraide et de soutien.

Au sortir de l'indépendance, les femmes qui mesuraient moins l'importance de l'accession du Gabon à la souveraineté internationale et disposaient de peu de moyens d'expression publique étaient sollicitées pour animer et accompagner des événements autres que traditionnels. À cet effet, suivons Louis-Barthélémy Mapagou (1986, p. 43) :

> Déjà aux environs de l'indépendance, un groupe s'était formé sous le nom d'*Akébé II*, autour de Martine Odja. Il s'agissait plutôt d'un ensemble folklorique qui donnait aux femmes une occasion exceptionnelle de se retrouver. L'Afrique rit, exulte ou pleure dans la danse. Mais traditionnellement, on ne danse que pour fêter un événement, heureux ou malheureux. Le groupe *Akébé* II offrait des raisons de danser en dehors des fêtes traditionnelles.





(Source : Louis-Barthélémy Mapagou, 986, p. 43 ; : Archives personnelles de l'auteur)

Légende
1 : Le groupe *Akébé II*, dans les années 1960
2 : Couverture du premier album enregistré en studio par le groupe *Akébé II* (1979)

Image 1. Le groupe *Akébé II*

Outre le groupe *Akébé* II, on notait, en début des années 1960, l'existence et l'écho du groupe *Arongo*. Les deux (2) groupes étaient alors chacun composé d'une dizaine de femmes. Dispersées dans la capitale, les femmes se rassemblaient chez l'un de leurs membres qui étaient soit le leader du groupe, le plus âgé ou celui qui disposait d'un espace pouvant accueillir les répétitions. Les noms des groupes étaient ceux des quartiers qui abritaient leurs sièges ou encore les

noms d'éléments de la nature pour faire allusion à la performance du groupe.

En 1968, *Akébé* II, dont les membres étaient majoritairement issus de la province du Haut-Ogooué2 était passé sous le patronage de Marie-Joséphine Kama, alors épouse d'Albert-Bernard Bongo (Image 1). Femme aux tendances musicales, c'est vraisemblablement elle qui avait impulsé une nouvelle tendance au sein de l'UFPDG en contribuant à la création des groupes d'animation. Akébé II, qui devint dorénavant le principal groupe d'animation (groupe "A") du Haut-Ogooué, chantait pour le Président-fondateur du parti unique.

En 1972, les femmes regroupées au sein de l'UFPDG avaient beaucoup de mal à se faire une place dans les instances du Parti. Elles n'étaient point consultées pour les grandes décisions politiques prises par le Bureau central. Y compris celles les concernant. Albert-Bernard Bongo s'était entouré de hauts gradés de l'armée gabonaise et d'une véritable élite de jeunes hommes diplômés rentrés de grandes Universités et Écoles de l'hexagone (L.-B. Mapagou (dir.), 1986, p. 48 et 53). Face à cette caste, les femmes, qui disposaient de peu d'arguments à faire valoir sur le plan de leur formation scolaire, s'étaient employées à la réalisation du projet de la création et la multiplication des groupes d'animation.

Les groupes de la période 1960-1968 étaient composés de femmes de diverses communautés culturelles. Elles apprenaient alors les chants en diverses langues, profitant ainsi à échanger leurs cultures. Avec l'UFPDG, ces groupes, dont la plupart étaient devenus des groupes d'animation affiliés au PDG, avaient pris un caractère régional. Les femmes se regroupaient désormais en fonction de leurs régions et de leurs langues d'origine. Résultat : chaque province du Gabon avait fini par avoir son groupe d'animation rattaché à l'UFPDG. Sur une longue durée 30 ans, chacune des provinces du Gabon avait un groupe d'animation, reconnu comme groupe principal (groupe "A").

2. Information recueillie par l'auteur au cours d'enquêtes de terrain.

N°	Nom de groupe	Province d'origine	Date officielle de création
1	*Arongo*	Estuaire	1968
2	*Nkol-Engong*	Estuaire	1974
3	*Kounabéli*	Haut-Ogooué	1968
4	*Akébé-Ville*	Moyen-Ogooué	1972
5	*Ignonga*	Ngounié	1980
6	*Moutsokini*	Ngounié	1998
7	*Mourim*	Nyanga	2000
8	*Boomamé*	Ogooué-Ivindo	1970
9	*Ayina*	Ogooué-Ivindo	1975
10	*Missema*	Ogooué-Lolo	1976
11	*Moukogha*	Ogooué-Lolo	1972
12	*Azembi*	Ogooué-Maritime	1974
13	*Centre-ville*	Woleu-Ntem	1969
14	*Odzamboga*	Woleu-Ntem	2002/2003

(Source : UFPDG)

Tabl. 1. Évolution de la création des groupes d'animation-PDG

Pour certains auteurs, la réinstauration du multipartisme, en 1990, devait marquer le début du déclin des groupes d'animation-PDG. Or, l'observation du tableau ci-dessus montre clairement que malgré le retour au pluralisme politique, le processus de création des groupes d'animation s'était étendu et achevé au début des années 2000, dans le Sud et le Nord du Gabon où le PDG rencontrait une forte opposition politique.

Grâce aux groupes d'animation, les femmes de l'UFPDG étaient parvenues à captiver l'attention des gestionnaires du Parti : elles étaient désormais associées aux réunions importantes. À ce propos, Louis-Barthélémy Mapagou (dir.) (1985, p. 45) rapporte que :

> Le groupe d’animation dans [ait] pour le PDG où les femmes se retrouvaient. Ce faisant, elles assimill [aient] d’abord parfaitement les slogans qu’elles chant [aient] à longueur de séances ; elles contribuent ensuite à consolider l’union, but principal du PDG, puisqu’au sein des groupes, toutes les ethnies se mélangent ; enfin, elles venaient à des réunions auxquelles, si les groupes d’animation n’existaient pas, elles n’assisteraient jamais. […] Les groupes d’animation de l’UFPDG sont vraisemblablement les cellules les plus vivantes du Parti. Elles sont en tout cas les plus remuantes.

Outre leur entrée dans les cercles consultatifs du Parti, les femmes de l’UFPDG avaient vu leurs groupes être marqués de considérations. Dans la première moitié des années 1990, les cadres du PDG parlaient de groupes « socio-culturels » pour ainsi mettre en évidence les efforts de solidarité culturelle fournis par les femmes lors de leurs prestations et déconstruire le portrait festif qu’on leur attribuait habituellement.

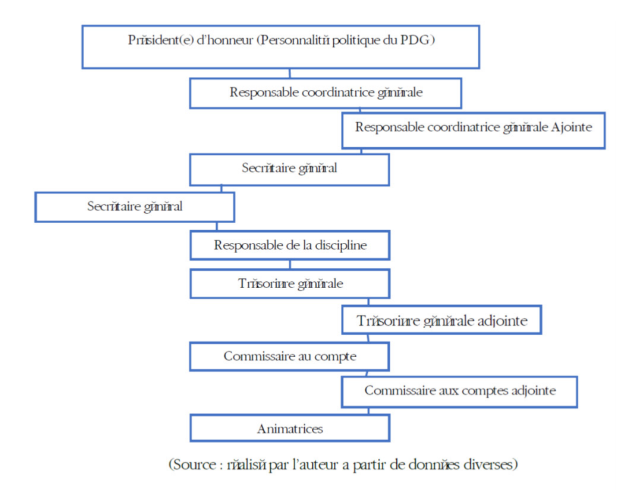


Fig. 1. Hiïrarchisation des groupes d’animation du PDG

Par la suite, ces groupes s’étaient vu doter d’un Comité d’aide aux groupes socio-culturels PDG. Mis en place par le Bureau central du Parti, ce Comité venait apporter aux groupes d’animation un soutien

financier et matériel autre que celui qu'apportaient les personnalités politiques à chaque groupe de leurs provinces respectives.
Pour une meilleure organisation, tous les groupes d'animation obéissaient désormais à une hiérarchisation (fig. 1).
Au sommet de cette hiérarchie, se trouvait donc une haute personnalité politique du Parti (CMB, 1988, p. 5). Celle-ci avait souvent un poste influent au sein du PDG et au Gouvernement de la République. Dans les différentes provinces, c'était elle qui, en plus des efforts fournis par le Comité d'aide aux groupes socio-culturels, s'assurait de l'entretien des groupes (logistiques, les tenues vestimentaires, les enveloppes, des emplois, etc.). Si cette personnalité postulait à une fonction politique élective, les femmes des groupes d'animation composaient parfois des chansons en son honneur. Souvent animés par un sentiment de concurrence les uns envers les autres, les Présidents d'honneur des groupes d'animation s'efforçaient de rendre les femmes de leurs groupes respectifs les plus présentables possible, car leur réputation et le soutien des femmes à leur endroit en dépendaient.
Ensuite, venait la Responsable coordinatrice générale. Elle était généralement désignée par les femmes de son groupe sur la base de son caractère et sa maturité. Lors des fêtes officielles, c'est elle qui se tenait au-devant de ses troupes comme le capitaine d'une légion militaire. Elle était aidée par un adjoint qui prenait souvent le relais même en présence de la titulaire.
Quant au Secrétariat général, il était chargé de la paperasse. La connaissance et la maîtrise des lettres constituaient les principaux critères de sélection des occupants de ce poste. Comme la Responsable coordinatrice générale, le Secrétaire général était assisté par un adjoint.
La Responsable de la discipline veillait au maintien de l'ordre, constatait les présences et les absences, s'assurait que les règles de fonctionnement soient appliquées. C'était aussi elle qui proposait les sanctions disciplinaires. La Responsable de la discipline était souvent une femme mûre ou de caractère.

La Trésorerie gérait les entrées financières qui résultaient des cotisations des membres du groupe et des dons des personnalités politiques du Parti.

Le Commissariat des comptes, qui travaillait en collaboration avec la Trésorerie, comptabilisait et notait les entrées et sorties des fonds de la Trésorerie.

Les animatrices étaient souvent les meneuses des chants. Elles chantaient souvent les couplets et laissaient les refrains aux autres femmes. Pour une chanson de longue durée, plusieurs animatrices pouvaient alors se relayer. Les animatrices étaient souvent les têtes de file des petits groupes d'animation (groupes "B"), de chaque province. Ainsi, au moment de former le groupe provincial (groupe "A"), elles fusionnaient. Mais à l'occasion des fêtes provinciales, chacune d'elles se retirait avec ses femmes pour reformer des petits groupes (groups "B").

La prise de fonctions des membres de bureaux des groupes d'animation se faisait lors d'une cérémonie officielle d'investiture organisée par l'UFPDG, sous ordonnance du Secrétariat du Parti.

2. Les groupes d'animation : réservoirs d'électeurs et instruments de propagande de masse du PDG

Autant que l'on notait une progression sans cesse croissante du nombre des groupes d'animation du PDG sur l'étendue du sol gabonais, autant l'on constatait une augmentation des effectifs de ces groupes. Ce fait avait fini par donner aux groupes d'animation la double fonction de réservoir d'électeurs et instrument de propagande.

2.1. Les groupes d'animation comme réservoirs d'électeurs du PDG

À leur création, nombreux de ces groupes ne comptaient qu'une dizaine de membres[3]. Avec le temps, l'une des priorités des responsables du Comité d'aide aux groupes socio-culturels PDG

3. C'était notamment le cas pour le groupe Centre-ville, composé de dix femmes lors de sa création dans les années 1970.

était de regrouper au sein des groupes, des masses importantes de militants. Les résultats ne se firent d'ailleurs pas attendre. Dans la fin des années 1970, certains groupes d'animation avaient connu une croissance spectaculaire de leurs effectifs. C'est d'ailleurs ce que rapporte ce témoignage fait en 1987 par Odette Mouyayou, alors Coordinatrice générale du groupe *Missema* (I. Follot, 1986, p. 61) :

> Depuis sa création, le 30 novembre 1976, *Missema* revendiqua plus de trois cents (300) membres. Il fait preuve d'une vitalité peu ordinaire. Non seulement il ne cesse de grossir, qui plus est, sa marge de progression dépasse la barre des 10 % annuels. À bas mot, une dizaine de militants adhèrent au groupe chaque année. Le 30 novembre 1976, à 16 h, s'est tenue au Palais Rénovation, une réunion présidée par Mme Joséphine Bongo, Présidente d'honneur de L'Union des Femmes du Parti Démocratique Gabonais, [par ailleurs épouse du Président de la République]. Le but de la réunion était de solliciter la création d'un deuxième groupe d'animation de l'Ogooué-Lolo composé au départ des ressortissantes de Lastrouville (Est du Gabon). Le 17 août 1979 à Moanda (Est du Gabon), une page de l'histoire des groupes d'animation du Gabon a été écrite grâce à la naissance de *Missema* IV. Les responsables locaux du Parti Démocratique Gabonais nous ont tout de suite soutenus. Nous avons créé un groupe mixte comprenant cent dix-neuf (119) personnes.



(Sources : I. Follot, 1987, p. 29 ; P. Moubelet-Boubeya, J.-P. Olélé Ngoma, 2008, p. 74)

Image 2. Vues des effectifs du groupe d'animation *Missema* de 1976 à 2007

Plusieurs facteurs pouvaient expliquer la croissance des effectifs des groupes d'animation dans les années 1970 et bien après. D'abord, il faut rappeler que la pratique de la danse en groupes de femmes est un fait très présent dans les communautés culturelles gabonaises. Ainsi, pour les femmes, adhérer à un groupe d'animation, qui n'exigeait pas de diplôme et permettait aux femmes de sortir de leurs « cages », était une chose aimable.

En outre, les bruits au sujet des bénéfices que les femmes tiraient des prestations publiques n'en étaient pas moins un argument de motivation à l'adhésion des femmes aux groupes d'animation. Joseph Tonda (2009, p. 135) explique d'ailleurs que :

> Ces femmes ne dansaient pas et ne dansent pas toutes pour le « plaisir ». Elles y étaient et y sont encore encouragées par l'argent, les pagnes, les T-shirts ou des repas qui leur sont donnés par les responsables des partis, et notamment ceux du plus grand de tous, le PDG du défunt [El Adj Omar Bongo Ondimba][4].

De plus, les femmes qui, dans les années 1960, étaient sous la grande autorité de leurs époux, s'étaient vu garantir un soutien du PDG en cas de représailles ou de refus des époux à vouloir que leurs conjointes dansent dans un groupe d'animation. C'est d'ailleurs ce que souligne Koumba Kassa[5], époux d'une ancienne danseuse du groupe *Mourim* :

> Les débuts étaient difficiles. Mon épouse, Sonia, avait un enfant de deux (2) ans, et moi je devais aller au travail. Lorsque Sonia avait commencé les répétitions avec le groupe *Mourim*, nous avions été obligés de faire venir sa petite sœur à la maison pour s'occuper de l'enfant lorsque la mère allait aux répétitions. Un soir de paie, je suis rentré saoul et Sonia était encore dehors alors qu'il était déjà tard dans la nuit. J'ai trouvé l'enfant et ma belle-sœur déjà endormis. Lorsque ma femme est

4. Entre 1973 et 2003, le Président-fondateur du PDG a plusieurs fois changé de nom. El Hadj Omar Bongo Ondimba est le nom avec lequel il tirera sa révérence. Au sujet des motifs du changement de noms du Président-fondateur du PDG, lire : J. Tonda, 2009, p. 127.
5. Koumba Kassa, 2019, 70 ans, retraité et épouse d'un membre du groupe *Mourim,* Libreville.

> rentrée, j'étais en colère et je lui ai porté main. Pendant plusieurs jours, elle n'allait plus aux répétitions. Puis un jour, en rentrant du travail, j'ai trouvé les membres de son groupe qui étaient venus chercher à savoir pourquoi elle ne se rendait plus aux répétitions. Le jour qui a suivi, mon patron au travail m'a dit que des gens étaient passés à mon lieu de travail pour me donner un avertissement de licenciement au cas où j'empêcherais la femme, que j'ai dotée avec mes moyens, de m'abandonner l'enfant pour aller danser pour le Parti. […] Mais je n'étais pas le seul homme à être dans cette situation. C'était un peu comme si l'autorité avait changé de propriétaire dans le foyer.

Ce témoignage est plein d'enseignements. En effet, s'il met en relief le malaise des hommes qui avaient perdu leur autorité dans les foyers, il explique surtout pourquoi dans une société où les femmes prenaient rarement de décision contraire la volonté de leurs époux, de nombreuses femmes avaient adhéré aux groupes d'animations sans se soucier de ce que pensaient leurs conjoints. Pour ces dernières, la solidarité qui existait au sein de l'UFPDG devait leur permettre de braver l'autorité masculine. Mais, la situation était quelque peu différente pour les femmes dont les conjoints étaient déjà partisans du PDG. À cet effet, Morice Zambébobé explique que :

> Lorsque mon père était entré au PDG., dans les années 1970, il avait demandé à mes frères aînés qui étudiaient au Gabon et en France de rejoindre les rangs de l'UJPDG. Mais, lorsque les groupes d'animation ont commencé à se créer et à se multiplier, il avait fait comprendre à ma mère que les responsables du Parti avaient demandé aux hommes de sensibiliser leurs épouses qui ne travaillaient pas dans une administration publique ou privée, pour qu'elles adhèrent aux groupes d'animation. Pour mon père ça ressemblait à un devoir contraignant, mais ma mère l'a plutôt bien pris. Elle s'était sentie comme importante tout à coup[6].

Les autorités du PDG avaient lancé une politique de sensibilisation au sein des familles de chacun de leurs militants. Ainsi, un homme, membre du Parti, dont l'épouse n'avait aucune fonction

6. 2020, Enseignant de Français, 49 ans, Libreville.

dans l'administration, devait la convaincre d'adhérer à un groupe d'animation.

Un fait non moins important était cependant à noter. En effet, bien que la sensibilisation pour l'adhésion des femmes fût plus une affaire d'adultes, il n'en demeurait pas moins qu'au sein de certains groupes d'animation, l'on retrouvait des enfants de bas âges. À cet effet, Odile Bezinga[7], un ancien membre du groupe *Boomamé*, dit :

> Le groupe *Boomamé* était majoritairement composé de femmes. Les hommes n'étaient que très peu et étaient généralement les musiciens qui accompagnaient les femmes en jouant les instruments [...]. Cependant, il n'y avait pas que des adultes dans ce groupe. On retrouvait parfois des familles entières. C'est-à-dire que si on retrouvait la mère, on pouvait retrouver également les enfants filles et fils[8].

Ce témoignage livre deux (2) informations capitales. D'abord, ce témoignage permet de noter que les groupes d'animation obéissaient à une répartition de tâches. Les femmes chantaient et dansaient, tandis que les hommes jouaient les instruments de musique. Enfin, il révèle que les groupes d'animation assuraient une relève en accordant aux jeunes enfants le droit d'être des leurs.





(Source : I. Follot, 1987, p. 52-79)

Image 3. Petites filles dansant au sein du groupe *Missema* en 1977

Les témoignages de Koumba Kassa, Morice Zambébobé et d'Odile Bezinga tendent donc à confirmer les propos de Nicolas Metegue N'nah (2006, p. 198-199) qui révèle que, sous le règne du

7. 2019, ancien membre du groupe *Boomamé*, 60 ans, Booué.
8. 2019, ancienne danseuse du groupe socioculturel *Boomamé,* 56 ans, Makokou.

Président-fondateur du PDG, «envoyer son épouse et/ou sa fille danser dans ces groupes d'animation était devenu l'un des moyens les plus sûrs pour avoir une promotion dans son travail. Ne pas le faire entraînait les foudres des dirigeants et, souvent la disgrâce».
En étant membres de l'UFPDG, les femmes des groupes d'animation avaient le devoir de voter pour le candidat investi par le PDG. Dans nombreuses de leurs compositions musicales, elles ne manquaient d'ailleurs pas de rappeler leur engagement électoral, comme c'est le cas dans ces propos tirés du morceau *Bamgoye* Bâ *Boomamé*[9] du groupe *Boomamé*, sorti en 2005 à la veille de la campagne présidentielle :

> […] En 2005, nous prenons engagement, un vote massif et franc […] Yaya Omar on vous vote d'emblée et vous allez gagner […]. Nous, le groupe *Boomamé* nous vous soutenons. À cause de la paix, on vous vote à cent pour cent (100 %), […], pas d'inquiétude avec les femmes, Yaya, vous allez gagner!

Comme mis en relief par les propos ci-dessus, les groupes d'animation constituaient un vaste réservoir d'électeur(e) s assuré pour le PDG et son Président-fondateur. Mais la fidélité électorale des groupes d'animation ne se limitait pas qu'aux élections présidentielles. Dans les différentes circonscriptions administratives du pays, les femmes de l'UFPDG devaient rester fidèles aux candidats que proposait le PDG lors des élections législatives, locales ou sénatoriales.

2.2. Les groupes d'animation et l'UFPDG : la chaîne de direction d'un réseau de propagande de masse et de conquête électorale

Dans les premières années de sa création, le PDG organisait ses stratégies de propagande autour des graphiques (calendriers, brochures, posters géants), des livres, des émissions radiotélévisées retraçant les grandes idées du Parti[10]. Dans ce contexte où les capacités d'émissions audiovisuelles étaient peu développées, certaines chansons enregistrées dans des studios et diffusées à la

9. Qui signifie littéralement en langue *Ikota* «les panthères d'Omar»
10. Programme de Propagande du Parti Démocratique Gabonais, 1968, p. 1-9.

radio reprenaient les idées de la Rénovation. Ainsi, les groupes d'animation du PDG qui bénéficiaient alors d'une logistique permettant de composer, d'enregistrer et de diffuser leurs chansons à la radio avaient joué un rôle déterminant dans la propagande de masse des idéaux du parti. Leurs particularités à pouvoir enregistrer et diffuser les chansons, conjuguées à leurs capacités de reproduire sur scène réelle leurs prestations lors des cérémonies officielles du parti, faisaient d'eux des instruments de propagande sans pareils. Avec le développement de la technologie audiovisuelle, ces groupes avaient amélioré leur visibilité et leur écho à travers le pays et hors des frontières.

Généralement, les groupes d'animation étaient perçus comme de simples cellules d'animations lors des manifestations officielles. À cet effet, le 12 mars de chaque année était d'ailleurs le moment pour ces groupes de s'illustrer :

> Répartis, par provinces ou établissements scolaires en plusieurs «groupes d'animation», les militants et militantes de [l'UJPDG et de l'UFPDG] rivalisaient d'ardeur lors des nombreuses réceptions et fêtes qu'ils étaient chargés d'animer. La fête la plus importante était naturellement celle du parti fixée au 12 mars, date anniversaire de l'annonce de la création du Parti Démocratique Gabonais. La veille de ce grand jour, l'UFPDG donnait toujours, au gymnase du stade omnisport Omar Bongo de Libreville, un spectacle fait seulement de production, sur scène, de tous les groupes d'animation de la capitale dont les militantes se surpassaient alors dans l'exécution de mouvements lascifs, très appréciés des dignitaires du régime, qui, aux premiers rangs, passaient facilement plus de cinq (5) à six (6) heures à regarder se trémousser cette gent féminine bigarrée (Nicolas Metegue N'nah, 2006, p. 198).

Pourtant, derrière cette considération de «bougeuses de fesses» qui a longtemps véhiculé une représentation dégradante des femmes des groupes d'animation (Alice Aterianus-Owanga, 2020, p. 195), se trouvait une véritable stratégie de propagande politique. En effet, les groupes d'animation chantaient en langues locales et en français, ce qui permettait à la fois de toucher la sensibilité de trois (3) catégories de personnes. Les deux (2) premières catégories concernaient

les populations d'une même localité. L'une rassemblait les vieilles personnes qui comprenaient et maniaient mal la langue française. L'autre rassemblait les personnes, souvent jeunes, qui comprenaient et maniaient mal leurs langues natales. La troisième catégorie était celle des personnes issues d'autres communautés culturelles et dont la langue française seule pouvait leur permettre de saisir la substance des chansons composées dans une langue différente des leurs. L'impact psychologique qui découlait alors de ces compositions musicales bilingues était non-négligeable sur les populations, comme nous le rapportent Bruno Bétsiba[11] :

> Pendant les élections présidentielles, on avait remarqué que la seule musique qui passait, c'était la musique d'[El Hadj Omar Bongo Ondimba] et du PDG. Jamais vous ne pouviez être dans un bistroquet et écouter la musique d'un candidat de l'opposition. La musique d'[El Hadj Omar Bongo Ondimba] était partout. À la radio, à la télé, dans les bistroquets, n'en parlons même pas ! C'est pourquoi même quand les autres candidats venaient nous exposer leurs projets de société, on savait déjà qui on devait voter. Imaginez-vous que vous restez pendant des semaines et des mois en train d'écouter *Boomamé*[12] qui vous dit en langue *ikota «* [il ne] faut pas voter n'importe qui, il faut voter Omar *», vous faites comment* ? Nous aussi, on votait Omar !

Mouangoye Daniel[13], une ancienne autorité politique de la commune de *Booué*, interrogé sur le groupe d'animation *Boomamé* relève, quant à lui :

> Si, à l'instar des groupes socio-culturels d'autres provinces du Gabon, le groupe *Boomamé* a souvent été considéré comme un simple groupe d'animation chargé de mettre l'ambiance lors des campagnes électorales ou des visites officielles du Président El Hadj Omar Bongo Ondimba dans la province de l'Ogooué-Ivindo, l'impact de la substance de certaines chansons de ce groupe était non négligeable quand il s'agissait d'influencer le choix à faire sur le candidat à voter[14] lors des échéances

11. Agriculteur, 2019, Booué, 49 ans.
12. Groupe d'animation - P.D.G de l'Ogooué-Ivindo, auteur de plusieurs compositions musicales pour le PDG dont "*Allo-Allo*".
13. Ancien Maire de la commune de Booué, 2020, 62 ans, Moanda.
14. *Id*.

> électorales. C'était comme un évangile que prêchait le Président El Hadj Bongo Ondimba et son parti. Une fois qu'un morceau était sorti, on pouvait l'écouter dans les bistroquets, dans les taxis et même parfois à la radio, et ce, de façon répétée. À une certaine époque, on écoutait rarement des chansons dédiées à un autre parti que le PDG. Du moins en ce qui concernait la province de l'Ogooué-Ivindo. Vous imaginez donc que, dans ces conditions, l'impact psychologique que le groupe pouvait avoir sur le vote des gens était très important.

Cet état de fait apparaît dans la chanson *allo allo* que le groupe *Boomamé* avait sorti en 2005. En substance, on retrouve une incitation au vote en faveur du Président-fondateur du PDG. À cet effet, le groupe chante en ces termes :

> […] Oui… oui c'est notre guide. Oui… oui c'est notre atout. […] Faut pas voter *bi* voté voté, il faut voter Omar. Il ne faut pas voter *bé* voté voté, il faut choisir Omar. […][15]

Cette propagande n'est probablement pas étrangère aux facteurs explicatifs du succès du « candidat naturel » du PDG dans la province de l'Ogooué-Ivindo, comme ce fut le cas en 2005 où il sortit de l'élection présidentielle avec un suffrage de près de 85 %, selon le rapport de la Commission Électorale Autonome.

Ainsi, au-delà du caractère festif que pouvaient refléter les groupes d'animation, se cachait une véritable stratégie de marketing politique. À ce propos, Thibault Jeandemange (2015, p. 5) explique que :

> Les esthétiques propres à la musique – substituant tous autres motifs d'usage – participent aux grands récits sur le bien commun dans les campagnes de marketing politique. […] La musique est en mesure d'impulser un rythme afin de mettre en mouvement les individus. Cet élément est particulièrement observable lors des meetings. Elle doit également pouvoir provoquer des impulsions ainsi qu'une forte adhésion au programme du candidat.

Luis Velasco-Pufleau (2012, p. 8) ajoute :

15. *Boomamé,* 2005, « Bangoye ».

> L'utilisation des œuvres musicales est privilégiée au sein des dispositifs de politique symbolique notamment par leur capacité à fédérer des émotions au sein des rituels politiques ou médiatiques. La question de la maîtrise de la polysémie des œuvres musicales et de l'encadrement de leur réception afin d'éviter la réappropriation ou le détournement de celles-ci par des acteurs divers est fondamentale pour tout pouvoir qui utilise ces œuvres à des fins de légitimation.

Si leur mission de conquérir l'électorat était plus perceptible sur la scène musicale, il est à noter qu'autant que les hommes membres du PDG incitaient les femmes à rejoindre les groupes d'animation sous le parti unique, à parti des années 1990, ce fut au tour des femmes des groupes d'animation de contraindre leurs conjoints à adhérer au PDG. Ignace Koumba Pambolt (1979, p. 143-144) n'écrit-il pas :

> Les femmes au sein du PDG ne jouent qu'un rôle figuratif et marginal, par rapport à celui des hommes, dans la mesure où elles ne sont pas consultées pour les grandes orientations nationales […] on se sert d'elles pour faire du chantage à leurs époux ; ainsi ce mot d'ordre lancé par l'UFPDG : « faites la grève du sexe si votre mari ne veut pas adhérer au PDG ».

Cet état des faits était les manœuvres du sommet de la hiérarchie du PDG qui coordonnait les groupes d'animation selon les ambitions du parti, comme l'indique Monique[16], ancien membre du groupe *Azembi*:

> […] Toutes celles qui étaient membres des groupes d'animation étaient par ailleurs membres du Parti Démocratique Gabonais. Les plus de seize (16) ans avaient leurs cartes d'adhésion et militaient pour le PDG. Celles qui étaient à la tête des groupes occupaient souvent des postes de responsabilités au sein de l'UFPDG. Ainsi, cumuler ces responsabilités nous imposait d'organiser et faire fonctionner les groupes d'animation selon les instructions du Conseil national de l'UFPDG et du Bureau politique[17] PDG.

16. Le 12 février 2020, ancien membre du groupe *Azembi*, Libreville, 57 ans.
17. Créé en 1979, c'est l'organe qui dirige le parti, sous l'autorité du Secrétaire Général. cf. L. Epimi Nguia, 2015, p. 22-23. Cette référence ne figure pas à la fin du travail.

Comme l'indique cet ancien membre du groupe Azembi, les groupes d'animation étaient de véritables courroies de transmission des idéaux du PDG entre le sommet de la hiérarchie et la base militante. À la tête des effectifs de plus de 100 femmes (tableau 2), les Coordinatrices responsables générales des groupes d'animation avaient pour mission de faire appliquer les instructions des hiérarques du parti au sein des groupes respectifs.

N°	Noms des groupes	Coordinatrices responsables générales	Effectifs minimums entre 2008 et 2009
1	*Arongo*	Viviane Damas	100
2	*Nkol-Engong*	Alice Baky	100
3	*Kounabéli*	Paulette Kelekissa	100
4	*Akébé-Ville*	Ntchaga Ogoula	100
5	*Ignonga*	Thérèse Bissieme	100
6	*Moutsokini*	Cécile Mboundzou	100
7	*Mourim*	Éliane Boucalt	100
8	*Boomamé*	Jeannette Bouka	100
9	*Ayina*	Solange Mvela Éssia	100
10	*Missema*	Élisabeth Batsiandji	100
11	*Moukogha*	Christiane Mboulougou	100
12	*Azembi*	Marie-Claire Medang	100
13	*Centre-ville*	Delphine Nguema	100
14	*Odzamboga*	Cécile Mbang	100

(Source : UFPDG)

Tabl. 2. Les groupes d'animation lors du 39e anniversaire de la création du PDG en 2007

Le 12 mars 2007, lors du 39e anniversaire du PDG, dernier auquel avait pris part son Président-fondateur à la place des fêtes de Libreville, les groupes d'animation avaient effectué une parade «tonitruante» (Image 2). Aspect marquant, plusieurs femmes des années 1970 et 1980 étaient encore présentes dans les rangs des groupes avec à leur tête d'«emblématiques» animatrices et coordinatrices responsables générales et une présence remarquable des jeunes filles élèves et

étudiantes. Ce dernier fait tranchait avec ce que l'on avait l'habitude de voir. Habituellement, c'étaient les jeunes filles non scolarisées qui s'adonnaient le plus à la danse dans les groupes d'animation.
Si l'argument de relève était évoqué par ces jeunes filles pour justifier leur présence dans les groupes d'animation, on ne peut négliger que leur forte adhésion ait été la conséquence des politiques d'encouragement à l'autonomisation des jeunes filles, menées par Édith-Lucie Bongo Ondimba, Première dame du Gabon depuis le 4 mars 1990[18] et Présidente d'honneur de l'UFPDG depuis 2003.



(Source : L.-J. Ndembet, 2008, p. 2).

Image 4. Parade des groupes d'animation du PDG le 12 mars 2007

Conclusion

Les groupes d'animation ont longtemps été considérés comme des regroupements de femmes, dont le seul but était de créer de l'ambiance lors des manifestations politiques du PDG. Cette considération a été renforcée par une littérature et des commentaires discriminatoires et péjoratifs visant à dresser un bilan peu valorisant du rôle des femmes de l'UFPDG dans les premières décennies de la création du PDG. Pourtant, bien au-delà de l'animation, ces

18. Après son divorce avec Marie-Josephine Kama, en 1987.

groupes cachaient un intérêt hégémonique pour les responsables du PDG. Ces groupes, créés entre la fin des années 1960 et le début des années 2000, avaient vu leurs effectifs passer d'une dizaine de femmes à plusieurs centaines. En chantant la gloire du PDG, ils incitaient les populations à voter pour les candidats de ce parti lors des échéances électorales de grande envergure. Les chansons étaient le plus souvent produites en langues locales et en français, permettant ainsi de toucher la sensibilité de plusieurs catégories de personnes en âge de voter. Quoique la conquête des électeurs était plus remarquable dans les compositions musicales, elle se poursuivait dans les cellules familiales où, à partir des années 1990, les femmes des groupes d'animation contraignaient leurs époux à adhérer au PDG, au risque de subir une «grève du sexe». Mais si elles constituaient une armée de conquête, les femmes des groupes d'animation avaient aussi le devoir de voter pour le parti au moment des élections.

In fine, entre 1968 et 2007, les groupes d'animation du PDG, renommés «groupes socio-culturels» dans les années 1990, ont fortement contribué à faire asseoir les idéaux du PDG, non seulement en propageant les grandes idées dudit parti à travers des compositions musicales, mais également en prenant part, et de façon massive, aux votes des candidats PDG.

Sources et bibliographie

Sources orales

N°	Noms et Prénoms	Âge	Profession	Date et lieu de l'entretien
1	MOUANGOYE Daniel	62 ans	Ancien Maire de la commune de Booué	2 avril 2020, à Moanda
2	Monique	57 ans	Ancien membre du groupe *Azembi*	12 février 2020, à Libreville
3	BÉTSIBA Bruno	49 ans	Agriculteur	7 février 2019, à Booué
4	BEZINGA Odile	60 ans	Ancien membre du groupe *Boomamé*	7 février 2019, à Booué
5	ZAMBEBOBE Morice	49 ans	Enseignant de Français	8 février 2020, à Libreville
6	KOUMBA KASSA	70 ans	Retraité et épouse d'un membre du groupe *Mourim*	9 février 2019, à Libreville

Source audiovisuelle

Kounabéli, «Les chants du Parti Démocratique Gabonais», 1979.
Boomamé, 2005, «Bangoye».

Sources écrites

Rassemblement Général de la Population et de l'Habitat, 1993.
Programme de Propagande du Parti Démocratique Gabonais, 1968.

Bibliographie

ATERIANUS-OWANGA Alice, 2020, «Une culture de « bougeuses de fesses ». Spectacle du pouvoir et incorporation genrée dans les groupes d'animation culturelle du Gabon» (En ligne : https://books.openedition.org/enseditions/15472?lang=fr).
AUGÉ Axel, 2005, «Jeunes, jeunesse et intégration des élites politiques au Gabon. La place des trajectoires sociales individuelles», *Afrique contemporaine*, n° 213, 2005, p. 197-215.

BONGO ONDIMBA El Hadj Omar, 1975, *Au service du Gabon. Pensée et actions sociales,* Éditions du Parti Démocratique Gabonais, Nkoussu Productions.

ÉPIMI NGUIA Lucien, 2015, *Demain le Gabon : Patriotisme pour une nouvelle alliance,* Libreville, Les éditions Ntsame.

ITOUMBA Olive Pulchérie, 2017, «Les femmes et la politique au Gabon (1956-2009) : une affaire d'État ou d'activisme féminin?», *HISTARC (Rev.gab.hist.arch)*, n° 2, p. 30-55.

JEANDEMANGE Thibault, 2015, «Les émotions musicales dans la communication politique : la musique participe-t-elle à la production des grands récits sur le bien commun?», Congrès AFSP Aix (en ligne : https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&url=https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/2567/files/2015/05/JEANDEMANGE-La-musique-participe-t-elle-%25C3%25A0-la-production-des-grands-r%25C3%25A9cits-sur-le-bien-commun-AFSP).

KOUMBA PAMBOLT Ignace 1979, *L'intégration de la femme gabonaise dans le processus de développement*, Mémoire de maîtrise de sociologie.

MAPAGOU Louis-Barthélémy (dir.), 1986, *Mémorial du Gabon (1970 – 1974),* Genève/Monaco, SIED.

METEGUE N'NAH Nicolas, 2006, *Histoire du Gabon : des origines à l'aube du XXIe siècle*, Paris, L'Harmattan.

MOUBELET-BOUBEYA Pacôme et OLÉLÉ NGOMA Jean-Patrick, 2008, *Omar BONGO, un parti, une vision pour le Gabon,* Gabon, Libreville, Les Éditions du silence.

MOUBELET-BOUBEYA Pacôme et OLÉLÉ NGOMA Jean-Patrick, 2008, *Omar BONGO, un parti, une vision pour le Gabon,* Libreville, Les Éditions du silence.

MOULEBA Emma Prudence, 2012, *L'enseignement secondaire au Gabon sous l'angle du genre (1947-1983),* Université Paris, Denis Diderot.

NDEMBET Lin-Joël, 2007, «Dans un contexte politique de trouble social difficile», *L'Union,* n° 07967, p. 2.

TONDA Joseph, 2009, «Omar Bongo Ondimba, paradigme du pouvoir postcolonial», *Politique africaine*, n° 114, p. 126 -137.

VELASCO-PUFLEAU Luis, 2012, «Réflexions sur les rapports entre musique et propagande», *Hal*, vol 8, n° 01 (en ligne).

La problématique de l'autochtonie dans le partage du pouvoir politique dans la ville de Lambaréné au Gabon de 1990 à 2018

Gérémie David MOULECKA,
Doctorant en Histoire Africaine
Département d'Histoire et Archéologie
Université Omar Bongo de Libreville
Centre de Recherche et d'Études en Histoire et Archéologie
geremiemoulecka@gmail.com

Résumé

La ville de Lambaréné, comme d'autres villes du Gabon, a connu des migrations de plusieurs peuples dits allochtones qui se sont ajoutés aux peuples autochtones. Malgré une cohabitation harmonieuse, l'autochtonie est essentielle dans l'échiquier politique de la ville où elle fonde et configure la distribution des postes électifs. Depuis les années 2000, l'autochtonie se trouve toutefois chahutée en raison des velléités des Allochtones à vouloir rebattre les cartes du jeu politique. Fondé sur des sources orales et une bibliographie diversifiée, le présent article, loin de remettre en cause l'unité des peuples, entend faire la recension des éléments probants dans l'administration de la preuve d'autochtonie observée à Lambaréné dans l'intervalle temporel allant de 1990 à 2018.

Mots clés : Lambaréné - Autochtonie - Allochtone - Vie politique - Géopolitique.

The issue of autochthony in the sharing of political power in the city of Lambaréné in Gabon from 1990 to 2018

Abstrat

The city of Lambaréné, like other cities in Gabon, has experienced the migrations of serveral so-called allochthonous peoples who have joined the indigenous peoples. Despite a harmonious cohabitation, autochtony is essential in the political scene of the city where it founds and configures the distribution of elective positions. Since the 2000s, however, autochthony has been heckled because of the inclinations of non-natives to reshuffle the cards of the political game. Based on oral sources and a diverse bibliography, this article, far from calling into question the unity of peoples, intends to review the evidence in the administration of the evidence of autochthony observed in Lambaréné in the temporal interval ranging from 1990 to 2018.

Keywords : Lambaréné - Autochtony - Allogene - Political life - Geopolitic.

Introduction

La ville de Lambaréné est la capitale provinciale de la province du Moyen-Ogooué, située au centre du Gabon. Autrefois, Lambaréné était une région d'immigration de peuples divers. Les Myéné, les Akélé et les Fang s'établirent les premiers vers la seconde moitié du XVIIe siècle. Dans sa migration, le peuple Mérié[1] vint s'y établir au moment où la ville devint une zone économique prospère avec l'installation des chantiers forestiers pendant l'époque coloniale. Bien que la cohabitation soit harmonieuse entre les peuples, il n'en demeure pas moins que dans le champ politique, l'autochtonie apparaît essentielle dans le partage du pouvoir local. L'autochtonie renvoie ici au caractère autochtone des peuples de la région. Ainsi, un autochtone est « le membre d'une population installée sur un territoire donné avant tous les autres, qui a établi des relations particulières, anciennes et toujours actuelles avec ce territoire et son environnement, et qui a des coutumes et une culture qui lui sont propres » (C. de Lespinay, 2016, p. 19)

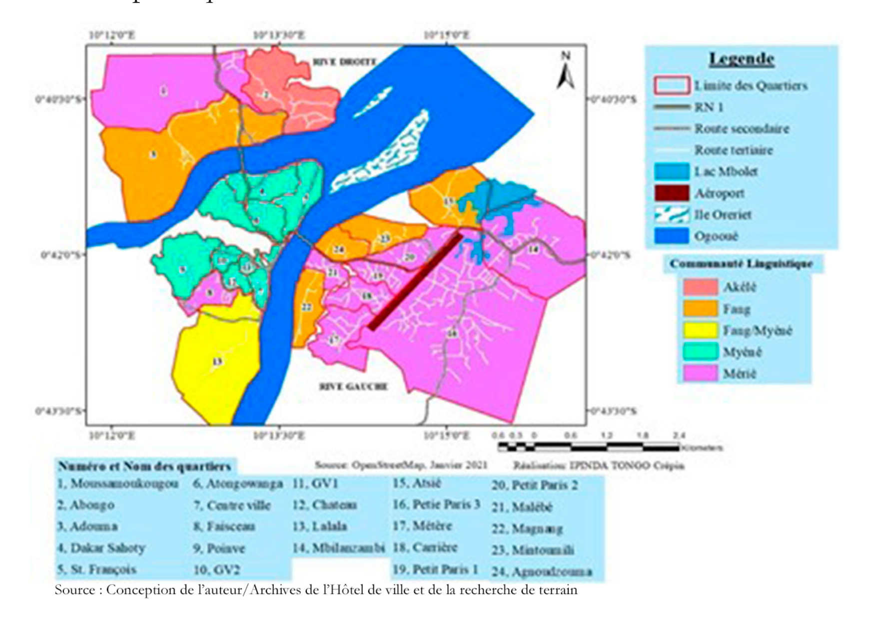
Partant de ce qui précède, notre réflexion soulève la question centrale suivante : quelle est l'influence de l'autochtonie dans l'échiquier politique à Lambaréné ?

La réflexion soutient l'idée que l'autochtonie joue un rôle primordial dans le partage du pouvoir au sein des peuples locaux. L'objectif de l'étude est de recenser des éléments probants dans l'administration de la preuve d'autochtonie observée à Lambaréné dans l'intervalle temporel de 1990-2018. Ces deux bornes correspondent respectivement au retour du multipartisme et de la tenue de la dernière élection couplée (législative et municipale).

Pour atteindre cet objectif, une palette documentaire est mise à contribution. Elle est composée d'enquêtes orales et d'une bibliographie diversifiée. De l'exploitation de l'ensemble documentaire découle une articulation de l'étude en deux parties. La première présente les peuples autochtones et allochtones. La

1. Appellation des populations venues du sud à savoir Nzébi, Punu, Tsogho, Snago etc.

seconde met en relief l'influence significative de l'autochtonie dans le domaine politique à Lambaréné.



Source : Conception de l'auteur/Archives de l'Hôtel de ville et de la recherche de terrain

Carte 1. Localisation zonale des différents peuples à Lambaréné

1. Les peuples autochtones et allochtones de Lambaréné

La ville de Lambaréné a connu deux mouvements migratoires. Le premier est la migration des peuples dits « autochtones » tous venus d'ailleurs. Le second a eu lieu lors de la prospérité économique, conséquence du développement des chantiers forestiers pendant l'ère coloniale. Dans ce brassage, il se dégage des peuples dits « autochtones » composés de Myéné, Akélé et Fang d'une part ; et d'autre part des peuples dits « allochtones » constitués de Mérié (Nzebi, Tsogo, Guisir, Sango…). La cohabitation entre ces peuples est harmonieuse.

1.1. Les peuples autochtones : Myéné, Akélé et Fang

À propos du peuple Myéné des auteurs tels que Léopold Codjo Rawambia (1993), Hubert Deschamps (1962) et Michelle N'neghe (2019) remontent sa migration vers le début de la seconde moitié du XVII[e] et le XIX[e] siècle. Pour H. Deschamps (1962, p. 17), « Les ancêtres sont venus du lac Tangagnika où ils étaient attaqués par les hommes chevaux (simpondo)». E. A Romotingo (cité par M. N'neghe, 2019, p. 21) affirme qu'« On était vers le lac Tangagnika. C'est en migrant que nous nous sommes battus avec les peuples que nous avons rencontrés en chemin, nous ne les connaissions pas. C'est pourquoi nous avons parlé d'hommes à pattes d'animaux ». Ces propos sont corroborés avec ceux de L. Codjo Rawambia (1993, p. 523) qui affirme à son tour, « nous sommes partis du lac Tangagnika. Les blancs l'appellent de nos jours Tanganyika, l'autre nom est Abundje […] ».

L'arrivée du peuple Galwa sur les rives du Moyen-Ogooué et des lacs voisins, en aval de Lambaréné, se situe avant 1860. Cette date est déduite du récit d'évènements rapportés par Dawson Georges qui ont lieu au XIX[e] siècle dans cette région : la mort du Roi Nkombé Éyadémba du patronyme « Roi soleil » et la venue des Fangs et des Portugais. Dawson Georges (cité par H. Deschamps, *op. cit*, p, 110) indique que : « Il (le roi) est mort en 1872. Les Pahouins sont arrivés vers 1860. Les Portugais étaient venus les premiers ; ils plantèrent des palmiers, des manguiers ». L'affirmation de ce même auteur selon laquelle « Les Galwa sont arrivés depuis deux siècles, en provenance du lac Onangué ». (Dawson Georges cité par H. Deschamps, *ibid*, p. 110) laisse penser que les Galwa sont arrivés vers 1660.

Quant au peuple *Akélé*, ainsi nommé par les Myéné, et *Bingom*, par les Fang, il aurait occupé avant l'invasion Fang de vastes espaces allant de Boué à la basse Como, et des Monts de Cristal à la basse Ngounié, enjambant l'Ogooué et jusqu'aux lacs de la région de Lambaréné. C'est un peuple de « chasseurs et guerriers demi-nomades, […] parfois rapprochés des pygmées, avec qui certains de leurs propres

groupes vivent en symbiose » (H. Descamps, *idem*, p. 128). Le peuple Akélé est l'un des peuples minoritaires du Gabon contemporain[2].

La communauté fang est présente non seulement dans le Moyen-Ogooué mais aussi dans quatre autres provinces du Gabon (Éstuaire, Ogooué-Ivindo, Ogooué-Maritime et Woleu-Ntem). Pour A. F. Ratganga-Atoz (1999, p. 157), « les fang dans leur progression poussèrent d'autres peuples à l'immigration grâce à un système d'occupation légale, brutale ou amicale, certaines populations qui les avaient précédées dans plusieurs régions avant d'atteindre et de s'installer dans plusieurs provinces » comme le Moyen-Ogooué et la ville de Lambaréné cadre spatial de la présente réflexion.

1.2. Le peuple allochtone : les Mérié

Le peuple Mérié est l'ensemble des peuples (Nzébi, Punu, Tsogo, Guisir, Massango, etc.) venus du sud. Ces populations pour la plupart sont arrivées au XXe siècle, lorsque la ville de Lambaréné fut un grand foyer économique notamment avec les chantiers forestiers et les coupes familiales. Elle a connu un essor économique très important dès le XXe siècle. Les chantiers forestiers pour fonctionner avaient besoin d'une main-d'œuvre importante. Vu l'insuffisance locale, il fallait la faire venir d'autres horizons. La source d'approvisionnement la plus proche fut le sud, c'est-à-dire dans la région de la Ngounié. Certaines de ces populations ouvrières ne pouvant plus repartir trouvaient mieux de s'y installer à leur région de travail. La période des chantiers forestiers fut la plus faste en termes de transhumance humaine des contrées du Sud vers Lambaréné. Mais, nous ne pouvons pas déterminer avec exactitude la période d'arriver des premières populations Mérié dans cette localité, car, leur migration paraît avoir commencé bien plus tôt.

2. Il est précisément localisé en grande partie dans la province du Moyen-Ogooué particulièrement au quartier Abongo, dans le Département de l'Ogooué et des Lacs aux villages Nombakélé, Makouké et Belle-vue et dans la province de la Ngounié notamment à Mouila, Sindara, à Mbigou mais aussi dans l'Ogooué-Lolo, l'Ogooué-Ivindo et le Haut-Ogooué.

En réalité, aucune des populations établies à Lambaréné n'est originaire de cette partie du Gabon. Les différents peuples qui occupent cet espace résultent de migrations Bantu qui ont lieu à travers l'Afrique. Pour T. Obenga (1989, p. 27), « le noyau primitif du développement des langues Bantu était situer quelque part au Sud du lac Tchad, avec un noyau secondaire au Nord-ouest du lac Victoria ». Donc, les populations de la ville de Lambaréné sont toutes venues d'ailleurs. Car, l'autochtone fait référence au rattachement à la terre et n'y est pas venu par immigration. Or, les populations présentes à Lambaréné doivent leurs existences sur les lieux que grâce au phénomène de l'immigration qui a eu lieu à travers l'Afrique.

1.3. Une cohabitation harmonieuse entre les peuples

Les peuples africains ont toujours vécu selon la notion « déterritorialisation et reterritorialisation » (S. Mboyi Bongo, 2019, p. 331). Quel que soit l'endroit où l'on se trouve, les mythes et les légendes notamment africains parlent d'un ancêtre commun à tous les peuples. Des ethnies, des clans, et des lignages ont une descendance commune ; d'où, l'existence des liens de parenté forts des uns et des autres. C'est ainsi que le clan « *Baghuli* » chez les Nzebi correspond aux clans « *Ebiveign* » des Fang, «*Avandji* et *Avandj'igolo* » chez les Nkomi et le Galwa, « *Azali* » chez les Orungu, « *Badumbi* » chez les Punu et « *Sima* » chez les Sango etc. Aussi, le clan « *aghekaza* » des Mpongwé est apparenté aux clans « *esaméko* » des Fang et « *mombi* » des Ghisir. Le clan « ébimul » des Fang est apparenté au clan « *anuwa* » des Galwa. Il en est de même du clan « *ndjobè* » des Tsogho avec des clans « *baghuli* » des Nzebi, « *budinga* » des Ghisir et « *sima* » des Sango (G. Rossatanga-Rignault, 2009, p. 244-245). Tout ceci peut être un facteur d'unification et d'attente mutuelle.

La cohabitation entre les peuples s'est faite de manière pacifique**.** Le Galwa a su établir des rapports amicaux avec d'autres peuples venus le rejoindre à Lambaréné. Bien que le peuple Fang soit reconnu comme « farouche guerrier » selon (A. F. Ratanga-Atoz, 2009, p. 8), il s'est installé sans conflit direct avec le peuple qu'ils ont trouvé sur les

lieux malgré leur nombre imposant. En réalité le caractère excessif du Fang paraît exagéré comme le note B. Minko Mve (2003, p. 51) :

> Contrairement à ce qu'affirment certains écrits, les Fang étaient non-violents. Ils le montraient par la retenue, et traitaient autrui de façon correcte […]. Ils investissaient presque tout dialogue. Il s'agissait d'une technique de pacification permettant d'expulser au plan verbal l'imminence redoutée de la violence physique.

Les peuples venus du Sud Gabon ont été aussi reçus dans l'hospitalité et la générosité des peuples dits autochtones. Ainsi, de manière globale, les différents peuples qui composent la population de Lambaréné ont très vite cohabité dans la convivialité et la fraternité. S'il existe le terme myéné « *anongoma* » pour désigner l'étranger, la ville de Lambaréné tend à ignorer le fait de l'autochtonie ou d'allochtonie dans la mesure où les mariages intercommunautaires sont légions. À ce sujet Lionel Boungoba affirme qu'« aujourd'hui, certes que l'on se bat pour un fauteuil politique mais le climat entre les peuples est très calme. Il y a un brassage de population qui se fait avec les mariage que l'on célèbre entre Fang et Nzebi, Punu et Myéné, Akélé et Nzebi etc[3] ».

La cohabitation entre les peuples est également attestée par la composition démographique des quartiers. Soutenant cette idée de proximité résidentielle, Urlan Boussamba note qu'« aujourd'hui on assiste à un vrai métissage des populations. Si tu vas à Adouma[4] tu trouveras qu'il y a des Mérié qui y vivent. À Petit Paris III[5], il y a des habitations des Fang et des Myéné. Certes qu'on va dire que la carrière c'est pour les Nzebi, mais non ! Il y a des Fang, Myéné et Akélé[6] ».

Ces liens intercommunautaires donnent un élan d'unité nationale. Il n'est mentionné nulle part un quelconque conflit ayant opposé les

3. Boungoba Lionel. Entretien du 15 janvier 2021 à Lambaréné.
4. Quartier situé sur la rive droite au bord de l'Ogooué peuplé en grande majorité par la communauté fang dans le premier arrondissement de Lambaréné.
5. Le plus grand quartier de la Lambaréné situé dans le deuxième arrondissement peuplé par la communauté Nzébi.
6. Boussamba Urland. Entretien du 20 janvier 2021 à Lambaréné.

peuples autochtones aux peuples allochtones dans la contrée. Pour G. Rossatanga-Rignault (2009, p. 233), « la mémoire collective des Gabonais ne connaît pas de traditions de guerres ethniques ayant suscité une haine séculaire entre tel ou tel groupe avant et après la période coloniale ». L'absence de conflits a favorisé l'implantation pacifique des différentes populations.

Malgré la cohabitation remarquable de ces peuples, force est de relever que l'autochtonie influence significativement la configuration de l'environnement politique de Lambaréné.

2. L'influence significative de l'autochtonie dans le domaine politique

Lambaréné est généralement considérée comme le « Gabon en miniature » en diversité multiethnique. Comme dans d'autres localités du pays, l'autochtonie y est déterminante dans le partage et la conquête des postes impliquant le suffrage direct et indirect. Chercher à examiner l'influence de l'autochtonie dans l'échiquier politique à Lambaréné, c'est opportunément d'abord s'intéresser à la géopolitique à la gabonaise puis porter une attention successive à la conception naturelle de l'autochtonie dans le jeu politique et à la domination et la manipulation de l'autochtonie dans le jeu politique à Lambaréné.

2.1. La « géopolitique » à la gabonaise : essai de compréhension conceptuelle.

Le dictionnaire français *Le Littré* (C. Blum, 2007, p. 132) définit la géopolitique comme « […], permettant de prendre en compte l'influence de la réalité géographique sur les décisions politiques des États ainsi que les actions des hommes sur cet espace ». Qu'en est-il de la géopolitique à la gabonaise ? Quelques conceptions des acteurs politiques et définitions des analystes permettent d'y répondre.

D'après F. Matsiengui Mboula (2015, p. 14-15) la « géopolitique » s'entend comme,

> Le partage tribalo-régional de l'espace politico-administratif. La « géopolitique » a pour rôle de maintenir un certain équilibre entre les différentes provinces du Gabon au niveau du partage des postes politico-administratifs. Par exemple il y a neuf provinces au Gabon, il faut donc neuf gouverneurs. Chacun des gouverneurs étant issus d'une province.

Concept absent de la constitution de la République et du code électoral, la géopolitique occupe une place dans les arcanes de gestion au Gabon. À ce propos G. Rossatanga-Rignault (2009, *op. cit*, p. 228) écrit :

> La meilleure illustration en est le système dit de la « géopolitique ». Il s'agit d'une institution infra-juridique qui postule l'exercice et le partage du pouvoir d'État sur la base de critères d'appartenance géo-ethnique, […]. Ainsi, cela a beau n'être inscrit nulle part chacun et tous savent ce qui doit ou est censé revenir à chacun et aux autres. Les postes dans l'appareil d'État obéissent ainsi à une allocation satisfaction et l'équilibre entre toutes les composantes de la nation, même si chacune d'elle a tendance, naturellement, à estimer que sa part du « gâteau national » n'est pas celle qui devrait lui revenir.

Pour Albert Bernard Bongo[7], président de la République gabonaise de 1967 à 2009, la mise en place du parti unique, en 1968, et sa logique géopolitique répondaient à une préoccupation nationale visant à mettre fin aux conflits tribalistes. Il voulait impulser une certaine unité nationale au sein des populations gabonaises. Cette unité transparaît lors du 3e congrès du Parti démocratique gabonais (PDG) :

> L'histoire nous a prouvé, même après l'indépendance, que cette voie du multipartisme était néfaste à l'émergence d'une véritable nation gabonaise, unie et cohérente dans ses multiples composantes. Et ajoute que la construction de l'unité nationale devait elle-même, s'inspirer de la tradition africaine et s'appuyer résolument sur la pratique du dia-

7. Albert Bernard Bongo devenu El Hadj Omar Bongo en 1973, puis Omar Bongo Ondomba dans les années 2000. Homme politique gabonais (1935-2009). Il est le deuxième président de la République gabonaise de 1967-2009. Il est le Président-fondateur du Parti démocratique gabonais (PDG) le 12 mars 1968.

> logue et de la concertation à l'africaine. Il fallait donc un parti de masse permettant d'asseoir une politique qui, garantissant la démocratie, doit assurer le progrès constant à chaque famille gabonaise grâce à une stratégie requérant l'aval du grand nombre[8].

Dans la même veine, Philippe Nzenguet Mayila (cité par F. Matsiengui Mboula, *op. cit*, p. 15-16), ancien Secrétaire général adjoint chargé des élections du PDG affirme que :

> La « géopolitique » naît alors du souci des autorités politiques de ne pas voir, à l'intérieur du pays, certaines communautés ethniques, qui, soit par rapport à leur importance quantitative, soit par rapport à leur position auprès du Président de la Républiques ou des autorités politico-administratives, donc de l'élite, bénéficient de certains avantages, de promotions ou de bienfaits de l'action politico-économique plus que d'autres.
> Que ce soit dans le gouvernement, dans l'administration ou dans les structures politiques, du moins par rapport au PDG et au Président Bongo, vous remarquerez que toutes les communautés ou, disons toutes les zones régionales ou départementales sont plus ou moins représentées. […]. Cette pratique n'est pas institutionnalisée de façon légale, mais c'est, disons-nous, une institutionnalisation de fait.

Assurément « chaque famille » ne pouvant être représentée, il est question de trouver dans chaque peuple une personnalité capable de jouer le rôle de leader. Ce dernier trouvé, il était sûr que non seulement la localité mais également la communauté sociolinguistique est déjà acquise grâce à l'attachement des populations à leur fils. Et qu'à travers ce fils, la communauté toute entière bénéficie des privilèges. Cela reste un point essentiel dans le jeu électoral à Lambaréné. Contrairement à Albert Bernard Bongo, le député Séraphin Akuré-Davin quant à lui apporte une nuance :

> La « géopolitique » permet à toutes les communautés de se retrouver. […]. La géopolitique a pour objectif de faire en sorte que toutes les communautés se retrouvent au niveau des instances dirigeantes. Mais cela a un inconvénient, c'est qu'à force de chercher quelqu'un de telle

8. Lire le 3e congrès extraordinaire du PDG, 1986, p. 103.

> ou telle ethnie, on amène les cancres aux affaires. […]. Il y a une géopolitique pour faire en sorte que toutes les communautés se retrouvent mais il y a aussi les calculs politiciens pour arriver aux affaires. […][9].

À en croire S. Akuré-Davin[10], la géopolitique peut être bénéfique dans la mesure où elle permet à tous les peuples de prendre part à la gestion du pouvoir. S'agissant de la commune de Lambaréné, la géopolitique permet au peuple myéné d'avoir la mainmise sur la gestion de la politique et de faire de la communauté fang la deuxième, devant la communauté Akélé. Pour ne pas frustrer, les peuples allochtones, Georges Rawiri[11], premier président du Sénat, par le truchement de la décentralisation, instaurée en 1996, créa la mairie du deuxième arrondissement afin d'avoir un poste politique. À ce sujet, Jean Jacques Bikoko dit, « la mairie du deuxième arrondissement c'est pour les sudistes. […]. Il a dit clairement que le premier arrondissement, c'est pour les Fang et la mairie centrale pour les Myéné. C'était cela la politique de Georges Rawiri pour que chaque ethnie soit représentée[12] »
Olivier Damien Allogho estime aussi :

> Ces choix obéissent à des raisons politiques. Ce sont des choix stratégiques et politiquement développer par les leaders politiques. […]. Cette stratégie a parfois entraîné la redistribution des postes politiques dans la ville de Lambaréné pour que certains ne se sentent par laisser pour compte[13].

En revanche, l'inconvénient majeur c'est qu'on envoie à des postes de responsabilité des gens qui n'ont pas le profil et la compétence parce qu'on voulait à tout prix un Nzebi, alors qu'il n'est pas à même de

9. Akuré-Davin Séraphin. Entretien du 9 septembre 2019 à Lambaréné.
10. Homme politique gabonais né en 1958 à Lambaréné. Il est médecin orthopédiste de formation. Il fut député maire et homme politique influent du PDG de 2001 à 2010.
11. Homme politique gabonais (1932-2006). Journaliste de carrière dès 1957, Directeur Général de la Radio nationale et fondateur de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise (RTG), plusieurs fois ministre de la République pendant 25 ans (1964-1989).
12. Bikoko Jean Jacques. Entretien du 20 janvier 2021 à Lambaréné.
13. Allogho Olivier Damien. Entretien du 30 décembre 2020 à Lambaréné.

tenir à ce poste-là. On peut alors retrouver à la tête d'une localité un « cancre » selon l'expression de l'honorable Séraphin Akuré-Davin.

2.2. La conception naturelle de l'autochtonie dans le jeu politique

Le retour du multipartisme en 1990 a accentué la question de l'autochtonie par les hommes politiques. Le fait que chaque homme puisse se faire élire dans sa contrée d'origines met en avant une campagne basée sur le terroir et le repli identitaire. L'autochtonie renvoie directement à l'ethnie, au clan et à la région qui restent des arguments de poids dans la campagne électorale à Lambaréné. Soulignons tout de même que le retour au terroir est un fait naturel. Chaque homme politique ou chaque individu est issu d'une famille, d'un clan, d'un lignage et d'un village. Et dans cette logique, personne ne peut ne pas en faire recours lorsqu'il se sent menacé ou a besoin de suffrages.

À propos du repli identitaire, A. Dibi Kouadio (1994, p. 19) souligne :

> Le vivant a cette disposition singulière de se contracter, de faire retour à soi quand il se sent menacé à l'extérieur. Dans la situation la plus difficile, […], l'homme retourne à son être, afin de quêter en ses replis secours et sauvegarde, avec la certitude d'y trouver ce qui jamais ne saurait lui être ; infidèle, l'espace secret qui le lie à lui-même et par lequel il se lie à autrui, aux choses et au monde. Dans la détresse la plus radicale, dans le déchirement le plus triste en apparence, l'homme se souvient encore de l'existence d'un noyau irréductible en lui auquel il doit retourner afin de ne pas se perdre. […].

Comme le dit une maxime populaire, « on n'est jamais mieux ailleurs que chez soi ». C'est dire que chaque homme politique doit avoir un fief politique. C'est pour lui un vivier électoral sûr avant d'en espérer ailleurs. À ce sujet Jean Vidal Kobo estime que :

> On ne peut faire de la politique sans base et la première base en politique c'est d'abord votre village donc votre ethnie. […]. N'importe quel candidat vous dira toujours que dans son village, on le vote automati-

quement. Ce n'est pas un frein. C'est à l'adversaire de pouvoir diviser sa base. Ce n'est pas un frein moins encore quelque chose de péjoratif au fonctionnement de la démocratie d'un pays. […][14].

De même, c'est dans cet ordre d'idée que Séraphin Akuré-Davin rappelle :

> Le discours qui est proposé quand vous allez dans votre village est simple. C'est écouté ! Je suis votre fils. Pour moi, j'ai presque envie de dire que c'est normal. Qu'un sango vote un sango, un Fang vote un Fang, un Nzébi vote un Nzébi ça ne me gêne pas. (Et apporte une nuance en disant), mais il faut aller un peu au-delà, ce Sango qui vient qui est-ce ? Qui est-ce qu'il me propose ? […]. Peut-être que là maintenant, il faut donner aux populations la capacité de lire les programmes[15].

Enfin, quant à Jeff Ndong, il pousse la réflexion un peu plus loin :

> Le recours à l'autochtonie est quelque chose que l'on doit prendre sous deux angles, c'est-à-dire, d'un côté on peut le condamner ; de l'autre c'est un fait naturel. Condamner dans la mesure où on ne fait pas le choix de la bonne personne pour ses idées. On fait le choix juste en se référant à l'aspect social et familial. De l'autre côté, c'est un phénomène naturel parce que si aujourd'hui tu es mon frère et que tu te portes candidat, même si ton projet n'est pas bon, je vais te choisir parce que tu es mon frère. Pourquoi ? Parce que je vais te donner une chance d'aller aussi siéger à l'Assemblée nationale et quand je viendrais dans ton bureau […], je peux sortir de là avec mon billet de 10 000 FCFA ; choses que je ne pourrai pas avoir dans un autre bureau (sic)[16].

Finement décryptés, les analystes et les témoignages révèlent plusieurs faits. D'abord, l'argument du fils du terroir est un fait naturel que l'on ne peut ignorer dans des contrées où cohabitent plusieurs peuples. Ensuite, lorsqu'on est candidat à une élection, on compte d'abord sur sa famille. Enfin, en sortant du cadre familial, il y a le cadre du clan, de l'ethnie, du village, de la province après de la nation toute entière.

14. Kobo Jean Vidal. Entretien du 15 août 2019 à Lambaréné.
15. Akuré-Davin Séraphin. Entretien du 9 septembre 2019 à Lambaréné.
16. Ndong Jeff. Entretien du 2 janvier 2021 à Lambaréné.

Au total à Lambaréné, comme dans d'autres localités du Gabon et d'ailleurs, chaque candidat a d'abord sa base élective (son terroir, son ethnie) sur laquelle il peut compter.

2.3. La domination et la manipulation de l'autochtonie dans le jeu politique

L'autochtonie fausse le mérite politique à Lambaréné. Il n'est pas sans revers. En effet, dans des contextes donnés, face à des situations existentielles données, les réactions et les comportements de la conscience d'attachement au terroir sont si contraires aux aspirations des autres peuples vivant dans cet espace territorial, et partant des attentes de bon sens, qu'il est presque utopique de vouloir mettre en place un véritable partage équitable du pouvoir dans des localités où cohabitent divers peuples comme à Lambaréné.

Chaque parti ou homme politique a d'abord son espace sur lequel il s'appuie. Certains politiques ont du mal à sortir de leurs cadres d'origines. L'autochtonie qui a pour corollaire l'ethnie reste alors l'un des points d'ancrage du combat politique. Lors des élections, certains citoyens ne votent pas parce qu'ils veulent un représentant local ou national, mais juste parce qu'ils veulent un (dirigeant) qui appartienne à leur peuple. Ici, certains électeurs s'identifient plus à leur leader qu'à l'idéologie défendue par celui-ci. L'autochtonie participe à l'ascension de certains acteurs politiques. On a l'impression que dans les localités à divers peuples, les peuples autochtones veulent le pouvoir au détriment des autres peuples. Par conséquent, la considération autochtone prime sur l'intérêt des populations et met en mal l'organisation d'une véritable politique de gestion locale.

Les antagonismes et l'enjeu d'une compétition électorale entre les individus se font à partir d'une base ethnique ou d'appartenance à un terroir. Pour ce faire, certains candidats n'hésitent pas à battre campagne dans leurs fiefs politiques en langue vernaculaire non seulement pour mieux faire passer le message, mais également pour exprimer leur appartenance au peuple face à d'autres candidats. On ne peut pas omettre l'idée d'un attachement au terroir dans la

société car, « c'est un fait psychologique, social et historique » (M. Edzodzomo-Ela, 1993, p. 273).
Dans cette logique, le choix électoral ne dépend plus du programme mais de l'appartenance au peuple. Pour certains, c'est le « Fils du village » comme on l'entend très souvent dans la société. Dans ce cas de figure, le programme qui devrait être le fil conducteur de la campagne du candidat n'y compte pas. Le cas de Lambaréné où cohabitent une multitude de peuples, les leaders politiques sortent de la minorité sociologique Myéné peuple dit autochtone. Pour toujours garder cette position, les leaders politiques Myéné arrivent à s'entourer des peuples majoritaires notamment Fang (le peuple dit autochtone et le plus important démographiquement) et Nzebi (le peuple dit allochtone et le plus important démographiquement).
Ces derniers, (les leaders des communautés fang et nzebi) en recevant des privilèges entraînent leurs communautés respectives à soutenir les leaders Myéné. La conséquence directe est la pérennisation des leaders politiques aux postes politiques importants de la ville. C'est aussi une forme de géopolitique dans une ville aux peuples divers. Il y a un partage du gâteau. C'est un peu « la politique du ventre » pour emprunter l'expression de Jean-François Bayart.
Conscient de l'influence qu'exerce l'autochtonie sur les attitudes de partage du pouvoir, les gourous politiciens s'en servent intelligemment pour étancher leur soif de pouvoir. Très importante, cette politique de cooptation est dans le même temps une forme de participation. Les responsables politiques en ont bien conscience et jouent sur cet aspect.
La preuve de la centralité de l'autochtonie dans l'échiquier politique à Lambaréné apparaît dans la distribution, au fil du temps, des fonctions électives aux suffrages directs et indirects. En atteste, le récapitulatif des différents maires centraux de la ville de Lambaréné de 1963 à 2018 (tableau 1).

N°	Noms et Prénoms	Législatures	Ethnies	Partis politiques
1	Onouviet Georges	1963-1965	Myéné	BDG
2	Charbonier Jean Georges	1965-1971	Myéné	BDG-PDG
3	Adjanopolo Étienne	1971-1974	Myéné	PDG
4	Remanda Raoul	1974-1997	Myéné	PDG
5	Mbéné Mayer Berthe	1997-2003	Makina	Indépendant
6	Aféne Victor	2003-2008	Fang	PDG
7	Akuré-Davin Séraphin	2008-2010	Fang	PDG
8	Akoghe Michel	2010-2013	Fang	Indépendant
9	Ayimambegwé Roger Valère	2013-2018	Akélé	PDG

(Source : conception et réalisation de l'auteur à partir de données de terrain).

Tabl. 1. Récapitulatif des différents maires centraux de la ville de Lambaréné de 1963-2018.

De 1963 à 2018, la gestion de la commune de Lambaréné est partagée par les trois ethnies dites autochtones (Myéné, Akélé, Fang) et une Makina. Le peuple Myéné a géré la commune de 1963 à 1997, ce quasi-monopole est dû aux avantages que tirent les ressortissants de cette communauté vis-à-vis du pouvoir. De 1997-2003, le poste de maire central échoit au peuple Makina par l'entremise de Berthe Mbéné Mayer. Déjà souligner que ce peuple ne fait pas partie des autochtones. Cette présence répond aux alliances politiques que se tissent le parti au pouvoir et certains partis de l'opposition et les indépendants, dans l'objectif d'avoir la majorité des conseillers ou pour déstabiliser un parti politique bien implanté dans la localité. De 2003 à 2013, ce fut le tour du peuple Fang. Cette gestion par le peuple Fang de la commune au détriment du peuple Myéné, certains lambaréens[17] pensent que c'est le fait que depuis 1990 (voir tableau 2), le siège de député est la propriété privée des myéné et c'est une forme de partage de pouvoir au sein de la localité entre les peuples dits autochtones. Un mandat échoit au peuple Akélé de 2013 à 2018. Il faut souligner que la majorité des maires sortent du PDG, parti au

17. Habitants de la ville de Lambaréné.

pouvoir. Le passage de deux maires indépendants dont une Makina prouve et met en lumière les coalitions qui existent entre le pouvoir et les indépendants.

Pour ce qui est du poste de député, le tableau ci-dessous permet d'identifier les occupants et leur appartenance ethnique.

N°	Nom du titulaire	Ethnie	Nom du suppléant	Ethnie	Législature	Parti
1	Gnoudou Jean Mari	Guisir	-	-	1967-1973	BDG
2	Adjanopolo Étienne	Myéné	-	-	1973-1980	PDG
3	Adjanopolo Étienne	Myéné	-	-	1980-1985	PDG
4	Mboumba Étienne	Punu	-	-	1985-1990	PDG
5	Ranozinault Atoka E	Myéné	-	-	1990-1996	PDG
6	Mbourou John Joseph	Myéné	-	-	1996-2001	PDG
7	Onouviet Auguste R	Myéné	Akuré-Davin Séraphin	Fang	2001-2006	PDG
8	Onouviet Auguste R	Myéné	Ndong Henry	Fang	2006-2011	PDG
9	Onouviet Auguste R	Myéné	Ndong Henry	Fang	2011-2018	PDG

(Source : conception et réalisation de l'auteur à partir de données de terrain).

Tabl. 2. Récapitulatif des députés de la ville de Lambaréné de 1967-2018

De 1964 à 2018, nonobstant l'alternance des personnes au poste de député de la ville force est de constater que plusieurs communautés linguistiques ont occupé le siège, avec une forte prégnance des Myéné. Cependant, il faut subdiviser cette période en deux séquences ; à savoir de 1967-1990 et 1990-2018.

La période 1967-1990 connaît un partage entre les Myéné et les Mérié. Avec la mise en place du parti unique à partir de 1968, le choix des représentants du peuple à l'Assemblée nationale est laissé à la discrétion du Président-fondateur, c'est-à-dire le Président Albert

Bernard Bongo. C'est pourquoi, il n'était pas étonnant de voir un ressortissant d'une autre province être député dans une autre. Député de Lambaréné de 1985 à 1990, Étienne Mboumba fut un des bénéficiaires de cette logique. Il faut néanmoins mentionner qu'avant l'avènement du parti unique, un citoyen gabonais pouvait se faire élire sur toute l'étendue du territoire national[18].

La seconde période 1990 à 2018 est celle du renouveau démocratique qui a ramené dans le système politique gabonais les élections libres et concurrentielles. Malgré ce retour à la démocratie multipartite, il importe de souligner que, hormis à Libreville (capitale du pays), il est rare de voir un ressortissant d'une autre contrée se faire élire dans une autre. La raison est à rechercher entre autres dans la revendication de l'autochtonie qui prévaut dans plusieurs localités du pays.

En un mot, dans l'intervalle temporel que couvre la présente étude, si le siège de député échoit au peuple Myéné, ce dernier, se sachant minoritaire, s'entoure du peuple Fang qui occupe le poste de suppléant. Le choix d'un originaire de la ville peut comporter deux explications au moins. Le premier est la capacité à fédérer les militants au tour de soi. La seconde est de donner au chef du parti l'impression que l'on maîtrise les populations de sa localité. Ce militantisme permet de promouvoir l'élu à des postes de responsabilité comme la nomination au sein d'un gouvernement.

Des tableaux 1 et 2, il apparaît que le problème de l'autochtonie est renforcé par les privilèges reçus par les ressortissants des communautés myéné d'abord puis fang. Le fait que ces peuples ont toujours été choisis par les tenants du pouvoir afin de représenter la localité porte à croire qu'ils ont le monopole politique. Les principales personnalités politiques de la ville de Lambaréné sont issues du peuple myéné. Il s'agit, entre autres, de Georges Rawiri,

18. Jean Marie Gnoundou originaire de la Ngounié fut député à Lambaréné en 1967-1973. Paul Marie Gondjout originaire de Lambaréné s'est fait élire dans l'Ogooué-Maritime de 1960-1961 et a été premier président de l'Assemblée nationale du Gabon. Pierre Claver Divungu originaire de la Ngounié, fut député dans l'Ogooué-Maritime de 1960-1961.

Rose Francine Rogombé[19] ancienne présidente du Sénat, Richard Auguste Onouviet[20] ancien président de l'Assemblée nationale et Madeleine Berre, fille de Rose Francine Rogombé ministre de la Fonction publique.

Dans ces deux tableaux, pour la période 1990-2018 qui occupe l'étude, le peuple Mérié n'est pas représenté. Malgré l'apport de celle-ci dans le jeu électoral, ces ressortissants n'ont pas encore occupé un poste de responsabilité politique. L'autochtonie n'est pas étrangère à cet état de fait. Parce qu'il est considéré comme arriviste, le peuple Mérié se voit automatiquement exclu dans le partage des postes politiques à haute responsabilité. En réalité, il est généralement en arrière-plan puisque ces ressortissants occupent des postes d'adjoint au Maire du Premier arrondissement de la commune et de l'Hôtel de Ville de Lambaréné[21]. Il importe toutefois de souligner que, entre 1996 et 2018, le poste de maire principal du deuxième arrondissement est quasiment la chasse-gardée de Mérié.

N°	Noms et Prénoms	Legislatures	Ethnie	Parti politique
1	Mbollo Massala Jean de Dieu	1997-2003	Nzébi	PUP
2	Leyinda Pascal	2003-2013	Nzébi	PDG
3	Nguema-Mboumba Janvier	2013-2015	Fang	PDG
4	Koumba Brigitte	2015-2018	Sango	PDG

(Source : Conception et réalisation de l'auteur à partir des recherches de terrain).

Tableau n° 3 : Récapitulatif des différents maires du deuxième arrondissement de la commune de Lambaréné de 1996-2018

19. Personnalité politique (1942-2015). Première femme magistrate gabonaise. En 1993 lors de l'élection présidentielle, elle est directrice de Campagne du candidat Bongo pour le compte de la province du Moyen-Ogooué. Président de la République gabonaise par intérim en 2009.

20. Homme politique gabonais né en 1949 à Lambaréné. Plusieurs fois ministres de la République gabonaise.

21. 1er arrondissement : Lucien Mitsombi (PDG) 3e adjoint au maire, Hôtel de Ville : Yannick Mboumba (PDG) 1er adjoint au maire, Jean Marie Ibinga (PDG) 2e adjoint au maire (2003-2008). 1er arrondissement : Corine Ilama (PDG), Hôtel de Ville : Brigitte Koulba (PDG) 2e adjoint au maire (2008-2013). 1er arrondissement : Corine Ilama 1er adjoint au maire, Hôtel de Ville : Jonas Kombila 3e adjoint au maire ; Pascal Lehinda 4e adjoint au maire (2013-2018).

Tenant compte de la forte démographie du peuple Mérié notamment les Nzebi, les acteurs et partis politiques s'ajustent, car conscients que cette communauté est essentielle dans la balance électorale. Richard Auguste Onouviet a vite compris l'importance de la communauté Nzébi. Il en a fait un allié par l'entremise des personnalités telles que Jean de Dieu Mbollo Massala et de Joseph Boly plusieurs fois choisis comme directeurs de campagne du candidat PDG lors des échéances électorales.
Aux élections législatives de 2018, les deux candidats titulaires des partis les Démocrates et du PDG respectivement Séraphin Akuré-Davin et Janvier Nguéma-Mboumba tous deux issus du peuple fang ont pris des suppléants Nzébi. Ce fait n'est pas anodin. Il démontre le poids et l'importance que ce peuple peut apporter dans le jeu électoral à Lambaréné. La prise de conscience du peuple Mérié de son atout démographique est source de renversement de la logique traditionnelle qui consiste à le reléguer au second plan de la politique et de faire des autochtones les privilégiés. C'est dans cette dynamique récente que le peuple Mérié par l'entremise des Nzébi, désormais conscient de sa place non négligeable, revendique une place de choix. Ainsi, tout en reconnaissant que l'autochtonie demeure fortement présente dans l'échiquier politique lambarénéen, nombre de témoignages ne manquent pas de relever sa fragilisation. Pour Jérôme Bibang, « aujourd'hui la tendance politique change. On donne déjà une place aux populations arrivistes surtout les Nzébi qui sont nombreux à Lambaréné. Tu ne peux plus gagner une élection si tu ne comptes pas sur les Nzébi[22] ». Daniel Aworet, quant à lui dit que, « tu vois en 2018, les candidats fang aux législatives ont pris comme suppléants des Nzébi. Pourtant, il y a d'autres communautés. Les Nzébi forment une force dans le domaine politique à Lambaréné[23] ». Odette Bangoyi ajoute qu' « un jour les Nzebi vont prendre le pouvoir politique de cette ville. RAO [Richard Auguste Onouviet] a toujours compté sur le peuple pour se faire élire[24] ».

22. Bibang Jérôme. Ebtretien du 20 décembre 2020.
23. Aworet Daniel. Entretien du 21 janvier 2019 à Lambaréné.
24. Bandoyi Odette. Entretien du 21 septembre 2020 à Lambaréné.

Conclusion

Lambaréné est un espace multiethnique où cohabitent les peuples autochtones et allochtones qui vivent en harmonie. Toutefois, dans cette harmonie se cache, au plan politique, le repli identitaire tenant à l'autochtonie. L'autochtonie s'invite fortement dans l'échiquier politique. Elle est déterminante dans la configuration et le partage de l'espace ainsi que des postes politiques. Elle a une teneur ethnique. Dans le jeu politique lambarénéen, les peuples autochtones ont une posture dominante sur les allochtones. Les postes de maire et de député sont essentiellement aux mains des ressortissants autochtones. Déjà présent pendant le monopartisme, cet état de fait demeure depuis la restauration du multipartisme qui, pourtant, permet des élections libres et concurrentielles. En général, on ne vote pas un programme mais bien un individu eu égard à son appartenance ethnique. Le cheminement récent de l'échiquier politique se caractérise toutefois par un rebattement poussif des cartes entre autochtones et allochtones. Tenant compte de leur nombre qui va crescendo, les peuples allochtones revendiquent de plus en plus une place importante sur l'échiquier politique.

Source et bibliographie

Source orales

N°	Noms et Prénoms	Âge (ans)	Profession	Date et lieu de l'entretien
1	AKURÉ-DAVIN Séraphin	63	Médecin-Maire-Député (PDG) puis député des Démocrates	9 septembre 2019 à Lambaréné
2	ALLOGHO Damien Olivier	53	Secrétaire de la Mairie du 2e arrondissement depuis 1996	30 décembre 2020 à Lambaréné
3	AWORET Daniel	81	Ancien Gendarme retraité	21 janvier 2019 à Lambaréné
4	BANGOYI Odette	58	Commerçante	21 septembre 2020 à Lambaréné
5	BIBANG Jérôme	80	Ancien comptable retraité	20 décembre 2020 à Lambaréné
6	BIKOKO Jean Jacques	78	Agent retraité de l'Asecna	3 septembre 2019 à Lambaréné
7	BOUNGOBA Lionel	55	Enseignant	21 janvier 2021 à Lambaréné
8	BOUSSAMBA Urland	45	Ouvrier	20 janvier 2021 à Lambaréné
9	KOBO Jean Vidal	50	Entrepreneur/Ancien conseillé municipal (PUP)	15 août 2019 à Lambaréné
10	NDONG Jeff	40	Enseignant	2 janvier 2021 à Lambaréné

Bibliographie

BAYART Jean François, 2006, *L'État en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard.
BLUM Claude, 2007, *Le dictionnaire Le Littré*, tome 9, Paris, Garnier.
CODJO RAWAMBIA Léopold, 1993, *Histoire des Galwa du Gabon dès avant le 18e jusqu'à la fin du 19eme siècle*, thèse d'histoire de l'Afrique, Université Paris 1, Sorbonne.
De Lespinay Charles, 2016, « Les concepts d'autochtone (indigenous) et de minorité (minority), *Revue internationale interdisciplinaire, Droit et Cultures* n°72, Université Paris Nanterre, l'Harmattan, p. 19-42.
DESCHAMPS Hubert, 1962, *Traditions orales archives du Gabon*, Paris, Berger Levrault.

DIBI KOUADIO Augustin, 1994, *L'Afrique et son autre : la différence libérée*, Abidjan, Stratega Diffusion.

EDZODZOMO-Ela Martin, 1993, *De la démocratie au Gabon, les fondements d'un renouveau national*, Paris, Karthala.

MATSIENGUI MBOULA Fortuné, 2015, *Les élections politiques au Gabon de 1990 à 2011*, Paris, L'Harmattan.

MBOYI BONGO Serge, 2019, « La notion ''d'autochtonie'' : une ambiguïté lexicale dans un monde en mouvement », *Les Cahiers d'Histoire et Archéologie (CHA) n°17*, Gabon, p. 301-314.

MINKO MVE Bernarbin, 2003, *Gabon entre traditions et postmodernité*, Paris, L'Harmattan.

N'NEGHE Michelle, 2019, *Les relations sociales entre les Galwa et les Fang de Lambaréné et des lacs*, Mémoire de Master en Histoire, Libreville-UOB.

OBENGA Théophile, 1989, *Les peuples Bantu migrations expansion et identité culturelle*, Paris, L'Harmattan.

RATANGA-ATOZ Ange François, 1999, *Les peuples du Gabon occidental (1839-1914)*, Libreville, Ed Raponda Walker.

RATANGA-ATOZ Ange François, 2009, *Les peuples du Gabon occidental, noirs et blancs du Gabon du 15e au 20e siècle*, tome 2, Libreville, CENAREST.

ROSSATANGA-RIGNAULT Guy, 2009, *L'État au Gabon, Histoire et institutions*, Gabon, Ed Raponda Walker.

De la désintégration de l'État centrafricain aux réponses sécuritaires de la CEEAC (1990-2016)

Emmanuel NDZENG NYANGONE,
Maître-assistant (CAMES)
Université Omar Bongo
ndzengnyangone@hotmail.com

Résumé

Le présent article met en relief les séquences du conflit en Centrafrique, l'impasse des opérations de paix de la communauté internationale et la réponse sécuritaire audacieuse apportée par la CEEAC. Au sortir du système bipolaire en 1991, la paix et la stabilité constituaient deux des principaux enjeux auxquels fit face la République centrafricaine. Longtemps caractérisée par le monopartisme, ce pays amorça le processus de démocratisation à la fin de la Guerre froide. Torpillé par les élites au pouvoir, il en résulta des troubles sociaux, des conflits armés (1996-2013), une instabilité politico-institutionnelle chronique et la désintégration de l'État. Face à ce péril régional, toutes les opérations de paix de la communauté internationale se trouvèrent dans une impasse. Cette situation permit une réponse sécuritaire audacieuse de la CEEAC qui apaisa les violences et occasionna le retour à l'ordre institutionnel en 2016.

Mots clés : République centrafricaine – Crise – Instabilité – Paix – CEEAC – Relations internationales – Sécurité collective.

From the disintegration of the Central African state to the ECCAS' security responses (1990-2016)

Abstract

This article highlights the sequences of the conflict in Central African Republic, the impasse in the peace operations of international community and the daring security response provided by ECCAS. At the end of the bipolar system in 1991, peace and stability were two of the main challenges facing the Central African Republic. Long characterized by a single-party system, this country began the process of democratization at the end of the Cold War. Torpedoed by the ruling elites, this resulted in social unrest, armed conflict (1996-2013), chronic political-institutional instability and the disintegration of the state. Faced with this regional peril, all the peace operations of the international community found themselves at an impasse. This situation allowed a daring security response by ECCAS which calmed the violence and brought about the return to institutional order in 2016.

Keywords: Central African Republic – Crisis – Instability – Peace – ECCAS – International relations –Collective security.

Introduction

La fin de la période post-bipolaire en 1991 fut marquée par de grandes incertitudes en Afrique centrale. En effet, durant le système bipolaire, cette sous-région fut caractérisée par un paradoxe politique majeur. Si la grande partie des pays appartenaient au camp de l'Ouest, leur système politique était paradoxalement similaire à celui de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) (A. Mbembe, 1990, p. 10-11), caractérisé par la gouvernance dictatoriale à parti unique. Ce double jeu politique fut toléré, voire encouragé par les puissances occidentales du camp de l'Ouest. Tout en prônant la démocratie, elles soutenaient des dictatures militaires et des gouvernements à parti unique qui rythmaient, pour l'essentiel, la vie politique de l'Afrique centrale (P. Ango Ela, 2001, p. 67-68). L'important soutien militaire et financier occidental apporté au régime de Mobutu Sesse Seko au Zaïre alors que ce dernier menait une politique interne dictatoriale et l'intervention française au Gabon pour rétablir Léon Mba au pouvoir, victime d'un coup d'État militaire consécutivement au caractère autoritaire de sa politique intérieure, en sont des illustrations parfaites. Ce soutien reposait sur des visées purement stratégiques relatives à la logique bipolaire[1]. L'extraversion et l'assujettissement à l'Occident furent alors un véritable moyen d'action politique qui permettait la sécurisation de leurs États et le renforcement de leurs régimes dictatoriaux (J. F. Bayart, 1999, p. 97-120 ; B. Badie, 2011, p. 64).

La fin de la bipolarité sonna le glas de cette période. Elle entraîna le lâchage des régimes autoritaires par leurs soutiens internationaux qui ne trouvaient plus aucune justification stratégique. La simultanéité de ces évènements fut ainsi le socle déclencheur du processus de démocratisation. Suite à l'impossibilité dans maints pays d'Afrique centrale de parvenir à une alternance pacifique au pouvoir, il en résulta une spirale de violence, caractérisée par des affrontements meurtriers entre troupes gouvernementales et rebelles, parfois intercommunautaires, etc. Cette situation favorisa une grande

1. Contenir le camp opposé en ayant le plus d'alliés possible dans le monde.

instabilité politique en Afrique centrale, parfois aux ramifications extérieures. Ce fut le cas de la République centrafricaine (RCA), marquée par un cycle d'affrontements politico-militaires de 1996 à 2013. Malgré les efforts de paix de la communauté internationale, ces affrontements déstabilisèrent profondément l'environnement politique et l'ordre institutionnel de ce pays. C'est à ce titre que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) fut mise à contribution afin de restaurer la paix. Comment expliquer cette instabilité chronique en Centrafrique et quelle réponse de la CEEAC face à une crise à multiples facettes ?

La présente réflexion défend l'idée que l'échec des efforts de démocratisation, la multiplication de coups d'État, la concentration du pouvoir de l'État par l'exécutif, la porosité des frontières et l'ingérence de combattants étrangers, l'échec des tentatives de dialogue avec les groupes d'opposition, etc. expliquent la prolifération de groupes armés et la persistance des conflits. Face à ce péril régional que représentait l'instabilité politique et institutionnelle chronique de l'État centrafricain, la CEEAC ne pouvait rester indifférente. Elle adopta une politique sécuritaire collective au sommet de Libreville en 1998. Son intervention se matérialisa par la mise en branle des mécanismes visant à restaurer la paix et la sécurité en Centrafrique. Modeste contribution à la connaissance de l'histoire des relations internationales de l'Afrique centrale, le présent article entend mettre en relief les traits du conflit en Centrafrique et la stratégie de sécurité collective de la CEEAC. Pour ce faire, elle s'appuie sur un ensemble documentaire constitué de sources étatiques et institutionnelles internationales que complète une bibliographie variée. Deux approches des Relations Internationales en matière de gestion des conflits et de la promotion de la paix sont mises à contribution. Il s'agit des approches « fonctionnaliste » et « sécuritaire ». L'approche fonctionnaliste met exergue le rôle de modérateur joué par la CEEAC dans le fonctionnement des communautés de l'Afrique centrale. Étant donné qu'un État solitaire ne peut parvenir à remplir de façon efficiente sa mission principale de protéger ses ressortissants de tout dommage et de garantir leur

sécurité dans le monde actuel, la solution se trouve plutôt dans le fonctionnalisme. C'est un important levier permettant la coopération et la collaboration interétatique (D. Mitrany, 1966, p. 17 ; P. Taylor, 1990, p. 125-138). Considérée comme le meilleur gage pour assurer la sécurité collective des États, l'approche fonctionnaliste permet ainsi de comprendre les motivations profondes de l'implication de la CEEAC en Centrafrique. Quant à l'approche sécuritaire en matière de gestion des conflits et de promotion de la paix, elle permet de comprendre le caractère multidimensionnel de l'implication de la CEEAC dans la résolution des crises centrafricaines. Elle déconstruit l'idée selon laquelle la gestion des conflits et la promotion de la paix passent essentiellement par l'action militaire (R. Ullman, 1983, p. 129-153).
La réflexion comporte deux parties. La première traite des trois phases du contexte sociopolitique de la Centrafrique post bipolaire. La seconde aborde le passage de témoin à la CEEAC.

1. Les trois phases du contexte sociopolitique de la Centrafrique post bipolaire

Le contexte sociopolitique centrafricain post bipolaire se caractérise par trois phases : la parenthèse démocratique (1993-2003), l'ère de l'instabilité politique et institutionnelle chronique (2003-2016) et l'impasse des opérations de paix de la communauté internationale.

1.1. La parenthèse démocratique (1993-2003)

Suivant le courant de démocratisation amorcée lors du sommet de la Baule en juin 1990, les premières élections pacifiques et démocratiques de l'histoire de la Centrafrique furent organisées en 1993. Ange-Félix Patassé du Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain (MLPC) fut élu président pour un mandat de six ans. Ce fut la première fois qu'un président accédait au pouvoir par les urnes dans ce pays depuis son accession à la souveraineté internationale. En raison des nombreux avantages que procure le pouvoir politique,

l'arrivée au pouvoir de Patassé n'a pas pu véritablement apporter un changement positif dans le système politique instauré en Centrafrique depuis 1960.

Au contraire, elle fut marquée par la mise en place d'un régime de criminalisation de l'État que J.F. Bayart, S. Ellis et B. Hibou (1997, p. 167) qualifient de gestion néo-patrimoniale. Elle se caractérise par les fraudes électorales, l'exploitation sauvage des ressources naturelles, l'économie de pillage, le népotisme, la corruption, l'impunité, la privatisation des institutions publiques de l'État, la multiplication des milices armées, l'instrumentalisation des identités ethnico-régionales et bien d'autres. Il en résulta l'échec des efforts de démocratisation au profit des méthodes anti-démocratiques. Les espoirs suscités par le processus de démocratisation amorcé en 1993 furent vite déçus.

À titre d'exemple, cette gestion néo-patrimoniale de l'État s'enracina dans le paysage politique et les secteurs sensibles du fonctionnement de l'État, tel que l'armée. En effet, la marginalisation dans l'armée des Yakoma (les privilégiés de l'ancien régime) au profit des Sara-Kaba (groupe ethnique du Président Patassé) instaura un climat explosif (O. Leaba, 2001, p. 163-175). Le sentiment d'avoir été écartés du centre de décision du pouvoir et de ses avantages matériels, s'ajoutant aux revendications corporatistes liées aux arriérés de salaires et aux conditions de travail, va mobiliser les anciens éléments de la garde présidentielle pour le déclenchement de la première mutinerie du 18 avril 1996. Des fractions de l'armée (200 à 300 soldats) entrèrent en confrontation avec la garde présidentielle et les milices loyales à Patassé. Sous prétexte d'évacuation de ressortissants français (opération Almandin I), les forces françaises intervinrent en soutien et agirent en tant que négociateurs (M. H. Mbéto-Jy, 2015).

Le 18 mai 1996, soit un mois plus tard, une deuxième mutinerie éclata. Elle fut conduite par 500 soldats qui refusèrent d'être désarmés et contestèrent l'accord signé en avril à Bangui que ne respecta pas Patassé. Comme la première, les revendications furent liées au non-paiement des soldes et à la discrimination dont les soldats Yakoma se sentaient victimes. En conséquence, une grande

partie de l'opposition et les mutins réclamèrent la démission de Patassé. Une nouvelle fois, les forces françaises soutenues par des militaires tchadiens et gabonais furent mises à contribution pour y mettre un terme (opération Almandin II). Cette deuxième mutinerie prit fin le 5 juin 1996, à la suite de l'adoption d'un protocole d'accord politique prévoyant une loi d'amnistie générale pour les mutins, leur sécurisation par les militaires français et la formation d'un gouvernement d'union nationale. Finalement, les soldats reçurent leur salaire par la France et le président accepta de ne pas lancer de procédures judiciaires contre eux. Par ailleurs, ce protocole d'accord fut suivi des États généraux de la défense nationale à Bangui, du 19 août au 9 septembre 1996. Officiellement, la plupart des recommandations de ces derniers n'ont pas été appliquées faute de moyens financiers (M. H. Mbéto-Jy, 2015).

Les attentes des soldats n'ayant pas été satisfaites, ils se soulèvent encore le 15 novembre 1996 pour demander la démission du président. Plus longue et plus dramatique, la troisième mutinerie a pour point d'orgue : le pillage du plus gros dépôt d'armes du pays situé à la caserne de Kassaï, dans la capitale Bangui (F. McFarlane et M. Malan, 1998, p. 48-58). Une fois encore, les tensions ethniques se manifestèrent, tant au sein de l'armée que de la population, notamment des regroupements des résidents de Bangui suivant leur région d'origine. La ville se divisa en deux zones antagonistes. Cette situation dégénéra en conflits interethniques d'une extrême gravité, désorganisant la vie sociopolitique et économique. Avec l'aide militaire de la France, François Bozizé, Chef d'état-major des armées nommé par Patassé, rétablit le calme. L'accord préalable signé le 25 janvier 1997 à Bangui entre le pouvoir, l'opposition et les représentants de la société civile et prévoyant un pacte de réconciliation nationale, sembla mettre un terme aux mutineries (A. C. Mayneri, 2014, p. 179-193).

À la suite de ces mutineries, Patassé, qui s'était jusque-là appuyé sur la garde présidentielle et les éléments armés du MLPC, réalisa que ces forces ne suffiraient pas à garantir sa survie personnelle et politique. Il mit en place trois milices sur la base ethnique (*Karakos, Balawas*

et *Sarawis*) basées à Bangui. Elles se développèrent rapidement jusqu'à compter 1 500 individus au total, en grande partie de jeunes chômeurs partisans du président qui se rendirent coupables de graves exactions : actes d'humiliation, nombreux homicides, viols, pillages[2], etc. Malgré tout, le pouvoir de Patassé devînt de plus en plus contesté par Kolingba et ses partisans, scindant ainsi le pays en deux blocs antagoniques : les gens du fleuve, majoritairement les *Yakoma* d'un côté et ceux du Nord dont les *Sara-Kaba* de l'autre côté (T. S. Possio, 2003, p. 79). Il fut reproché à Patassé des méthodes anti-démocratiques dans l'exercice du pouvoir et la prédation économique systémique[3].

Dans ce climat délétère, la réélection au premier tour de Patassé pour six ans lors du scrutin présidentiel contesté de septembre 1999 accentua la précarité économique et l'instabilité politique du pays. En conséquence, Kolingba tenta un coup d'État en mai 2001. La riposte provoqua la mort arbitraire de près de 300 personnes principalement les *Yakoma* (l'ethnie de Kolingba). François Bozizé, alors Chef d'état-major des Forces armées centrafricaines (FACA), fut accusé d'en être l'auteur caché. Sentant sa fin proche, il se réfugia avec ses partisans au Tchad[4]. Son exil provoqua de vives tensions entre Bangui et N'Djaména. Depuis son exil, Bozizé déclencha un deuxième soulèvement à Bangui. Ce dernier fut réprimé dans le sang par Patassé, avec les appuis libyens et congolais[5]. Ce rapprochement avec la Libye fut mal vécu par la France qui finit par lâcher Patassé. Affaibli, Patassé fut finalement renversé par Bozizé, avec le soutien de l'armée tchadienne et des mercenaires le 15 mars 2003[6]. Ce fut la fermeture de la parenthèse démocratique. Elle laissa place à l'instabilité institutionnelle et la désintégration de l'État qui devinrent progressivement chroniques.

---

2. FIDH, «République centrafricaine, Oubliées, stigmatisées : la double peine des victimes de crimes internationaux», Rapport n° 457, octobre 2006.
3. http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=1255 (consulté le 15/12/2020).
4. *Libération*, 8 octobre 2002.
5. Les combattants du Mouvement de libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba.
6. *Libération*, 17 mars 2003.

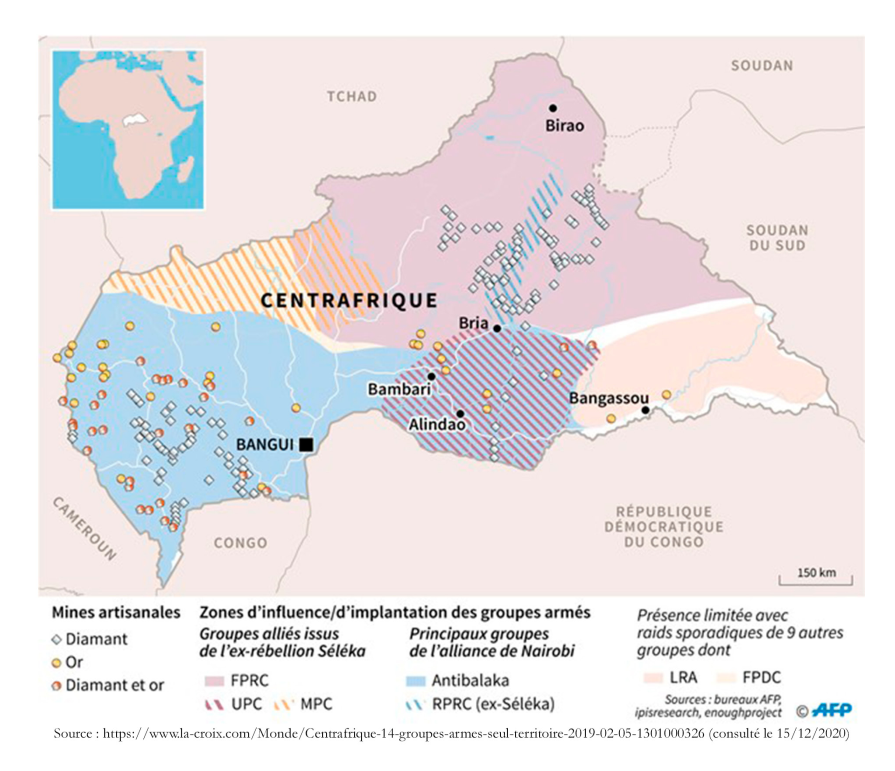
1.2. L'ère de l'instabilité politique et institutionnelle chronique (2003-2016)

Se proclamant président de la République en mars 2003, Bozizé annonça une transition consensuelle et promit un processus de normalisation politique pour le retour à la démocratie avec des élections démocratiques et multipartites. Son gouvernement tenant à mettre un terme à la récurrence des coups d'État élabora une législation qualifiant le coup d'État d'anticonstitutionnel et de crime imprescriptible[7]. Deux ans après son putsch, Bozizé remporta l'élection présidentielle controversée du 8 mai 2005. Son parti Convergence Nationale remporta 42 des 105 sièges à l'Assemblée nationale. Il promit la formation d'un gouvernement d'Union nationale, afin de faire face à la situation chaotique du pays. Malgré cette promesse, Bozizé, comme ses prédécesseurs, mit en place une gestion néo-patrimoniale de l'État. Il en résulta la création de plusieurs mouvements rebelles hostiles à son pouvoir, notamment la *Seleka*.

L'objectif de ce mouvement rebelle fut de chasser Bozizé du pouvoir et de prendre la gestion du pays. Entre 2006 et 2007, deux foyers d'insurrection furent réactivés par la *Seleka* : l'un au nord-ouest (fief de l'ex-président Patassé) et l'autre au nord-est sous l'influence du conflit du Darfour[8]. Cette insurrection accentua l'insécurité dans les régions très éloignées de Bangui, sans voie de communication et où les relations entre populations soudanaises et centrafricaines s'envenimèrent. Au même moment, les rapports entre le Tchad et la RCA se détériorèrent. En effet, lorsque Bozizé préféra se tourner vers des militaires sud-africains pour sa sécurité, les éléments tchadiens de la garde présidentielle durent regagner le Tchad en 2012 (A. C. Mayneri, 2014, p. 179-193). Eu égard à tout cela, le pays replongea une énième fois dans la violence qui déboucha sur le renversement de Bozizé par la *Seleka* et la proclamation de Michel Djotodia président

7. Décret n°04392 portant promulgation de la Constitution de la République centrafricaine, Bangui, le 27 décembre 2004.
8. Cf. https://www.ritimo.org/Centrafrique-instabilite-et-territoires-hors-de-controle (consulté le 20/12/2020).

de la République centrafricaine le 24 mars 2013. Étonnamment, les nouveaux maîtres mirent le pays à sac. Tout le monde fut visé ; sauf les communautés musulmanes. Les plus touchées furent les communautés liées à François Bozizé.



Source : https://www.la-croix.com/Monde/Centrafrique-14-groupes-armes-seul-territoire-2019-02-05-1301000326 (consulté le 15/12/2020)

Carte 1. Groupes armés en Centrafrique

Cette prise de pouvoir par la *Seleka* constitua un renversement du paradigme politique centrafricain. Depuis l'indépendance, la lutte pour le pouvoir dans ce pays fut l'apanage des militaires. Pour la première fois, une milice armée issue des populations musulmanes du Nord et de l'Est du pays s'empara du pouvoir. Cette irruption violente d'un nouvel acteur dans le jeu du pouvoir centrafricain fut littéralement perçue comme une forme d'invasion. Elle réveilla ainsi la mémoire collective centrafricaine des razzias esclavagistes menées

autrefois par les musulmans[9]. Depuis lors, la Centrafrique plongea davantage dans l'instabilité institutionnelle et la désintégration de l'État, désorganisant ainsi la vie sociopolitique et économique. Aussi, cela favorisa-t-il la multiplication des groupes armés se disputant le territoire et les ressources naturelles, comme on peut le constater sur la carte 1 ci-dessus.

1.3. L'impasse des opérations de paix de la communauté internationale

La situation chaotique de la Centrafrique post bipolarité, caractérisée par des conflits interethniques d'une extrême gravité, ne pouvait laisser la communauté internationale indifférente. Elle répondit par une présence très active dans les opérations de maintien de la paix (OMP) des Nations Unies, d'une part et un certain nombre d'opérations des forces multinationales (Eufor et Sangaris), dont la France fut le moteur, d'autre part.

Cependant, force est de constater qu'aucune des opérations ne conduit à une paix durable. Entre autres facteurs de cette impasse, se trouvent les jeux des acteurs extérieurs sur fond de convoitise des ressources naturelles et l'absence du consensus politique à l'ONU. En effet, la présence des ressources minières en Centrafrique favorise les prédations étrangères, facilitées et parfois sollicitées par les groupes armés centrafricains qui les utilisent pour acquérir une supériorité militaire (*Cf.* carte n°1). La plus retentissante des prédations étrangères est celle de la France. Disqualifiée pour les opérations de maintien de la paix en Centrafrique, la France porte la responsabilité historique de la situation chaotique de ce pays. À travers les accords de coopération, la France contractualisa et sous-traita le rapport colonial avec les différents dirigeants de ses anciennes colonies d'Afrique subsaharienne, y compris la Centrafrique. Cela lui permit d'avoir la mainmise sur les ressources naturelles et l'ensemble du tissu économique. Bref, elle contrôle tout le circuit économique centrafricain, à l'exception de l'or et du diamant qui lui échappent.

9. http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=1255 (consulté le 15/12/2020).

C'est ainsi qu'elle favorisa l'accession au pouvoir des dictateurs corrompus tels que David Dacko et Abel Goumba.

Aussi, le jeu des puissances régionales, notamment le Tchad, n'est-il pas moindre dans l'impasse des opérations de paix de la communauté internationale en Centrafrique. En effet, c'est un secret de polichinelle que les combattants musulmans de *Séléka* bénéficièrent du soutien tant politico-militaire qu'en intelligence (renseignements, entraînement) du Tchad. Ce qui occasionna le dysfonctionnement de la mission internationale de maintien de la paix en Centrafrique (MISCA), composée en grande partie des troupes tchadiennes que le gouvernement fut contraint de retirer (P. Ibanda Kabaka, 2015).

Enfin, l'absence du consensus politique à l'ONU est un facteur important dans l'impasse des opérations de paix de la communauté internationale en Centrafrique. Malgré l'urgence de la situation, la réaction de la communauté internationale à la crise humanitaire et aux droits humains en Centrafrique a été beaucoup trop lente. Alors que la crise humanitaire ne cessa de s'aggraver, le Conseil de sécurité des Nations unies adopta le 10 octobre 2013 la résolution 2121, créant la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA)[10], composée de 10 000 militaires, 1 800 policiers et du personnel civil. Cette mission ne fut pas déployée avant septembre 2014[11]. L'écart significatif entre les objectifs et les moyens de la mission n'est pas étranger à ce retard, car dépendant de la bonne volonté de ses membres aux intérêts divergents. En effet, lorsqu'elle fut mandatée pour protéger les civils et apporter son appui à la mise en œuvre de la transition en Centrafrique dans les limites de ses capacités et de ses zones de déploiement, la MINUSCA ne bénéficia pas des moyens matériels et financiers relatifs aux ambitions du Conseil de sécurité. À titre d'exemple, ce sont les pays de la région et d'autres

10. https://unoca.unmissions.org/comite-consultatif-permanent-des-nations-unies-charge-des-questions-de-securite-en-afrique-centrale(consulté le 25/12/2020).
11. Amnesty International, «République centrafricaine : Il est temps de rendre des comptes», n° d'index : AFR 19/006/2014.

pays africains aux intérêts divergents qui devaient fournir les contingents militaires[12]. En outre, sur le financement des opérations en Centrafrique, seuls 32 % du montant requis avaient été réellement versés en juin 2014[13]. Dénuée d'une importante capacité coercitive pouvant influencer les parties en conflit, l'action de la MINUSCA s'avéra purement incantatoire.

2. Le passage de témoin à la CEEAC

À son objectif principal de promouvoir la coopération et l'intégration régionales lors de sa création en octobre 1983, la CEEAC ajouta à sa mission, la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique centrale lors du sommet de février 1998 à Libreville. Cet élargissement du mandat obéissait à l'impérieuse nécessité d'apporter des réponses sécuritaires collectives aux différentes crises en Afrique centrale. Pour ce faire, lors du sommet des Chefs d'État et de Gouvernement membres de la CEEAC tenu à Yaoundé le 25 février 1999, fut créé un mécanisme de promotion, de maintien et de consolidation de la paix et de la sécurité sous-régionale dénommé Conseil de Paix et de la Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX). Le Traité l'instituant est entré en vigueur en janvier 2004. Il est l'organe de concertation politique et sécuritaire des États membres de la CEEAC et le principal instrument de la prévention et du règlement des conflits dans la sous-région. À ce titre, il obéit à une structuration en plusieurs paliers : le Mécanisme d'alerte rapide (MARAC)[14], la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC)[15], la Commission de défense et de

12. https://unoca.unmissions.org/comite-consultatif-permanent-des-nations-unies-charge-des-questions-de-securite-en-afrique-centrale (consulté le 25/12/2020).
13. Amnesty International, juillet 2014, *op. cit.*
14. Un système de collecte d'information tactique et stratégique sur les risques, les causes et les dynamiques conflictuelles dans la CEEAC.
15. Une force non permanente, constituée de contingents nationaux interarmées, de polices et de modules civils, en vue d'accomplir, à titre préventif ou opérationnel, des missions de paix, de sécurité et d'assistance humanitaire.

sécurité (CDS) [16]et le Pacte d'assistance mutuelle (PAM)[17]. Dès lors, face au péril régional que représentait sa crise, la Centrafrique devint un excellent laboratoire d'expérimentation de ce dispositif mobilisant les mécanismes militaire, politico-diplomatique et socioéconomique d'intervention.

2.1. L'intervention militaire

La mobilisation du mécanisme militaire visait à appuyer l'action politico-diplomatique en tant que moyen d'influence sur les parties en conflit. Ainsi, fut-il décidé au sommet extraordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC, du 30 et 31 octobre 2007 de Brazzaville, la mise en place de la première mission de paix du Conseil de Paix et de la Sécurité de l'Afrique Centrale (MICOPAX 1). Cette mission entra en vigueur le 12 juillet 2008 pour 6 mois renouvelables, afin de remplacer la Force multinationale en Centrafrique (FOMUC), créée le 2 octobre 2002 par les pays de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC). Le passage de la FOMUC à la MICOPAX 1 répondait à un souci de cohérence et de conformité juridique. S'inscrivant dans la continuité avec les missions de la FOMUC, la MICOPAX 1 eut aussi pour mandat de consolider le climat de paix et de stabilité, d'aider au développement du processus politique et au respect des droits de l'homme[18].

Après les élections présidentielles et législatives de janvier 2011, dont les résultats furent contestés par l'opposition[19], le climat politique se détériora. Le dialogue et le processus de consolidation de la paix et de la sécurité, amorcés en 2008, se dégradèrent entre le pouvoir,

16. L'Organe consultatif composé des chefs d'état-major des forces armées, des chefs de police et des experts des ministères en charge des questions de diplomatie, de défense et de sécurité.
17. Un protocole d'entente par lequel les États membres se proposent, dans la limite de leurs possibilités, de prêter main forte à l'un des signataires victime d'une agression armée et à mettre des contingents de leurs armées à la disposition de la FOMAC.
18. GRIP, « Dynamique des réponses sécuritaires de la CEEAC à la crise centrafricaine », Note n°6, 25 mars 2014, p.7-11.
19. *Le Monde,* 2 février 2011.

l'opposition et les différents groupes armés occupant une grande partie du pays. Lors du déclenchement de la rébellion de la *Séléka* en décembre 2012, Bozizé, acculé et politiquement isolé malgré la présence d'un contingent sud-africain de la *South African Defence Force* (SADF)[20], sollicita l'interposition de la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC) et la médiation de la CEEAC (A. Zozime Tamekamta, 2014). En raison des enjeux géopolitiques régionaux, des faiblesses humaines, financières et logistiques, la MICOPAX 1 ne parvint pas à enrayer la violence, ni d'empêcher la prise du pouvoir par la *Séléka* en mars 2013. De ce coup d'État découla une forte recrudescence de l'insécurité dans le pays, rendant l'action de la MICOPAX 1 inopérante. Prenant acte de la complexité de la situation, la CEEAC décida de mettre en place la MICOPAX 2 avec un renforcement considérable des moyens humains, techniques et financiers supplémentaires de son mandat, caractérisé par la mise en branle d'un effectif de 2000 soldats[21]. Entrée en vigueur le 31 mai 2013, elle se déploya non seulement dans la capitale Bangui, mais aussi dans l'ensemble des grandes villes du pays pour ne laisser aucune possibilité aux différents groupes rebelles d'avoir à leur disposition de vastes étendues de territoire. Effectivement, il était question d'encercler la quasi-totalité du territoire centrafricain aux fins de pouvoir désarçonner et contenir de façon efficace l'action des différents groupes armés sur le terrain.

Cependant, ce déploiement stratégique de la MICOPAX rencontra quelques difficultés d'ordre géopolitique, humain, financier, logistique et relationnel. D'abord, les considérations d'ordre géopolitique des dirigeants de la sous-région ont eu un fort impact dans la conduite des opérations de la MICOPAX, entraînant ainsi l'indolence des troupes. En effet, la progression de la *Séléka* et le renversement de François Bozizé résultèrent non pas de l'incapacité des troupes à y

20. https://www.france24.com/fr/20130825-centrafrique-rca-president-francois-bozize-jacob-zuma-promesses-afrique-du-sud-rebelles-seleka (25/12/2020).

21. CEEAC, Décision N°06/CEEAC/CCEG/13 portant mandat de la Deuxième Mission de Paix du MICOPAX en Centrafricaine N'Djamena, le 18 Avril 2013.

faire face ; mais plutôt d'une volonté politique des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC de se débarrasser de lui. Un des griefs qu'ils avaient contre lui fut sa politique de procrastination des engagements qu'il avait pourtant accepté de mettre en œuvre (R. Marchal, 2016, p. 14). Ainsi, considérèrent-ils l'offensive de la *Séléka* comme relevant d'un conflit politique interne, ne permettant pas l'assistance des États membres de la CEEAC. Pourtant à l'épreuve des faits, la présence de quelques combattants étrangers, notamment les Tchadiens et les Soudanais dans les rangs de la *Séléka* (C. G. Ntoutoume Dzime, 2018, p. 127), nécessitait bien l'assistance des États membres de la CEEAC à l'État centrafricain.

Ensuite, la faiblesse numérique des effectifs déployés dans le cadre des opérations de la MICOPAX constitua une véritable entrave à la réussite de ses missions. Pour rappel, la Centrafrique couvre une superficie de 622 984 km^2 soit un peu plus que la France et la Belgique réunies. Selon le Président du Congo, Denis Sassou Nguesso, médiateur de la crise en Centrafrique, la stabilisation de ce pays nécessitait au minimum une mobilisation de 10 000 soldats (C. G. Ntoutoume Dzime, 2018, p. 127).Or, la plus forte mobilisation des troupes MICOPAX avait porté ses effectifs à 2588 soldats.

En outre, la MICOPAX fit également face aux sérieux problèmes de financement et de logistique. En effet, la mise en branle des opérations militaires de la CEEAC a été rendue possible grâce à la contribution financière et matérielle venant de l'extérieur. L'UE et la France ont couvert la quasi-totalité des besoins financiers des opérations. Davantage encore, la France, par le biais de son détachement militaire *Boali* apporta un important appui logistique et matériel usité. La forte dépendance des opérations envers l'extérieur pose un double problème. *Primo*, elle réduit considérablement la marge de manœuvre de la CEEAC, quant à la mise en œuvre de ses propres méthodes d'action. *Secundo*, les financements que les donateurs extérieurs mettaient à la disposition de la CEEAC dans l'accomplissement de ses missions furent quasiment insignifiants au regard de l'ampleur et de la situation en Centrafrique. Ce qui justifia un déploiement limité de ses troupes sur le terrain. Plus

grand contributeur financier, l'UE participa à hauteur de 70 millions d'euros (près de 46 milliards de FCFA) entre le début de la mission en juillet 2008 et juillet 2013[22] ; tandis que le budget approuvé de la MINUSCA sur une seule année, c'est-à-dire entre juillet 2016 et juin 2017, fut de 920 727 900 dollars US[23](C. G. Ntoutoume Dzime, 2018, p. 128).

Enfin, l'autre grande limite du déploiement de la MICOPAX fut le déclenchement par l'UA de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) qui prit le relais de la MICOPAX 2 en décembre 2013, court-circuitant au passage la durée de son mandat courant jusqu'en 2015. De cette situation découla des relations problématiques entretenues entre les organisations internationales et les communautés économiques régionales africaines. La plupart des États membres des communautés économiques régionales africaines voient dans l'intervention des organisations internationales dans les crises régionales une perte de contrôle strict sur leurs affaires régionales. En conséquence, ils considèrent que leurs organisations sont mieux placées pour résoudre les crises régionales. Par exemple, l'Union africaine, appuyée par les Occidentaux, considéra la crise centrafricaine comme relevant de son mandat. Considération que n'admit pas la CEEAC (M. Welz, 2014, p. 601-610). À bien des égards, la conjonction de tous les facteurs susmentionnés déboucha sur l'impasse des réponses sécuritaires de la communauté internationale.

En dépit de ces difficultés qui ne permirent pas d'éradiquer totalement l'insécurité au sein de tout le territoire centrafricain, il sied de retenir que ce déploiement stratégique de la MICOPAX eut un impact positif. La participation des troupes de la MICOPAX à la restauration d'urgence de l'ordre public et des forces de défense et de sécurité neutralisa les groupes armés rebelles. Sa stratégie d'action s'articula autour de quatre axes : identification des groupes armés,

22. Commission Européenne, «Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique », Rapport annuel 2013, p.19.
23. Soit près de 460 milliards de FCFA.

la neutralisation de ces derniers par des interventions armées, le cantonnement, le désarmement et la réintégration.

Entre 2011 et 2012, la MICOPAX parvint à stopper la rapide progression de la *Seleka* et à la contraindre à négocier avec le pouvoir en place[24]. Des négociations découlèrent l'affaiblissement de la *Séléka* et la mise en œuvre du cantonnement, du désarmement et de la réintégration de ses troupes. Ainsi, 6 020 combattants sur un total de 8 000 furent démobilisés[25]. Ce qui permit de récupérer 5 208 armes, soit 75 % de réussite. Les armes récupérées furent essentiellement de fabrication artisanale et seulement 17 armes de guerre, soit 0,81 % de réussite[26]. Ladite stratégie permit également le regroupement des 7 140 éléments ex-*Seleka* dans 14 sites aux alentours de Bangui en 2013. Par ailleurs, la réintégration permit de recenser, entre le 23 et le 31 décembre 2013 au niveau de Bangui, 3 538 éléments pour les FACA, 1 085 éléments pour la Gendarmerie et 900 éléments pour la Police[27].

La période suivant cette intervention de la MICOPAX est, en conséquence, marquée par une baisse significative de la violence dans l'ensemble de la RCA. On nota également une baisse considérable du phénomène des coupeurs de routes et une dynamique de prise en main du domaine de la sécurité par les Centrafricains eux-mêmes. La sécurité fut de retour dans les zones couvertes par leurs troupes de la MICOPAX. Cette situation d'accalmie et de sécurité favorisa une libre circulation des personnes et des biens. Aussi entraîna-t-elle un important retour des organismes humanitaires qui avaient suspendu certaines de leurs activités, par crainte pour leur sécurité. La souveraineté de l'État commença à se redessiner à nouveau sur lesdites zones[28]. Ce retour progressif de la sécurité fut davantage

---

24. www.jeuneafrique.com/172957/politique/la-ceeac-stoppe-l-avancee-des-rebelles-et-demande-l-ouverture-des-negociations-libreville/(consulté e 15/11/2020).
25. Union africaine, CPS, Rapport sur la situation en Centrafricaine et les activités de la mission internationale sous conduite africaine, 29 janvier 2014, p.5.
26. *Ibid.*
27. *Ibid.*
28. Document inédit du Commandement de la MICOPAX, cité par Ntoutoume Dzime, *op. cit.*, p.126.

renforcé par une forte activité politico-diplomatique de la CEEAC en Centrafrique.

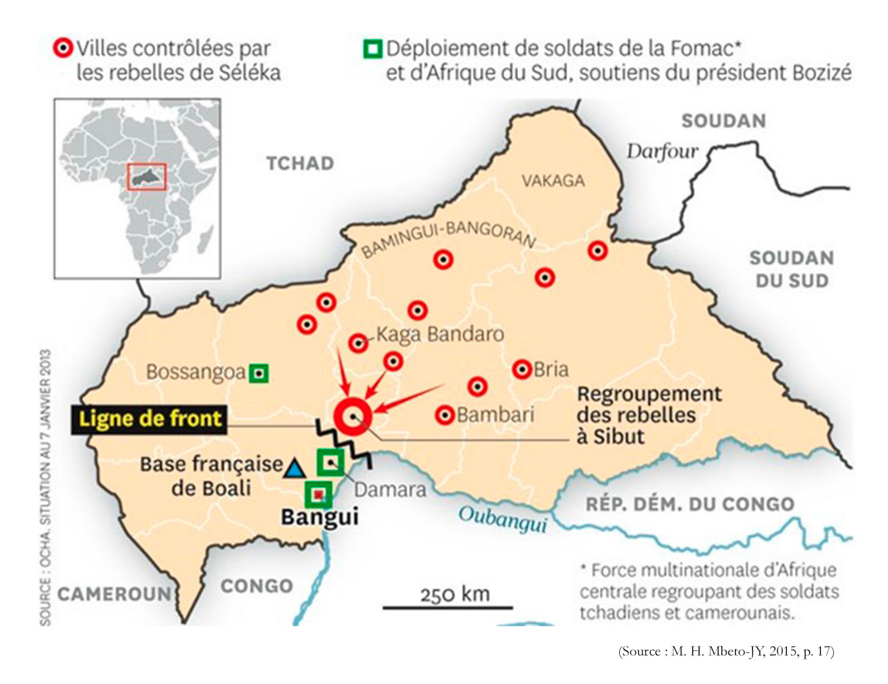
2.2. L'intervention politico-diplomatique

Au-delà de l'intervention militaire, la CEEAC s'inspira aussi fortement des apports des traditions africaines[29]et de l'usage du contingent de la diplomatie westphalienne[30]pour mettre en branle une forte activité politico-diplomatique. Ainsi, s'appuyant sur l'article 1er du PAM, elle réunit à Libreville, au mois de janvier 2013, les protagonistes susceptibles d'influer sur le déroulé de la situation politico-sécuritaire en Centrafrique, afin d'entamer des pourparlers de paix en vue d'une solution pacifique. Il s'agissait notamment de la majorité présidentielle, de l'opposition démocratique, des mouvements armés non-combattants et de la coalition *Séléka*. Sous la pression des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC, qui avaient désigné le Président du Congo, Denis Sassou Nguesso, médiateur de ladite crise, les pourparlers de paix débouchèrent sur la signature des Accords de Libreville, le 11 janvier 2013. Ces Accords annoncèrent le début de la transition centrafricaine, avec notamment une certaine répartition des pouvoirs au sommet de l'État jusqu'à la tenue de nouvelles élections présidentielles prévues alors en février 2015.

Cependant, le respect de l'esprit et de la lettre des accords de Libreville se révéla très difficile. Le président Bozizé n'abandonna aucune de ses prérogatives, hormis le choix et la nomination du Premier ministre de la transition, Nicolas Tiangaye[31], puis la constitution du gouvernement d'Union nationale[32]. Il nomma ses affidés dans la haute fonction publique contre un Premier ministre impuissant et à la peine pour conduire son gouvernement composé, pour l'essentiel

29. Les principes de l'arbre à palabre et de la primogéniture, les codes des sociétés secrètes, etc.
30. La diplomatie préventive et les bons offices.
31. Décret no 13015 portant nomination d'un Premier ministre, Chef du Gouvernement de la République centrafricaine, Bangui, le 17 janvier 2013.
32. Décret no 13035 portant nomination des membres du Gouvernement d'Union nationale de la République centrafricaine, Bangui, le 3 février 2013.

des chefs de partis d'une opposition anémiée et de représentants de la *Séléka*, tétanisés par la chasse aux sorcières qu'organisaient des milices de jeunes dans la capitale (R. Marchal, 2015, p. 123-146). Par conséquent, la cohabitation entre ces différentes sensibilités ne baissa pas les tensions et les anciennes rivalités existantes. De cette violation du respect de l'esprit et de la lettre des accords de Libreville, il en résulta plusieurs désaccords[33], faisant ainsi de la transition une épreuve de force permanente (*cf.* carte n°2). Pour y mettre un terme, Bozizé privilégia la voie de la force en lieu et place de la négociation.



(Source : M. H. Mbeto-JY, 2015, p. 17)

Carte 2. Déploiement des forces pacificatrices

33. La conservation par François Bozizé des Ministères régaliens et stratégiques (Affaires Étrangères, Sécurité et Justice) et le contrôle des de l'opposition en nommant auprès d'eux des ministres délégués entièrement acquis à sa cause (Antoine Nguimbi secondait Michel Djotodia à la Défense et Dieudonné Tokofeissé suppléait Nicolas Tiangaye aux Finances (*Cf.* Christiant Gaël Ntoutoume Dzime, *op. cit.*).

Mieux, François Bozizé alla jusqu'à annoncer sa participation à l'élection présidentielle de 2016[34]. Cette annonce de candidature à un troisième mandat constituait une violation flagrante des engagements pris à Libreville, mais aussi de la Constitution centrafricaine qui stipulait en son article 24 que le mandat du Président de la République de cinq ans est renouvelable une seule fois. Cette situation de méfiance et de suspicions constantes déboucha sur une nouvelle confrontation armée portée par la *Séléka* de Michel Djotodia qui renversa Bozizé le 24 mars 2013. Le 18 août 2013, Djotodia prêta serment à la tête d'un pays où l'effondrement de la machine d'État et l'affaiblissement des forces de sécurité et de défense avaient laissé place à un vide sécuritaire et le déclenchement d'une crise humanitaire[35]. Mais sa reconnaissance par la CEEAC fut mitigée au regard de la condamnation du putsch et des recommandations sur la mise en place d'un gouvernement d'union nationale, la restauration de la paix et la sécurité sur tout le territoire[36]. En dépit des recommandations de la CEEAC, Djotodia demeura insensible.
Constatant la dégradation continuelle de la situation sécuritaire, la CEEAC convoqua un nouveau sommet extraordinaire le 21 octobre 2013 à N'Djamena. Celui-ci aboutit à la constatation d'une situation politique, sécuritaire et humanitaire extrêmement préoccupante. Il fut donc recommandé à Michel Djotodia d'organiser une Conférence nationale incluant tous les acteurs de la vie politique et sociale afin de rechercher une réelle mise en marche vers la paix et la sécurité (C. G. Ntoutoume Dzime, 2018, p. 107). Fort de l'incapacité de Djotodia d'organiser la conférence nationale et de stopper l'insécurité, les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC parvinrent à sa démission lors d'un nouveau sommet extraordinaire le 10 janvier 2014 à N'Djamena. À l'issue de cette démission, Catherine Samba Panza fut désignée Présidente intérimaire le 23 janvier 2015 par le parlement

34. International Crisis Group, «République centrafricaine : les urgences de la transition», Rapport Afrique n° 203, 11 juin 2013, p.16-38.
35. Communiqué de presse, Nations Unies, Département de l'information, New York, 15 mai 2013.
36. CEEAC, Déclaration du quatrième sommet extraordinaire des Chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, N'Djamena, 18 avril 2013.

provisoire[37]. Sa mission consistait à accélérer la mise en œuvre du processus de paix de la CEEAC. Pour y parvenir, l'intervention socioéconomique de la CEEAC fut mise à contribution.

2.3. L'intervention socioéconomique

Le processus de paix de la CEEAC en Centrafrique ne fit pas l'économie du mécanisme socioéconomique. Étant donné la forte dégradation de l'ensemble du tissu socioéconomique du pays, la mobilisation des ressources financières importantes fut impérative, afin de favoriser un fonctionnement à *minima* de l'État centrafricain. À cet égard, la CEEAC, à travers la MICOPAX, se substitua quasiment à l'État centrafricain. Elle consentit d'importants moyens humains, financiers et matériels pour procéder à la construction et à la réhabilitation de plusieurs infrastructures socioéconomiques. À titre d'exemple, elle fit construire cinq salles de classe en 2011(C. G. Ntoutoume Dzime, 2018, p. 133). Aussi en 2012, note-t-on la construction d'une salle de classe à Beboye pour une somme de 10 303 958 FCFA, des blocs sanitaires pour 7 000 009 FCFA et d'un terrain de football pour 2 976 000 FCFA en juin[38]. Toujours en 2012, la MICOPAX procéda à la remise en état de quatre ponts (*Kaganzé, Koukourou, Bangoran* n°1 et *Bangoran* n°2) pour un coût total de 23 882 518 FCFA[39]. La réalisation desdites actions avait pour finalités non seulement de désenclaver l'arrière-pays en lui permettant d'être relié à la capitale Bangui, mais aussi de contribuer à une amélioration à *minima* du bien-être social des populations. En outre, elle permit ainsi de baisser, un tant soit peu, les tensions sociales susceptibles d'amplifier la situation précaire qui prévalait déjà. Aussi, facilita-t-elle la libre circulation des personnes et des biens, d'améliorer la fluidité des échanges commerciaux en réduisant considérablement les coûts et le temps.

37. https://www.france24.com/fr/20140120-maire-bangui-catherine-samba-panza-elue-presidente-transition (consulté le 25/12/2020).
38. CEEAC, Rapport annuel 2012 des activités de l'État-major de la Force, Bangui, 2013.
39. *Ibid.*

Au-delà de la construction des infrastructures socioéconomiques, la CEEAC apporta un soutien financier au fonctionnement de l'État centrafricain, suite à l'appel lancé par la nouvelle présidente de transition, Catherine Samba-Panza, à ses pairs d'Afrique centrale[40]. Ainsi en juin 2013, le Congo accorda à l'État centrafricain un prêt financier de 25 milliards de francs CFA. Celui-ci permit de procéder au paiement de quatre mois de salaires des fonctionnaires qui menaçaient d'ajouter du désordre à la situation sécuritaire déjà précaire[41]. Puis, en mars 2014, le Congo accorda une nouvelle fois une aide budgétaire de 5 milliards de FCFA[42]. Ce soutien permit de faire face aux nombreuses difficultés auxquelles était confronté l'État centrafricain. Dans la même veine, en marge du 22e sommet ordinaire de l'Union africaine tenu à Addis-Abeba, relatif à l'initiative de solidarité africaine, les Chefs d'État et de Gouvernement décidèrent, le 1er février 2014, d'une aide de 50 milliards FCFA à la Centrafrique[43]. Extrêmement utile pour la paix sociale, cet argent permit de payer les salaires des agents de l'État, des bourses, des pensions de retraite ; et bien d'autres[44]. L'un des principaux objectifs de la CEEAC fut de restaurer la confiance des acteurs économiques afin de relancer l'activité économique.

Conclusion

La fin de la Guerre froide a entraîné de profondes transformations géopolitiques et sécuritaires à l'échelle mondiale avec des répercussions majeures en Afrique. Lesdites transformations ont profondément révélé la fragilité de plusieurs pays du continent à remplir leurs fonctions régaliennes, particulièrement la sécurité collective. Ce fut le cas de la Centrafrique qui a connu un cycle de soulèvements politico-militaires de 1996 à 2013. Ceux-ci déstabilisèrent profondément son

40. *Les Dépêches de Brazzaville*, 7 mars 2014.
41. *Journal de Bangui*, 10 juin 2013.
42. *Les Dépêches de Brazzaville*, *op. cit.*
43. www.jeuneafrique.com/134300/politique/crise-centrafricaine-l-afrique-centrale-va-mettre-la-main-la-poche/ (consulté le 02/10/2020).
44. www.rfi.fr/afrique/20140630-rca-le-temps-guerre-est-fini-selon-le-premier-ministre-André-Nzapayéké-seleka-anti-balaka (consulté le 02/10/2020).

environnement sociopolitique et institutionnel, puis provoquèrent l'effondrement des activités économiques. Malgré l'urgence de la situation, la réaction de la communauté internationale à la crise humanitaire et aux violations des droits de la personne fut timide.
Fort de cela, les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC décidèrent d'apporter des réponses en élargissant les missions de la structure communautaire à la sécurité collective. Il en résulta la mise en branle de l'intelligence de la paix qu'ont les sociétés africaines, à travers la prise en compte des réalités locales. Elle se matérialisa par une approche multidimensionnelle, prenant en compte l'apport des traditions africaines et de l'usage du contingent de la diplomatie westphalienne. Comprenant les volets politique, militaire, socio-économique, financier et humanitaire, cette intelligence stratégique avait pour objectif de formuler des recettes adaptées aux contextes des réalités sous-régionales. Si les résultats sont mitigés, il n'est pas incongru d'affirmer que cette démarche eut un impact positif. À travers l'intervention militaire de la CEEAC, les groupes armés rebelles furent neutralisés. Ce climat d'apaisement des violences entraîna la restauration de l'ordre public, des forces de défense et de sécurité ; le retour des organismes humanitaires qui avaient suspendu certaines de leurs activités, par crainte pour leur sécurité. Aussi, la souveraineté de l'État commença-t-elle à se redessiner à nouveau.
Ce retour progressif de la sécurité fut davantage renforcé par une forte activité politico-diplomatique de la CEEAC. Cette dernière aboutit à la démission de Michel Djotodia et à désignation de Catherine Samba Panza, le 23 janvier 2015, comme Présidente intérimaire, afin d'accélérer la mise en œuvre du processus de paix de la CEEAC en Centrafrique.
À bien des égards, l'intervention de la CEEAC déboucha sur la tenue des élections présidentielles libres, démocratiques et transparentes en février 2016, remportées par Faustin-Archange Touadéra. Cette élection marqua le retour de l'ordre constitutionnel[45]. Le retour

45. Actuellement caractérisée la paix fragile au regard de l'actualité des derniers évènements.

de l'ordre constitutionnel est-il pour autant synonyme de stabilité pérenne du pays ?

Sources et bibliographie

Sources imprimées

Amnesty International, « République centrafricaine : Il est temps de rendre des comptes », n° d'index : AFR 19/006/2014.

CEEAC, Décision N°06/CEEAC/CCEG/13 portant mandat de la Deuxième Mission de Paix du MICOPAX, en Centrafricaine N'Djamena, le 18 Avril 2013.

CEEAC, Déclaration du quatrième sommet extraordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC, N'Djamena, 18 avril 2013.

CEEAC, Rapport annuel 2012 des activités de l'État-major de la Force, Bangui, 2013.

Commission Européenne, « Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique », Rapport annuel 2013.

Communiqué de presse, Nations Unies, Département de l'information, New York, 15 mai 2013.

Décret n°13015 portant nomination d'un Premier ministre, Chef du Gouvernement de la République centrafricaine, Bangui, le 17 janvier 2013.

Décret n°13035 portant nomination des membres du Gouvernement d'Union nationale de la République centrafricaine, Bangui, le 3 février 2013.

Décret n°04392 portant promulgation de la Constitution de la République centrafricaine, Bangui, le 27 décembre 2004.

Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), « République centrafricaine, Oubliées, stigmatisées : la double peine des victimes de crimes internationaux », Rapport n° 457, octobre 2006.

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), « Dynamique des réponses sécuritaires de la CEEAC à la crise centrafricaine », Note n° 6, 25 mars 2014.

International Crisis Group, « République centrafricaine : les urgences de la transition », Rapport Afrique n° 203, 11 juin 2013, p. 16-38.
Journal de Bangui, 10 juin 2013.
Libération, 8 octobre 2002.
Libération, 17 mars 2003.
Le Monde, 2 février 2011.
Les Dépêches de Brazzaville, 7 mars 2014.
Nations Unies, Communiqué de presse, Département de l'information, New York, 15 mai 2013.
Union africaine, CPS, Rapport sur la situation en Centrafricaine et les activités de la mission internationale sous conduite africaine, 29 janvier 2014, p. 5.

Sources numériques

www.jeuneafrique.com/134300/politique/crise-centrafricaine-l-afrique-centrale-va-mettre-la-main-la-poche/ (consulté le 02/10/2020).
www.rfi.fr/afrique/20140630-rca-le-temps-guerre-est-fini-selon-le-premier-ministre-André-Nzapayéké-seleka-anti-balaka (consulté le 02/10/2020).
www.jeuneafrique.com/172957/politique/la-ceeac-stoppe-l-avancee-des-rebelles-et-demande-l-ouverture-des-negociations-libreville/(consulté le 15/11/2020).
http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=1255 (consulté le 15/12/2020).
https://www.la-croix.com/Monde/Centrafrique-14-groupes-armes-seul-territoire-2019-02-05-1301000326 (consulté le15/12/2020).
https://www.ritimo.org/Centrafrique-instabilite-et-territoires-hors-de-controle (consulté le 20/12/2020).
https://www.france24.com/fr/20140120-maire-bangui-catherine-samba-panza-elue-presidente-transition (consulté le 25/12/2020).
https://unoca.unmissions.org/comite-consultatif-permanent-des-nations-unies-charge-des-questions-de-securite-en-afrique-centrale (consulté le 25/12/2020).

https://www.france24.com/fr/20130825-centrafrique-rca-president-francois-bozize-jacob-zuma-promesses-afrique-du-sud-rebelles-seleka (25/12/2020).

Bibliographie

ANGO ELA Paul, 2001, *La prévention des conflits en Afrique centrale : Prospective pour une culture de la paix*, Paris, Karthala.

BADIE Bertrand, 2011, *La diplomatie de connivence : Les dérives oligarchiques du système international*, Paris, La Découverte.

BAYART Jean-François, 1999, «L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion», *Critique internationale*, vol.5, n°4, p. 97-120.

BAYART Jean-François, ELLIS Stephen et HIBOU Béatrice, 1997, *La criminalisation de l'*État *en Afrique*, Bruxelles, Complexe.

IBANDA KABAKA Paulin, 2015, « Le conflit politique armé et l'exploitation des ressources naturelles en Centrafrique : Essai d'explication par la théorie des États 'faillis' et par l'approche régionale », *archives-ouvertes.fr.*

LEABA O, 2001, « La crise centrafricaine de l'été 2001 », *Politique africaine*, vol.84, n°4, p. 163-175.

MAYNERI Andrea Ceriana, 2014, « La Centrafrique, de la rébellion Séléka aux groupes anti-balaka (2012-2014) : Usages de la violence, schème persécutif et traitement médiatique du conflit », *Politique africaine*, 134(2), p. 179-193.

MARCHAL Roland, 2015, «Premières leçons d'une « drôle » de transition en République centrafricaine», *Politique africaine*, 139(3), p. 123-146.

MARCHAL Roland, 2016, *Brève histoire d'une transition singulière : La République centrafricaine de janvier 2014 à mars 2016*, Rapport de recherche, Paris, Réseau des Organisations de la Société Civile Centrafricaine pour la Gouvernance et le Développement (ROSCA -GD) ; CCFD-Terre solidaire.

MBEMBE Achille, 1990, «L'Afrique noire va imploser», *Le Monde diplomatique*, p. 10-11.

MBETO-JY Moïse-Hubert, 2015, *La gestion des crises sociopolitiques en Afrique centrale, l'exemple de la République Centrafricaine, de 1996 à 2015*, Mémoire de Master en Sciences Politiques et Juridiques, Bangui, Département Droit et Sciences politiques, Université de Bangui.

MCFARLANE Fiona et MALAN Mark, 1998, «Crisis and Response in the Central African Republic: A New Trend in African Peacekeeping?», *African Security Review*, vol.7, n°2, p. 48-58.

MITRANY David, 1966, *A Working Peace System*, Chicago, Quandrangle Books.

NTOUTOUME DZIME Christiant Gaël (2018), La CEEAC dans la gestion des crises et la promotion de la paix en Afrique centrale : Cas de la RCA (1998-2016), *Mémoire de Master Histoire des Relations Internationales*, Département d'Histoire et Archéologie, Université Omar Bongo

POSSIO Tibault-Stéphène, 2003, *La France et la sécurité collective en Afrique subsaharienne : de l'interventionnisme militaire systématique au renforcement des capacités africaines de maintien de la paix*, Mémoire de DEA, Lyon, Université Lumière Lyon 2.

TAYLOR Paul, 1990, « Functionalism: the Approach of David Mitrany », in Groom A J R and Taylor Paul, *Frameworks for International Co-operation*, London, Pinter, p. 125-138.

ULLMAN Richard, 1983, «Redefining Security», *International Security*, vol.8, n°1, p. 129-153.

WELZ Martin, 2014, «Briefing: Crisis in the Central African Republic and the international response», *African Affairs*, Vol.113, Issue 453, p. 601-610.

ZOZIME TAMEKAMTA Alphonse, 2014, « Centrafrique : pourquoi en est-on arrivé là et quelle paix au-delà de Djotodia et de la MISCA ? »,*Thinking Africa,* NAP n°14.

Recommandations aux auteurs

HISTARC n'accepte que des articles inédits et originaux en français. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs.

Le manuscrit est remis à deux rapporteurs au moins, choisis en fonction de leur compétence dans la discipline. Le secrétariat de rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le Comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai - d'autant plus long que l'article sera parvenu plus tôt au secrétariat de HISTARC -, pour remettre la version définitive de son texte.
Les auteurs sont invités à respecter les délais qui leur seront communiqués alors, sous peine de voir la publication de leurs travaux repoussée au numéro suivant.

Les manuscrits et toutes les correspondances doivent être envoyés par mail à l'adresse suivante :

histarc.irsh@gmail.com

HISTARC ne paraissant qu'une seule fois par année (entre janvier et avril), les articles doivent parvenir au secrétariat d'HISTARC au plus tard le 30 juin de l'année précédente, date de rigueur. Sauf convention préalable, les textes originaux ne sont pas restitués aux auteurs.

1. Structure de l'article

L'article à envoyer à HISTARC doit obligatoirement contenir :
- **Titre de l'article**
- **Nom(s) et prénom(s) de l'auteur**, sa fonction, son grade, son institution d'attache, ses champs de spécialité/intérêt, ses adresses électronique et postale, son numéro de téléphone.
- **Résumé** en français (145 mots maximum)
- **Mots clés** (7 mots maximum en français) ;
- **Abstract** (résumé en anglais de 145 mots maximum) ;
- **Keywords** (7 mots clés maximum en anglais) ;
- le **texte principal** dont la structure varie en fonction de la nature de l'article :
  • l'article de contribution théorique et fondamentale doit comporter l'**Introduction** (justification du thème, problématique, hypothèses/ objectifs scientifiques, approche), le **développement articulé**, la **Conclusion** et la **Bibliographie.**
  • L'article de recherche de terrain doit contenir l'**Introduction**, la **Méthodologie**, les **Résultats** la **Discussion et/ou la Conclusion**, la **Bibliographie**.

2. Longueur de l'article

Quelle que soit la nature de l'article, sa longueur maximale, incluant aussi bien le texte principal que les résumés, les notes et la documentation doit être comprise entre 5000 et 8000 mots.

3. Formats d'enregistrement et d'envoi

Tous les articles doivent nous parvenir en versions numérique.

3.1. Texte numérique (Word et PDF)

3.1.1.Types de fichiers

La version numérique de l'article doit être obligatoirement enregistrée sous deux types de fichiers : Word et PDF. Seuls ces fichiers (sauf mention spéciale) devront être envoyés en pièces-jointes par mail à HISTARC.

3.1.2. Traitement de texte

La saisie de l'article doit être effectuée avec traitement de texte Word, obligatoirement en police **Garamond de taille 12**.

La mise en forme (changement de corps, de caractères, normalisation des titres, etc.) est réalisée par l'imprimeur. Les césures manuelles, le soulignement, le retrait d'alinéa ou de tabulation pour les paragraphes sont proscrits. Une ligne sera sautée pour différencier les paragraphes.

Pour la ponctuation, les normes sont les suivantes : un espace après (.) et (,) ; un espace avant et après (;), (:), (?), et (!). Les signes mathématiques (+, -, etc.) sont précédés et suivis d'un espace. L'utilisation des guillemets français (« ») doit être privilégiée. Les guillemets anglais (" ") ne doivent apparaître qu'à l'intérieur de citations déjà entre guillemets.

Les chiffres incorporés dans le texte doivent être écrits en toutes lettres jusqu'au nombre cent. Au-delà, ils le seront sous forme de chiffres arabes (101, 102, 103...)
Les siècles doivent être indiqués en chiffres romains (I, II, III, IV, X, XX).

Les appels de note doivent se situer avant la ponctuation.

3.2. Le texte imprimé

Deux copies imprimées de l'article doivent être envoyées ou déposées à HISTARC.

Le texte ne doit pas porter de corrections manuscrites. Il est imprimé sur papier A4 (21 x 29,7 cm), recto seul et en interligne simple(1), avec une marge de 2,5 cm sur les quatre bords. L'auteur peut faire apparaître directement les enrichissements typographiques ou avoir recours aux codes suivants : 1 trait : italiques 2 traits : capitales (majuscules) 1 trait ondulé : caractères gras. Le texte sera paginé.

4. Pagination

Le document est paginé de la page de titre aux références bibliographiques. Cette pagination sera continue sans bis, ter, etc.

5. Références bibliographiques

S'assurer que toutes les références bibliographiques indiquées dans le texte, et seulement celles-ci s'y trouvent. Elles doivent être présentées selon les normes suivantes :

5.1. Bibliographie

- Pour un ouvrage :
MATOUMBA Martial, 2013, *Paléolithique au Gabon. Les technologies lithiques dans la région de la Nyanga (sud-ouest)*, Paris, L'Harmattan.

- Pour un article de périodique :
NFOULE MBA Fabrice, 2016, « Les déconcentrations administratives ou l'illusion d'une émancipation des colonies françaises d'Afrique (1953-1957) », *Revue Ivoirienne d'Histoire*, 28, p. 67-79.

- Pour un article dans un ouvrage :
MEYHONG Stéphane, 2017, « Qu'en est-il de l'électrification de l'Afrique-Occidentale française (AOF) durant les deux plans quadriennaux? », *in* NFOULE MBA Fabrice (dir.), *L'action publique en Afrique subsaharienne sous le regard des sciences humaines,* Saint-Denis, Connaissances et Savoirs, p. 101-140.

- Pour une thèse :
DOUTSONA Judith, 2011, *Les femmes dans la fonction publique au Gabon; études des trajectoires professionnelles des femmes fonctionnaires*, 1930-1980, thèse d'histoire de l'Afrique, Paris, Université Paris-7 Denis-Didérot.

- Pour un article de colloque :
BAZILE Frédéric, 1989, « L'industrie lithique du site de plein air de Fontgrasse (Vers-Pont-Du-Gard). Sa place au sein du Magdalénien méditerranéen», *Le Magdalénien en Europe. Actes du Colloque La structuration du Magdalénien, Mayence, 1987,* Études et Recherches archéologiques de l'université de Liège, 38, p. 361-377.

- Pour un site Web
Http://labarcgabon.com/gabon_paleo.html (consulté le 5 mars 2016).

5.2. Sources

- Pour les sources écrites :
Nom de la structure conservant le document (Centre d'archives), fonds, carton ou dossier, titre du document, année (exemple : GGAEF-4 (1) D39 : Rapport annuel d'ensemble de la colonie du Gabon, en 1939.

- Pour les sources orales :
Nom(s) et prénom(s) de l'informateur, numéro d'ordre, date et lieu de l'entretien, sa qualité et sa profession, son âge et/ou sa date de naissance. Toutes les sources orales doivent être présentées dans un tableau.

6. Références et notes

6.1. Appel de référence

Dans le texte, l'appel à la référence bibliographique se fait suivant la méthode du premier élément et de la date, entre parenthèses. En d'autres termes, les références des ouvrages et des articles doivent être placées à l'intérieur du texte en indiquant, entre parenthèses, le nom de l'auteur précédé de l'abréviation de son prénom, l'année et/ou la (les) page(s) consulté(es). Exemple : (L. Manokou, 2012, p. 43-45).
Si plusieurs références existent la même année pour un auteur, faire suivre la date de a, b, etc., tant dans l'appel que dans la bibliographie : (Manokou, 2012 a).
À partir de trois auteurs, faire suivre le premier auteur de et *al.* : (Matoumba et *al.* 2006). Quand il est fait appel à plusieurs références distinctes, on séparera les différentes références par un point-virgule : (Breuil, 1951, 1954; Peyrony, 1949).

6.2. Références aux sources

Les références aux sources (orales ou imprimées) doivent être indiquées en note de bas de page selon une numérotation continue.

6.3. Notes de bas de page

Les explications ou autres développements explicitant le texte doivent être placés en notes de bas de page correspondante (sous la forme : 1, 2, 3, etc.). Ces notes infra-paginales doivent être exceptionnelles et aussi brèves que possible.

6.4. Citations

Le texte peut comporter des citations qui doivent être mises en évidence :

- Les **citations courtes** (1, 2 ou 3 lignes) doivent être entre guillemets français à l'intérieur des paragraphes en police 12, interligne simple.
- Les citations longues (4 lignes et plus) doivent être sans guillemets et hors texte, avec un retrait de 1 cm à gauche et interligne simple.
- Les Crochets : Mettre entre crochets [] les lettres ou les mots ajoutés ou changés dans une citation, de même que les points de suspension indiquant la coupure d'un passage […].

7 - Les documents non textuels

7. 1 - Illustrations

L'ensemble des illustrations, y compris les photographies, doit impérativement accompagner la première expédition de l'article. En plus de chaque original, l'auteur fournira une copie aux dimensions souhaitées pour la publication : pleine page, demi-page, sur une colonne, etc. Au dos seront portés le nom du ou des auteurs, le numéro de la figure, l'indication du haut de l'illustration.
La justification maximale est de 120 mm de largeur sur 200 mm de hauteur pour une illustration pleine page. Les textes portés sur les illustrations seront en Garamond.

7.2 - Dessins originaux

Ils seront soit tracés à l'encre de Chine, soit issus de traitement informatique imprimé dans de bonnes conditions. Dans ce dernier cas, on évitera les trames dessinées. Pour les objets lithiques, les croquis dits « schémas diacritiques » gagneront à être accompagnés des dessins traités en hachures valorisantes qui, eux, montrent la morphologie technique.

7.3 - Documents photographiques

Les documents doivent être parfaitement nets, contrastés et être fournis sous forme de fichier numérique ; enregistrés pour « PC » (Photoshop ©/niveaux de gris 300 ppi ou bitmap 600 ppi/ Tiff/taille de publication dans Illustrator © ou tout autre logiciel de dessin vectoriel/EPS/ textes vectorisés).

7.4 - Tableaux

La revue n'assure pas la composition des tableaux. Ils devront être remis sous forme de fichiers Acrobat © PDF (print/niveau de gris/taille de publication/300dpi) ou Illustrator © (EPS/niveau de gris/taille de publication/300dpi), respectant la justification et la mise en pages de la revue. Privilégier les fontes Garamond.

7.5 - Échelles

Aussi souvent que possible, la représentation grandeur nature sera recherchée. Lorsque la réduction s'impose, l'auteur aura soin de prévoir une échelle de réduction constante pour une même catégorie de vestiges. Pour chaque carte ou plan, l'auteur donnera une échelle graphique, ainsi que la direction du Nord. Pour les objets dessinés ou photographiés, une échelle, si possible constante, accompagnera chaque pièce ou ensemble de pièces.

7.6 - Titres des illustrations, photos et tableaux

Toutes les illustrations, toutes les photos et tous les tableaux doivent avoir des titres. Ces titres sont obligatoirement placés en dessous des illustrations, des photos ou des tableaux.

7.7 - Légendes

L'auteur accordera un soin particulier à la qualité des légendes. Les illustrations, les photos, les tableaux et leurs légendes constituent souvent le premier contact du lecteur avec l'article.
Les légendes doivent être placées en dessous des titres.

7.8 - Appels des illustrations, photos et tableaux

Dans le texte, l'auteur doit obligatoirement indiquer l'appel aux illustrations, photos ou tableaux. Cet appel doit être en chiffres arabes : (fig. 1), (tabl. 2), (pl. 3 - fig. 4), etc.

Revue Gabonaise d'Histoire et Archéologie

2021
Numéro 7
Volume 2

Sommaire

ISSN 2303-9132
ISBN 978-2-9602667-5-7



Prix de vente au numéro : 21 € / 13 500 FCFA

REVUE GABONAISE D'HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE - NUMÉRO 7 - VOLUME 2 - JUIN 2021